U d'/of OTTAWA
39003001309219

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/rechercheshistor00lass

DEC 13 19

Universitas
BIBLIOTHECA

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ALET

ET SON ANCIEN DIOCÈSE

Par M. l'Abbé J.-T. LASSERRE,

CURÉ D'ALET-SUR-AUDE.

CARCASSONNE

IMPRIMERIE NOUVELLE J. PARER, RUE DE LA PRÉFECTURE, 10.

1877

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
611
.A923L3

ÉVÊCHÉ DE CARCASSONNE

Cher Monsieur le Curé,

Le livre que vous allez publier me semble destiné à acquérir une grande popularité dans notre pays. Il fait revivre les antiques gloires de cette petite cité d'Alet, déjà fameuse sous les Romains, et dans laquelle a fleuri, pendant tant de siècles, une célèbre colonie Bénédictine dont vous retracez si bien les origines, l'influence et les travaux de tout genre.

Mais ce que vous vous êtes proposé avant tout, c'est d'écrire l'histoire du diocèse d'Alet, depuis sa fondation jusqu à la Révolution française, depuis cet abbé Bénédictin sorti de sa cellule pour monter sur le siége épiscopal, jusqu'à Mgr de la Cropte de Chantérac, ce saint et courageux évêque, qui, pendant les jours de la Terreur, plutôt que de trahir sa foi, prit le chemin de l'exil et alla mourir sur la terre étrangère. Dans le vaste cadre que vous embrassez, vous faites passer sous nos yeux les principaux évêques d'Alet, dont quelques-uns auraient pu être si grands dans l'Eglise, si, par un faux rigorisme, ils n'avaient desséché les âmes, en leur fermant, comme vous le dites si bien, les sources divines de la vie. Quoi qu'il en soit, c'est une belle page ajoutée à l'histoire ecclésiastique de notre pays, que le tableau que vous faites de l'ancien diocèse d'Alet, qui, bien que perdu dans les montagnes et resserré dans de si étroites limites, a occupé une si grande place dans l'Eglise de France.

Dans votre ouvrage, l'histoire des monuments religieux d'Alet, depuis les restes tant de fois séculaires des temples du paganisme jusqu'aux chefs-d'œuvre de l'art chrétien, n'est pas la partie la moins intéressante. La description si précise et si exacte que vous en faites honore votre goût et vos connaissances en architecture et en archéologie. A quels patients labeurs n'a-t-il pas fallu vous livrer pour compulser les documents, d'où vous avez tiré les matériaux de cette description et des autres parties de votre ouvrage ! Aussi, j'ose dire que, dans le vaste champ des recherches historiques, où vous avez moissonné à pleines mains, en ce qui regarde votre sujet, il reste peu à glaner pour ceux qui viendront après vous.

Vous avez donc fait un bon livre, qui sera apprécié des amis de la religion et de l'art. Votre *Histoire d'Alet*, en retraçant un glorieux passé, appellera l'attention publique sur ces belles ruines dont vous êtes le gardien si intelligent et si dévoué. Le touriste et l'archéologue, qui les visiteront votre livre à la main, pourront se représenter les merveilles d'architecture que le génie chrétien avait, en quelque sorte, accumulées à Alet, et auxquelles vous venez de donner une nouvelle vie.

Aussi, Mgr l'Evêque, qui sait si bien apprécier les travaux historiques qui peuvent, comme votre livre, ajouter un nouvel éclat aux anciennes gloire de son diocèse, me charge de vous adresser ses remercîments et ses félicitations. C'est de tout cœur qu'il approuve et bénit votre *Histoire d'Alet*, persuadé qu'elle vous aidera à atteindre le but si louable et si pieux que vous *vous êtes proposé en l'écrivant*.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Curé, l'assurance de tout mon dévouement en N.-S.

FOURNIER, *Vic.-Gén.*

NOTICE

HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

LA VILLE D'ALET

(AUDE)

ANCIEN ÉVÊCHÉ

CHAPITRE PREMIER.

Description Topographique d'Alet.

CLIMAT, PRODUCTIONS, STATISTIQUE, ARMOIRIES.

La petite cité d'Alet, traversée par la route nationale de Paris à Mont-Louis, et par le chemin de fer de Carcassonne à Quillan, est située vers le milieu du parcours de la rivière d'Aude, au pied des premiers contre-forts des Pyrénées, à 9 kilomètres de la ville de Limoux, son chef-lieu d'arrondissement. Cette ville, qui remonte à la plus haute antiquité, est posée comme une corbeille de fleurs dans une délicieuse vallée que Dieu s'est plu à enrichir de tous les dons de la nature. Nulle part, dans le pays qui l'environne, le Ciel ne s'est montré plus prodigue de ses bienfaits, ni la terre plus féconde dans ses produits. Aussi son nom d'Alet,

dont l'étymologie première *(Electus)* veut dire *lieu choisi, endroit privilégié,* lui vient-il de sa situation exceptionnelle.

Les Romains qui recherchaient avec tant de soin les sources thermales, appelèrent ce lieu Bourg choisi, *Pagus Electensis*, endroit de prédilection, et il faut dire qu'Alet mérite, entre tous les pays, de porter ce nom privilégié. En effet, le charmant vallon d'Alet, si justement appelé le jardin du département de l'Aude, est abrité de toutes parts par des montagnes élevées de 646 à 750 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que la ville n'est qu'à 186 mètres. Rien de plus pittoresque et de plus abrupte que ces montagnes qui protégent principalement Alet contre les vents glacés du Nord et du Nord-Ouest. Grâce à ces conditions climatériques et topographiques, on y jouit en toute saison d'une douce température, très-favorable pour la santé et la végétation.

Le sol couvert de jardins et de vergers est arrosé par les eaux abondantes du Théron, qui naissent à un kilomètre en amont d'Alet, et à 500 mètres en aval, on admire la source non moins abondante des Eaux-Chaudes qui fertilise les plus riches potagers. Ces terres privilégiées produisent les primeurs des plantes maraîchères de toute espèce, et ces fruits précoces et exquis qui ont fait appeler Alet, comme nous l'avons dit, le Jardin du département de l'Aude.

Pour compléter cette description nous devons ajouter que la rivière d'Aude qui baigne les murs d'Alet, les autres petits cours d'eau qui traversent la vallée, et dont

le principal, le Théron, arrose au moyen d'un aqueduc toutes les parties de la ville, et, avec eux, les hautes montagnes couvertes de bois qui l'environnent, entretiennent en été, dans ce lieu béni, une fraîcheur et un climat tempéré qui en ont fait un refuge naturel contre les ardeurs de la canicule.

Alet possède, hors des remparts, du côté du Midi, une belle promenade publique, complantée de mûriers en partie séculaires, et entourée de jardins potagers qui font l'admiration des visiteurs.

Il résulte de tous ces avantages un bien-être moral et physique pour ses habitants dont la plupart atteignent un âge très-avancé, ainsi que pour les nombreux baigneurs qui fréquentent les eaux thermales pendant la saison d'été. Nous parlerons de ces eaux thermales dans un chapitre particulier qui complètera la description de ce pays, comblé par le Ciel de toutes sortes de bienfaits. Aussi la vallée d'Alet est-elle considérée par les nombreux touristes qui la visitent, comme l'une des plus pittoresques des Pyrénées. Ses beautés riantes au milieu d'un site grandiose et accidenté, ses eaux qui murmurent, son antique et curieuse Eglise encastellée, où l'on trouve des constructions Gallo-Romaines dans le Fanum de Diane, et dont le clocher à moitié détruit domine la ville, à côté de la tour Saint-André, au milieu d'arbres presque aussi élevés que lui, rappellent en petit, la ville de Tivoli avec ses cascatelles, son temple de Vesta, et la riche campagne Romaine, où Horace possédait une maison de plaisance.

Statistique. — Le territoire de la commune d'Alet

mesure une superficie de 3.924 hectares divisées environ en 5.625 parcelles. Sa population qui en 1818 n'était que de 950 habitants, s'élève en 1877 au chiffre de 1266, en y comprenant les hameaux de Véraza, de Saint-Salvaire et les 35 métairies disséminées sur son vaste territoire. La ville d'Alet renferme 907 habitants.

Armes d'Alet. — Suivant l'usage de nos contrées, Alet possédait des armoiries parlantes (Alet, Aile). On remarque en effet *deux ailes étendues* qui occupent la principale partie de l'Ecusson. Voici la description des Armes d'Alet, d'après l'*Armorial des Etats du Languedoc*, imprimé à Paris en 1777.

Alet : Armes d'Azur, à une croix pattée, accôtée de deux étoiles et posée sur une vergette, le tout d'or : la vergette brochante sur un vol abaissé d'argent e- soutenu d'une Foi de même.

Deux palmes de sinople liées d'azur, servent d'ornement à l'écu.

CHAPITRE II.

—

ALET, PENDANT LES PÉRIODES GAULOISE ET ROMAINE.

Bien avant la venue de Jésus-Christ dans la nuit des temps, les rives de l'Aude furent occupées probablement par des hordes sauvages, jusqu'à l'invasion des Ibères et des Celtes, originaires de l'Asie, qui formaient les deux branches principales de la grande famille Gauloise.

Les premiers habitants que l'histoire rencontre dans la Gaule, sont les Ibères, peuple Sémite, venus par l'Afrique et par l'Espagne. Les Celtes ou Galls, descendants de Japhet, quittèrent l'Asie, vers l'an 2000 avant Jésus-Christ, et arrivèrent à leur tour dans la Gaule. Ils se mêlèrent aux Ibères, ou les repoussèrent au-delà de la Garonne, suivant les circonstances, et ils occupèrent avec la Gaule les portions de l'Espagne qui s'appellent encore de leur nom, Galice et Celtibérie.

Une tribu Celte, celle des Ataciens, dont le nom signifie OISEAU pour exprimer l'agilité de ce peuple, avait fixé sa demeure vers les rives de l'Aude. Elle y avait fondé une Cité, appelée Atax ou Atace, dont le nom, d'origine Celtique, passa à la rivière même qui l'arrosait. Des savants pensent que la tribu des Ataciens, habitait les terres qui s'étendent depuis Limoux jusqu'aux sources de l'Aude, et que la Cité d'Atax, cette mère-patrie des Ataciens, était édifiée sur le sol occupé aujourd'hui par la ville de Limoux.

Quatre ou cinq siècles avant Jésus-Christ, les Belges, peuplades Cimbriques, viennent s'établir dans le Nord de la Gaule. Une de leur tribu plus aventureuse, les Tectosages, poussa jusqu'à la Garonne, et s'établit à Toulouse. Maitres des rives de l'Aude, les Tectosages fixèrent leur demeure au milieu des Celtes-Ataciens sous le nom de Volces-Tectosages. Il parait que ces peuples vécurent en paix, jusqu'à la conquête de Narbonne et des rives de l'Aude, par les Romains, plus d'un siècle avant la venue de Jésus-Christ.

Sans parler plus longtemps des objets d'art antiques, des médailles celtiques, des figurines, des statues en pierre, trouvées dans l'intérieur et aux environs d'Alet, comme preuves irrécusables du séjour prolongé des premiers Gaulois dans nos contrées, et des traces qu'ils y ont laissées et qui ne sont pas encore complètement effacées, on peut citer l'existence de pierres réputées Druidiques non loin d'Alet, à Bacou, à Arce, à Belcastel, à Pontils, et aussi des noms de divinités Celtiques restés attachés à des hameaux ou à des maisons rurales sur les

montagnes les plus rapprochées d'Alet, comme Bacou, Arce, Veraza, Grannes de Grann, divinité Celtique des Pyrénées, Redde ou Rennes. Le nom de Redde rappelle aussi une divinité Celtique : (*Æreda*) vient de *Aer Red*, SERPENT COUREUR Un autel dédié à ce Dieu a été decouvert au pied de la montagne de Gert , près du village de Siradan dans les Pyrénées. (DUMÈGE , *Archéologie Pyrénenne*, t. II, p. 142). Quant au hameau de Bacou situé dans la commune d'Alet, près de la pierre Druidique de Saint-Salvaire , visitée par les touristes, nous en parlerons au chapitre qui lui sera consacré.

Pendant la période Romaine, le bourg d'Alet acquit une certaine importance, et les Romains commencèrent à construire les anciens Thermes dont on voit encore les fondations et les piscines, abritées par des murs de deux mètres d'épaisseur environ. Des médailles romaines trouvées dans Alet et les environs, attestent le séjour du Peuple-Roi dans nos contrées. De plus , des débris de constructions qui ont été découverts à l'orient d'Alet et dans les potagers contigus aux Thermes, ont fait croire avec fondement que le bourg Gallo-Romain d'Alet (*Pagus Electensis*) était bâti sur la colline qui domine les sources Thermales. Ces constructions occupaient le versant Nord de cette colline, et la première zône du vallon qui commence à sa base, et se terminaient au cimetière actuel et à l'église en ruine de Notre-Dame qui avait occupé l'emplacement de l'ancien Temple de Diane.

A un demi-kilomètre en aval d'Alet, on voit encore les ruines gigantesques du Pont-du-Diable que la légende dit avoir été bâti par une armée romaine en un jour ,

locution du pays qui veut dire avec une EXTRÊME CÉLÉRITÉ.

Il est fait mention d'un petit monument bâti sur une roche très-escarpée, nommée le *Roc de l'Aclo* (rocher de l'Aigle) un peu au-dessous du hameau de Saint-Salvaire, vers le couchant. Cette construction dont il reste des fondements et un pan de muraille de dix mètres d'élévation, dominait à une hauteur vertigineuse la profonde vallée et le torrent de La Valette.

On voit aussi sur la montagne de Brau, dans le territoire d'Alet, des vestiges d'une voie romaine, appelée par les anciens la route de César, parce que ce grand conquérant l'aurait fait construire, comme le Pont-Vieux de Limoux. Cette voie secondaire qui établissait des communications entre Toulouse et l'Espagne, était la continuation du tronçon qui reliait Carcassonne avec Limoux. De Limoux, cette voie se divisait en deux branches : l'une conduisait à Magrie, près de la métairie d'Azon, et se dirigeait vers Bouriège, en passant au pied de l'ancienne église de Saint-Pierre dont on aperçoit de loin les ruines. On l'appelle dans le pays, Saint-Pierre-le-Clair, à cause de sa position sur la montagne élevée qui domine Magrie. L'autre (1) conduisait à Cornanel, puis, s'engageant au milieu de la pente abrupte de Brau, le long d'un pli de terrain qui offrait un passage naturel, elle arrivait au sommet des mon-

(1) Dans le *Compoix d'Alet* pour l'année 1769 on l'appelle : « *Chemin qui va de Brau à Magrie.* »

tagnes qui forment les gorges d'Alet. Ces montagnes sont comme les premières assises du Pech de Brau qui se dresse fièrement sur leur tête. La voie romaine décrivant un fer à cheval, passait au pied de Brau et de l'église champêtre de Saint-Rome. Elle franchissait le ruisseau de Granes , au couchant d'Alet , suivait le plateau de Saint-Adrien, et après avoir longé l'ancienne église du Prieuré de Noals , descendait aux roches de Cascabel, en traversant la rivière d'Aude, sur un pont en pierre, à une seule arche, dont les culées sont encore à fleur de terre, et se continuait par Couissan (Couiza) du côté de Rennes, capitale du Razès, pour se diriger vers le Roussillon et l'Espagne. Cette voie romaine était appelée à Alet, la voie militaire , car elle servait autrefois pour le passage des troupes qui se rendaient en Espagne. Au-delà des roches de Cascabel (Beaux-Rochers) sur le plateau de Rennes , jusqu'aux montagnes de Saint-Just et de Saint-Joulia , on l'appelait la Jacquotte, dénomination qui veut dire probablement chemin de Saint-Jacques, à cause des nombreux pèlerins qui se rendaient en Espagne , au tombeau de saint Jacques, en suivant cette route.

Toutes ces grandes voies de communication sont indiquées, soit par la présence d'anciens pavés, employés pour les routes par les Romains, soit par des vieux ponts en ruine, soit par l'existence de quelques objets d'origine romaine, enfouis dans le sol.

CHAPITRE III.

TEMPLE PAIEN D'ALET DÉDIÉ A DIANE.

Dans le chapitre précédent nous avons mentionné l'existence de pierres Druidiques et les noms de certaines Divinités Celtiques, qui demeuraient attachées à des hameaux situés dans le territoire d'Alet, et de ses environs. Ces témoignages authentiques qui se traduisent par des faits encore vivants, nous induisent à affirmer qu'il devait exister un culte public pour honorer les Dieux Tutélaires de la Patrie ou du Pays, dans la bourg même d'Alet, qui, par sa position, son importance et ses habitants, était comme le chef-lieu de la contrée. Là, au centre du pays, devait se trouver le Temple principal et la demeure des Prêtres Celtes, nommés les Druides (1) qui se transportaient pour offrir les sacrifices, dans les lieux que nous venons de citer,

(1) Les Druides, prêtres de Teutatès, principale Divinité Gauloise, avaient pour fonctions principales de recueillir le gui sacré,

et dont la mission était de conserver oralement les traditions les plus importantes. En effet, A. Marcelin, (Livre xv, § 9,) nous enseigne que les Celtes d'Occident avaient pour règle de ne rien écrire. Les Grecs et les Romains, après avoir envahi l'ancienne Gaule, recueillirent ces traditions de la bouche des Druides, et ce sont eux qui nous les ont transmises dans leurs écrits.

On ne peut révoquer en doute l'existence d'un Temple paien à Alet, en l'honneur de Diane. Etait-ce un édifice complet, le Sacellum de la Déesse, ou bien une Stèle massive et carrée au faîte pyramidal, ayant au milieu une cavité ou niche en forme de ceintre, avec barreaux en fer destinés visiblement à abriter l'Idole contre les outrages des passants ou les intempéries des saisons, ou bien y avait-il, aux pieds de la Stèle, dans l'enceinte murée dont les monuments religieux étaient presque toujours environnés, le Cippe ou Autel destiné à lui servir de base ?

Nous n'hésitons pas à répondre d'après l'histoire locale et un monument authentique de l'époque, conservé au Musée de Toulouse, sous le numéro 207,

---

plante parasite qui naît sur le chêne, et de remplir la terrible charge de sacrificateurs.

Ils étaient revêtus d'une toge d'honneur, attachée autour des reins par une ceinture à laquelle pendait dans un étui de peau de sanglier, le couteau sacré des sacrifices. Debout devant la pierre Druidique, objet d'effroi et de respect pour l'assistance fanatique, toujours soumise aux interprétations sanguinaires de leurs cruelles divinités, ils immolaient sans pitié, les innocentes victimes désignées par le sort.

et dont nous allons parler, qu'il existait à Alet, un véritable Temple, et non une simple colonne comme pour les Dieux des localités pauvres et obscures, et pour les divinités des routes et des carrefours.

En effet, Alet était un lieu important sous les Celtes-Gaulois, les Tectosages, comme nous l'avons déjà dit. Ses piscines thermales étaient fréquentées par le Peuple-Roi, et la voie Romaine, qui conduisait dans le Roussillon, passait sur les hauteurs occidentales d'Alet, à 2 kilomètres, comme il a été dit au chapitre II. De plus, les riches carrières de pierre de toute qualité qui abondent dans son voisinage, rendaient les constructions faciles et peu coûteuses. L'histoire nous apprend encore que les peuplades des rives de l'Aude étaient très-superstitieuses. Enfin la tradition locale, qui a bien sa valeur, a toujours enseigné que la vaste Eglise de Notre-Dame était construite sur l'ancien Temple paien d'Alet.

Toutes ces raisons démontrent jusqu'ici l'évidence que le Sanctuaire paien d'Alet était un véritable Temple, un de ces petits temples à la Romaine, auxquels font allusion les hagiographes chrétiens du IVe et du Ve siècle, qui les désignent constamment, sous les noms, identiques au fond, de Fanum, de Templum, d'Œdes, d'Œdicula. Le mot de Fanum paraît avoir été le nom le plus usité de ces Temples rustiques : Fanum Jovis, le Temple de Jupiter, qui a donné son nom au bourg de Fanjeaux (Aude). Une inscription de l'ancien Temple de Moux (Aude) faisait mention des revenus du Temple *(ex reditu Fani)*. Sulpice-Sévère,

emploie le même terme dans la *Vie de saint Martin*. La surveillance et l'entretien de ces Temples locaux, appartenait, dans certains cas au moins, aux Magistrats du Pagus *(Magister Pagi)* qui décidaient de l'emploi des revenus.

Apportons maintenant la preuve historique et irrécusable, de tout ce que nous avons avancé dans ce chapitre, au sujet du Temple paien d'Alet.

Il existe à Toulouse, au Musée des Grands-Augustins, un Cippe ou Autel votif venu de la petite ville d'Alet. On lit sous le numéro 207 du catalogue.

Autel en Marbre :

Hauteur, 0,53. — Longueur, 0,38. — Corniche, cadre à trois filets. — Deux rouleaux de feuilles liées. — Patère à gauche ; à droite, vase à verser.

Voici l'inscription sur la face de devant :

MATRI DEUM ||
CN. POMP. PROBUS ||
CVRATOR TEM. ||
PLI. V. S. L. M.

Traduction. — « A la Mère des Dieux, Cnéius Pompéius Probus, Curateur du Temple. Juste accomplissement d'un vœu spontané. Les quatre lettres V. S. L. M. séparées par des points sont le commencement des mots : *votum, solvit, libens, merito.* »

La Mère des Dieux à laquelle cet Autel votif était dédié, se nommait Isis ou Cybèle, déesse de la Fable, honorée par les Egyptiens. Le nom de Cybèle lui venait

d'une montagne de la Phrygie qui était consacrée à son culte.

Au sujet de ce Cippe trouvé à Alet, les *Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* (5e série, Tome III, 1859, Page 405, note 2), s'expriment ainsi :

« Une inscription connue et publiée depuis longtemps » (elle provient de la petite ville d'Aleth, près » Limoux, Aude), nous a conservé le nom du Curateur » d'un Temple d'Isis, que cette petite ville possédait » à l'époque Romaine. » Et comme nous venons de le dire, il se nommait Cnéius Pompéius Probus.

A la même page 405 et sous la même note 2, on lit encore : « Grâce à la belle inscription découverte il y a » quelques années au village de Moux (Aude) et publiée » peu de temps après, par M. du Mège, (4e série, » Tome II, pages 51 et 52, des mêmes *Mémoires*, 1852), » Nous savons que la surveillance et l'entretien des » Temples paiens chez le Peuple-Roi, appartenait, » dans certains cas, aux Magistrats du Pagus *(Magister » Pagi)* qui décidaient de l'emploi des revenus du » Temple, et ordonnaient les réparations ou les addi- » tions qui devaient y être faites.

» Voici cette inscription :

T. VALERIUS Sc (se?) F. SENECIO ||
P. VSVLENVS VEIENTONIS L ||
PHILEROS ||
TVFIOIVS T. L. STABILIO ||
M. VSVLENVS M. L CHARITO ||
MAGIST. PAGI EX REDITU FANI ||
LARRASONI CELLAS FACIVND. ||
CVRAVERVNT IDEMQVE PROBAVERVNT.

D'après les documents historiques que nous venons de citer, il n'y a plus de doute possible. Alet possédait un Temple paien qui avait un Curateur ou Administrateur, lequel à la suite d'un vœu avait érigé un Cippe à Cybèle, dans le Temple dont il avait la garde, et que la tradition locale a toujours affirmé avoir été consacré à Diane, la déesse des forêts qui couvraient ce pays.

En l'absence de tout attribut et de toute indication épigraphique nous n'avons pas à coup sûr la prétention de déterminer la forme ni l'architecture du Temple paien d'Alet.

Les plus simples de ces petits monuments, ne se composaient que d'un toit de planches recouvert de tuiles, et supporté par quatre poutres fichées en terre. Ailleurs c'était sur deux murs de pierre ou de brique réunis par un mur de refend rectiligne ou circulaire, que reposait cette toiture. Telle est la forme sous laquelle se présentaient le plus souvent les Chapelles et les Temples locaux dans les Pyrénées. Mais il n'était pas interdit aux Magistrats du lieu, aux Pourvoyeurs du Temple, surtout si le Temple était arrivé à une certaine notoriété, s'il avait, comme on en trouve des exemples, des revenus et sa caisse à lui, *(Reditus, Arca)*, d'ajouter quelque ornement à ce type primordial et élémentaire, dans les proportions et les décorations qui se modifiaient de lieu en lieu, suivant une foule de circonstances. Ici, c'était le toit de planches et de tuiles qui disparaissait pour faire place à une voûte de pierre ou de beton, décorée intérieurement de fresques. Ailleurs on plaçait

à l'entrée deux ou quatre colonnes que couronnait un fronton triangulaire décoré de bas-reliefs, ou d'inscriptions monumentales.

Le Sanctuaire semi-circulaire de l'ancienne Eglise en ruines de Notre-Dame d'Alet, avec sa voûte de pierre et de beton, et ses petites arcades gallo-romaines à l'intérieur, percées de fenêtres et décorées de restes de fresques, etc., paraît par sa forme et par son cachet original d'architecture reproduire quelque chose de l'antique Fanum de Diane. *Diana-Augusta*, la divinité protectrice des hauteurs boisées et des vallons solitaires, qui était honorée dans cette vallée retirée et couronnée de forêts. Certains pensent que les fondements, les substructions, les arcades gallo-romaines, et en général tout l'intérieur de ce petit Sanctuaire fesaient partie de l'ancien Temple de Diane, adapté plus tard avec des modifications extérieures, aux exigeances du culte catholique, et à la forme extérieures des édifices chrétiens.

L'histoire nous apprend encore, qu'à côté de la statue du Dieu principal qui conservait la place d'honneur au centre ou sous l'abside de la *Cella*, se groupaient les Cippes et les statues des Dieux assesseurs que les paiens honoraient pour des raisons particulières. D'après ces données de l'histoire, le Temple d'Alet, tout en étant consacré à Diane, pouvait bien renfermer, à une place d'honneur, le Cippe d'Isis, érigé à la suite d'un vœu par Cn. Pompéius Probus, et par là on justifie la tradition locale qui a bien sa valeur et qui a toujours affirmé que le Temple paien était consacré

à Diane. Enfin si l'on veut se faire une idée exacte de ces petits Temples paiens, si connus, dit l'histoire, au pied des Pyrénées, il faut se les représenter toujours environnés d'un espace gazonné ou complanté d'arbres *(locus religiosus)*, fermé lui-même par un mur de clôture dont on retrouve souvent les substructions autour des édifices anciens. Tout ce qu'il y avait dans l'intérieur de cette enceinte, était regardé comme la propriété du Dieu, et on traitait de sacrilége celui qui aurait osé y commettre quelque profanation.

Il est incontestable que ce fut souvent dans cet état que les Missionnaires chrétiens trouvèrent ces petits monuments paiens. Leurs étroites enceintes, fermées aussi d'un mur qui entoure souvent la plupart de nos églises rustiques, ne sont-elles pas elles-mêmes un souvenir et un débris des *Loci-Sacri ?*

Presque partout ces enceintes ont été converties en cimetières chrétiens, que l'on trouve si souvent autour des Eglises, car le christianisme en transformant les Temples paiens, transformait aussi les lieux sacrés qui les environnaient et les consacrait pour la sépulture des fidèles. Or, à Alet, le cimetière a toujours existé autour de l'Eglise, qui a remplacé le Temple de Diane. Nouvelle et dernière preuve qui achève de compléter tout ce que nous avons dit sur le Temple paien qui existait à Alet sous la domination Romaine, qui commença 118 ans avant Jésus-Christ jusqu'en 440 ans après l'ère chrétienne.

CHAPITRE IV.

—

LE TEMPLE DE DIANE A ALET, CONVERTI EN TEMPLE CHRÉTIEN, DÈS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

Nous admettons, comme un fait certain, l'origine apostolique des Églises des Gaules qui ont reçu la Foi du prince des Apôtres, par l'intermédiaire des prédicateurs qu'il y avait envoyés. En effet, saint Pierre, avant la dispersion des Apôtres, dirigea les prédicateurs de l'Evangile, vers les pays de l'Occident qui lui étaient échus en partage, et où il ne pouvait pas se rendre en personne, et il les choisit parmi les plus anciens disciples du Sauveur, dix-sept pour les dix-sept provinces de la Gaule, et sept pour les sept provinces d'Espagne. A la tête de ces vingt-quatre Pontifes, se trouvait le célèbre docteur Maximien, du nombre des soixante-dix ou des soixante-douze disciples du Sauveur, qui se fixa à Aix, métropole de la deuxième Narbonnaise. Sergius Paulus, disciple des Apôtres, eut pour partage

Narbonne, métropole de la première Narbonnaise , et ainsi des autres. Du reste l'origine Apostolique des Eglises de France est attestée, dès le commencement , par des contemporains comme saint Irénée , saint Justin , Tertullien, etc.... Saint Irénée enseigne que toutes les Églises du monde ont reçu la Foi des Apôtres et de leurs disciples, et il ajoute : « Ni les Eglises de la Germanie n'ont d'autres traditions, ni celles d'Espagne, ni celles qui sont parmi les Celtes , c'est-à-dire dans les Gaules. (1)

L'Eglise catholique adopta, dès le premier siècle, les divisions de l'Empire Romain , pour sa constitution hiérarchique et son gouvernement. Or cet Empire était divisé en douze ou quatorze diocèses, qui étaient eux-mêmes subdivisés en provinces avec leurs villes métropoles. Le diocèse des Gaules comprenait dix-sept provinces qui formèrent dix-sept provinces ecclésiastiques.

La ville de Narbonne, située dans la Gaule Narbonnaise, qui comprenait cinq provinces, parmi les dix-sept qui formaient le diocèse des Gaules, était la métropole de la première Narbonnaise. L'an 57 de Jésus-Christ, cette

---

(1) Les lecteurs qui voudront connaître à fond tout ce qui concerne la fondation des Eglises des Gaules au 1er siècle, n'auront qu'à parcourir les monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, de l'abbé Faillon , prêtre de Saint-Sulpice, les savants écrits de Mgr Guérin , de l'abbé Arbelot, archiprêtre de Rochechouart, et d'autres écrivains modernes qui ont traité ces matières.

grande Cité reçut la Foi de l'Apôtre saint Paul et de son disciple saint Paul-Serge, que l'Apôtre des nations établit premier évêque de Narbonne lorsqu'il allait prêcher l'Evangile en Espagne, dans les provinces de cette vaste et difficile contrée que saint Jacques n'avait pu parcourir.

Naturellement le territoire de la première Narbonnaise forma le diocèse ecclésiastique de Narbonne, qui s'étendait jusqu'en Espagne, et dont le bourg d'Alet (*Pagus electensis*) fesait partie sous les Romains. Or. Alet communiquait au moyen d'une voie romaine, comme nous l'avons dit au Chapitre II, avec Atace, plus tard Limoux, Carcassonne et Narbonne. A mesure que l'Evangile était prêché dans la première Narbonnaise, que les Apôtres de Jésus-Christ renversaient les idoles et détruisaient l'erreur avec les tables grossières sur lesquelles coulaient à flots le sang innocent, les successeurs de saint Paul-Serge envoyèrent des prêtres de l'Eglise de Narbonne, dans les villes et les bourgs pour y administrer les Sacrements. En effet, l'histoire ecclésiastique nous apprend que dans les lieux où il n'y avait pas d'évêque, surtout dans les campagnes, on établissait des Eglises secondaires ou paroissiales et on appelait le prêtre chargé d'y administrer les Sacrements aux fidèles, Pasteur spirituel ou Curé. Les Erudits remarquent l'existence de ces paroisses et de ces Curés, même dans les campagnes, vers l'an 250, ce qui suppose que les Eglises paroissiales avec leurs Curés, existaient déjà dans les villes et dans les bourgs, où il n'y avait pas d'Evêque.

D'après ce qui précède, nous pensons que le bourg d'Alet, par son importance, sa position privilégiée et la facilité de ses communications avec Narbonne, fut favorisé dès les premiers siècles, de la visite de quelque prêtre de l'église métropolitaine, qui convertit peu à peu à la Foi ses idolâtres habitants. Lorsque l'Evangile eut brillé aux yeux de ce peuple, que l'histoire locale et les faits rapportés au Chapitre III, nous apprennent avoir été si superstitieux, comme toutes les peuplades qui habitaient les rives de l'Aude, il arriva à Alet, ce qui eut lieu partout où les paiens se convertissaient. Lès chrétiens s'emparaient des Temples des faux Dieux, devenus déserts, et après les avoir purifiés par des cérémonies religieuses qui remontent aux premiers siècles de l'Eglise, ils en prenaient possession au nom de Jésus-Christ. En effet, l'histoire générale atteste qu'à mesure que le christianisme triomphait, les temples des idoles étaient en Orient, détruits et complètement ruinés, et, en Occident, fermés ou convertis en Eglises chrétiennes. C'est ce qui eut lieu dans nos contrées, à Rieux-Minervois, à Toulouse pour la Dalbade et la Daurade, qui étaient un Temple paien dédié à Minerve.

Il fut remplacé par une Eglise dédiée à Notre-Dame, après l'année 399, par l'évêque saint Exupère. Le sanctuaire de cette Eglise qui est en forme d'hémicycle, a été bâti en 1764, à la place du Décagone de l'ancien Temple Gaulois.

A Rome, le Pape Boniface IV, fit ouvrir et purifier le Panthéon, qu'il dédia à Notre-Dame et à tous les saints Martyrs.

Les historiens locaux rapportent que l'on élevait les premières églises chrétiennes sur les ruines des Temples paiens. Dans les Pyrénées en particulier, on se servait des matériaux que la destruction de l'édifice paien laissait sans emploi. Les Carlovingiens, en érigeant cette pratique en loi, ne firent que sanctionner un usage établi depuis l'origine du christianisme dans les Gaules : « *Nàm ubi fana destruxerat B. Martinus, statim ibi aut Ecclesias aut Monasteria construebat. (Sulpice-Sevère, in vitâ S. Martini).* »

Ces débris des Temples paiens, ainsi sauvés une première fois, ont été utilisés à deux ou trois reprises dans les travaux de reconstruction ou de remaniement que subissaient les Eglises dans le cours des âges.

C'est ainsi que dans certains lieux, le monument chrétien transformé à son insu, conservait les souvenirs et quelquefois l'histoire du Sanctuaire dont il avait pris la place. (1)

Ce que nous venons de rapporter, d'après l'histoire locale, des usages des peuples des Pyrénées qui embrassaient la Foi, a eu lieu à Alet pour le Temple de Diane. Il fut consacré au culte catholique et dédié à Notre-Dame, sous le vocable de son Assomption. Les historiens ecclésiastiques nous enseignent que les Apôtres et leurs successeurs dédiaient des Temples à Marie, pour honorer son Assomption, et que les Eglises

---

(1) Pages 355 et 357 des *Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, etc.., de Toulouse*, 5e SÉRIE. T. 3e.

placées sous ce vocable, remontent aux premiers siècles du christianisme.

Les prêtres catholiques venus de Narbonne, où l'on honorait aussi Marie, puisque la cathédrale de Saint-Just lui était primitivement dédiée, trouvèrent les Druides d'Alet, comme dans toutes les Gaules, dans l'attente de la Vierge qui devait enfanter. Et tandis que les autres nations paiennes ne gardaient que des lambeaux défigurés de la révélation primitive, nos vieilles forêts, Gauloises en entretenaient comme un pressentiment prochain qui se traduisait par le culte à la Vierge qui devait enfanter *(Virgini parituræ)* dans la grotte mystérieuse de Chartres et dans toutes les Gaules. Or les missionnaires anciens en voyant honorer dans le Temple de Diane, Cybèle, la mère des faux-dieux, trouvèrent naturel de substituer au culte de cette déesse, celui de la véritable Mère de Dieu, et c'est ainsi que Marie devint, sous le vocable de son Assomption, la patronne de la Cité d'Alet et de son antique Temple purifié.

Nous avons déjà dit au Chapitre III, que certains archéologues pensaient que le Chœur semi-circulaire de l'Eglise de Notre-Dame d'Alet pouvait bien être en totalité ou du moins en partie, l'antique Fanum de Diana-Augusta.

En effet les anciens Temples Romains étaient fort petits. Ils ne renfermaient pendant les Sacrifices que les prêtres offrant les victimes. Les assistants se tenaient à l'extérieur des Temples, dans les lieux sacrés qui les environnaient. Parmi ces Temples, les uns étaient ou

fermés en forme de Rotonde, comme à Rieux-Minervois, ou décagones, comme l'ancien Temple Gaulois de Minerve à Toulouse, qui devint l'Eglise chrétienne de la Daurade, ou semi-circulaire, mais toujours fermés aux regards du public.

Quelle était la forme exacte du petit Fanum d'Alet ? Etait-il rond, semi-circulaire, décagone, octogone ou pentagone ? On peut répondre qu'il n'était ni rond , ni décagone, car les arcades Gallo-Romaines de l'intérieur de la Cella , constituent des pans coupés à la partie extérieure reconstruite à cinq pans au XIe siècle, arcades Gallo-romaines qui reproduisent l'antique forme du Fanum de Diane. Mais il pouvait être octogone, et en l'appropriant au culte catholique on aurait démoli trois côtés ; il pouvait aussi n'avoir que cinq pans, comme nous l'admirons encore, et dans ce cas il aurait été bien plus facile de l'adapter aux nouvelles constructions.

En effet, en examinant l'antique Cella de la Déesse dans tous ses détails, on peut conclure avec certains archéologues , que les cinq arcades Gallo-romaines faisaient partie du Temple de Diane , qui était à cinq pans, comme nous le voyons encore ; que la voûte de pierre et de beton a été refaite au XIme siècle, aussi bien que tout l'extérieur et la face de devant , avec ses magnifiques chapitaux Corinthiens et la frise qui les surmonte en demi-cintre, et qui se reproduit à l'intérieur sur les arcades Gallo-romaines. Les religieux , nous le dirons au Chapitre X^e, conservèrent les restes de constructions paiennes de ce Temple chrétien, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs en élevant

l'Eglise, dont on fit la dédicace en 813. Il en fut de même dans la vaste Eglise de l'Ara-Cœli, à Rome, bâtie sur l'emplacement du Temple de Jupiter Capitolin, au faite du Capitole, où l'on admire des restes d'antiquité paienne mêlés à l'architecture du Moyen-Age.

Sans doute, bien avant le IXe et le XIe siècle, on dut faire à Alet, quelques constructions devant le Fanum de Diane, converti en sanctuaire catholique, pour abriter les chrétiens pendant les saints offices. Mais il est impossible de rien préciser à ce sujet. On peut seulement dire que durant les trois siècles de persécution, les chrétiens du vaste diocèse de Narbonne eurent plus ou moins à souffrir, selon l'intensité des persécutions. Comme dans tout l'empire Romain, nos contrées eurent leurs Martyrs, témoins ceux de Caunes en 300, saint Aphrodise de Béziers, saint Antonin à Pamiers, saint Just et saint Pasteur en Espagne, saint Couat à Barcelone, saint Félix à Gérone, si honoré dans le canton de Quérigut, ancien Donaizan, dont il était le patron, ainsi que le titulaire de son antique église. (1)

Après le fameux édit de Milan, par lequel Constantin rendit la paix à l'Eglise en l'année 313, les évêques des Gaules organisèrent définitivement les églises paroissiales. Bientôt parut l'hérésie Arienne, qui fit

---

(1) L'église champêtre de saint Félix, servait d'église paroissiale pour cinq villages du Donaizan : Quérigut, Carcanière, le Puch, Artigues et Mijanès. En 1788 elle fut détruite par un incendie survenu par accident pendant la nuit. Les ruines que l'on voit encore appartiennent au style Roman.

tant de ravages dans le Midi de la Gaule, par la protection des rois Wisigoths qui étaient ariens. L'un d'eux, le fanatique Euric, faisait brûler les Eglises, exiler les prêtres, et chasser les évêques. Le siége métropolitain de Narbonne resta vingt-cinq ans sans pasteur, à cause de la persécution des rois Goths, maîtres de Narbonne. Grâce au zèle des prêtres des paroisses, le diocèse de Narbonne fut préservé des ravages de cette hérésie. Puis, vinrent les Priscilianistes et les Manichéens, dont les erreurs semblent avoir donné plus tard naissance à la secte des Albigeois..

Pendant ces temps-là, l'état monastique se développait dans nos contrées, et il donna naissance à ces grandes abbayes dont le rôle fut si considérable au Moyen-Age.

CHAPITRE V.

FONDATION DE L'ABBAYE D'ALET.

Nous devons raconter dans les chapitres suivants les origines et les gloires de l'Abbaye d'Alet, du titre de Sainte-Marie, et de l'Ordre de Saint Benoît avec tous les droits, honneurs et prérogatives afférentes à ce titre. Commençons par un rapide exposé de l'établissement de l'état religieux en France.

Sulpice-Sévère, disciple et historien de saint Martin, raconte dans la *Vie* de ce Bienheureux, qu'il avait eu la gloire de couvrir les Gaules de monastères, et qu'en l'année 380, les évêques les plus pieux, marchant sur les traces de ce grand Thaumaturge, fondaient partout des cloîtres ou maisons de prière.

Sulpice avait lui-même bâti un couvent à Primuliac, situé dans le Minervois, près Narbonne, d'après Dom Vaissette. Saint Paulin, autre disciple de l'Evêque de Tours, paraît avoir habité dans les environs de Bram ;

à l'exemple de Sulpice, son ami, il bâtit des monastères, qui furent les premiers du Midi de la Gaule. Tout porte à croire que vers cette époque furent fondées les Abbayes de Saint-Gilles et d'Agde et aux environs de Limoux, dans la vallée du Lauquet, vers l'an 450, l'Abbaye connue d'abord sous le nom de Saint-Saturnin, et plus tard sous celui de Saint-Hilaire. Il est donc bien naturel de penser que sous l'influence des prédications des illustres disciples de saint Martin ou des autres religieux qui peuplèrent les monastères peu éloignés d'Alet, des moines soient venus s'établir dans ce bourg à cause de son importance, de son antique et célèbre Fanum de Diane, devenu un Temple chrétien, et des avantages exceptionnels que l'on trouvait dans ce pays privilégiée. Nul lieu en effet ne convenait mieux à un Moustier des vieux temps, que cette retraite au milieu des montagnes et des forêts, sur les rives enchantées d'un fleuve pacifique et fécondant, et sous le plus doux des climats. Nulle part on ne pouvait choisir un site mieux approprié à la vie contemplative, et qui fournit plus abondamment à l'entretien d'une Communauté de Moines.

Déjà en l'année 485, saint Benoît-le-Grand, Patriarche des Moines d'Occident, s'était retiré à quatre milles de Rome, dans le désert de Sublac, où vivaient des religieux dans une très-grande austérité. Quelques années après, il fut élu Abbé du Monastère de Vico-Varo, dans le voisinage. Mais il abandonna ce lieu pour revenir à son premier couvent de Sublac, autour duquel il fonda douze Monastères de douze religieux chacun,

qu'il confia à autant de supérieurs particuliers, gardant pour lui le titre d'Abbé.

Saint Benoît, comme plus tard Dominique, François d'Assise, Ignace et d'autres saints fondateurs, éprouva le besoin de créer une famille autour de lui, pour la former à son image, lui léguer sa pensée, se perpétuer en elle, et l'enflammer de l'ardeur qui le dévorait. Par une inspiration du Ciel, il établit au Mont-Cassin, une Abbaye célèbre, qui devint la mère d'une infinité de Monastères de son Ordre. Il y avait dans les environs un Temple d'Apollon. Benoît renversa l'idole et son autel, brûla le bocage voisin qui servait encore aux superstitions du Paganisme; ayant ainsi purgé le Temple paien il le changea en un oratoire dédié à saint Martin. Pendant son séjour à Sublac, il avait composé la Règle admirable qui porte son nom, qu'il donna à ses Monastères d'hommes et de femmes, et qu'il envoya en France par saint Maur.

Comme elle était entièrement conforme à la Règle que de saints fondateurs avaient tracée avant lui pour les moines, elle se répandit de toutes parts, même pendant la vie du saint Patriarche. De bons auteurs soutiennent qu'elle était reçue partout vers l'an 800. Les Moines d'Alet s'étaient empressés de l'embrasser à l'exemple de ceux de Saint-Hilaire.

En terminant ce Chapitre, pour donner une idée de la vie des Moines d'Alet, couverts de leurs sombres coules, nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs, la Règle de saint Benoît, suivie en 1705 à l'Abbaye de Saint-Polycarpe, située à une lieue d'Alet, et regardée

comme la fille de l'Abbaye d'Alet, car elle fut longtemps sous sa dépendance. Le Réformateur de ce couvent disait aux contradicteurs que c'était la pure Règle de saint Benoît, approuvée par l'Eglise et observée pendant des siècles. Malheureusement pour lui et pour sa Réforme, il n'en comprit pas l'esprit. Avec une sévérité Janséniste outrée, il suivit uniquement la lettre qui tue, sans tenir compte de la faiblesse des tempéraments, et son entreprise fut mort-née.

RÈGLEMENT DES RELIGIEUX REFORMÉS DE SAINT-POLYCARPE

EN 1705.

Ce Règlement donnera au lecteur une idée de la Règle primitive observée dans l'Abbaye d'Alet.

Les jours qui n'étaient pas de jeûne, on dînait à midi et l'on faisait le soir une légère collation, un peu plus forte dans le temps Pascal. Les jours de jeûne, il n'y avait qu'un repas après None. En carême, c'était après Vêpres, et pendant ces quarante jours, on ne buvait point de vin, les Religieux de Chœur le voulant bien, quoique la Règle le leur permît. On jeûnait en été, tous les mercredis et vendredis, avec un seul repas après None. On jeûnait ainsi depuis Sainte-Croix de septembre jusqu'au Carême, sauf les dimanches. La nourriture était des légumes, herbes, bouillies, pois, racines, mais jamais des œufs ni du poisson, encore moins de la viande, à moins qu'on ne fut malade. On usait d'un peu

de vin et d'huile hors les jours de jeûne ecclésiastique. Les Religieux étaient toujours ensemble nuit et jour, mais ils ne se parlaient jamais. On se levait à deux heures au plus tard, les jours ordinaires, et plutôt les jours de Fêtes. L'été seulement on faisait la méridienne pendant une heure, selon que porte la Règle. On se couchait à 8 heures en été et à 7 en hiver, mais habillé, sur des paillasses piquées, et on ne portait que des chemises de serge. Le travail était sérieux, mais non accablant. On travaillait la terre, on lavait la lessive et l'on faisait tout ce qui était nécessaire pour le couvent.

—

Distribution de la Journée.

On disait Matines, à deux heures après minuit. Cet office fini, on allait en hiver dans une salle, s'occuper, pendant une heure, de l'étude des Saintes-Ecritures. Suivait l'*Angelus*, Laudes, une demi-heure d'Oraison, l'arrangement de sa cellule, une lecture particulière faite au Chapitre, l'Office de Prime, la répétition du chant ou l'étude des règlements, et la Messe à 8 heures. Elle était précédée de l'Oraison de Préparation et suivie de Tierce. Puis on se rendait au Chapitre. Demi-heure après, on allait jusqu'à une heure et demie, au travail, suspendu à midi, pour Sexte. None à deux heures, précédée de prières et lectures : puis on allait au réfectoire. Les Grâces étaient longues et suivies du *Miserere* qu'on psalmodiait en allant à l'Eglise. Au retour, on se rendait au Chapitre, pour vaquer à de saintes lectures

jusqu'à quatre heures et demie. Puis, un quart d'heure de lecture publique sur les Saintes-Ecritures et les Saints-Pères. A quatre heures trois-quarts, Oraison de Préparation pour Vêpres, qui étant finies, on lisait en particulier. A six heures, lecture publique, prière à l'Eglise et Complies, à six heures et demie. En sortant du Chœur on recevait l'eau bénite que donnait le Supérieur à mesure qu'on passait devant lui, et on se retirait au dortoir pour le repos nocturne, après avoir récité tous ensemble le Symbole des Apôtres.

Cet ordre changeait selon les temps; car les dimanches et fêtes, dans le temps Pascal, et quand on dînait à midi, les exercices variaient un peu. En Carême on priait beaucoup plus en récitant tantôt l'Office des Morts, les Psaumes Graduels et tantôt les Sept Psaumes de la Pénitence avec les Litanies. Le travail était aussi plus long.

Les dimanches on tenait, après None, pendant une heure, une Conférence, à l'exemple des anciens solitaires, et il était permis à chacun de prendre la parole.

La Règle permettait l'usage des viandes communes aux malades. Autant que possible ils devaient manger au réfectoire, dans la salle voisine destinée aux infirmes, pour entendre la lecture de table, ce qui explique la fenêtre que l'on voit à Saint-Polycarpe, entre ces deux pièces.

Les malades, à moins d'une impossibilité réelle, recevaient les derniers sacrements, à l'Eglise, et l'on préparait la cendre et de la paille, pour y placer le malade lorsqu'il était près d'expirer. Après le décès, on

sonnait trente-trois coups par intervalle, on lavait le corps du défunt en récitant des prières et on le portait à l'Eglise, et, jour et nuit, on veillait autour du cercueil en priant. Lorsque le corps était porté en terre, on chantait l'*In exitu Israël*. On l'ensevelissait sans cercueil, sans suaire, par esprit de pauvreté, seulement avec les habits religieux, le visage couvert du capuchon et les bras l'un sur l'autre en forme de Croix.

C'était la coutume d'avoir toujours une fosse ouverte pour le premier religieux qui mourait. Chacun allait y travailler de temps en temps selon sa dévotion. Pendant trente jours, on servait au repas la portion ordinaire du frère décédé, à sa place restée vide, et les mets étaient ensuite distribués aux pauvres. Enfin on célébrait des Messes et on récitait de nombreuses prières pour les religieux décédés, pour leurs parents et amis, ainsi que pour les Bienfaiteurs et tous les serviteurs du Monastère.

CHAPITRE VI.

RESTAURATION DE L'ABBAYE D'ALET SOUS CHARLEMAGNE PAR BÉRA I, COMTE DU RAZÈS.

L'histoire générale de l'Église des Gaules nous apprend que la vie religieuse, éteinte en Afrique, enfantait des prodiges depuis saint Martin, sur le sol Gaulois, qui se couvrait d'une magnifique floraison de Monastères. Ce fait incontestable, à défaut de preuves locales, nous a porté à placer la fondation du Couvent d'Alet, du VIe au VIIe siècle. Les commencements de la nouvelle Abbaye durent être modestes et difficiles, pendant ces époques si troublées par les guerres et les invasions. Mais insensiblement les religieux devinrent si populaires par leurs bienfaits, et leur monastère prit un tel accroissement, que leur Supérieur, qui était un Abbé crossé et mitré, fut bientôt regardé comme le Seigneur d'Alet au

VIIIe siècle. L'histoire locale atteste en effet que cette ville n'a jamais appartenu à aucune famille seigneuriale. Nous lisons dans un document, portant la date de 796, que les moines d'Alet s'étaient décidés à faire reconstruire les murs d'enceinte du bourg qui porte ce nom, pour se défendre contre les invasions des Maures.

Le docteur Buzairies, page 17 de ses *Notices historiques sur les Châteaux de l'arrondissement de Limoux*, affirme avoir eu sous les yeux une copie manuscrite du XVIIe siècle, de l'acte de 796, copie que Besse a reproduite dans son *Histoire des ducs de Narbonne* (1660) page 435. Ce seul fait suffit à prouver l'importance de l'Abbaye d'Alet, car l'œuvre si capitale des fortifications demandait des ressources immenses pour l'époque.

En effet, l'histoire nous apprend qu'au commencement du VIIIe siècle, les Arabes venus d'Afrique, sous le nom de Sarrasins, inondèrent l'Espagne. Après la conquête de la Péninsule Ibérique, ils pénétrèrent dans l'Empire Franc, en suivant la vallée de l'Aude, appelée pays de Razès, du nom de Redas, *Redde* (aujourd'hui Rennes, au-dessus de Couiza) sa capitale, située sur une montagne très-escarpée. Ces hordes barbares ruinèrent par le fer et le feu les villes et les bourgs qui se trouvaient sur leur passage. Pendant que Charlemagne était occupé à combattre les peuplades qui attaquaient son Empire, vers le Nord, Enon, roi des Sarrasins, envoya une armée sous la conduite du général Abdelmelé, qui, après s'être emparé des faubourgs de Narbonne et y avoir mis le feu, vint jusqu'à Carcassonne. Le comte

Guillaume essaya, mais en vain, de les arrêter. Il dut céder au nombre, et après un rude combat, dans lequel il tua un roi ou chef des Maures, il se retira du champ de bataille, nommé *Aleschans*, après avoir été abandonné par tous les siens ou les avoir perdus.

On pense qu'Aleschans est un lieu du diocèse de Carcassonne, appelé *Alsan*, ou bien que le combat s'étant livré entre Carcassonne et Alet, ce lieu fut appelé Alescans, comme qui dirait *Champs d'Alet*, (ce qui n'aurait pu arriver que dans la plaine de Brasse, voisine d'Alet) (1). Mais Charlemagne, qui régnait en France depuis 768, voulut en finir avec les Sarrasins. Marchant sur les traces de son aïeul Charles Martel, il bâtit complètement les ennemis du nom chrétien, toujours vaincus, mais jamais soumis, et en 781, il recula les bornes de son Empire jusqu'aux bords de l'Ebre. Afin de veiller plus facilement sur ses conquêtes des Pyrénées, il divisa les diocèses de cette frontière Méridionale en plusieurs Comtés. Alet fit partie du Comté de Razès, pour le temporel. Mais pour le spirituel, il continua à dépendre des Archevêques de Narbonne qui prirent comme par le passé, le titre d'Archevêque de Narbonne et de Razès. Ces prélats transportaient leur siége dans le Razès, lorsqu'ils étaient chassés de Narbonne par les invasions des Sarrasins ou les troubles civils,

---

(1) P. 27 et 28 de l'*Histoire de la Catalogne Française*, dédiée par Caseneuve au cardinal Mazarin, et imprimée à Toulouse, par Pierre Bosc, l'an 1644.

En 1059, Guifred consacra l'une des deux Eglises de Rennes, l'Eglise paroissiale actuelle, dont la construction Romane date de cette époque. Déjà sous les Ariens, les Évêques de Carcassonne, chassés de leur siége, s'étaient réfugiés à Rennes, qui, d'après l'historien Besse, faisait partie, sous le rapport temporel, du diocèse de Carcassonne. La capitale du Razès, par sa position formidable au sommet d'une roche escarpée, fut à l'abri du pillage pendant les excursions des Sarrasins. Mais il n'en fut pas de même des autres bourgs et villages de la vallée de l'Aude qui furent presque tous complètement ruinés, car les fanatiques sectaires de Mahomet semaient partout la dévastation, le pillage, détruisant surtout les archives et les livres, ils ne voulaient qu'un seul livre au monde, le *Coran*. Pendant ses excursions contre les Sarrasins, Charlemagne se rendit dans la capitale du Razès, où il frappa monnaie. On conserve un denier de ce Prince portant les quatre lettres R, E, D, S, divisées dans les branches de la croix. Ces lettres qui sont disposées d'une manière tout-à-fait méridionale, veulent dire *Reds* ou *Rede*, capitale du Razès, qui avait une certaine importance sous la 2me race de nos Rois.

Vers l'année 780, Charlemagne qui venait de renouveler les comtes du royaume d'Aquitaine, nomma Béra I, comte de Razès. Des historiens pensent qu'à la même époque vivait un autre comte, appelé Béra, gouverneur de la Catalogne, qui formait le comté de Barcelonne. Quoi qu'il en soit de l'existence de ces deux comtes du même nom, une charte de 813 nous apprend que Béra I, comte du Razès, avait fait don au Pape de

l'Abbaye d'Alet dont il était comme le second fondateur. Dom Vaissette se croit autorisé à conclure, d'après cette Charte de 813, que le monastère d'Alet avait été bâti vers l'an 800. Cette déduction n'est pas rigoureuse, car nous avons vu que l'année 796, les moines d'Alet avaient fait reconstruire les fortifications de ce bourg, preuve incontestable de l'existence et de l'importance de l'Abbaye à cette époque. Le titre de fondateur que s'attribue Béra, de concert avec son épouse, la comtesse Ramille, veut dire qu'après les ravages des Sarrasins, il avait relevé l'Abbaye détruite, qu'il l'avait enrichie en lui donnant de nouvelles terres, et mérité ainsi le titre de fondateur. Béra I, fondateur de l'Abbaye d'Alet, dans le sens que nous venons de dire, soumit le Monastère, par une Charte de 813, à l'Eglise de Saint-Pierre de Rome, au Pape Léon III et à ses successeurs, suppliant le Saint-Siége de le prendre sous sa protection spéciale. En reconnaissance de cette protection, Béra chargea l'Abbaye d'Alet de servir tous les trois ans, à perpétuité, une livre d'argent à l'Eglise de Rome. Il demandait en retour que le Pape voulut bien envoyer au Monastère une parcelle de la vraie Croix et des reliques authentiques pour la Dédicace de l'Eglise de cette Abbaye. Voici un extrait de la Charte de Béra :

« In Dei omnipotentis nomine, ego Béra, gratiâ Dei, Comes, et « uxor Romella Comitissa, sani mente integroque consilio, humanæ « fragilitatis memores : ne, quod absit, repentinâ prævenìamur « morte etc.... donamus Vicum nostrum dictum Electum, et Monas- « terium nostrum Sanctæ Mariæ fondatum à nobis..... Domino Deo

« omnipotenti, et Domino Petro Apostolorum principi, urbi Romæ,
« et Inclito Papæ Leoni Romano, cunctisque successoribus ad benè
« peragendum et custodiendum etc..... »

Le Pape ne manqua pas d'envoyer un fragment de la vraie Croix, puisqu'en l'année 1059, l'Abbaye d'Alet se glorifiait de posséder cette précieuse parcelle. Il donna aussi les autres reliques demandées qui servirent pour lá Dédicace de la nouvelle Eglise. L'ancienne Eglise du Monastère, en partie détruite par les Sarrasins, fut reconstruite à trois nefs, vers l'an 800, probablement parce qu'elle avait été détruite par les Sarrasins. A l'exemple des premiers Prêtres qui prêchèrent l'Evangile à Alet, et qui conservèrent le Fanum de Diane, en l'appropriant au culte catholique, les Bénédictins du IXe siècle, comme plus tard ceux du XIe conservèrent religieusement le petit sanctuaire tel que nous le voyons encore.

Les Moines d'Alet jouirent d'une paix profonde sous les successeurs de Charlemagne, et sous le gouvernement d'un chef élu qui était l'Abbé du Monastère. Au Xe siècle, outre leur Abbé particulier, ils eurent encore pour supérieur un Abbé général, comme les Abbayes de Cuxa, de Lézat, de Masganier et de Saint-Hilaire. Warin ou Guarin, Abbé de Cuxa, recommandable par ses vertus et célèbre par l'austérité de sa Réforme, exerçait en 970, ce haut ministère. Du reste ces Abbayes vivaient toujours sous la dépendance du Saint-Siége. Le Pape Jean XV, en confirmant l'année 993 cet état de choses, conserva aux religieux le droit de pourvoir par l'élection, en cas de

vacance, au remplacement de l'Abbé, selon la règle de saint Benoit, et de faire bénir le nouvel élu par le Pape, si les Evêques refusaient de procéder gratuitement à cette cérémonie.

CHAPITRE VII.

NOMS DES ABBÉS D'ALET.

Les noms des Abbés d'Alet, sont restés inconnus jusqu'en l'année 970, faute de documents historiques. A cette époque, Benoit Ier, d'abord Abbé de Saint-Hilaire, fut élu Abbé d'Alet.

En 1050, le siége Abbatial était occupé par Grégoire Geraud, dont l'élection fut confirmée par le Pape Léon IX. Sous son administration, en 1054, Pierre Raymond, allié de Guiffred, archevêque de Narbonne, enfreignit la Trêve de Dieu, faisant saisir dans l'église d'Alet deux Chevaliers qui n'avaient commis aucun crime. Il fit pendre l'un de ces chevaliers, parent de Bérenger, vicomte de Narbonne, comme un voleur et un scélérat.

Ce Chevalier fut pendu aux Fourches Patibulaires, dont il existe encore les vestiges sur un rocher qui

domine Alet, au-dessus des Eaux-Chaudes. Le *Compoix* d'Alet appelle ce lieu *les Fourches*. Ce trait de cruauté est mentionné dans la plainte que porta Bérenger, et dont voici un extrait :

« Deindè Petrum Ramundum Bitterensium Comes, integram Dei violavit Ecclesiam Sanctæ Mariæ, Cenobium loci Electi, ubi mirificum habetur Lignum Dominicum et extraxit ab indè duos milites inclinatos atque innoxios, et Unum ex eis qui erat censanguineus meus pependit in Ligno..... »

Vers la fin du règne de Grégoire, le Pape Urbain II vint à Alet, visiter le Monastère et la nouvelle église Abbatiale. Les documents nous manquent pour raconter cette page, la plus glorieuse sans contredit de l'Abbaye d'Alet.

Raymond I devint Abbé en 1101. Sept ans après, Roger II, comte de Foix, restitua au Monastère d'Alet, 80 sols monnoie de Toulouse, pour des Droits injustes qu'il exigeait d'un village de son domaine qui avait été donné à cette Abbaye par Roger, comte de Carcassonne. Voici le texte authentique de cette restitution :

« In nomine D^{i} N^{i} J^{n}-X^{i}, Ego Rogerius, Comes Fuxensis, « recognoscens delictum meum vel Parentum meorum, « reddo et dimitto Ego et filius meus Rogerius, domino « meo et Sanctæ Mariæ Electensi, et Raymondo Abbati, et « Monachis ejusdem loci præsentibus atque futuris, Albega- « riam et forciam quam injustè faciebam in Villa de « Villabas, etc... »

Bernard I était Abbé en l'année 1162, et Pons Amelius ou Amiel vers 1167 à 1197. Sous son règne,

en 1175, Roger de Béziers, vicomte de Carcassonne, donna à l'Abbaye d'Alet un alleu, dans la ville de Limoux ; mais vers la fin de ce siècle une affaire très-grave faillit entraîner sa ruine.

Pons Amelii étant mort en 1197, après avoir fait clore la ville d'Alet de murs, et l'avoir environnée de fossés, les Moines élurent, dans les formes canoniques, pour lui succéder, Bernard II, de Saint-Ferréol, abbé de Saint-Polycarpe. Ce choix, et plus encore peut-être, la construction des fortifications d'Alet, déplurent à Bertrand de Saissac, alors tuteur de Raymond Roger de Béziers, vicomte de Carcassonne et du Razès, et qui, en cette qualité, avait une grande autorité dans le pays. Il se rendit à main armée, à Alet, arracha le nouvel Abbé de son siége avec violence jusqu'à effusion de sang, et le tint enfermé pendant trois jours dans une étroite prison. Il fit mettre le cadavre de Pons Amelii dans la chaire abbatiale, et ordonna à quelques religieux qu'il avait gagnés à sa cause, de procéder à une nouvelle élection, après avoir mis les autres Moines en fuite.

Les factieux élurent Bozin, qui secondé par son protecteur, disputa l'Abbaye à Bernard de Saint-Ferréol. Le débat fut porté devant le Tribunal de Bérenger, évêque de Carcassonne, lequel convaincu de l'intrusion de Bozin, mais craignant d'encourir la disgrâce du vicomte de Carcassonne, renvoya cette affaire, d'après les règles canoniques, à l'archevêque de Narbonne, son métropolitain. On prétend que ce dernier adouci par les offres et promesses de Bozin bénit cet intrus, qui

peu à peu engagea la plupart des Domaines de son Abbaye, pour subvenir aux dépenses qu'il avait faites en l'achetant, et à la fin de l'année, il y avait à peine de quoi entretenir les Moines, qui avaient atteint le nombre de 300, tant l'Abbaye d'Alet était florissante. Bozin, se sentant redevable de son élection à la protection de Raymond Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, lui demeura toujours fidèle. Il fit plus, après la prise de ces deux villes par les hérétiques Albigeois, il livra la ville d'Alet, de concert avec quelques-uns de ses religieux, au comte de Foix, devenu le tuteur du jeune Trencavel, fils du vicomte Roger.

Cependant le 21 juillet 1222, au Concile du Puy-en-Velay, le cardinal Conrad, exposa après informations, la conduite de Bozin. On examina l'affaire avec une sérieuse attention, et, après avoir pris l'avis des Prélats assemblés, il dégrada Bozin et les Moines factieux par un décret du 16 septembre. Il unit l'Abbaye d'Alet à la cathédrale de Narbonne, fit approuver son décret à Rome, au mois de mai 1223, et ordonna de chasser les Moines factieux, et de mettre à leur place douze chanoines séculiers au choix du Chapitre de Narbonne, pour desservir l'église d'Alet.

Mais le plus grand nombre de Religieux qui n'avaient participé en rien aux entreprises de Bozin, appelèrent au Pape de toutes ces mesures, demandant d'être rétablis dans la paisible possession de leur Abbaye. L'affaire traîna en longueur. Grégoire IX nomma deux commissaires : les Abbés de Ruipel et de Grandselve, pour écouter les plaintes de ces Religieux. Enfin en

1233 l'Abbaye fut restituée aux Moines qui en étaient exilés depuis dix ans, et le Pape nomma pour Abbé d'Alet, Udaljer d'Ajort. L'année suivante les biens des hérétiques de Limoux, de Loupian, du Soulier, de la Digne-d'Aval, d'Espéraza et d'Alet, qui avaient été confisqués au profit du Roi, furent vendus à l'Abbé Udaljer, moyennant le prix de 400 livres. Néanmoins pour répondre aux exigeances de l'Archevêque de Narbonne, l'Abbaye fut contrainte de lui céder en 1246, une partie de ses Domaines.

Udalger mourut vers 1279. Voici les noms de ses successeurs :

Raymond II vers 1265 à 1279.

Bertrand, 1284.

Pierre, 1303.

Barthélemy vers 1310 à 1318, époque où il fut nommé par Jean XXII, premier évêque d'Alet.

Description du Sceau de BARTHÉLEMY, Abbé d'Alet. Diocèse de Narbonne, 1317

Sceau ogival de 48 mill. — Archives de l'Empire P. 444.

Dans une niche supérieure, la Vierge assise avec l'Enfant-Jésus. Dans une niche inférieure, l'Abbé debout avec sa Crosse et un Livre : accompagné de deux écus d'un flanqué en sautoir.

S : Barth : Dei : Grat. Abba : Mon : Electen.

(Appendu à une Charte de l'an 1317).

CHAPITRE VIII.

IMPORTANCE DE L'ABBAYE D'ALET

(De l'an 1000 à 1318, date de la création de l'Évêché d'Alet).

Depuis sa restauration par Béra I, comte de Razès, vers l'an 800, jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'Abbaye d'Alet avait acquis une importance considérable, comme le lecteur va s'en convaincre par le récit des faits que nous allons exposer.

En 1096, le pape Urbain II, après le Concile de Clermont, où fut publiée la première croisade, se rendit à Carcassonne, et il y bénit les matériaux préparés pour le premier agrandissement de l'église de Saint-Nazaire, à la Cité. Il traversa Limoux et se rendit à Alet pour visiter l'Abbaye de Sainte-Marie, placée en 813, sous la protection du Saint-Siége. Il fallait que cette antique Abbaye fut bien importante, pour être honorée de la visite d'un Pape, privilége refusé aux autres Abbayes de la contrée, comme Saint-Hilaire et Saint-Polycarpe.

Le Pape avait convoqué à Alet, les chanoines de la Cathédrale de Toulouse pour terminer leurs différents. Assisté de Bernard, archevêque de Tolède, et en présence d'Izarn, évêque de Toulouse, le Pape rendit une sentence favorable aux Chanoines de cette église.

En 1108, Roger II, comte de Foix, fut contraint de restituer au monastère d'Alet, 80 sols, monnaie de Toulouse, pour des droits injustes qu'il exigeait du village de Valislas.

Une autre gloire de l'antique Abbaye d'Alet, c'est d'avoir eu, sous sa dépendance, l'Abbaye de Saint-Polycarpe, située dans le diocèse de Narbonne, à une lieue de la cité d'Alet et de la ville de Limoux-sur-Aude. (1) Cette Abbaye, fondée vers l'an 800 par Atala, seigneur espagnol et ami de Charlemagne, était placée sous la dépendance de celle d'Alet, pendant le règne d'un Charles. Le comte de Guillaumaud en avait fait don à l'Abbaye d'Alet, et cette concession avait été confirmée sous le règne de Philippe I, par Raymond, comte de Carcassonne, et plus tard par la vicomtesse Ermengarde. Aucun document ancien ne vient nous indiquer le motif de cette donation et l'on ne peut que se livrer à des conjectures. Par exemple, que les Moines de Saint-Polycarpe réduits à la nécessité extrême, après des invasions barbares qui auraient pillé leur

(1) Nous donnerons à la fin du volume, l'histoire de l'Abbaye de Saint-Polycarpe, de 780 à 1773, suivie de la description de ce Monastère.

Couvent, ou pour tout autre motif, auraient imploré le secours et l'appui de l'Abbaye d'Alet plus florissante, et en retour se serait placée sous sa dépendance. L'Abbaye de Saint-Polycarpe serait ainsi devenue comme une fille, comme une colonie du Couvent d'Alet, et par reconnaissance, elle serait restée sous sa dépendance, avec l'approbation des Comtes du pays, comme nous venons de le rapporter. Le fait étant certain, quoiqu'il en soit des motifs, cette primatie, sur l'Abbaye de Saint-Polycarpe, fut disputée par Robert, abbé de Lagrasse, dans le diocèse de Carcassonne, fondée en même temps que celle de Saint-Polycarpe. Dans un Concile tenu à Narbonne, qui est le XIe, en l'année 1091, Robert obtint ce privilége de l'Archevêque de Narbonne quoiqu'il fut reconnu qu'il n'avait pas un droit bien certain sur cette Abbaye. Vingt-quatre ans après, l'Abbé d'Alet réclama les droits de son Monastère sur cette Abbaye, dans un Concile tenu à Saint-Gilles, sur le Rhône, en 1115, et il obtint justice, par la raison que ce Monastère n'avait jamais été soustrait à la dépendance de l'Abbaye d'Alet, par un jugement ecclésiastique, mais seulement par la violence et l'autorité des puissances séculières, dit Pascal II, dans sa Bulle.

« Pascalis, Episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio
« Raymundo Electensis monasterii Abbati, salutem et
« apostolicam benedictionem. L...(*sic*)veritate justitiæ pate-
« factâ, fratrum nostrorum judicio, suprâdictam B. Poli-
« carpi Ecclesiam, vestris Fatribus... Et Electensi Cœnobio,
« restituimus..... »

De nouvelles contestations ayant été soulevées de la

part de l'Abbé de Lagrasse, le Pape Calixte II, en l'année 1119, confirma définitivement par deux Bulles les droits de l'Abbé d'Alet, dans le Xe Concile de Toulouse. Mais cette dépendance cessa vers la fin de ce siècle, puisqu'en 1197, Bernard de Saint-Ferréol était Abbé en titre de l'Abbaye de Saint-Polycarpe.

Depuis l'année 813, où l'Abbaye d'Alet avait été placée par Bérat, sous la protection directe de l'Eglise de Rome, les Papes l'avaient toujours protégée, comme nous venons de le rapporter. En 1119, Calixte II reconnut en faveur de l'Abbaye d'Alet l'étendue de ses biens.

Ils comprenaient les Monastères de Saint-Paul-de-Fenouillet, de Saint-Polycarpe, de Saint-Papoul : les églises de Sainte-Marie d'Orbieu, de Sainte-Colombe, de Chercorbec sur Lers, de Payra, de Villeneuve, de Saint-Martin-de-Celle, de Castelreng et de Sainte-Marie-d'Espéraza : les villages de Flacian, de Cournanel, de Pincianum de Véraza : les châteaux de Cournanel et de Blanchefort.

En l'année 1162, le Pape Alexandre III donna une nouvelle Bulle en sa faveur. Grâce à la protection de Rome, les Abbés d'Alet jouissaient d'une grande considération, et Raymond I, Abbé d'Alet, siégea au Concile de Toulouse, où se trouvaient les Abbés de Lagrasse et d'Aniane.

Occupation des Religieux.

Les Moines d'Alet suivaient le règlement des Bénédictins de Saiut-Maur, comme nous l'avons déjà dit. Tout

en étant voués à la prière, ils avaient deux grandes tâches à remplir : la prédication de l'Evangile et la sanctification du travail manuel.

Pour se rendre dignes de prêcher la parole de Dieu, ils se livraient à de profondes études. « On perce le diable, avait dit Benoît, d'autant de coups qu'on trace de lettres sur le papier. » Aussi, après avoir manié sans rougir la bêche et l'outil, les Bénédictins d'Alet transcrivaient patiemment pour leurs frères des autres couvents, et les Livres sacrés, et les Livres liturgiques, et aussi les œuvres des écrivains de l'antiquité, orateurs, historiens, poëtes qui eussent infailliblement disparu dans ces temps barbares, et qu'ils conservèrent comme dans une arche sacrée, au fond de leurs murailles respectées, pour l'instruction et le charme des âges futurs.

Chaque Abbaye ouvrait une école pour ceux qui voulaient en profiter. Là, le pauvre comme le riche trouvaient l'enseignement, car l'Eglise dépositaire de la vérité, en vertu du commandement qu'elle avait reçu du Maître, s'est toujours montrée jalouse d'instruire les peuples en ouvrant des écoles dans les églises et les Monastères. On appelait ces écoles, des Maîtrises, en tout semblables à nos Petits Séminaires. On y recevait des enfants que l'on formait à la piété et à la connaissance de toutes les sciences, sous l'influence salutaire de règles, entièrement à leur portée. Les écoliers de cette époque suivaient ces règlements, élaborés avec une sollicitude toute maternelle par l'Eglise, et dans les Monastères de Chanoines réguliers, et dans les Abbayes.

Les Bénédictins d'Alet, comme leurs frères des autres Couvents, accomplissaient toutes ces grandes choses, et leur Monastère était la Providence visible de la contrée. A l'abri de leurs murailles déjà fortifiées et crénelées, s'abritaient les âmes pures et délicates, fuyant dans cette arche nouvelle, le débordement des passions et les orages du monde. L'Abbaye d'Alet ressemblait, à l'extérieur, à un Castellum ou Château-fort, environné de hautes murailles garnies de tours crénelées. Mais au-dedans, c'étaient de gracieux jardins, bordés d'élégants portiques qui formaient ces cloîtres romans dont on admire les restes, où aboutissaient l'Atrium, le réfectoire, la salle du Chapitre, l'hôtellerie pour les Pèlerins, la maîtrise pour les enfants, l'oratoire privé et l'église abbatiale qui était le centre de tout et la gloire de l'Abbaye.

CHAPITRE IX.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ROMANE D'ALET

(XI e Siècle).

L'Histoire générale de l'Eglise nous apprend que l'an 1000, époque mystérieuse, sur une fausse interprétation de l'Apocalypse, on croyait toucher à la fin du monde. Les barons rapaces qui avaient dépouillé les Eglises et les Monastères, s'empressaient de leur faire diverses restitutions et les simples fidèles, à leur tour, leur léguaient une partie de leurs biens. Le mouvement religieux, imprimé par une terreur mystérieuse, se traduisit alors par une ardeur générale à reconstruire les édifices sacrés dans tout l'univers catholique.

Le roi Robert fit commencer l'Eglise de Notre-Dame de Paris, sur les débris d'un Temple paien. L'Abbaye d'Alet, si importante par le nombre de ses religieux, comme par ses richesses, dut élever pour sa part, en l'honneur de Notre-Dame, la grande et riche Eglise

Romane, avec ses trois nefs, et, qui sait si ce magnifique Temple, la merveille de la contrée, ne fut pas le principal motif de la visite d'Urbain II (en 1096), qui voulut l'honorer de sa présence, l'admirer de ses yeux, et peut-être, le consacrer de ses mains augustes, au milieu des trois cents religieux qui formaient vers cette époque, la gloire de cette Abbaye, importante par ses possessions et remarquable par la ferveur de ses Moines, car d'après le témoignage des historiens, la discipline monastique refleurissait dans l'Occident avec un nouvel éclat, en l'an 1000. Quoiqu'il en soit des motifs du voyage du Pape à Alet, le fait certain de son apparition dans les murs de cette Cité, sera jusqu'à la fin des temps, l'une des gloires les plus pures de son histoire.

Parmi les trois cents Bénédictins d'Alet, on trouvait des hommes dont l'intelligence pouvait s'appliquer à tout. Ces religieux, véritables pionniers de la science et de l'art, étaient capables de construire n'importe quel château et quelle Abbaye, Eglise et Chapelle, même de splendides Cathédrales, comme celle de Notre-Dame d'Alet, commencée vers l'an 1000. On y trouvait des sculpteurs sur pierre et sur bois, de première force; des peintres d'Eglise, témoin les restes de peintures à fresque que l'on admire encore dans l'Eglise en ruines d'Alet, soit au Sanctuaire et à la tour Saint-Michel, soit sous les arcades du fond de l'Eglise, où l'on voit un groupe d'anges, etc... On y trouvait encore des peintres verriers, des enlumineurs dignes de lutter avec ceux des Abbayes de Saint-Denis et de Cluny, en un mot, des artistes dans tous les genres.

D'après ce rapide exposé, on comprendra que ces légions de Moines-artistes de l'Abbaye d'Alet, aient voulu marcher avec le progrès chrétien, seconder les fidèles si généreux pour les Eglises et imiter les Moines des autres Monastères qui élevaient ces riches Cathédrales, ces splendides Eglises Abbatiales que nous admirons encore, comme la plus belle floraison de l'art religieux.

Pour ce qui concerne notre sujet, nous devons dire que le nombre toujours croissant des Moines d'Alet demandait un nouveau Temple, l'Eglise Carlovingienne de l'an 800 étant devenue insuffisante. On démolit une partie de cette ancienne Eglise pour l'adapter aux nouveaux plans, mais on conserva avec soin et intelligence, comme une relique précieuse, l'antique Fanum de Diane.

Les Moines-architectes donnèrent à la nouvelle Eglise Abbatiale, le style Romano-Byzantin secondaire, qui résumait les deux éléments, Oriental et Occidental, et qui était l'architecture chrétienne en usage de l'an 1000 à 1150. Il remplacèrent le petit appareil Romain si fréquent dans la première période (de 400 à 1000) par le moyen appareil, tout en conservant à l'édifice sacré les dispositions primitives, c'est-à-dire le plan des Basiliques Latines, modifiées suivant les exigences du culte catholique. Le visiteur attentif remarquera généralement le petit appareil à la base des murs jusqu'à une certaine hauteur, où apparait exclusivement le moyen appareil. C'est la partie conservée de l'Eglise Carlovingienne avec ses petites fenêtres à plein cintre.

L'importance toujours croissante de l'Abbaye fit adopter le plan d'une Eglise à trois nefs, chose rare jusqu'alors, surtout dans les campagnes, dont les Eglises étaient à une seule nef, comme l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Polycarpe (IXe siècle). Nous pensons que l'Eglise Carlovingienne d'Alet, construite vers l'an 800, comme nous l'avons rapporté, possédait déjà trois nefs, grâce à l'importance et aux richesses de l'Abbaye, à cette époque.

Comme preuve authentique et irrécusable de l'existence de ces trois nefs, nous citerons la conservation d'un pilier rond, court et massif, qui se voit encore au milieu des piliers carrés (1). Sa base et surtout sa corniche accusent une architecture bien plus ancienne. Il est vrai que les Archéologues ne donnent pas l'énumération précise des moulures de la 1re époque, (de 400 à 1000). Ils affirment que les *Billettes*, les *Frêtes* et nombre d'autres sculptures que l'on trouvait figurées sur les pavés en mosaïque de l'époque Gallo-Romaine, ont été reproduites dans les Eglises jusqu'en l'an 1000. Or des moulures de ce genre se retrouvent sur la corniche du pilier rond, et en d'autres endroits de l'Eglise d'Alet. De plus, les pierres de ce pilier rond, rongées par le temps, accusent une architecture qui remonte au moins au IXe siècle, et peut-être même au-

(1) La masse des decombres qui couvrent le sol ne nous a pas permis de vérifier s'il existait un pilier parallèle, ou même s'il y en avait de semblables dans le reste de l'edifice.

delà. Dans cette dernière hypothèse, ce pilier aurait fait partie de la première Eglise, qui existait avant celle qui fut construite vers l'an 800.

Au commencement du XIe siècle, une révolution importante qui se produisit dans l'agencement des colonnes, permit de donner à l'Eglise d'Alet, de plus amples proportions. A partir de cette époque, les colonnes, auparavant courtes et massives (et la colonne ronde dont nous venons de parler en est une preuve), subirent une grande modification. On les groupa, à demi-engagées, dans les piliers dont elles dissimulaient l'épaisseur. Ces colonnettes au fût grêle et élancé, n'étaient pas le support réel, mais l'accessoire, l'ornement du support véritable.

Tous ces progrès de l'art chrétien se trouvent fidèlement réalisés par les Moines d'Alet, dans la construction de l'Eglise du XIe siècle, et rien ne contribua à l'élancement de l'édifice sacré, haut de 25 mètres environ, comme ces faisceaux de gracieuses colonnettes, qui s'élevaient d'un seul jet, du pavé jusqu'aux combles, où elles s'arrêtaient pour porter les nervures des voûtes. Par une heureuse innovation, les Moines d'Alet réduisirent successivement le volume des colonnettes. La colonnette amoindrie s'élevait comme d'une nouvelle base, pour subir une troisième fois, la même modification, avant de recevoir à son sommet, pour dernier couronnement, des chapiteaux *Historiés*, comme on savait les fouiller au XIe siècle. L'art de Byzance y épuisa toute sa perfection en produisant ces belles feuilles d'Achante de toutes dimensions, agencées avec

un goût parfait, témoins les nombreux chapiteaux que l'on voit encore, et qui rappellent à la gloire des Moines-architectes, les plus beaux chapiteaux Corinthiens de la Grèce. C'est en effet le style Grec le plus pur et le plus riche que l'on retrouve à l'intérieur, comme à l'extérieur de l'Eglise Notre-Dame d'Alet (1). Les deux nefs latérales étaient coupées, vers le milieu de la hauteur de l'édifice, par des voûtes épaisses, qui supportaient des galeries, formant d'immenses tribunes ou de secondes nefs. Les arcades supérieures qui supportaient la naissance des voûtes, à une hauteur de 20 mètres environ, présentent sur leurs chanfreins, un semis de moities-boules qui détruisent la monotonie et produisent le meilleur effet sur les quatorze arceaux supérieurs, qui fesaient le tour de la grande nef, sept de chaque côté.

Mais au milieu de ce dédale de lignes droites ou courbes qui sillonnent l'édifice sacré dans tous les sens, l'œil était ravi de leur pureté, de leur parfaite harmonie. Pour tout dire en un mot, l'Eglise Abbatiale d'Alet fut toujours regardée comme un des monuments les plus beaux de l'art Roman, dans le Midi de la France.

(1) Ce genre d'architecture nous fait supposer que les Moines-artistes qui dirigeaient ces travaux, auraient pu venir de la Grèce, comme l'antique chant Bénédictin d'Alet, dont les mélodies rappelaient, dit-on, les symphonies de l'Orient.

Dimensions de l'Eglise Notre-Dame d'Alet.

L'antique Eglise d'Alet présente la forme d'un parallélogramme ou carré long, couronné par un petit chœur, demi-circulaire, du côté du Levant Cet édifice monumental mesure dans sa plus grande longueur intérieure 44 mètres, 36 pour la nef, 8 pour le sanctuaire, qui a 6 m 25 de large, à l'entrée, entre les deux piliers Corinthiens. Sa largeur aux transsopts . donne 25 mètres 15, et les trois nefs atteignent 19 mètres 15, décomposées comme il suit : 3 mètres 50 chaque nef latérale, 1 mètre 90 chaque pilier carré et 8 mètres 35 la grande nef.

Enfin la tribune dont on ne voit que l'emplacement au fond de l'Eglise, avait toute la largeur de la nef principale, et mesurait 6 mètres de profondeur.

CHAPITRE X.

DESCRIPTION DES PARTIES PRINCIPALES DE L'ÉGLISE ROMANE D'ALET. (XIme siècle).

Après avoir parlé dans le chapitre précédent de l'ensemble de ce magnifique édifice à trois nefs, nous allons essayer de décrire les parties les plus remarquables de l'église Bénédictine, en suivant l'ordre chronologique de leur exécution, savoir :

1° Le Sanctuaire ; 2° les Transsepts ; 3° les Fenêtres ; 4° les Voûtes ; 5° les Tribunes ; 6° les Tours ou Clochers ; 7° les Portes ; 8° les Peintures.

Nous terminerons ce chapitre par un résumé qui aidera le lecteur ou le touriste visiteur, à saisir la synthèse chronologique de ce Monument, qui appartient à plusieurs époques.

§ I. — *Sanctuaire de l'église Notre-Dame d'Alet.*

1° Intérieur du Sanctuaire. — Ce petit sanctuaire est sans contredit la partie la plus ancienne, la plus riche et la plus curieuse à visiter du monument. En parlant du Temple de Diane au Chapitre III, page 10, nous avons raconté son origine gallo-romaine; au Chapitre IV, page 22, nous avons dit comment il fut consacré au culte catholique, et au Chapitre VI, page 38, le lecteur a appris avec quel soin intelligent, les religieux qui contruisirent l'église carlovingienne, l'avaient conservé, dans son état primitif.

Les moines qui élevèrent la basilique du XIe siècle, dans le style *romano-byzantin secondaire*, adaptèrent de chaque côté, à l'entrée de ce petit sanctuaire, deux colonnes avec bases et chapiteaux à feuille d'acanthe, d'une perfection de travail inimitable. Quelques années après, on souda sur ces colonnes, les parements en pierre des murs qui forment l'intérieur de la grande-nef, de chaque côté du sanctuaire. Un peu au-dessus des bases, on aperçoit les amorces en pierre de la Sainte-Table. Ce petit Sanctuaire représente une demi-circonférence à cinq pans ou faces. Chaque côté, offre un petit enfoncement en forme de niche, profond de deux mètres, et haut de quatre à cinq, ayant au milieu une étroite fenêtre romane, et couronné par un double cintre ou deux rangées d'arcatures superposées à dix ou quinze centimètres de distance. C'est la partie gallo-romaine de l'ancienne Cella de Diane, où se trouvait placé l'autel de la Divinité, qui était honorée

dans le *Pagus Electensis*. On remarque dans le bas, et environnant la Cella, un banc de pierre pour s'asseoir.

Une corniche byzantine se développe, avec une grande richesse de travail, au-dessus des cinq niches gallo-romaines, comme leur couronnement; en même temps, elle sert de base à la voûte semi-circulaire, en forme de voûte de four, qui recouvre le sanctuaire. Les bases de la voûte s'élèvent à cinq pans, sur les cinq faces correspondantes inférieures. Mais les pans supérieurs s'effacent insensiblement pour se perdre dans le reste de la voûte qui devient circulaire. Trois petites fenêtres romanes sont percées sur les trois pans du fond de la voûte de ce sanctuaire. Çà et là, on aperçoit des stucs ornementés et portant des traces de couleurs variées que l'on retrouve sur les trois fenêtres de la voûte, figurant un quart de sphère. La corniche byzantine, qui lui sert de base, se répète sur le cintre antérieur de la voûte, qui repose sur les deux colonnes, à l'entrée du sanctuaire.

Enfin, de chaque côté des murs de la grande-nef, contigus à ces colonnes, on aperçoit deux petites niches, dont la riche architecture appartient au XVe ou au commencement du XVIe siècle. Le Sacraire, pratiqué du côté de l'Epitre, est plus grand et plus profond que son parallèle. Il est entouré de riches colonnettes avec bases et chapiteaux qui supportent un couronnement avec chous et clochetons. Au milieu du couronnement, on aperçoit un simple trèfle à trois feuilles qui repose sur la partie supérieure du Sacraire, dont l'ouverture a la forme d'un parallélogramme.

La niche du côté de l'Evangile est un peu plus petite, quoique de même forme et de même style. On remarque dans le couronnement deux anges à genoux; leur tête repose sur un écusson, qui semble partagé par une Croix, en partie détruite.

Nous pensons que ces deux niches étaient destinées à recevoir la parcelle de la vraie Croix et les nombreuses reliques qui composaient le trésor de la Cathédrale, comme nous l'avons rapporté aux pages 38 et 42. En effet, ces deux Sacraires, placés en dehors de la Table sainte, ne pouvaient pas servir de crédences, à cause de leur élévation à hauteur d'homme, ni d'emplacement pour la lampe qui doit brûler toujours devant le Tabernacle, d'après les règles de l'Eglise, et qui était suspendue à un anneau en fer, que l'on voit encore rivé au milieu du cintre du sanctuaire.

Ces deux Sacraires ne pouvaient donc servir qu'à renfermer les reliquaires. Leurs riches décorations indiquent qu'ils étaient destinés à recevoir des objets précieux. Enfin, une rainure profonde, pratiquée à chaque niche, prouve mieux que tous les raisonnements qu'ils étaient fermés par une grille en fer, destinée à protéger le trésor des reliques de la Cathédrale.

2° Extérieur du Sanctuaire. — La partie extérieure reproduit les cinq faces du dedans. La voûte est recouverte par des dalles bien cimentées, qui forment une retraite insensible jusqu'à une certaine élévation, au-dessus du sanctuaire, où l'on voit une fenêtre géminée qui éclairait la grande-nef. Sur les quatre arêtes for-

mées par les faces extérieures de ce petit sanctuaire, on admire quatre colonnes rondes avec bases et riches chapiteaux du IXe ou Xe siècle, décorés de sculptures élégantes dans lesquelles dominent les feuillages, les rinceaux, les gracieux enlacements et différentes broderies d'une délicatesse remarquable.

Une corniche dans le même style et non moins riche, sert de base à la coupole, recouverte de plantes et d'arbustes rabougris qui poussent dans les joints des pierres et qui achèvent d'imprimer à tout l'extérieur de ce petit sanctuaire un cachet architectural et poétique, dont l'œil du touriste comme de l'archéologue demeure ravi.

On remarque encore, un peu au-dessus du sol, une masse de pierres formant saillie entre les petits contreforts sur lesquels reposent les colonnes. Ces saillies sont divisées en trois compartiments, par des colonnes tantôt rondes, tantôt carrées, surmontées de chapiteaux à peine ébauchés et reliés par des demi-circonférences et par des trèfles aux lobes peu prononcés : ce sont les seuls que l'on aperçoit dans tout l'édifice. Ils semblent indiquer le commencement de la troisième époque de transition. Ces petites colonnes, avec leurs chapiteaux, ont le même style que les quatre déjà adaptées au bas de la tour carlovingienne, comme il sera dit au § VIe.

Dans tous les atlas d'architecture que nous avons parcourus, nous n'avons découvert qu'un seul monument qui eut quelque ressemblance avec le sanctuaire de Notre-Dame d'Alet. C'est l'Eglise de Saint-Front, à Périgueux, qui est certainement de la première époque

romane. On y remarque des coupoles qui se rapprochent un peu, par leur forme, de l'extérieur du sanctuaire. Or, l'église de Périgueux fut construite sur le modèle de Sainte-Sophie de Constantinople, consacrée en 537, époque où le style byzantin commença à se généraliser en Orient et en Occident. Ces données générales de l'histoire de l'architecture viennent, à leur tour, confirmer l'antiquité du sanctuaire d'Alet, pour ce qui concerne la coupole. Quant à l'intérieur, il appartient en bonne partie à la période gallo-romaine, comme nous l'avons dit au Chapitre IIIe, page 16.

§ II. — *Transsepts.*

L'église Notre-Dame possédait deux petits transsepts qui n'arrivent qu'à moitié hauteur de l'édifice. Celui du Nord, en entier conservé, mesure 2 mètres 42 de profondeur. Trois ouvertures à plein cintre sont pratiquées dans la muraille Nord. La plus basse est de la même époque que les deux des travées suivantes, quoique un peu plus grande, c'est-à-dire du commencement du XIe siècle. Les deux fenêtres supérieures, qui sont très petites, ressemblent aux ouvertures de l'Eglise carlovingienne. On les ajouta, probablement dans la crainte de manquer de jour.

Le transsept méridional, complètement détruit, aurait été un peu plus profond (3 mètres 58) dans l'hypothèse où il serait arrivé à l'alignement extérieur de la Tour Saint-Michel. Si on le suppose semblable à son parallèle, ce qui est le plus probable, l'espace compris entre cette tour et le mur qui terminait l'église du

côté du levant, aurait été occupé par une chapelle ou sacristie, construite plus tard, en même temps que la partie inférieure de la Tour, et où l'on voit encore des peintures dn XIVe ou du XVe siècle.

§ III. — *Les Fenêtres.*

Au commencement du XIe siècle, les fenêtres, jusqu'alors étroites et sans architecture, furent couronnées d'une riche archivolte, ornée des moulures de l'époque et supportée par deux colonnes. Leurs proportions variaient suivant la grandeur des édifices. Celles des étages supérieurs étaient parfois géminées, c'est-à-dire disposées deux à deux et quelquefois encadrées dans un cintre d'un plus grand diamètre.

Tous ces progrès de l'art chrétien s'étalent aux fenêtres supérieures de l'église d'Alet, avec une grande perfection de travail. Elles sont couronnées d'une riche archivolte, supportée par deux colonnes avec chapiteaux assortis. Leurs moulures et leurs dessins ravissent le visiteur par leur délicatesse comme par leur variété. On y admire des ornements de toute sorte, étoiles, zigzags, chevrons brisés, billettes, damiers, têtes de clous, pointes de diamants, demi-boules saillantes, etc. Tous ces ornements, jetés à profusion sur les fenêtres méridionales, reliées ensemble par un cordon ou corniche de plusieurs rangées de tores coupés, ressemblant à un ruban d'échiquier, longent cette façade de l'église. La même corniche ornait la muraille Nord, jusqu'à la tour Notre-Dame. Mais les fenêtres de cette façade,

quoique surmontées d'une archivolte reposant sur deux colonnes, étaient bien moins riches que leurs parallèles, du côté du Midi. En revanche, on admire sur cette façade et sous les fenêtres, une deuxième corniche à huit ou dix mètres au-dessus du sol, qui contourne le côté Nord, et la muraille du Levant de l'église, jusqu'au sanctuaire gallo-romain. Cette deuxième corniche, aux dessins les plus variés et les plus curieux, est bien plus riche d'ornementation et plus ancienne que la corniche supérieure. Elle date de l'époque carlovingienne, car elle est du même style que le chapiteau du pilier cylindrique de l'intérieur de l'église. De plus, elle couronne le petit appareil des murs de l'église du IXe siècle.

A la partie supérieure de la fenêtre géminée qui se trouve au fond de l'église, on voit un rond en œil-de-bœuf, prélude des belles roses qui furent l'ornement le plus somptueux des édifices gothiques. Cette belle fenêtre, la plus riche de l'église, est encadrée dans un cintre beaucoup plus grand, orné d'un cable, offrant exactement l'image d'une grosse corde de marine. De riches fleurettes, variées de toute façon, forment autour de cette fenêtre, comme un deuxième cintre. Les archivoltes sont supportées, à l'intérieur comme à l'extérieur, par deux colonnes avec chapiteaux extra-riches, et parfaitement conservés.

Comme parallèle, on avait orné le dessus du sanctuaire, d'une fenêtre géminée d'un genre particulier, et composée de cinq ouvertures. La base, dont un mètre environ est fermé par les pierres du dôme du sanctuaire, était flanquée d'un œil-de-bœuf de chaque

côté. Le menau, qui divisait la fenêtre en deux parties, ayant chacune environ 80 centimètres d'ouverture, a trois mètres de hauteur. Tout le reste est détruit.

La fenêtre parallèle de la tribune fait supposer qu'elle était également couronnée par un œil-de-bœuf. La forme unique et extraordinaire de ce menau ou pilier qui divisait la fenêtre, nous porte à croire qu'elle faisait partie de la première église d'Alet ou du moins de l'église carlovingienne. En construisant, au XIe siècle, la troisième église et le dôme du sanctuaire, on ferma le bas de cette fenêtre; mais pour donner du jour à la nef centrale, on pratiqua de chaque côté un œil-de-bœuf, pour établir une certaine harmonie avec les deux autres ouvertures rondes percées un peu plus bas sur le même mur pour éclairer les galeries latérales.

Vitraux. — Toutes ces fenêtres étaient garnies de vitraux peints, car on voit encore les rainures ou feuillures dans lesquelles on arrêtait les vitraux, ainsi que les perforations pour recevoir les barrettes et les barrotières destinées à les soutenir. Les verrières furent brisées par les huguenots iconoclastes qui pillèrent l'église, en 1577.

Nous ne possédons aucun document qui puisse nous fixer sur la nature et le genre de ces vitraux, qui, sans aucun doute, devaient être dignes de la richesse de l'antique cathédrale d'Alet. Tous ceux qui eurent le bonheur de les contempler, ne purent se défendre d'un vif sentiment d'admiration, en pénétrant dans l'édifice sacré, lorsque ces vitraux brillaient de tout leur éclat aux rayons du soleil, et qu'ils reproduisaient leurs

mille nuances, en faisceaux lumineux, sur les colonnes et sur les pavés de l'église Bénédictine.

§ IV. — *Les Voûtes.*

Comme l'on trouve différentes espèces de voûtes dans l'église d'Alet, nous allons, pour l'intelligence du lecteur, dire, en peu de mots, l'historique des voûtes, partie principale et si importante des édifices sacrés.

Les architectes éprouvèrent, jusqu'à la fin du Xe siècle, des difficultés presque insurmontables à établir des voûtes, surtout lorsqu'elles étaient un peu larges.

A peine si on avait aperçu les contre-forts dans l'architecture romane primitive, où ils se présentaient comme de simples pilastres, destinés à orner plutôt qu'à consolider l'édifice et à supporter des voûtes. Ils n'eurent d'abord que très peu de saillie, comparativement à ce qu'ils en reçurent dans la suite. Mais à partir du XIe siècle, les contre-forts opérèrent une révolution dans la manière de jeter les voûtes.

A cette époque, les murs de l'église d'Alet étaient déjà construits. Pour y adapter des voûtes, d'après cette belle découverte, les moines-architectes soudèrent, sur ces murailles, des contre-forts extérieurs d'un demi-pied de saillie, et qui eurent la même forme et dimension dans l'intérieur de l'édifice sacré : tous absolument furent construits après coup.

En même temps, des artistes habiles et hardis trouvèrent le moyen de surmonter heureusement tous les

obstacles que présentait le poids des voûtes. Ils les divisèrent par parties carrées, au lieu de les faire d'un seul jet dans toute leur longueur. Ils croisèrent les arcades, de manière à neutraliser la pression latérale en la dirigeant sur quatre points opposés et toujours correspondants à des pilliers ou à des faisceaux de colonnes. Souvent, l'arête résultant de ce croisement des arcs, fut garnie et consolidée au moyen d'arceaux en pierre de taille. Ce dernier perfectionnement qui fut un nouveau progrès de l'art, n'existe pas dans l'église d'Alet, preuve évidente que la construction des voûtes remonte à leur naissance et à la première époque de leur invention.

On remarque dans l'église d'Alet, trois espèces de voûtes, sans compter celle du sanctuaire, qui est en forme de voûte de four, partagée par le milieu.

1° La voûte du transsept nord est d'un seul jet, sans arcs parallèles pour la diviser, ni la soutenir; elle ressemble à une voûte de pont. Cette forme indique qu'elle fut la première construite. On la souda sur les murs, suivant l'usage ancien, car on ne connaissait pas encore l'emploi des contre-forts. Ce transsept n'arrive qu'à moitié hauteur de l'église. Chose singulière, le mur nord de l'église suit le même alignement dans toute sa longueur, même en passant sur la voûte du transsept. Mais afin d'éviter le poids écrasant de ce mur si haut et si massif, on imagina, à la place d'un cintre qui aurait jeté la pression sur le mur du Levant, toujours sans contrefort, un angle très-obtus que l'on voit sur la voûte du transsept, et dont l'emploi ne trouve pas d'autre explication.

2° Les voûtes supérieures, dans toute la grande nef, et les voûtes latérales des deux premières travées, présentaient des demi-circonférences ou des voûtes à plein cintre, des voûtes de pont, divisées à chaque travée par des arcs parallèles pour les soutenir. Les voûtes des ailes, dont la portée était beaucoup moins considérable, et qui ne présentaient pas la même difficulté, ont été disposées de manière à soutenir la voûte centrale. Ces ailes, dans l'église d'Alet, sont, en effet, à une hauteur presque égale à celle de la grande-nef, et elles n'ont reçu, sans aucun doute, cette élévation, que pour servir de contre-fort à la voûte principale.

3° Les voûtes des ailes latérales supérieures, à partir de la troisième travée, et toutes les voûtes basses des deux nefs inférieures, sont divisées par parties carrées et leurs arcades sont en forme de croix. Au moment de la construction de ces voûtes, les architectes venaient de découvrir le moyen tout-à-fait ingénieux de neutraliser la pression latérale des voûtes, en la dirigeant sur quatre points opposés. Les religieux d'Alet ne manquèrent pas de faire usage de ce système perfectionné, qui explique cette différence, que nous venons d'indiquer, dans les voûtes de cet édifice monumental.

§ V. — *Les Tribunes.*

Le plan primitif de l'église Bénédictine du XIe siècle n'avait pas prévu l'existence d'une tribune. On montait sur les voûtes basses latérales, côté Nord, par l'escalier de la tour carlovingienne. Pour communiquer avec les mêmes voûtes, côté du Midi, on pratiqua dans l'épais-

seur du grand contre-fort *extérieur*, du fond de l'église, côté Nord, un petit escalier dérobé, qui conduisait à un étroit passage, pratiqué dans la largeur du mur, sur la fenêtre géminée. Ce mur est, en effet, d'une belle épaisseur, grâce aux cintres fuyants, qui couronnent la fenêtre géminée et aux colonnes qui supportent les archivoltes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice. Arrivé à l'autre grand contre-fort, côté du Midi, le couloir aboutissait à un autre escalier rond, qui descendait jusqu'aux voûtes basses méridionales, et qui se continuait jusqu'au sommet du contre-fort, pour monter sur les voûtes supérieures (1). On communiquait ainsi avec toutes les parties supérieures de l'église, sans qu'il existât aucun escalier dans l'intérieur de l'édifice. Mais bientôt on reconnut les inconvénients de cet état de choses, par la difficulté qu'il y avait principalement, de communiquer avec les galeries latérales, du côté du Midi. Pour les relier, on décida la construction d'une nouvelle voûte, au fond de la grande-nef, appelée tribune, de 6 mètres de profondeur, et qui vint se souder aux premiers piliers, construits seulement jusqu'à la moitié de leur élévation actuelle.

---

(1) Ceux qui sont montés par cet escalier sur un morceau de la grande voûte, qui existait encore, au fond de l'église, il y a 50 ou 60 ans, avant la chute du grand clocher, arrivée en décembre 1831, nous ont affirmé qu'il manque à peine quelques marches à cet escalier tel qu'on le voit aujourd'hui, ce qui permet au visiteur de se faire une idée de la hauteur exacte de la voûte centrale.

Les religieux déployèrent, dans cette partie de l'église, une richesse de décorations en tout semblables aux magnifiques sculptures du sanctuaire. Déjà la fenêtre géminée étalait ses magnificences et embellissait le fond de l'église. On commença par flanquer les deux derniers piliers, *à moitié construits* (comme nous venons de le dire), de trois colonnes rondes avec bases et riches chapiteaux. La colonne et le chapiteau destinés à supporter la naissance de la voûte de la tribune, du côté de la grande-nef, ont été enlevés en entier. Des deux colonnes, soudées au grand pilier pour soutenir les arcades supérieures, l'une a disparu avec son chapiteau, dont on retrouve la place ; mais l'autre est parfaitement conservée avec son chapiteau, qui est un objet d'admiration pour les visiteurs.

Le grand pilier nord, à partir du sol de la tribune, du côté de la nef principale, fut décoré jusqu'à la naissance de la voûte supérieure, d'une colonne extraordinairement curieuse à voir. Elle diminue par trois fois de diamètre, jusqu'au chapiteau si remarquable qui la couronne, digne frère de celui qui est au bas de ce même pilier, et des deux autres que l'on admire à l'entrée du sanctuaire.

Que le lecteur ajoute par la pensée, à cette description ce que nous avons dit de la fenêtre géminée du fond de l'église, au § III, et il aura une faible idée de la magnificence de cette tribune, couverte de fresques de tout genre. Il n'en reste, hélas ! qu'un fragment, comme nous le rapportons au § VIII.

§ VI. — *Les Tours ou Clochers.*

L'histoire de l'architecture religieuse en France, ne mentionne aucune Tour ou Clocher, élevé dans notre pays, avant le IXe siècle, à cause du petit volume des cloches, qui ne nécessitait pas l'érection d'un bâtiment particulier. A cette époque, on commença à élever des Tours écrasées et quadrangulaires, terminées par un toit sans élégance, à double égout ou pyramidal et à quatre pans. Les faces étaient percées d'ouvertures à plein cintre, sans aucun ornement.

Les architectes, dès le principe, furent très-embarrassés pour placer convenablement ces Tours massives. On finit par les construire à côté des églises, sans liaison aucune avec les autres parties de l'édifice. Il en fut de même pendant la deuxième époque du style Romano-Byzantin secondaire de l'an 1000 à 1100.

Le premier monument que le voyageur aperçoit en entrant dans le poétique vallon d'Alet, est la Tour Notre-Dame. « Doigt silencieux qui montre le ciel, » suivant la belle expression d'un poète, et qui produit l'effet le plus pittoresque.

Evidemment ce Clocher si majestueux, n'est pas le Clocher primitif de l'église d'Alet, d'après le court préambule qui précède. Quelle était donc la forme de la Tour sacrée de l'église Carlovingienne de la fin du VIIIe, et du commencement du IXe siècle ?

A cette époque, vers l'an 800, l'église d'Alet n'avait pas de Clocher. Mais pendant le IXe ou le Xe siècle, on

souda à l'édifice une petite Tour à six faces, qui fut construite avec le petit appareil Roman que l'on voit encore au bas de la tourelle nord, Clocher primitif d'Alet. Le mur de l'église formait un côté : les autres cinq faces étaient données par un carré dont on aurait abattu deux angles. A quatre mètres au-dessus du sol, on avait ménagé une petite retraite sur les cinq faces extérieures, qu'on éleva encore de six ou sept mètres.

A cette hauteur, la Tour devenait ronde ou circulaire, et recevait un couronnement, en forme de boudin peu saillant, à une hauteur totale de 12 mètres environ, Une petite toiture de forme conique devait recouvrir la Tour, où l'on pénétrait par une porte extérieure, donnant sur le cloitre des Moines. Un escalier en spirale, dont les marches en pierre taillée, reposaient à la fois sur une colonne centrale, sur les murs, et sur un beton en forme de voûte, conduisait à la partie supérieure, Enfin elle était percée de petites fenêtres du IXe ou Xe siècle. Tel fut le premier Clocher d'Alet, avant l'an 1000.

Au commencement du XIe siècle, les religieux entreprirent la construction de l'Eglise romane actuelle. Dans le mur Carlovingien, qui formait le côté méridional du Clocher, on agrandit la petite fenêtre Carlovingienne et l'on construisit une fenêtre romane de même dimension que la suivante, vers le sanctuaire. Cette ouverture n'est pas tout à fait au milieu de la travée, pour rencontrer l'escalier tournant dans l'intérieur de la tour. Elle est même percée un peu obliquement, surtout dans l'intérieur de la tour, et l'on voit qu'elle a

été adaptée dans le mur carlovingien, qui est en petit appareil. On continua d'exhausser le mur de l'église, contigu au Clocher, à la même hauteur que les autres murailles de l'église, sans aucun projet d'y élever plus tard le Clocher actuel. La Tour carlovingienne était plus basse que l'église du XIe siècle; on l'éleva jusqu'à la même hauteur, quatre mètres environ. Elle fut percée de deux petites ouvertures romanes, sans aucune décoration, simplement pour donner du jour, et rien n'indique qu'elle ait reçu une toiture, ou bien la toiture disparut bientôt après, quand on éleva la tourelle une deuxième fois, pour monter au beffroi de la nouvelle Tour Notre-Dame, que l'on construisit à cette époque. On continua l'escalier en spirale de la tourelle carlovingienne sur le même plan. Mais le beton en forme de voûte qui supporte les marches, et qui pénétrait dans la colonne, au moyen de petites perforations, à des distances régulières, fut simplement appliqué sur la colonne, à la nouvelle construction du XIe siècle. De plus, le beton, fait avec du mortier rougeâtre, devint moins massif, ce qui donna plus d'espace pour monter à la cime de la tourelle.

Déjà le clocher carlovingien avait reçu certaines décorations au IXe ou au Xe siècle. Ainsi, à la première retraite qui se trouve à quatre mètres au-dessus du sol, on flanqua les arêtes de quatre colonnes rondes avec chapiteaux gothiques à peine ébauchés. Un filet grec à triple moulure qui semble sortir du mur de l'église, à un mètre au-dessus de la retraite de la Tour, descendait le long des deux premières colonnes, sur les deux faces de

la Tour contigues à l'église, jusque sur la retraite du mur de la tourelle, et servait ainsi de base aux quatre colonnes, qui, au-dessus de leurs chapiteaux, devenaient carrées, et s'arrêtaient subitement, sans boudins ni chapiteaux pour les couronner. Ces colonnes sont de tout point semblables à celles que l'on voit sous les fenêtres basses du sanctuaire, à la partie extérieure, et que nous avons décrites au § Ier.

Les choses se trouvaient dans cet état, et les murs de l'église du XIe siècle étaient élevés, lorsque l'usage s'introduisit de construire des clochers très-élancés comme des pyramides, et qui étaient presque toujours à quatre pans. De plus, les tours qui n'avaient été construites, dans l'origine, que pour recevoir des cloches, se multiplièrent sans nécessité au XIe siècle, et uniquement pour le coup d'œil ou l'ornement des édifices sacrés. Là où une seule tour eut suffi, on en éleva deux et trois. Alors on adopta pour les grandes églises, l'usage qui a subsisté depuis, de placer une tour de chaque côté du portail. La troisième s'élevait sur le transsept, ordinairement moins élancé que les deux autres. Tel fut le plan à peu près généralement suivi dans la construction des nouvelles églises. Il nous reste à dire la manière dont les Moines-architectes d'Alet appliquèrent à leur église, ces progrès de l'art chrétien.

1° Tour Notre-Dame. — A cette époque, l'église bysantine d'Alet était déjà construite, et la Tour carlovingienne élevée à la même hauteur, par un exhaussement de quatre mètres, lui servait de clocher. La

largeur de la grande nef, et la forme du sanctuaire gallo-romain si religieusement conservé comme une relique du passé, ne permettaient pas d'y bâtir une tour sur le transsept. Que firent alors les Moines-architectes ? Le génie et le zèle qui les ont inspirés jusqu'alors veulent se manifester avec un nouvel éclat pour embellir l'église d'Alet, la mettre à la hauteur des chefs-d'œuvre de l'art chrétien, en tirant un parti merveilleux de l'édifice déjà construit. Ils renoncent donc à l'idée d'élever une flèche sur les transsepts, à cause de l'impossibilité matérielle que présente le plan de l'Eglise. D'un autre côté, le respect qu'ils ont pour le sanctuaire gallo-romain, précieux souvenir des traditions religieuses de plus de mille ans, leur défend de toucher à cette relique du passé ! Au milieu de ces difficultés, une pensée lumineuse a brillé à leurs yeux.

Ils poussent avec une hardiesse qui nous étonne, la *pisle* de la Tour Notre-Dame, comme on disait en ce temps. Oui, sur les colonnes et les murs contigus au petit Clocher carlovingien, et dont ils connaissent la solidité à toute épreuve, ils élèvent la Tour Notre-Dame, telle que nous l'admirons encore, moins l'étage supérieur, percé de huit fenêtres, qui est du XVe siècle, comme il sera raconté au chapitre de la construction de l'Abside gothique, ajoutée à la même époque, à l'église du XIe siècle.

On commence par élever un troisième corps de maçonneries avec des matériaux d'un nouveau genre (comme on peut encore le constater), sur le mur primitif, qui supportait la construction du XIe siècle, et

au milieu de la hauteur de la nouvelle tour, on bâtit une voûte à quatre arètes, comme celle qui existait déjà dans la partie inférieure, pour y placer les cloches. Afin de donner à cette tour un cachet particulier de richesse architecturale, on pratiqua une petite retraite, en forme de carré, à chaque angle, pour y adapter une longue et mince colonne avec base et chapiteau. Cette idée lumineuse, heureusement exécutée, donne à la Tour un nouvel aspect qui trompe l'œil : elle semble plus svelte et moins massive. Toujours pour la rendre plus élancée, on perce les murs de quatre fenêtres romanes, reliées entre elles, à la naissance des cintres, par une bande ou corniche, ornée de demi-boules, qui encadre les quatre faces de la tour à la hauteur des chapiteaux, placés sur les quatre colonnettes des angles. Cette élégante corniche en reposant agréablement le regard, achève d'enlever toute monotonie à cette massive construction. Nous ignorons si la toiture placée au-dessus des fenêtres romanes, était à quatre pans ou en forme de *Batière* de deux gables à double égoût, supportant un toit plus ou moins incliné. Pour arriver à la deuxième voûte, qui devait supporter le beffroi destiné à recevoir les nouvelles cloches, il devint nécessaire d'exhausser pour la deuxième fois la tour carlovingienne, avec un escalier en spirale, à la hauteur où nous la voyons encore de nos jours. C'est ainsi que ce clocher ne fut plus qu'une tourelle et un ornement de la nouvelle pyramide, qui dominait fièrement la basilique, et qui s'élevait au milieu de l'antique cité d'Alet et de son poétique vallon, comme

une reine majestueuse, chargée de porter au ciel, par la voix de son bénit carillon, les prières de ses religieux habitants.

2° Tour Saint-Michel, *vulgairement appelée* Tour Sainte-Anne (1).—Au milieu du XIe siècle, il fut d'usage de construire de chaque côté des églises un clocher, comme ornement ou parallèle.

Certains auteurs, qui ont écrit sur le symbolisme architectural religieux, nous apprennent que ces deux tours signifiaient la loi ancienne et la loi nouvelle (2).

---

(1) Nous lisons au *Registre des Morts* de la paroisse d'Alet, commencé en 1654 et fini en 1679, ce qui suit :

« Le 9 novembre 1666 est décédée Estiennette de Jacques, âgée d'environ cinquante-huit ans, veuve de feu Jacques Sabatier, marchand de Spéraza, et a esté ensevelie au cimetière de la paroisse, entre le chemin et le bas de la chapelle joignant le clocher Saint-Michel de la vieille église cathédrale, la dite plasse ayant été assignée par la famille du S. de Jacques de Rvdu.

» Signé : Pellicier, archiprêtre. »

Le peuple l'appelle la Tour Sainte-Anne, sans doute à cause du voisinage de la chapelle dédiée à cette sainte. Cette chapelle, que l'on voit le long de la route, est le dernier reste de la magnifique abside ajoutée, au XVe siècle, à l'église romane. L'acte de 1666 nous apprend que cette tour, en partie fortifiée, était sous le vocable de Saint-Michel, patron des guerriers.

(2) Dans les églises de forme cruciale, les deux clochers, élevés au bas de la Croix, indiquaient les clous qui avaient attaché les pieds du Sauveur.

Les moines d'Alet furent fiers d'enrichir leur basilique d'une deuxième tour. En la construisant sur les voûtes parallèles de la tour Notre-Dame, il eut été nécessaire d'élever une autre tourelle pour monter à ce clocher, ce qui aurait occasionné une forte dépense. De plus, ces deux tours, si massives et si rapprochées, auraient écrasé, comme étouffé la nouvelle église, digne de rivaliser avec les plus belles cathédrales de l'époque. Le génie et le goût exquis des architectes qui illustraient l'Abbaye d'Alet résolurent cette difficulté de la manière la plus heureuse. On décida d'élever la nouvelle tour méridionale, vis-à-vis le clocher Notre-Dame pour la symétrie, mais en dehors de l'église.

La tour Saint-Michel, de forme carrée et plus étroite que le clocher Notre-Dame, car elle n'était qu'un pur ornement, ne devait pas recevoir de beffroi pour suspendre les cloches. On la souda très-habilement au mur de l'église, mais on fut obligé de sacrifier une des belles fenêtres de la façade méridionale, percée de sept ouvertures, six fenêtres extra-riches et au milieu un œil-de-bœuf de même style, qui coupait la monotonie et reposait agréablement le regard du pieux visiteur. Une ouverture pratiquée dans la tour, à la rencontre de la fenêtre qui était beaucoup plus élevée que les voûtes basses, permettait de contempler tout l'intérieur du Temple.

La tour Saint-Michel, voisine de la porte principale de l'église, qui était d'une richesse extrême, fut décorée d'une belle porte, digne sœur par son style et sa magnificence de l'entrée principale, comme nous le

rapporterons en parlant des portes de l'église, au § VII. L'intérieur de la tour était occupé par un escalier en spirale, de même forme et de même style que celui de la tourelle Notre-Dame, aboutissant à une voûte qui formait le dernier étage sous la toiture. Pour y monter, on avait ménagé sur la voûte, dans l'une des murailles, une porte qui s'ouvrait sur un escalier en pierres saillantes, pour arriver sur la plate-forme. La tour était percée sur le midi, d'ouvertures étroites, en forme de meurtrières, ce qui donnait à l'église l'aspect d'un édifice encastellé. Dans ces temps troublés par des guerres continuelles, cette tour, pouvait au besoin, servir à la défense de l'église.

Enfin, cette tour avait la même élévation que le clocher Notre-Dame. Nos contemporains qui l'ont vue debout jusqu'en 1830, époque fatale où elle fut à moitié démolie pour réparer le Théron, nous ont raconté «qu'elle était presque de même hauteur que la Tour Notre-Dame, (mais pas tout à fait) » Nous expliquerons cette différence, au chapitre consacré à l'Abside du XVe siècle, époque où la Tour Notre-Dame fut élevée de quatre mètres environ. Mais l'an 1050, les deux Tours avaient la même élévation.

En terminant tout ce qui regarde les Tours de l'église d'Alet, nous devons encore dire que la Tour Saint-Michel, par son ordonnance, se rapprochait, comme nos plus belles Tours d'église, au XIe siècle, des superbes donjons de l'époque : elles n'en différaient que par le diamètre. Nul doute que les architectes ne se fussent inspirés des progrès de l'architecture militaire qui élevait

en ce temps de guerres, ces fiers donjons dont la France fut bientôt couverte.

§ VII. — *Les Portes.*

Jusqu'au milieu du XIe siècle les portes conservèrent une grande simplicité. Leurs archivoltes étaient ornées de zigzags, de frètes crénelées, de billettes, de tores coupés, de pierres taillées symétriquement, parfois disposées en échiquier, etc... Telle fut la première porte de l'église du XIe siècle, comme on peut le voir encore à l'intérieur de l'édifice, où l'archivolte est ornée seulement de trois rangées de billettes ou tores coupés (1).

Les billettes de la porte de l'église sont cylindriques comme celles qui ornent les corniches des façades Nord et Midi à la hauteur des chapiteaux des fenêtres supérieures : il en est de même des billettes sculptées autour des roses et sur la corniche qui est au-dessus de la tribune. Au milieu du XIe siècle, les portes devinrent l'objet de la prédilection des sculpteurs qui les couvraient d'ornementations d'une richesse incroyable. On multiplia les archivoltes, les colonnes qui les supportaient, et à la fin du XIe siècle, on les tapissa insensi-

---

(1) Les billettes sont des ornements qui ressemblent aux morceaux d'un bâton cylindrique scié par petites pièces d'égale longueur : on trouve aussi des billettes carrées au lieu d'être rondes.

blement de bas-reliefs, de figures, de personnages, et de scènes bibliques ou évangéliques.

I. — Les moines d'Alet reconnurent la nécessité de donner à la porte principale de leur église, pour suivre les progrès de l'art religieux, une nouvelle forme et des ornements dignes de la richesse architecturale des fenêtres et de la partie supérieure de l'édifice. Ils enlevèrent le cintre extérieur de la porte et le remplacèrent par une triple archivolte superposée, en saillie, d'un mètre ou deux, reposant de chaque côté, sur trois rangées de colonnes. Alors, pour la première fois, on commença à sculpter des figures et des personnages dont on ne voit aucune trace dans l'intérieur et l'extérieur de l'église, preuve irrécusable qui assigne à l'édifice le commencement du XIe siècle, car ces figures de grande proportion, ou à longs bustes, ne parurent qu'à la fin du XIe et au XIIe siècle.

L'usage s'introduisit, vers l'an 1050, époque où l'on refit la porte principale, de reproduire les signes du zodiaque. On les disposait en demi-cercle sur la face des archivoltes, et quelque fois sur deux lignes perpendiculaires de chaque côté. Les moines d'Alet ne manquèrent pas de les sculpter sur leur nouvelle porte, où on a pu les admirer jusqu'après 1830.

A cette époque, l'administration municipale d'Alet, n'avait aucun souci de la conservation des ruines de l'ancienne église. On enlevait les pierres pour réparer l'acqueduc du Théron, et les particuliers allaient y chercher des matériaux pour construire des maisons, détruisant à tout jamais les merveilles de l'architecture. A la

faveur de la nuit, on enleva le zodiaque dont les signes étaient rangés en demi-cercle, six de chaque côté, au-dessus de l'archivolte supérieure, où l'on voit encore leur emplacement. Cette nouvelle spoliation enleva à l'église Bénédictine son dernier chef-d'œuvre, qui fut la cause de la destruction de la partie saillante de cette porte monumentale. Aujourd'hui il ne reste que deux archivoltes, privées des colonnes qui les soutenaient, et l'on ne voit plus que quelques sculptures sur les chapiteaux.

Un peu au-dessus de cette porte, on admire encore un lion, un taureau et un animal fantastique qui ressemble au cheval, avec des pattes griffées et sur lequel on voit les jambes et une partie du buste d'un cavalier, incliné vers le cou. Ces trois animaux sont d'une forme tout-à-fait originale, qui annonce l'enfance de la statuaire.

Il faut croire que ces animaux étaient un ornement, ou bien qu'ils représentaient des symboles mystérieux, puisque certains archéologues croient reconnaître dans ce cavalier, le fameux cavalier du Moyen-Age, dont personne n'a pu encore découvrir la véritable signification.

II.— Porte de la Tour Saint-Michel.— Cette porte de la même époque et du même style que la porte principale, est remarquable par les riches sculptures qui ornent son unique archivolte. Les colonnes qui la soutenaient, ont disparu : mais il reste les deux chapiteaux historiés qui les couronnaient. L'un représente deux petits personnages mutilés et l'autre est orné de cinq personnages assez bien conservés. Le seuil était élevé de deux mètres au-dessus du sol, en creusant,

on trouve des maçonneries qui indiquent l'existence de degrès pour monter dans la Tour.

III. — Le visiteur aperçoit encore deux portes murées de chaque côté de la Tour Notre-Dame. La plus rapprochée de la porte du clocher carlovingien appartient à l'église du IXe siècle, et l'autre a été pratiquée dans le mur de l'église du XIe siècle pour l'entrée des matériaux pendant la construction de l'édifice, et plus tard pour la facilité des moines qui venaient à l'église, car elle se trouve à l'extrémité de l'ancien cloître, du côté du Levant.

IV. — Enfin, on remarque une porte géminée, du côté du couchant, entre les deux contreforts, soudés à l'église du XIe siècle, pour servir de culée à la pression des arcades qui soutiennent la nef centrale. Cette double porte murée, ancien ornement à l'intérieur, se distingue entre toutes les portes de l'église d'Alet, par sa forme et son cachet d'ancienneté. On n'y voit ni colonnes, ni chapiteaux d'aucune espèce. Chaque porte est entourée d'une triple banderolle sculptée. Ces dessins, qui appartiennent à la première période romane, représentent une série de triangles, séparés par trois traits, sculptés en saillie : celui du milieu est droit, et les deux autres un peu obliques, et ainsi de suite sur toute la première bande. Une deuxième, est ornée de billettes. Sur la troisième banderolle, on voit à la place des triangles, des demi-boules séparées par un dessin qui a un trait au milieu, et de chaque côté une courbe qui ressemble à un commencement de circonférence. La forme de cette porte, et les ornements antiques qui la

décorent, indiquent sans aucun doute, la porte du premier Temple chrétien d'Alet, ou du moins de l'église carlovingienne.

§ VIII. — *Les Peintures.*

Il est certain que la Cathédrale d'Alet était décorée de riches peintures dont on aperçoit les restes sur les murs, dans le sanctuaire, aux petites fenêtres de la voûte du chœur, sur le côté du levant de la tour Saint-Michel, et principalement au fond de l'église. Les peintures de la tour Saint-Michel représentent des carrés parsemés de trèfles à cinq feuilles, aux lobes arrondis, de couleur rouge pâle. Ces dessins sont du XIV ou du XVe siècle.

Mais la peinture la plus curieuse est la fresque du XIIIe siècle, dont il reste une bonne partie sur le mur occidental de la grande nef, au-dessus de l'ancienne tribune, et sur la porte géminée du fond de l'église. Les restes de cette fresque se trouvent sur le panneau formé par le demi-cintre du côté du nord. Sur un fond blanc, encadré de rubans de diverses couleurs, on aperçoit un groupe composé d'un Ange debout, revêtu d'une aube et d'une tunique aux dessins riches et variés: un nimbe couronne sa tête. Les mains séparées marquent une attitude de respect et d'étonnement. Au milieu de la fresque, on aperçoit un débris de tête avec auréole, qui semble annoncer un personnage assis. A ses côtés, on

voit un autre Ange plus élevé. Sa tête est aussi nimbée, et sa main droite agite une palme dans les airs.

Cette scène semble indiquer le couronnement de Notre-Dame, ou de quelque Martyr. Dans le haut règnent des draperies où domine le rouge.

Sous la partie inférieure du demi-cintre en pierre qui encadre ce panneau, on aperçoit dans un petit carré, entouré de rubans diversement coloriés, un oiseau qui mange ou boit dans une coupe à large pied, à forme de ciboire. Au-dessus, toujours sur fond blanc, on admire un religieux, dont la tête et le haut du corps sont malheureusement effacés. Le Moine est revêtu d'une robe brune, qui descend sur ses pieds nus : la coulpe ou manteau s'arrête aux genoux, en formant avec grâce, des plis bien prononcés. Le religieux Bénédictin, un peu élevé au-dessus du sol, semble marcher dans les airs... Tout le reste du tableau est malheureusement effacé et à jamais perdu, comme les autres peintures qui décoraient la Cathédrale d'Alet.

L'Eglise, qui a toujours favorisé les beaux-arts, avait adopté la peinture, non-seulement comme un moyen d'embellir ses temples par le charme des couleurs, mais surtout comme un précieux avantage, pour multiplier les images sacrées. Les verrières et les peintures murales étaient les seuls livres, où put lire le peuple, à cette époque, et il y trouvait de sublimes leçons.

§ IX. — *Résumé du Chapitre X.*

Pour faciliter au lecteur l'intelligence de ce chapitre consacré, comme le précédent, à la description de l'antique église Abbatiale d'Alet, dont les merveilles architecturales devraient être racontées par une plume autrement autorisée que la nôtre, nous allons résumer en quelques lignes, tout ce que nous avons rapporté sur cet édifice.

I. — Le petit Fanum de Diane, à Alet, fut converti en temple chrétien, dès les premiers siècles de l'Eglise. Lorsque le nombre des fidèles l'eut rendu insuffisant, on fut obligé d'y ajouter une nouvelle construction.

II. — Les Moines-Bénédictins bâtirent un couvent à Alet, dans le Ve ou le VIe siècle. Nous ignorons s'ils élevèrent une nouvelle église.

III. — Mais à la fin du VIIIe et au commencement du IXe siècle, ils bâtirent l'église carlovingienne, en conservant religieusement l'antique Fanum de Diane. Les bases d'une partie des murs de l'église en ruine, où l'on voit le petit appareil romain, appartenaient à cette Eglise, ainsi que les petites fenêtres romanes du bas de l'église, la porte géminée, du côte du couchant et le pilier rond. La tourelle carlovingienne fut construite, jusqu'à la moitié de sa hauteur actuelle, pendant le Xe siècle.

IV. — Les Moines de l'an 1000, élevèrent l'Eglise actuelle (sauf l'Abside et le dernier étage du clocher, qui sont de la fin du XIVe siècle), sur les murailles

de l'église carlovingienne, percées de petites ouvertures. Mais pour donner plus de jour et de richesse, ils construisirent les fenêtres supérieures avec leurs colonnes, chapiteaux, archivoltes et décorations extrà-riches.

V. — Le plan primitif de cet édifice, subit alors de nombreuses modifications. Ainsi les colonnes, parvenues à une certaine hauteur, sont arrêtées tout à coup; les lignes sont brisées, et sur une retraite de 0,10 et 0,15, on assied un pilier d'un autre genre. Les murailles peu épaisses annoncent que l'église ne devait pas recevoir de voûte, à cause de la difficulté de les soutenir dans les airs. Mais dès qu'on eut découvert la puissance des contre-forts pour les supporter, les Moines les soudèrent dans toute leur longueur, à l'intérieur comme à l'extérieur des murailles. Alors seulement on construisit les voûtes, et peu à près la tribune.

VI. — La porte principale, d'abord d'une grande simplicité, fut refaite à l'extérieur, et décorée du zodiaque, vers le milieu du XIe siècle.

VII. — A cette époque, on construisit la Tour Notre-Dame, en exhaussant la tourelle carlovingienne, pour arriver à la voûte du dernier étage, qui devait recevoir les cloches. Immédiatement après, ou même pendant sa construction, on éleva la tour méridionale, avec sa riche porte, et ses meurtrières qui donnèrent à l'édifice, un petit aspect d'église encastellée.

VIII. — Puis, vinrent les vitraux, les peintures et les autres décorations intérieures, etc... Alors fut complètement terminée l'église Abbatiale d'Alet, élevée par le génie des Moines-Bénédictins, dans le style byzantin

le plus pur, que nous pourrions appeler, pour le caractériser d'un seul mot, l'architecture *Gréco-Romane*, qui fleurit de tout son éclat, sous le souffle inspirateur de l'art chrétien.

CHAPITRE XI.

ÉVÊCHÉ D'ALET.

(1318).

L'Eglise d'Alet, depuis son origine, et plus tard, son antique Abbaye, avaient toujours dépendu de l'Eglise métropolitaine de Narbonne, fondée au Ier siècle, par saint Paul-Serge, disciple de saint Paul, qui, allant en Espagne, l'avait établi premier évêque de Narbonne. Telle a été la croyance de tous les siècles, croyance consignée dans les écrits de saint Adon, archevêque de Vienne, dans le petit *Martyrologe romain* et dans la *Vie de saint Paul-Serge*, qui semble avoir été composée au Ve siècle. Aussi, d'après l'opinion de ceux qui font remonter l'origine des métropoles au temps même des apôtres, l'église de Narbonne jouit-elle de cette dignité, dès sa fondation par saint Paul-Serge.

L'Eglise métropolitaine de Narbonne eut d'abord pour suffragants les évêchés de Toulouse, Béziers, Nîmes, Lodève et Uzès. A cette première époque, sa juridiction s'étendait non-seulement sur la première Narbonnaise et sur la Septimanie, mais encore sur la Marche d'Espagne, où elle se maintint jusqu'à la fin du XIe siècle. De là vient, qu'en 638, le sixième concile de Tolède fut présidé par Sylva, évêque métropolitain de Narbonne. Les évêchés d'Agde, de Maguelonne, de Carcassonne et d'Elne vinrent successivement augmenter le nombre des suffragants de Narbonne. Lors de la création de l'évêché de Carcassonne, l'Eglise d'Alet resta attachée au siége de Narbonne, à cette Eglise-Mère qui l'avait engendrée à la Foi. Depuis lors, elle suivait comme l'Eglise de Narbonne, la liturgie gallicane, apportée de l'Orient par saint Paul-Serge et par saint Saturnin. Mais en 633, l'Eglise d'Alet embrassa la liturgie d'Espagne, comme la métropole de Narbonne, ainsi qu'il avait été réglé au quatrième concile de Tolède. Cette liturgie, dont saint Isidore est regardé comme le principal auteur, était appelée *Espagnole* ou *Gothique*, à cause des Goths, maître de ces pays. Plus tard on la nomma *Mozarabe*, nom qui d'après certains auteurs, était donné aux chrétiens, mêlés aux Arabes d'Espagne. Cette liturgie fit place à Narbonne, comme à Alet, à la liturgie romaine, rétablie par Charlemagne, de concert avec le Pape, dans toute l'étendue de la France.

Les siècles s'écoulent, et la cité d'Alet continue à faire partie du diocèse de Narbonne, comme le plus beau fleuron de la couronne de l'Eglise métropolitaine.

par sa célèbre Abbaye. Mais au XIVe siècle, l'Eglise de Narbonne commence à perdre de son importance. En 1317, l'Eglise de Toulouse en fut détachée, pour être érigée en archevêché. Ce vide fut comblé aussitôt par la création de l'évêché de Limoux par le Pape Jean XXII, et l'abbé Durand fut nommé évêque du nouveau siége.

Malheureusement pour Limoux, les religieuses de Prouille, qui tiraient de grands revenus du dîmaire de Saint-Martin, depuis 1207, ne purent se résigner à cette perte. Elles adressèrent des doléances à l'archevêque de Narbonne, qui obtint du Pape la révocation de la Bulle qui avait érigé le siége de Limoux. L'année suivante, pour dédommager l'archevêque de Narbonne de la perte de l'évêché de Toulouse, Jean XXII, par une Bulle datée d'Avignon le 18 février 1318, érigea deux nouveaux évêchés, celui de Saint-Pons de Thonières et celui d'Alet.

Le 1er mars suivant, le Pape nomma évêque d'Alet, Barthélemy, qui en était abbé, et assigna au nouveau diocèse, 80 paroisses du diocèse de Narbonne. L'église de l'Abbaye devint la cathédrale et les religieux Bénédictins formèrent le Chapitre de l'évêque, sans cesser d'être astreints aux observances religieuses. Enfin le Saint-Siége attribua aux religieux d'Alet, réunis aux chanoines séculiers de Saint-Paul de Fénouillède, l'élection des évêques d'Alet, conformément aux prescriptions du droit canonique. Plus tard le Chapitre d'Alet fut sécularisé par une Bulle du Pape Clément IX, datée de Rome, le 15 des kalendes de décembre, 1531.

Barthélemy, 1er évêque d'Alet, se distingua par son

savoir et plus encore par l'ardeur de son zèle. Il fut un des assesseurs qui condamnèrent le moine Bernard Delicieux, ennemi du Roi et de l'Eglise. En 1324 , le Pape l'envoya avec Bernard, abbé de Saint-Chaffré, en Lithuanie, pour y instruire dans la religion chrétienne, le Roi et le peuple de cette contrée. En 1321 il intervint un acte de partage entre l'évêque et le Chapitre, concernant les biens de l'Abbaye, comme il se justifie par l'ancien titre de la terre du château de Cournanel. L'évêque Barthélemy mourut en 1333. — L'année 1322, il avait fait serment à Carcassonne, avec Raymond, abbé de Saint-Polycarpe (diocèse de Narbonne) et tous les nobles du Languedoc « de poursuivre les hérétiques par toute voie de droit. »

Voici les noms des trente-cinq évêques d'Alet :

1. — BARTHÉLEMY, 1er mars 1318-1333.

2. — GUILLAUME Ier de ALZONNA ou de MARCILLAC, élu le 26 août 1333-1341.

3. — GUILLAUME II, 26 mai 1348 vers 1360. En 1349, il assista au concile de Béziers.

4. — ARNAUD DE VILLIERS, 1362-1376. Certains historiens l'appellent Arnaud de Vilars ou de Villeroi , qui fut transféré de l'évêché de Mirepoix à celui d'Alet, en 1362. Il est fait mention de cet évêque d'Alet en l'année 1369, par l'ancien acte de la seigneurie de Maury et privilége des habitants d'Estagel, touchant la concession à eux faite pour la forêt de Néret. Il assista au concile de Narbonne en 1374.

5. — PIERRE I DE RABAT, évêque de Carpentras, 1376-1377. Il quitta le siége d'Alet, pour retourner à Carpentras.

6. — ROBERT DE BOSC ou DU BOIS ou DU BORE, vers 1380-1390.

7. — HENRI I, transféré du siége de Vabres, 10 juin 1390-1398.

8. — PIERRE II, 1399-1400.

9. — NICOLAS I, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, 1er décembre 1400-1408. Il fut nommé par le Pape Boniface IX.

10. — HENRI II, vers 1409-1419. Il envoya son procureur au concile de Pise.

11. — PIERRE III D'ASSALIT ou ASSALBITUS, janvier 1419-1440, était né à Limoux, d'une famille honorable : il devint religieux de l'Ordre des ermites de Saint-Augustin. Pierre d'Assalit était neveu de Pierre Amélius, évêque de Tarente et patriarche d'Alexandrie, auquel il succéda dans les offices de bibliothécaire apostolique, de secrétaire et de confesseur du Pape, comme on le lit dans un acte de transaction passé à Rome, avec l'archevêque de Narbonne. Nommé prieur de Saint-Martin à Bordeaux, Abbé commandataire de Plane-Sauve, évêque d'Oléron, puis de Condom, il fut enfin promu au siége d'Alet par Martin V, à la demande du Chapitre. Ce fut lui qui obtint du même Pape que le corps de sainte Monique, qui était à Ostie, serait transféré à Rome, et remis dans l'église des Augustins de Rome.

12. — ANTOINE I DE SAINT-ETIENNE, 1441.

1442. Il assista aux Etats d'Occitaine, réunis à Montauban, par ordre de Charles VII.

13. — PIERRE IV, 1443-1448. Il reçut une lettre d'Eugène IV, qui l'exemptait de la juridiction de l'archevêque de Narbonne.

14. — ELIE DE POMPADOUR, 18 ou 19 février, 1448-1454, de l'illustre maison de ce nom, dans le Limousin. En 1454, il fut transféré à l'évêché de Viviers.

15. — LOUIS D'AUBUSSON, 2 décembre 1454-1455. Il était moine bénédictin, et prieur de Ville-Dieu.

16. — AMBROISE DE CAMBRAI, DE CAMÉRATO ou DE CAMÉRACO, 23 ou 24 septembre 1455-1460. Jean de Bourbon, évêque d'Annecy et administrateur de l'Eglise de Lyon, pour Charles son neveu, le fit son procureur à Rome, dans l'affaire de la Primacie contre l'archevêque de Rouen. Il obtint en 1459, des bulles de Pie II, pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vacante par la mort d'Hervé Morillou, le dernier titulaire. Mais il fut obligé de se désister en faveur d'Henri Mené, moine de cet abbaye, élu unanimement par la communauté, avec le consentement du roi Charles VII, environ l'an 1460.

17. — ANTOINE II GOBERT, 5 septembre 1461, vers 1467.

18.—GUILLAUME III OLIVIER ou OLIVE, 14 novembre 1467-1486. Il était clerc de Narbonne, docteur en l'un et l'autre droit. Il mourut hors de son diocèse en 1486.

19. — PIERRE V D'ALWIN, 21 novembre 1487-1488. Il était clerc de Boulogne-sur-Mer, et abdiqua au bout d'un an.

20. — GUILLAUME IV DE ROCHEFORT, ou DE RUPE, ou DE LA ROCHE, abbé de Montolieu, 4 février 1489-1508. Le gros registre conservé dans les archives de l'évêché attestait que cet évêque, recommandable par sa piété, avait toujours résidé dans le diocèse, et qu'il y avait exercé son zèle d'une manière admirable.

Le *Cartulaire de l'Abbaye de Montolieu* nous apprend que Guillaume IV de la Roche fut le XLIIe abbé de ce Monastère. Issu de la noble famille de Bertrand de la Roche, conétable de France, il était prêtre et moine-sacristain du couvent du Mas-d'Azil, diocèse de Rieux, quand il obtint du Roi, par le crédit de ce dernier, l'abbaye de Montolieu. Il s'empressa d'en occuper le siége, et de faire hommage à ce titre, au Sénéchal. Amalric, nommé par les moines, et Jean de Gasquet, élu par le Pape, étaient ses compétiteurs. Cependant le Roi fit tout ce qu'il put pour soutenir Guillaume, il obtint même, moyennant une pension annuelle de 150 livres tournois, la renonciation de Jean de Gasquet. Mais le titre d'Almaric, le seul valable, subsista longtemps, jusqu'à la renonciation de ce dernier, en faveur de Pierre du Rozier, lors de l'élection de Guillaume à l'évêché d'Alet. En 1478, il présida un Chapitre provincial des Moines-Noirs, tenu à Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse. En 1479, il fit construire les stalles du chœur de Montolieu. En 1489, il fut nommé à l'évêché d'Alet, et comme son titre abbatial n'avait été confirmé ni par l'évêque de Carcassonne, ni par l'archevêque de Narbonne, ce fut le Pape qui reçut sa résignation de l'abbaye de Montolieu.

Le cachet en bronze de Guillaume de la Roche « porte trois rocs d'échiquier, surmontés de la crosse abbatiale et de la lettre initiale G , avec cette exergue probable : *Misereatur Dominus Abbas, Nostrî !* Qu'il ait pitié de Nous, Notre Seigneur Abbé. »

Nous retrouvons le blason de la famille de Rochefort gravé sur un des piliers de l'ancienne cathédrale d'Alet. En montant par la tourelle du clocher à moitié ruiné , on arrive sur les combles, qui séparaient en deux parties, les nefs latérales et qui formaient comme deux nefs superposées. En marchant avec précaution sur les pans de voûte encore debout, on traverse une petite porte, adossée à un des grands piliers de l'église. On se retourne à gauche et on voit très-bien gravé et parfaitement conservé, l'écusson de Gullaume de la Roche, avec les trois rocs d'échiquier, surmontés de la crosse et de la mitre et d'un ruban terminé par une frange, qui retombe de chaque côté, à la place des triples rangées de glands, qui encadrent les armes de nos évêques. Sous le règne de ce prélat, l'antique cathédrale d'Alet servait pour les offices religieux , puisqu'elle ne fut ruinée par les huguenots, qu'en 1577.

Après Guillaume de Rupe, plusieurs concurrents se disputèrent le siége d'Alet, les uns nommés par les moines qui composaient le Chapitre, et les autres par le Pape.

(Le P. Bouge, dans son *Histoire de Carcassonne* , dit que Pierre de Lanafranca, chanoine de Saint-Nazaire, fut nommé évêque d'Alet, après 1506).

21. — PIERRE VI RAYMOND DE GUIBERT ,

7 juin 1508-1524, qui est aussi nommé de GUERCIO par un ancien arrêt du Parlement de Toulouse. Il y eut quelque difficulté au sujet de son élection. Mais à la prière de François Ier, le Pape la confirma.

22. — GILLES, 12 janvier 1525 vers 1530.

23. — GUILLAUME V DE JOYEUSE vers 1530-1540. Il était fils de Guillaume de Joyeuse et d'Anne Balzac. En 1531, il obtint du Pape, à la recommandation de François Ier, une bulle qui sécularisa le Chapitre d'Alet. Quelques auteurs pensent qu'il était aussi abbé de Cambou, diocèse de Viviers. Il eut pour successeur son neveu, Guillaume de Joyeuse, appelé dans quelques actes, Guillaume de Gaudéosa, Junior. Il demeura évêque élu ou nommé d'Alet de 1540-1557 sans entrer dans les ordres. Pendant ce Temps, un arrêt du Parlement de Toulouse fut rendu en faveur des habitants d'Alet, contre les officiers du seigneur évêque, dont Guillaume de Joyeuse prit la défense. Il renonça ensuite à l'état ecclésiastique, devint Maréchal de France et gouverneur d'Occitaine. Il épousa Marie de Batarnay, et fut le chef d'une famille illustre, composée de trois fils, Anne, duc de Joyeuse, François, cardinal, et Henri, comte de Bouchage.

24. — FRANÇOIS DE LESTANG, 26 janvier 1560-1564. Il était aumônier du roi Charles IX.

25. — ANTOINE III DE DAX de la famille d'Axat, abbé commandataire de Saint-Polycarpe, archidiacre d'Alet, comme on le lit à l'acte de son élection, qui eut lieu le 25 septembre 1564, quelques jours après le trépas de François de Lestang, décédé le 29 août. Ce

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

même acte porte que son élection fut présidée par Mgr François de Faucon, évêque de Carcassonne, en présence des vicaires-généraux de Narbonne, de Béziers, de Lodève, d'Agde, avec 12 gentilshommes députés par la noblesse du diocèse, des quatre consuls d'Alet, et de huit habitants, députés par délibération du Conseil d'Alet. Tous ces Membres présents, procédèrent à l'élection, conjoinctement avec le Chapitre, et chacun y donna sa voix, après avoir constaté que Messeigneurs les Evêques de Montpellier, Nîmes, Saint-Pons et Uzès, avaient refusé d'y venir, ou d'y envoyer leurs vicaires-généraux. Ce nouveau mode d'élection des évêques, par le Chapitre de l'église vacante, avec les évêques suffragants de la Province et leur Métropolitain, la noblesse et le Tiers-Etat du diocèse ou de la ville, qui présentaient trois candidats au choix du Monarque, venait d'être arrêté aux Etats-Généraux, tenus à Orléans, en 1560. Cette manière de procéder était contraire aux usages suivis jusqu'alors à Alet, d'après la bulle de Jean XXII, en faveur de l'Eglise collégiale de Saint-Paul-de-Fenouillède, qui portait, «qu'advenant la mort de l'évêque d'Alet, le Chapitre cathédral de cette ville serait obligé d'en donner avis aux chanoines de l'Eglise collégiale, qui se rendraient à Alet, pour là, conjointement avec les Moines de ladite Eglise cathédrale, procéder à l'élection d'un nouvel évêque, sans que les uns puissent faire ladite élection, en l'absence des autres. »

Depuis cet évêque, qui mourut en 1572, l'évêché d'Alet n'eut pas de titulaire jusqu'en 1602, à cause des troubles occasionnés par les guerres religieuses. Il fut

régi par Economat, c'est-à-dire en qualité d'administrateur apostolique, par le cardinal François de Joyeuse, qui fit bâtir le château de Couiza et qui fut archevêque de Narbonne de 1582 à 1599.

26. — En 1602 on nomma CHRISTOPHE DE LESTANG, d'abord évêque de Lodève, de 1581 à 1602, ensuite évêque d'Alet, en 1602, et enfin évêque de Carcassonne, en 1603. Après sa renonciation à l'évêché d'Alet, il en fit pourvoir,

27. — PIERRE VII DE POLVEREL, son neveu, de Brives-la-Gaillarde, qui mourut à Rome en y allant prendre ses bulles. Il fut inhumé dans l'église Sainte-Marie-du-Mont. Pierre de Polverel, gentilhomme d'Auvergne, fils de Guillaume, seigneur de Trébercy et d'Antoinette de Lestang, remarquable par ses brillantes qualités et sa solide piété, quoiqu'il ne fut âgé que de 30 ans, donnait les plus belles espérances pour relever le diocèse d'Alet, ruiné par les guerres de religion. Mais il mourut avant d'avoir été canoniquement institué.

28. — ETIENNE DE POLVEREL, 24 août 1607, 25 avril 1637.

29.— NICOLAS II PAVILLON, juin 1637—8 décembre 1677.

30. — LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE, 1677-1684.

31. — VICTOR-AUGUSTIN MÉLIAN, juin 1684-1699.

32. — CHARLES-NICOLAS TAFFOUREAU DE FONTAINE, 29 mars 1699—octobre 1708.

33.—JACQUES MABOUL, 13 juillet 1710—juin 1723.

34. — FRANÇOIS-JOSEPH DE BOCAUD, 11 juin 1724—12 octobre 1762.

35. — CHARLES DE LA CROPTE DE CHANTÉRAC, 19 juin 1763-27 avril 1793.

En terminant le catalogue des trente-cinq évêques d'Alet, pour ne pas interrompre le récit des événements historiques, nous avons dû renvoyer, aux Chapitres XVI, XVII, XVIII et XIX, les documents qui concernent les huit derniers évêques d'Alet.

CHAPITRE XII.

ABSIDE AJOUTÉE A L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'ALET

(Fin du XIVme Siècle).

Au commencement du XIVe siècle, l'égliseBénédictine d'Alet, bâtie après l'an 1000, avait échangé son antique titre d'église abbatiale contre la dénomination autrement glorieuse d'église cathédrale, car le pape Jean XXII avait créé un évêché à Alet, en 1318.

Les prélats qui occupèrent ce siége, à l'exemple des anciens abbés, voulurent embellir et agrandir leur Cathédrale, en s'inspirant des progrès de l'art religieux, si florissant au XIVe siècle. Déjà, dans le XIe siècle, on construisait des bas-côtés circulaires, qui tournaient autour de l'hémicycle du chœur. Au XIIIe siècle, cet usage était devenu universel. On garnissait généralement les bas-côtés de l'Abside, de Chapelles,

qui produisirent un merveilleux effet, en rayonnant autour du sanctuaire.

Par suite de cette nouvelle disposition, les fidèles pouvaient circuler dans le temple, sans troubler les cérémonies du maître-autel. De plus, ils avaient accès aux chapelles secondaires, qui se groupèrent autour du sanctuaire principal, comme autant de sanctuaires particuliers. Le prolongement des ailes autour de l'Abside, fut appelé *Déambulatoire*. La forme la plus commune de l'Abside était circulaire ou pentagone, hexagonale, etc...

On donnait à la Chapelle terminale, placée derrière le rond-point du chœur; de plus grandes proportions qu'aux autres. Au XIIe ou au XIIIe siècle, on commença à la consacrer à la Sainte-Vierge, et au XIVe siècle, cette pratique devint générale. Une idée mystique faisait regarder les chapelles, rangées en nombre constamment impair, autour du Déambulatoire, comme une imitation de la couronne du Christ, ou du nimbe qui entoure sa tête.

Les évêques d'Alet, assistés du concours des Moines Bénédictins de l'Abbaye, qui composaient leur Chapitre, songèrent à agrandir leur Cathédrale, en construisant autour de l'antique Fanum Gallo-Romain, qui servait de sanctuaire, depuis les premiers siècles de l'Eglise, une magnifique Abside, dont nous admirons, avec un vif sentiment de douleur, les ruines monumentales! Cette Abside devint une nouvelle église, soudée à la Cathédrale, et le lecteur qui connaît l'Abside de Saint-Martin de Limoux, se formera une idée parfaite

de celle d'Alet, absolument semblable pour la forme, mais beaucoup plus vaste, et d'une architecture bien plus riche. Nous pensons même qu'elle est plus ancienne d'un demi-siècle, et qu'elle date de la fin du XIVe siècle, tandis que l'Abside de Saint-Martin de Limoux est du XVe siècle.

On commença par construire deux piliers gothiques, jusqu'à moitié de leur élévation, en les engageant dans les murs, des deux côtés du sanctuaire, tels qu'on les voit encore. Au moyen d'une demi-porte, qui reposait sur ces piliers, et qui était presque de la largeur des bas côtés, les nefs collatérales furent mises en communication avec la nouvelle Abside, dont le Déambulatoire était en forme de fer à cheval, autour de l'antique Fanum, toujours religieusement conservé, comme église primitive d'Alet. On donna à ces demi-portes, le cachet de l'architecture Gallo-Romaine du chœur, pour les harmoniser avec le style du sanctuaire.

Mais l'ouverture méridionale était plus petite que celle du Nord, et le pilier gothique du côté de l'Epître, plus rapproché du sanctuaire que celui du côté de l'Evangile, à cause de l'avancement d'un sacraire, bâti près de l'église au XIe siècle, ou même antérieurement. Ce sacraire, parfaitement conservé, mesure 3 mètres 24, sur 1 mètre 85. Il est éclairé sur le Midi, par une étroite ouverture Romane. La voûte en pierre est à plein cintre. Une porte romane le faisait communiquer avec un couloir qui conduisait à l'église. Deux niches ou enfoncements supperposés servaient à renfermer les vases sacrés.

A la suite de ce sacraire, on construisit la première

chapelle de la nouvelle Abside, où l'on pénétrait par une porte, ouvrant sur le chemin qui longeait le cimetière du côté du Midi.

Après cette chapelle, de forme presque carrée, et qui mesure 5 mètres 56, sur 5 mètres 33, la nouvelle Abside décrivait la courbe d'un hémicycle à cinq pans, garni de cinq chapelles rayonnantes. La première, dédiée à Sainte-Anne (ce qui a fait donner par le peuple à la tour Saint-Michel, construite de ce côté, le nom de Tour Sainte-Anne), mesure 7 mètres 05 d'ouverture et 5 mètres 60 de profondeur, sur une élévation bien proportionnée. On admire les piliers ronds des murs latéraux qui servent de contre-forts et de séparations entre les chapelles. Ces piliers sont couverts de sept moulures prismatiques, quatre petites et trois bien plus saillantes, comme on les voit sur les mêmes piliers des chapelles du chœur de Saint-Etienne de Toulouse. Mais à Alet, les deux premiers piliers qui font partie de la Chapelle carrée où se trouve la porte qui ouvre sur le cimetière, présentent une différence à noter. En pénétrant dans cette Chapelle par le Déambulatoire, on voit sur ces piliers ronds, à la place de la petite nervure prismatique, une saillie en pierre, qui représente un carrè long, dont on aurait abattu les deux angles. Cet avancement à cinq faces s'élève de la base de chaque pilier rond, jusqu'aux voûtes, où il se croise pour fermer un arc-doubleau, ce qui n'existe pas aux chapelles de Saint-Etienne, ni à celles de Saint-Martin. En retour, ce genre d'architecture produit un effet saisissant.

La chapelle de Sainte-Anne, comme les cinq chapelles de l'hémicycle, est à cinq pans. Les trois faces du fond sont percées de trois fenêtres ogivales à lancettes. L'ouverture du milieu est seule divisée par un menau. Ces trois fenêtres reproduisent celles qu'on admire dans l'église Saint-André; elles sont un peu plus courtes, mais bien plus richement décorées. Sous la fenêtre à lancette, du côté de l'Epitre, on voit un petit sacraire, parfaitement conservé, dans le style du XIVe siècle. Quoiqu le sol soit actuellement enfoncé de plus d'un mètre, on aperçoit un fragment de l'ancien autel, qui est du XIVe siècle. Plus tard, il fut construit dans l'épaisseur du mur, au-dessous de la fenêtre géminée. A la place du rétable de l'autel, on aperçoit un riche panneau en pierre, parfaitement conservé, qui renferme sept petites ogives, en tout semblables à celles que l'on admire sur le devant de l'autel.

Les chapelles qui suivent, ont été complètement démolies. Nous ignorons s'il faut en attribuer la destruction aux huguenots, qui pillèrent la cathédrale, en 1577, ou à l'abandon de l'église, à partir de cette époque néfaste. On peut encore supposer qu'il fut nécessaire de les démolir pour percer la grand'route, vers 1770. La chapelle terminale se trouvait au-delà de la route, où l'on a découvert, en creusant pour des caves, des substructions en pierre de taille.

Du côté du Nord, les deux chapelles qui suivaient la chapelle du rond-point, ressemblaient à leurs parallèles, du côté du Midi. A leur suite, on voit, donnant sur le Déambulatoire, une porte du XIVe siècle dans le genre

de celle du Transsept méridional de Saint-Martin de Limoux, ouvrant sur le cloître ou sur la place du presbytère.

Sur cette porte, s'élève un mur qui ferme une chapelle carrée, de même dimension que la chapelle méridionale, où se trouve la porte d'entrée.

Au côté nord, la chapelle parallèle à celle du midi, où se trouvait la porte d'entrée vers le cimetière, était une sacristie qui aboutissait au Déambulatoire par une porte du XIVe siècle, dans le genre de celle du Transsept méridional de Saint-Martin de Limoux, sur le cloître. Dans le mur du couchant de cette sacristie, on voit une grande porte à plein cintre, qui communiquait avec l'abbaye par une autre pièce, parallèle au petit sacraire méridional du XIe siècle. Dans cet endroit, on pratiqua au XVIe siècle, une porte carrée, pour aboutir au Déambulatoire.

Construction du dernier étage de la tour Notre-Dame d'Alet

(XIVe Siècle).

A la même époque, on exhaussa la Tour Notre-Dame, d'un demi-étage, où l'on remarque huit fenêtres ogivales, au-dessus des quatre ouvertures romanes. La nouvelle construction fut couronnée par une corniche en pierre, avec une gargouille aux quatre angles. Du côté nord, le seul aujourd'hui debout, on voit un écusson

dans l'espace compris entre les ogives de deux fenêtres, et le dessous de la corniche. Cet écusson porte probablement les armoiries de l'évêque d'Alet qui eut la gloire de faire exhausser la Tour Notre-Dame. Une vue d'Alet, de 1736, représente le clocher avec une toiture à quatre pans, dans le genre de celle qui couvre le clocher Saint-André. Tous ceux qui ont vu la Tour Notre-Dame, avant sa chute, arrivée en 1830, nous ont attesté l'exactitude de cette vue d'Alet.

CHAPITRE XIII.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ.

(XVme Siècle).

L'église paroissiale d'Alet, dédiée à l'Apôtre saint André, est un assez vaste édifice, construit presque en entier, en belle pierre de taille, au commencement du XVe siècle. On y remarque des réminiscences du XIIIe siècle, comme les fenêtres à *lancette* du sanctuaire. Cette église, dont le chevet est tourné vers l'Orient, présente la forme d'un parallélogramme, couronné par un chœur à sept faces, flanqué au nord, d'une tour carrée et de sa tourelle : c'est le clocher qui renferme 3 cloches. La nef, d'une hauteur remarquable, possède de chaque côté, deux chapelles latérales. Sa longueur totale est 24^m 45 sur 18^m 30 de large, et sa hauteur 15^m 50. Le sanctuaire, un peu moins élevé de 2^m 50,

mesure 7 m 25 de long sur 8 m 12 à l'entrée. La nef est dans les proportions de 17 m 30 sur 11 m 35. Evidemment cet édifice, pour être régulier, demanderait une quatrième travée dans l'ensemble (1).

Nous allons décrire les parties les plus remarquables de cet édifice.

I. — *Porte occidentale.*

Nous avons raconté au Chapitre X, comment les portes des églises étaient devenues, à partir de 1050, l'objet principal de l'attention des architectes et des sculpteurs. Il en fut de même durant toute la période du Moyen-Age, ce qui explique la magnificence du portail de l'église d'Alet. Cette porte, digne d'une cathédrale, et qui ravit d'admiration tous les archéologues, est placée au milieu de la façade occidentale. Elle est ornée d'une remarquable archivolte, qui entoure le tympan, supporté par un linteau d'une forme particulière, et que l'on voit rarement. L'archivolte qui règne autour d'une arcade ogivale surélevée, et qui repose sur les impostes, est ornée d'une série d'arcs et

(1) M. Saulnier, architecte à Carcassonne, propose, avec l'habileté qui le caractérise, deux plans pour la restauration et l'agrandissement de l'église d'Alet, qui feraient disparaître le défaut de proportions. Espérons, qu'un jour, l'un des deux plans, pourra être réalisé.

de moulures, au nombre de six. On voit d'abord une gorge creusée sous l'arête du mur de l'église; puis, cinq boudins prismatiques de plusieurs dimensions. Le plus élevé, est garni de crochets ou feuilles recourbées en volutes, placées le long du fronton. Il est couronné par un pignon, surmonté d'un chou bien proportionné. Cet arc, qui est en saillie, prend naissance dans deux petites pyramides à cinq faces, appelées aiguilles ou pénacles, qui s'élèvent de chaque côté du portail, à la naissance des archivoltes, un peu au-dessus du linteau qui supporte le tympan. Ces deux pinacles, décorés de quatre gorges, avec petit boudin sur les arêtes, reposent sur des culs-de-lampe, soutenus par un lien et un agneau mutilés. La voussure qui forme la partie inférieure de l'archivolte est garnie simplement de tores, et les parois latérales de la porte sont couvertes de colonnes. Telles étaient, d'après l'histoire, les portes du XVe siècle dans les églises peu ornées. Mais dans les grands édifices, à la place des tores sous les voussures, et entre les colonnes des côtés, on admirait des statues extrà-riches, de toute dimension, et des ornements de toute espèce.

Sous le linteau et à la naissance de l'ogive, on remarque de petits chapiteaux, qui forment la partie la plus riche de la porte, et qui représentent, du *côté du nord :* la moitié du buste supérieur d'un Ange nimbé, le manteau sur les épaules et les ailes déployées; une tête de femme avec longs cheveux; un oiseau, forme de perroquet, les ailes déployées; buste supérieur d'un homme avec un riche manteau agrafé; tête d'homme grimaçante, etc. *Du coté du midi*, on admire le même

genre d'ornementation, avec quelque variété, comme une *violette* formée de plusieurs fleurs de formes différentes. Les pétales sont si bien fouillés, qu'ils ne tiennent à la pierre que par le calice. Cette fleur, qui ne ressemble pas à la violette des champs, appartient à l'architecture du XIVe siècle, comme les nombreuses feuilles de vigne qui tapissent ces chapiteaux.

Le tympan est un panneau tout uni, formé par tout l'espace renfermé dans l'ogive. Il est terminé au bas par un ruban qui suit la forme ondulée du linteau. Ce ruban est orné de feuilles entablées comme une guirlande, composée de choux frisés, de chardons, etc... Il est divisé par trois culs-de-lampe, dont il ne reste que les amorces, et qui supportaient trois statues. Celui du centre, plus volumineux, était surmonté d'un dais, qui couronnait une niche, creusée dans le tympan.

Le linteau qui supporte le tympan est garni de tores. Il a la forme d'une couleuvre qui serpente. On dirait deux S peu prononcées, réunies à la place du pilier symbolique, qui divisait les portes au Moyen-Age, et qui n'a jamais existé, à Alet. Les architectes, en partageant l'ouverture de la porte principale, avaient voulu indiquer comme deux voies, l'une à droite pour les justes, et l'autre à gauche, pour les pécheurs. Chacun en franchissant le seuil sacré, devait se rendre témoignage de ses bonnes ou mauvaises œuvres, et choisir sa voie (1). On ne comprend pas pourquoi ce pilier

(1) *Archéologie Chrétienne*, par l'abbé J.-J. Bourrassé (3e edit. p. 237).

symbolique, qui fut constamment conservé jusqu'à la Renaissance, n'a pas été placé à la porte de l'église d'Alet, décorée d'ailleurs de belles peintures, dans le style de l'époque, et dont on aperçoit de magnifiques traces. On voit encore les restes des quatre-feuilles dont les lobes sont marquées d'une pastille, et séparés par un bras de Croix, en forme de rayon. Ce genre de dessin, plus ou moins varié, se reproduit sur toute l'étendue du portail, tantôt comme un semis, tantôt sous forme de banderolles, etc..., qui devaient produire un effet merveilleux.

La façade occidentale de Saint-André était située sur le chemin de ronde, qui longeait le rempart, et qui conduisait à la cathédrale de Notre-Dame. Afin de protéger les sculptures et les peintures de la porte principale, contre l'intempérie des saisons, les architectes avaient ménagé au-dessus du portail, un cordon en pierre qui forme saillie, comme un larmier. Un peu au-dessous, le mur est flanqué de corbeaux, régulièrement espacés, qui soutenaient une toiture saillante, comme un porche protecteur.

II. — *Rose occidentale.*

Au-dessus du larmier dont nous venons de parler, la muraille devient moins large, plus étroite, et présente la forme d'un fronton triangulaire. Cette façade est percée d'une rose, le plus bel ornement de l'église, après le portail. Les rosaces sont demeurées la merveille des

églises gothiques. Elles s'ouvrent, elles s'épanouissent, elles étalent leurs riches compartiments ciselés, comme de gracieux pétales. Rien de plus ravissant que cette fleur immense, incrustée dans la muraille, brillant des mille couleurs des vitraux peints, portant au cœur, l'image de Dieu, et, dans toutes les divisions qui s'en échappent en rayonnant, celles des Anges et des Saints! Admirable symbole! Le cercle, c'est l'éternité au centre de laquelle Dieu se repose. Les Anges et les Bienheureux, toute la création, gravite en chantant des hymnes, vers ce majestueux centre de toutes choses! (1)

La rose d'Alet, reproduit en petit les richesses et le symbolisme des grandes rosaces du Moyen-Age.

III. — *Le Sanctuaire.*

Le Sanctuaire, par sa forme, son ampleur et son élévation, est la partie la plus remarquable de l'édifice. Il serait digne d'une cathédrale, et nul doute que l'on n'ait ordonné ses proportions, dans l'intention d'y recevoir le Chapitre, au jour des solennités particulières à l'église Saint-André, qui devait être affectée au service de la paroisse. Sa forme offre une demi-circonférence, ajoutée à un parallélogramme, et à chaque angle

---

(1) L'Abbé Bourrassé, P. 235.

intérieur des sept faces du pourtour, on remarque une colonnette accompagnée de deux ailes, et engagée dans le mur. Les nervures en sont prismatiques, c'est-à-dire effilées, se terminant par une petite bande droite dans toute leur longueur, selon le caractère propre de l'architecture du XVe siècle. Il y avait à la base des colonnettes, un banc de pierre, dont on voit encore les amorces, et qui fesait le tour du sanctuaire. Les chapiteaux sont de simples nervures ou boudins, ou bien des feuillages frisés. L'unique clef de voûte, qui forme les huit arêtes, est environnée d'une guirlande de feuilles. On remarque à la partie antérieure, une tête d'évêque coiffée de la mitre, probablement la tête de celui qui a fait construire l'église. Au milieu de la Clef, on a représenté le triomphe de l'Agneau-Pascal, avec nimbe crucifère, et portant une croix droite, au milieu du corps.

Les 7 faces du chœur sont percées de cinq fenêtres : les deux faces du côté Nord, qui supportent la Tour et la tourelle du clocher, n'ont pas d'ouvertures. Les fenêtres méridionales sont beaucoup plus courtes, à cause des toitures élevées des sacristies. Mais les trois fenêtres du fond de l'Abside sont très-longues, et à *lancette*. Elles sont d'un style grave et sévère, comme le reste de l'édifice. A la partie supérieure de l'Ogive, on voit des dessins variés, qui représentent presque tous, l'emblême de la Trinité, d'après les idées mystiques des architectes du Moyen-Age. Par suite du malheur des temps, ces fenêtres, du style le plus pur du XIIIe siècle, sont totalement ou en partie bouchées, et les trèfles mutilés. On les a dépouillées de leurs antiques verrières ; elles n'ont

plus à l'intérieur de l'église ce cachet architectural qu'elles conservent encore à l'extérieur, malgré le vandalisme qui les a si mal traitées. Espérons qu'un jour elles seront restaurées, et ornées comme par le passé, de belles verreries, qui retraceront la vie de saint André.

IV. — *Le Clocher.*

La Tour et la tourelle qui renferment l'escalier tournant, pour monter au clocher, sont en belle pierre de taille. Dans le principe, ce clocher, n'était destiné qu'à recevoir une modeste sonnerie, le carrillon étant renfermé dans la Tour Notre-Dame. Mais depuis la chute de ce dernier clocher, on a dû transporter dans celui de saint André, le bourdon de la cathédrale. Cette belle cloche, du poids de plus de vingt quintaux, est si mal suspendue, que les murailles sont lézardées, et ont perdu leur aplomb. Le haut du clocher menace ruine, et demande une réparation urgente.

La porte primitive de la tourelle est percée près du maître-autel, et sert actuellement de crédence. Mais dans le principe, il y avait, au bas du clocher, une chapelle avec son sacraire : on voit encore les restes des riches peintures du XIVe siècle, qui la décoraient. Elle communiquait avec le chœur, comme la chapelle en face, qui sert de sacristie, au moyen d'un arceau, dont on admire l'architecture, ainsi que les personnages sculptés sur les culs-de-lampe.

La solidité de cette tour, dont la construction ne manque pas de hardiesse, a été mise en péril, par une réparation exécutée tout-à-fait à contre-sens. On a fermé l'arceau par un mur, qui n'est d'aucun secours pour l'édifice, puisque tout le poids du clocher repose sur cet arceau. Puis l'on a ouvert trois portes, une sur chaque mur du clocher, ce qui en a diminué la solidité, et opéré quelques lézardes. Espérons que les choses seront bientôt remises dans leur état primitif, pour la conservation et la solidité du clocher, comme du reste de l'édifice.

§ V. — *La Nef.*

La nef mesure 17^{m} 30, comme nous l'avons déjà indiqué. La toiture est supportée par deux arceaux en belle pierre, dont on a abattu les angles, ce qui donne trois faces à la partie saillante ; les faces latérales sont ornées d'une gorge. A peine si l'on voit la trace des chapiteaux, ce qui annonce le commencement de la décadence de l'architecture du Moyen-Age.

L'Eglise ne fut pas voûtée, selon l'usage du temps, qui réservait ce complément, pour les édifices plus considérables. Espérons que ce temple, remarquable par sa solidité et sa belle élévation, recevra ce dernier perfectionnement, lorsqu'une main habile entreprendra de le restaurer et de l'agrandir, pour corriger le défaut de proportions que nous avons déjà signalé.

§ VI. — *Les Chapelles.*

Jusqu'au XIVe siècle, on n'avait établi des chapelles latérales, qu'autour de l'hemicycle du chevet du chœur. Au XVe siècle, on en construisit le long des bas-côtés de la nef. En plaçant un autel dans chacune des chapelles latérales, on en rendit l'aspect encore plus grave, plus majestueux. Quelques archéologues ont voulu voir dans la disposition de ces nombreuses chapelles, qui entourent tout l'édifice, comme une glorieuse couronne, un souvenir et une imitation des tombeaux des martyrs, si pressés dans les catacombes. Les autres ont pensé avec juste raison, que chaque confrérie, chaque corporation, si nombreuses au Moyen-Age , avait voulu avoir une chapelle et un autel, dédiés au saint patron qu'elle avait choisi comme modèle sur la terre, et comme protecteur dans le ciel. (1)

Dans le principe, la nef de l'église d'Alet ne possédait que la chapelle de Saint-Roch, côté nord, dont le style est absolument semblable à celui des anciennes chapelles du clocher et de la sacristie. Les trois autres, furent ajoutées successivement, vers l'époque de la Renaissance.

---

(1) *Archéologie chrétienne* par l'abbé J. J. Bourassé. (3e édit. p. 265).

CHAPITRE XIV. (1)

ALET PENDANT LES GUERRES DE RELIGION (1573-1596).

Durant les guerres de Religion, sous l'épiscopat de Messeigneurs de Lestang, aumônier de Charles IX, élu évêque d'Alet en 1560, d'Antoine Dax, de la famille d'Axat, en 1564, et de Christophe de Lestang, en 1581, Alet fut en proie aux horreurs de la guerre civile. Vers la fin de mars 1573, les Calvinistes, tout-puissants dans la contrée, surprirent la ville d'Alet. Vainement

---

(1) Ce chapitre n'est qu'un abrégé du Chapitre VIe, intitulé « Guerres de religion, » des *Notices Historiques sur la ville de Limoux*, par M. L. H. Fonds-Lamothe, avocat distingué du barreau de Limoux.

les catholiques réfugiés dans un moulin fortifié, (1) après avoir reçu des secours de Carcassonne et de Limoux, livrèrent un combat dans lequel ils eurent l'avantage : quelques jours après, ils furent contraints de se retirer.

Vers le même temps, les Calvinistes s'emparèrent de Quillan, Bugrach, Serres, Rouvenac, Tournebouch, Villelongue, Brugairolles et Caillau, se livrant dans tous ces pays au brigandage le plus affreux. Ils sortaient à l'improviste de leurs retraites, brûlaient les fermes, rançonnaient les habitants, enlevaient les troupeaux et détruisaient les récoltes. Cet état déplorable porta les consuls de Limoux, en 1575, à solliciter des secours auprès de Lavistan, gouverneur de la Cité de Carcassonne. L'armée de cet officier, à la tête de troupes nombreuses, obligea Alet, Caillau et Brugairolles à se soumettre. Mais ces succès ne furent pas de longue durée. Deux ans après, les Calvinistes occupèrent Magrie, qui était une commanderie de Malte, ravagèrent les environs de Limoux, et le 6 janvier 1577, ils reprirent la ville d'Alet. Ce fut alors que ces féroces iconoclastes renversèrent les autels, chassèrent les prêtres et les catholiques, et pillèrent l'église cathédrale. Cet antique monument du Moyen-Age, l'ornement de la cité d'Alet, fut dépouillé de toutes ses richesses,

(1) On voit les ruines de ce moulin, sur la rive droite de l'Aude, en aval d'Alet, un peu au-dessous du pont du Diable.

vases sacrés, vitraux, peintures murales, etc. Tout fut brisé, mutilé, profané. Les huguenots y commirent les plus grandes dévastations, et en détruisirent une partie. (1)

Les catholiques chassés d'Alet, se refugièrent dans les grottes de la Valette, situées dans des lieux inaccessibles, dans les environs de Véraza.

On les fortifia, par d'épaisses murailles, que l'on voit encore, et que l'on ne visite pas sans éprouver un profond sentiment d'admiration, pour cette poignée de héros chrétiens, qui préférèrent souffrir toutes sortes de privations, plutôt que de trahir la foi de leur baptême!

Les huguenots, ayant à leur tête le fanatique Daudon, restèrent maîtres d'Alet, pendant 10 ans. Mais au mois d'août 1583, ils furent surpris. 50 périrent; et les autres prirent la fuite, et se refugièrent à Montréal. Pour remercier Dieu de cette heureuse délivrance, qui dut avoir lieu le 4 août, jour de la fête de saint Dominique, il paraît que l'on institua une procession solennelle d'actions de grâces, en l'honneur de ce saint. Le

---

(1) Les personnes animées d'un véritable zèle pour la beauté de la maison de Dieu, disaient souvent à Mgr de Pavillon, que pour 30,000 livres, il pouvait rétablir dans son antique splendeur, la cathédrale ruinée par les Huguenots. Mais l'austère prélat ne voulut jamais y consentir, répondant qu'il fallait d'abord songer aux pauvres. L'histoire ne lui pardonnera pas d'avoir été ainsi la cause de la dernière ruine de ce monument.

dimanche, qui suit la solennité du B. Dominique, on célèbre, encore tous les ans, cette procession.

En 1585, la province étant pacifiée, les habitants d'Alet qui avaient embrassé le parti des Calvinistes, obtinrent du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, d'être réintégrés dans leurs biens. Burette, un des secrétaires du duc, fut chargé de les conduire à Alet, où ils furent reçus sans opposition. Mais, le lendemain, les catholiques, dans la crainte de nouvelles vexations de la part de ces hérétiques, usèrent malheureusement de représailles.

Au mois de mai 1586, le maréchal de Joyeuse, s'empara par composition de Bugrach, Campagne, qui était une commanderie de l'ordre de Malte, et Rouvenac.

Mais Brugairolles, la place la plus importante des Calvinistes, était toujours en leur pouvoir, défendue par Daudon. Elle finit par tomber au pouvoir du duc de Joyeuse, en 1588, qui la livra aux flammes et en fit raser les murailles.

L'occupation de Brugairolles assura la tranquillité du pays, tandis que la Provence ne cessait pas d'être livrée à la guerre civile.

Aussi, après la tenue des Etats-Généraux, à Blois, le maréchal de Joyeuse convoqua les Etats de sa province à Limoux. Ils s'ouvrirent le 7 novembre 1588, dans le réfectoire des Cordeliers.

Le Clergé d'Alet y était représenté par le vicaire-général de cette ville. Naturellement on y prit des décisions pour détruire à tout jamais, la puissance des Calvinistes qui avaient fait le plus grand mal.

Enfin, en 1596, Alet, avec toutes les villes du Languedoc, renonça à la Ligue, et se soumit au roi Henri IV, qui devait faire oublier tant de malheurs, par les bienfaits de son règne.

CHAPITRE XV

ADMINISTRATION CIVILE, JUDICIAIRE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE ET DIOCÈSE D'ALET.

§ Ier. — *Administration civile.*

Alet jouissait du droit de cité, de temps immémorial. Vers la fin du XIIIe siècle, lorsque l'ordre fut rétabli dans la contrée, ses habitants, comme ceux des autres villes de la province, voulurent faire reconnaître leurs libertés et franchises.

Les coutumes d'Alet datent de plusieurs époques. Nous possédons les Chartes des priviléges de cette ville, octroyées le 8 mars 1285, par Bertrand, abbé du Monastère et seigneur d'Alet.

L'administration particulière à la ville d'Alet se composait du Juge ou Viguier, de quatre Consuls qui

représentaient la Communauté, dont le premier avait le titre de Maire, et d'un Procureur juridictionnel. L'élection consulaire avait souvent donné lieu à de grandes discussions. Les arrêts rendus par le Parlement de Toulouse sur cette matière, avaient tout réglé à cet égard. L'élection était faite par le corps de ville, composé du Juge, des quatre Consuls, du Syndic du Chapitre cathédral, et des douze Conseillers choisis parmi les habitants notables. Les Consuls étaient renouvelés par quart, chaque année; leur exercice durait donc quatre années, et le Consul sortant, était de droit Marguillier de la paroisse Saint-André.

Le premier Consul ne pouvait être choisi que dans la classe des Avocats, des Médecins et des Bourgeois, ayant au moins six francs de taille, au *Compois*. Le deuxième Consul, dans celle des Chirurgiens, Apothicaires et Architectes. Le troisième, dans celle des Artisans et des Agriculteurs vivant de leurs biens cultivés par eux-mêmes. Le quatrième, dans celle des Brassiers ou Cultivateurs allant à la journée, pourvu qu'ils ne fussent pas serviteurs à gage.

Les membres du Clergé, taillables dans Alet, pouvaient être appelés aux fonctions de Consuls. Mais le cumul était prohibé; par exemple, le Viguier ne pouvait pas être en même temps notaire.

Les Consuls d'Alet portaient anciennement une robe rouge. Mais la ville ayant fait un don considérable pour la rançon de François Ier, le Monarque, pour témoigner sa reconnaissance, lui fit abandon des remparts, ainsi que des fossés, et accorda la Judicature de Police

aux Consuls, qui portèrent, depuis lors, la robe et le chapeau moitié rouge, moitié noir, le premier Consul en étoffe de soie, les trois autres en serge. Enfin, le premier Consul, Maire d'Alet, avait de droit, chaque année, entrée aux Etats du Languedoc et même la préséance sur celui de Limoux.

L'histoire locale atteste que la ville d'Alet a toujours joui d'une bonne administration, indépendante du pouvoir féodal de l'Evêque, qui n'exigeait jamais le *demi de censive* par feu, auquel il avait droit. Pour reconnaître ce droit féodal, on présentait tous les ans, le 14 août, veille de la fête de la cité d'Alet, les clefs des portes de la ville à Monseigneur l'Evêque, avant la cérémonie du vœu de la ville, qui avait lieu à la chute du jour, dans l'église Cathédrale, où on célébrait les Complies, suivies d'une procession et de l'offrande à Notre-Dame. Les quatre Consuls en robe, portant quatre flambeaux, et suivis de toute la ville, allaient rendre leurs hommages à Monseigneur, qui était harangué par le premier Consul. L'Evêque, environné de ses prêtres, recevait les clefs de la cité, comme un hommage rendu par les habitants, à leur seigneur et bienfaiteur. Cette cérémonie attirait toute la ville, parce que c'était le seul jour de l'année, où les habitants d'Alet étaient admis indistinctement dans le Palais épiscopal.

Coutumes. — Les coutumes ou priviléges de la Communauté d'Alet donnaient aux habitants, qui élevaient des maisons, le droit de pratiquer au-dessus du rez-de-chaussée, des avancements jusqu'au tiers de

la voie publique. Les nombreuses maisons, ainsi construites et que l'on voit encore, attestent que les habitants usaient en général de ce privilége.

Chaque tenancier pouvait établir chez lui, des garennes : la chasse étant prohibée sur la propriété d'autrui, sans permission, et dans tout le territoire, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint. La coutume imposait des droits sur les aliénations d'immeubles : elle autorisait la liberté provisoire, moyennant caution ; elle réglait le mode de nomination de l'Hospitalier, les honoraires des Notaires, des Officiers de la cour du Viguier, et ceux du Clergé, pour droits de sépulture.

La coutume dispensait de la *Leude* l'habitant d'Alet qui allait acheter ou vendre aux lieux de Rennes et de Bugrach. Enfin, les habitants d'Alet avaient le droit de faire paître les bestiaux de toute nature dans certaines parties du territoire de Roquetaillade...

Tous ces priviléges coûtèrent à la ville d'Alet, 400, 1 75, 150 et 200 livres. Une Charte est terminée ainsi :

« Com per los priviléges des désignats, concedats à la « villa, los senhors Cossols, au nom de la villa et « Universitas d'Alet, donnèrent à M. d'Alet quatre « cents libros tornesas corents, l'an de nostre Senhor, « mil docens huitante-cinq, VIII de las calendas de « mars. »

Toutes ces Chartes furent rédigées en latin et traduites en roman. Pour leur application usuelle, les originaux étaient déposés aux Archives de la cité, et dans l'église paroissiale de Saint-André.

§ II. — *Administration judiciaire.*

Le Gouvernement de la ville d'Alet fut confié au Viguier et aux Consuls, qui représentaient la Communauté. Les quatre Consuls, et à leur défaut, cinq prud'hommes, concouraient à la répression des crimes et des délits. Ils assistaient le Viguier pour les visites domiciliaires, pour l'interrogatoire des prévenus, et, sur leur avis, le Viguier prononçait la sentence et appliquait la peine. Les ordonnances de police devaient être publiées de l'ordre du Viguier, et sur la réquisition des Consuls.

Il y avait aussi à Alet, une Cour Banerette, qui jouissait de grandes attributions, au civil comme au criminel. Elle était composée d'un Juge-Viguier, remplacé, en cas d'empêchement, par l'Avocat le plus ancien, d'un Procureur juridictionnel, et d'un Greffier. Un huissier était spécialement attaché à cette Cour.

La juridiction de ce tribunal s'exerçait sur la ville d'Alet et ses dépendances, y compris Vendémies et la Peyre, Cornanel, Loupia, La Digne, Serres, Espéraza et Fa.

Le Viguier, ou son suppléant, était souvent appelé pour siéger avec le Sénéchal de Limoux.

Après les bouleversements de 1789, la Cour Banerette fut remplacée par une Justice de paix, lorsque le

département de l'Aude fut divisé en six districts, dont les chefs-lieux furent : Carcassonne, Castelnaudary, La Grasse, Limoux, Narbonne, Quillan.

Alet devint l'un des quatorze cantons du district de Limoux. Il renfermait dans son ressort : Bouriège, Conillac, Cournanel, Festes et Saint-André, la Peyre et Arsse, La Serpent, Roquetaillade, Saint-Sernin et le Villa, Terroles.

Ainsi arrêté à Paris, le 29 janvier 1790.

Suivent les signatures des commissaires de l'Assemblée nationale, composant le Comité de Constitution, qui étaient les députés des sénéchaussées de Carcassonne, Castelnaudary et Limoux. Au nombre des signataires, nous lisons : Bonnet, Larade, Cauneille, curé de Belvis, tous trois députés de Limoux.

Ce nouvel état de choses était encore un faible dédommagement pour le passé. Mais dans une nouvelle organisation qui eut lieu en l'an IX de la République, et qui fut faite sans aucune considération pour l'histoire et les convenances des localités, le canton d'Alet fut fondu dans ceux de Limoux et d'Arques. Ce dernier a été remplacé par Couiza.

§ III. *Administration financière.*

Nous avons si souvent parlé des Etats de la province de Languedoc, que nous croyons être agréable à nos lecteurs, en leur faisant connaître cette belle institution, qui régissait notre pays.

La province du Languedoc se nommait anciennement la *Gaule Narbonnaise première*. L'année 414, elle prit le nom de *Lands de Goth*, c'est-à-dire *Terre de Goth*, et ensuite *Languedoc*.

Dom Vaissette, en son *Histoire générale de la province*, T. IV, dit : « Que l'on parlait dans cette province une langue à peu près uniforme, et semblable à celle qu'on y parle encore aujourd'hui : on la nommait *Romane*, par opposition au latin : et c'est de cette langue particulière, où l'on disait *Oc* pour *Oui*, que la Province fut nommée *Langue de Oc*, LANGUEDOC, vers 1272. »

Les Etats-Généraux de la Province, étaient présidés au nom du Roi de France, par le Gouverneur et Lieutenant-Général pour Sa Majesté, en Languedoc. Il y avait encore le Commandant en chef de la Province, le Lieutenant-Général du Haut-Languedoc, celui du Bas-Languedoc, et celui des Cévennes, deux Intendants de Justice, Police et Finances de la Province, deux Trésoriers de France, deux Secrétaires et Greffiers de MM. les Commissaires du Roi.

Après le Gouvernement, le Clergé était représenté par les Archevêques et les Evêques de la province.

L'Archevêque de Narbonne était le Président-né du Clergé. Puis venaient les Archevêques de Toulouse et d'Alby. Les Evêques de Saint-Pons, Carcassonne, Uzès, Nismes, Mirepoix, Saint-Papoul, du Puy, Béziers, Rieux, Viviers, Lodève, Castres, Alais, Agde, Montauban, Alet, Comminges, Montpellier, Lavaur et Mende.

La Noblesse était représentée par un certain nombre de Nobles, et des Barons *de Tour*, qui entraient chaque année aux Etats, lorsque c'était leur tour, les uns tous les huit ans, les autres tous les douze, et ainsi de suite successivement.

Le Tiers-Etat était représenté par les Consuls des villes et les députés diocésains, qui représentaient le Diocèse civil ou administratif.

Toulouse, capitale de la province du Languedoc, était la première ville qui fut représentée aux Etats. Elle députait tous les ans, deux Capitouls qui n'avaient que voix délibérative. (1)

Montpellier députait son *Maire* et un *Ex-Consul*. Carcassonne, Nismes, Narbonne, le Puy, Béziers, Uzès, Alby envoyaient deux députés.

Le pays de Vivarais, Mende, Castres, Saint-Pons, Agde, Mirepoix et Fanjeaux, Lodève, Lavaur, Saint-Papoul et Castelnaudaury, Alet et Limoux, Rieux, Alais, Montauban, le pays de Comminges, envoyaient tantôt deux, tantôt un seul député.

Chacune de ces villes, capitale des vingt-trois diocèses, envoyait de plus un député diocésain, et un député *de Tour*, pour les localités les plus importantes de chaque diocèse.

---

(1) La ville de Toulouse et les autres villes Chefs des Diocèses dont les noms suivent, sont placées dans l'ordre et le rang qu'elles tenaient aux Etats.

Les députés se réunissaient tous les ans, vers les mois de novembre ou décembre, à Montpellier, où se tenaient les Etats.

Un mois après, avait lieu dans chaque diocèse une réunion, composée de divers députés des trois ordres, pour faire la répartition des sommes données par la province, suivant la quotité qui la regardait, d'après un tarif général. Ces assemblées diocésaines étaient appelées Assiettes, mot ancien, formé du verbe *asseoir*, IMPOSER DES SOMMES.

A la suite de cet exposé général, nous allons rapporter ce qui regarde les *diocèses d'Alet et de Limoux*, les vingtième et vingt-unième villes qui députaient aux Etats.

Autrefois le diocèse d'Alet et celui de Limoux, n'envoyaient aux Etats qu'un seul député par Tour. Plus tard les villes d'Alet et de Limoux envoyèrent chacune leur Consul et un député diocésain, qui, pour le diocèse d'Alet, était une année le Consul de Quillan, l'année suivante, le député de l'un des trois lieux du pays de Sault, par tour, et enfin la troisième année, le député de l'un des quatre lieux du pays de Fénouilledes, aussi par tour : après, suit le Consul de Quillan, l'autre année celui du pays de Sault, et l'année suivante celui du pays des Fénouilledes. Et toujours de même successivement, en revenant tous les trois ans, au Consul de Quillan, d'après le tableau qui suit.

Quillan	. . . . .	1767
	. . . . .	1770
	. . . . .	1773
	. . . . .	1776
	. . . . .	1779
Le Pays de Sault . . .	Rodome.	1768
	Belcaire	1771
	Roquefeuil	1774
Le Pays de Fénouilledes.	Caudiès	1769
	Saint-Paul	1772
	La Tour de France	1775
	Sournia	1778

Voici les Armoiries de ces localités, qui avaient le titre de *Ville.*

1° *Diocèse d'Alet.*

1° QUILLAN. — D'azur à trois quilles d'or , et une boule de même au centre de l'Ecu.

2° RODOME. — De France (trois fleurs de lys).

3° BELCAIRE. — De France.

4° ROQUEFEUIL. — Ecartelé de gueules et de gueules par deux traits d'or en croix, à douze cordelières de même en formes de trèfles, trois dans chaque canton.

5° CAUDIÈS. — D'or, au chaudron de gueules, l'ance levée.

6° SAINT-PAUL. — De gueules, à une épée d'argent garnie d'or, la pointe en bas.

7° LA TOUR DE FRANCE. — D'azur, à une tour d'argent.

8° SOURNIA. — De France.

2° *Diocèse de Limoux.*

Le Diocésain de Limoux qui doit aller aux Etats est toujours nommé par douze lieux du pays, à l'assemblée de l'Assiette du diocèse. Ces lieux sont :

1° PIEUSSANT. — D'argent, au lion léopardé de gueules, accompagné de trois croissants de même.

2° ALAGNES. — De même.

3° ROUTIER. — De même.

4° MAGRIAN. — De gueules, à la croix de Malte d'argent, brodée d'or.

5° VILLELONGUE. — D'azur à trois aigles au vol, abaissé d'argent.

6° MAZEROLLES. — D'azur, à une vierge de carnation, vêtue d'argent.

7° BRUGAIROLLES. — D'argent, à 3 fusées de gueules, accolées en fasce.

8° CAMBIEURE. — De France.

9° MALVIÈS. — De gueules, au croissant d'argent.

10° CEPIAN. — D'argent à un Saint-Benoîst de carnation, habillé de sable, diadème d'or, tenant de la main dextre, une crosse abbatiale de même, et ayant la main senestre apaumée et étendue en bas.

11° LAURAGUEL. — D'azur, à un arbre d'argent, un oiseau d'or, perché au sommet de l'arbre.

12° BELVÈSE. — D'argent, au pin de Sinople, posé sur une terrasse de même et deux lions affrontés de gueules appuyés sur le fût de l'arbre, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys et de deux coquilles, le tout d'or.

Au chapitre Ier, nous avons donné la description des Armoiries d'Alet, il ne nous reste plus qu'à faire connaître celles de Limoux.

Armoiries de la Ville de Limoux.

D'azur, à un saint Martin, coupant avec son badelaire son manteau, pour en couvrir un pauvre boiteux, un chien précède le cheval, le tout d'argent posé sur une terrasse cousue de Sinople.

Pour ornement extérieur de l'Ecu, deux palmes de même, attachées d'un lien.

§ IV. — *Administration financière de la ville et diocèse d'Alet.*

Monseigneur l'Evêque d'Alet, au titre de comte, avait place aux Etats-Généraux de la Province , et présidait l'*Assiette* du diocèse en l'absence du Commissaire royal.

Vers l'année 1400, il s'opéra un changement dans le mode de perception des tailles : (1) à la division par sénéchaussées et par vigueries, on substitua les circonscriptions ecclésiastiques. D'après cet ordre, Limoux aurait dû dépendre du diocèse de Narbonne, et Alet former une circonscription particulière. Il n'en fut pas ainsi, Limoux avec son officialité fut réuni au diocèse d'Alet. Chacune de ces villes, envoya, annuellement, aux Etats, un Consul : Mais le diocèse d'Alet et l'officialité de Limoux n'y furent représentés que par un député diocésain. De tout temps, les députés avaient été convoqués pour répartir l'impôt à Limoux, chef-lieu de la viguerie et résidence du receveur des finances. Alet, siége de l'évêché, revendiqua ces prérogatives, mais en vain : Les droits de Limoux furent confirmés par Guilhaume, évêque de Laon, gouverneur des finances en Languedoc (2).

L'Assemblée des députés répartiteurs était appelée *Assiette*. Elle était composée d'un délégué des commissaires royaux aux Etats de la Province, qui la présidait : de l'évêque d'Alet et de l'official de Limoux : du viguier et de son lieutenant, des seigneurs de Mire-

---

(1) *Notice historique sur la ville de Limoux*, par L. H. Fonds-Lamothe. P. 166 et 167.

(2) Arch. de Limoux, lettre du 23 mai 1435.

poix, d'Arques, de Belcastel, de Puichéric, d'Ajac et de Belvèze ; des consuls de Limoux et d'Alet , de huit députés des lieux de Quillan , Belcaire , Roquefeuil, Rodome, Saint-Paul-de-Fenouillèdes, Caudiès, Latour et Sournia : de trois députés d'Espéraza , Couiza et Arques, qni représentaient le Haut-Rasez, et de douze députés du Bas-Rasez , savoir : de Pieusse , Magrie , Routier, Belvèze, Lauraguel,Malviès, Cépie, Cambieure, Brugairolles, Villelongue, Mazeroles et Alaigne (1). Cet état de choses se maintint jusqu'an 5 mai 1660, époque à laquelle les diocèses d'Alet et de Limoux au Bas-pays de Rasez , furent séparés pour les tailles ou assiettes. L'officialité ou diocèse de Limoux forma la seconde municipalité diocésaine civile de la Province ecclésiastique de Narbonne , qui fut représentée aux Etats par un des Consuls de la ville et par un député diocésain.

Assiette a Alet — A partir de 1660, il y avait tous les ans à Alet , au mois de juin, une assemblée ou assiette, présidée par Mgr l'Evêque, à laquelle assistaient les officiers du diocèse que nous allons nommer , les Consuls et députés des villes et principaux lieu, et un baron pour la noblesse. M. le Juge-Mage et le député diocésain de Limoux y assistaient également.

La session durait trois jours : Les procès-verbaux des séances étaient publiés par la presse.

---

(1) Procès-verbal de 1608.

La veille de la réunion, les quatre Consuls d'Alet se rendaient à l'Hôtel-de-Ville, vers les cinq heures du soir, et après avoir revêtu leurs robes et livrées consulaires, ils venaient au palais de l'évêque, président-né de l'Assemblée, ou en son absence, chez son vicaire-général qui le remplaçait : ils allaient ensuite faire visite au juge et lieutenant-général du sénéchal de Limoux.

Le lendemain, ils revenaient à l'évêché où s'étaient réunis tous les députés du diocèse, et tout le cortége se dirigeait vers Saint-André, pour assister à la messe du Saint-Esprit, célébrée par l'archiprêtre d'Alet, qui recevait pour honoraire, une livre, somme portée au rôle des dépenses. L'évêque, en rochet et camail avait à sa gauche le lieutenant-général ; venaient ensuite les consuls d'Alet, puis les autres députés. L'évêque se plaçait dans le sanctuaire devant un prie-Dieu, et les autres députés dans les bancs de la nef, par ordre et rang de dignité. Après la messe, on se rendait à la mairie, dans le même ordre, et l'évêque ouvrait la session, après s'être placé au milieu du Bureau, sur un fauteuil : le lieutenant, à sa gauche, sur un autre fauteuil, les consuls d'Alet, sur un banc à dos, à droite, et les autres députés sur des bancs à dos, à droite et à gauche.

La dernière de ces Assemblées eut lieu au mois de juin 1789. Voici les noms des membres qui la composaient :

Mgr de Chantérac, évêque et comte d'Alet, président-né.

MM. Escaich, député diocésain de Limoux, commissaire-principal. — Charles du Vivier, ancien lieu-

tenant-colonel au régiment d'Artois, infanterie, envoyé de la part de M. le marquis d'Haut-Poul. — Serres, baron de Saint-Just.—D'Uston d'Arsses, juge-mage.

MM. Jacques Larade, Cerny, Raynaud, consuls d'Alet
Jaubert de Saint-Joalia, député de Quillan.
Pugens, député de Belcaire.
Delprax, député de Caudiès.
Gleizes, député de Roquefeuil.
Martimort, député de Rodome.
Prax, député de Saint-Paul.
Dergé, député de La Tour-de-France.
Soulères, député de Sournia.
Captier, député d'Espéraza.
Captier, député de Couiza.
Azaïs, député d'Arques.
Ribes, syndic-adjoint (M. Larade, syndic, était à Paris aux Etats-Généraux.) Prax, greffier.

CHAPITRE XVI

ÉTIENNE DE POLVEREL, 28me ÉVÊQUE D'ALET.

(1607-1637).

Joseph de Maistre a prononcé un mot bien véridique et bien profond, lorsqu'il a dit que l'histoire, depuis trois siècles, est devenue une conspiration permanente contre la vérité. Il faut avouer que les historiens jansénistes ont mérité au plus haut degré cette accusation, lorsqu'il s'agissait d'exalter les hommes de leur secte ou de calomnier leurs adversaires. Pour notre part, nous allons essayer de réhabiliter Monseigneur de Polverel, prédécesseur de Monseigneur Pavillon, qu'ils ont indignement calomnié dans la *Vie* de ce prélat.

Nous avons dit au Chapitre quatorzième, qu'à l'époque des guerres de religion, la ville d'Alet avait été occupée par les Huguenots, qui, en 1577, avaient dévasté la

Cathédrale, l'Evêché et tous les monuments religieux. Il fut donc impossible, à la mort d'Antonin de Dax, arrivée en 1572, de lui donner un successeur, le Chapitre étant dispersé.

Le cardinal François de Joyeuse gouverna le diocèse d'Alet *par Economat*, disent les Archives, c'est-à-dire en qualité d'Administrateur apostolique, délégué par le Pape, comme métropolitain de Narbonne, dont il occupa le siége de 1582 à 1599.

Les Evêques qui prirent régulièrement possession du diocèse, après les guerres de religion, trouvant le Palais épiscopal en ruines, fixèrent leur séjour au château de Cornanel, propriété de l'Evêché d'Alet, et voisin de cette ville. Rien de plus naturel et de plus légitime dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait. Les ressources manquaient pour relever la maison épiscopale, et les Huguenots avaient ruiné le pays pour plusieurs années.

Monseigneur Polverel vint se fixer à Cornanel. Il était né à Brives-la-Gaillarde. Favorisé par la nature d'une belle taille, il avait embrassé la carrière militaire, qu'il abandonna bientôt pour l'état ecclésiastique. A la mort de son frère, Pierre de Polverel, vingt-septième évêque d'Alet, il fut désigné pour le remplacer sur ce siége, dont il prit possession le 24 août 1607. Il assista, en 1609, au Concile de Narbonne et à l'Assemblée du Clergé, en 1612. Il était encore Maître de la Chapelle du Roi, et grand Aumônier de Marie de Médicis. Il souscrivit aux délibérations des Assemblées du Clergé de 1614, 1615 et 1625. Il fut accusé, aussi bien que l'Evêque de

Saint-Pons, d'avoir quelque relation avec les rebelles : mais s'étant justifiés devant des commissaires députés pour cela par le Saint-Siége, dans le couvent des Augustins de Paris, en 1633, ils furent renvoyés tous les deux dans leur diocèse.

Il est probable que Monseigneur Etienne de Polverel dut sa nomination à l'influence de son oncle, devenu Evêque de Carcassonne, ce qui est une garantie pour ses mérites personnels.

Grâce à ce concours de circonstances, nous pouvons déjà commencer à saper par la base, tout ce que les Jansénistes ont écrit d'odieux pour décrier ce prélat et exalter, outre mesure, et contre toute vérité, son successeur, M. Pavillon, chef de cette hérésie qui a fait à l'Eglise un mal incalculable.

Les Jansénistes, dans la *Vie de M. Pavillon*, ont écrit mille fables invraisemblables, sur le compte de M. de Polverel. Les unes se contredisent d'elles-mêmes, et les autres ne tiennent pas devant un examen sérieux. Ce qui le prouve, c'est qu'il était Maître de la Chapelle du Roi; de plus, il avait la charge d'Aumônier de la Reine Marie de Médicis. Or, la raison nous crie plus fort que tous les mensonges jansénistes, que l'on n'aurait pas confié des fonctions si élevées et si honorables, à un prélat méprisable et méprisé, au Titulaire, du plus petit des évêchés, situé au fond des montagnes, à l'extrémité du royaume et si loin de la Cour.

N'insistons pas plus longtemps sur les calomnies jansénistes. Pour venger la mémoire outragée de Mgr de Polverel, il nous reste des documents authen-

tiques, contemporains, bien capables de fermer la bouche à tous les calomniateurs, et son testament qui renferme des legs charitables et de nombreuses messes pour le repos de son âme. Sa mort arriva le 26 avril 1637, à Cornanel, où il est enseveli, à l'entrée et au milieu du sanctuaire de l'église de ce village, sous une large dalle, avec cette inscription : « *Hic jacet Stephanus Polverel*, 1628.» En pratiquant des fouilles, vers 1870, on retrouva ses restes, mais pas de cercueil. Ce fait semble indiquer qu'il a été dérobé, probablement en 1793. La dalle qui marque son tombeau a été renouvelée vers le commencement du siècle. Les armes du défunt, gravées sur la pierre tombale, représentent un écusson avec six barres obliques de gauche à droite.

L'évêque d'Alet assista au Concile provincial de Narbonne, en 1609, preuve éclatante de son zèle pour la restauration de la discipline ecclésiastique. Lorsque Mgr de Chanterac, se crut autorisé, lui, l'Evêque si soumis au Saint-Siége, à remplacer dans son diocèse, la liturgie romaine, à l'exemple des autres prélats de France, il inséra dans le nouveau Bréviaire, les Canons du Concile de Narbonne de 1609. Et en tête de chaque Canon, il voulut rappeler la présence de Mgr Polverel à ce Concile (*Aderat Polverellus Epis. Electen*). Certes, si Mgr de Chanterac avait pensé que les abominations vomies par les Jansénistes contre la mémoire de son prédécesseur, avaient un fondement, il se serait bien gardé d'insérer dans l'office divin, un nom si méprisable. Donc, le fait seul de l'insertion du nom de Mgr Polverel dans la liturgie d'Alet, par un

Evêque regardé comme un saint, suffit pour mettre à néant les calomnies jansénistes.

Nouvelle preuve en faveur des vertus de Mgr Polverel. M. Pellissier, secrétaire de Mgr Pavillon, et plus tard Archiprêtre d'Alet, rapporte dans un *Mémoire* écrit de sa main, que Mgr Polverel vérifiait les comptes de l'hôpital d'Alet avec un soin particulier (1).

Le charitable prélat s'occupait avec tant de zèle des intérêts des pauvres, qu'il se rendait à Alet, par des chemins impraticables, de son château de Cornanel, où il résidait, pour présider les réunions de l'Hospice. Comme preuve de son dévouement, nous possédons une pièce authentique écrite et signée de la main du prélat, avec la croix en tête. Il fallait bien qu'il eut la sainte habitude de tracer ce signe sacré, puisque nous le trouvons sur une pièce si peu importante. Voici cet autographe : « Jay fait bailler à Pierre Pichou et Jean « Labatut Bailles de l'hospital, l'année dernière 1618, « vingt-huit sols et seize sols que le sieur Pichou doit « de 1614, qui fait en tout quarante-quatre sols, qui « servira pour faire la réparation de l'hospital suivant le « contrat qui a esté passé avec le sieur Pichou. De

(1) Rolle de ceux qui doivent à l'hospital bien vérifié, tiré des comptes rendus par devant feu Monseigneur d'Allet. Années 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618.

« quoy seront quittes jusqu'au jour présent scavoir « le sieur Péchou..... et le sieur Labatut, pour l'année « 1618.

« Fait à Alet, le 16 mai 1619.

« POLVEREL *E. Dallet.* »

Le *Mémoire* de l'abbé Pellissier confirme cette pièce, puisqu'il porte pour l'année « 1618, Pierre Pichou seize sols et Labatut douze sols. » Total vingt-huit sols, que Mgr Pavillon leur réclama, pour l'année 1618. Inutile d'ajouter que ces actes authentiques sont la plus éclatante condamnation des impostures jansénistes.

Parlons maintenant du testament de M. Polverel. Le registre des visites de Mgr de Chanterac, dont il sera question dans la *Vie* de cet Evêque, porte que le 21 juin 1784, il a fait sa visite à Cornanel. Et à la page 115, nous lisons : « 6° Pour pourvoir à ce que la fondation de quatre setiers de blé, faite par Mgr de Polverel, un de nos prédécesseurs, pour aider à marier chaque année une pauvre fille de Cornanel, soit bien administrée, nous avons ordonné que conformément à ce testament que nous nous sommes fait représenter..... on fera choix de la fille la plus pauvre et la plus vertueuse..... »

Dans le même volume, pages 71 et suivantes, nous trouvons que le 24 novembre 1781, Mgr de Chanterac, sur la demande du Chapitre, réduisit les 107 obits fondés dans l'église cathédrale, au nombre de 63. Les excellentes raisons données dans la requête, pour cette

réduction, sont fidèlement rapportées dans ce volume. Or, Mgr de Polverel était inscrit sur ce tableau pour treize messes chantées.

Depuis cette époque, les événements malheureux qui ont surgi pour la religion, ont obligé les Evêques à réduire plusieurs fois, les messes fondées, et surtou après la Terreur de 1793, qui vola tous les biens des églises, du Clergé et ceux de toutes les fondations pies. C'est ce que Mgr de La Porte, évêque de Carcassonne, se vit forcé d'accomplir, après le Concordat, en faveur de l'église d'Alet, qui n'avait recouvré qu'une bien faible partie de ses anciennes possessions et fondations, comme on peut le lire dans les Archives de la Fabrique de l'église de Saint-André, où se trouve le tableau des réductions des messes fondées. Malgré ces deux siècles et demi qui sont passés avec toutes leurs vicissitudes et grands bouleversements, le nom de Mgr de Polverel resplendit d'un éclat particulier sur le dernier tableau des fondations de messes, réduit pour la quatrième fois, en 1876, par Mgr Leuillieux, évêque de Carcassonne, comme l'avaient déjà fait Mgr de La Porte, Mgr de Chanterac et Mgr de Pavillon, évêques d'Alet. Le nom de M. de Polverel y est encore inscrit plus souvent que tous les autres, et douze fois l'année, il est répété avec respect du haut de la chaire de vérité, par le pasteur de la paroisse, au milieu de l'assemblée des fidèles.

Il faut donc conclure du zèle de M. de Polverel à se laisser, après son trépas, de si nombreuses prières, qu'il était plein d'une grande foi pratique, marque certaine d'une belle âme, d'une âme pieuse. En effet,

quiconque n'a pas cette foi vive, n'a nul souci de pareils actes : il n'en a pas même la pensée, et l'expérience nous prouve que même parmi les âmes pieuses, beaucoup négligent la pratique des fondations de messes, après la mort. Il n'y a que les plus fervents, entre les fervents, qui paraissent devant Dieu, après avoir rempli ce dernier acte de foi, de piété et de bon exemple à donner aux vivants.

Nous ajouterons encore, que si par malheur, cet Evêque avait mérité quelques-uns des reproches des Jansénistes, ce qui est contre toute supposition raisonnable et fondée, son testament, ce dernier acte de religion, annoncerait une conversion parfaite, et un prélat qui serait mort de la manière la plus édifiante. L'église d'Alet n'aurait donc pas à rougir de l'avoir eu pour premier pasteur : elle a pu inscrire avec honneur sur ses dyptiques sacrées, le nom de M. Etienne de Polverel, comme le vingt-huitième Evêque qui a occupé son antique siége.

CHAPITRE XVII.

NICOLAS II, PAVILLON, 29me ÉVÊQUE D'ALET

(1637-1677)

Nicolas Pavillon, naquit à Paris, en 1597, d'une très-honnête famille, originaire de Tours. Son père et sa mère avaient fait de leur maison une sorte de monastère, par le bon ordre et la régularité qu'ils avaient su y établir. Formé à cette pieuse école, le jeune Pavillon donna, dès son bas-âge, l'exemple de toutes les vertus, et mérita de recevoir la tonsure de bonne heure. Pendant son cours de théologie en Sorbonne, il se plaça sous la direction de saint Vincent-de-Paul, fondateur des Missions, qui l'appelait ordinairement son bras droit. Le saint prêtre se servait de lui, en particulier pour les Conférences de Saint-Lazare, qu'il prêchait aux Ordinands, de concert avec le fondateur du Séminaire de

Saint-Sulpice, l'abbé Olier, qui eut aussi le bonheur d'avoir été formé à l'école de saint Vincent. Malheureusement pour l'évêque d'Alet, il n'imita ni son maitre ni son ami, dans leur parfaite soumission aux enseignements infaillibles du Saint-Siége.

Le jeune Pavillon goûtait beaucoup les ouvrages de saint François-de-Sales, qui faisaient les délices des âmes pieuses. Il ne manquait jamais d'assister à ses sermons, lorsqu'il prêchait à Paris, et d'entendre sa messe. Mais un respect exagéré, qui annonçait déjà un esprit un peu étroit, l'empêcha toujours de se mettre en rapport avec lui.

Ordonné prêtre à l'âge de 30 ans, il reçut un tel accroissement de grâces et de lumières, que ses prédications produisirent les plus grands fruits dans la capitale. On aurait peine à se figurer le succès qu'il obtint dans le ministère des Retraites. Ses discours étaient recueillis avec empressement, et ils servaient de règle partout où l'on établissait ces saints exercices.

La grande réputation de vertu et de science dont jouissait l'abbé Pavillon, le fit juger digne de l'épiscopat, par le cardinal de Richelieu. En 1637, il lui offrit l'évêché d'Alet, que M. Pavillon refusa par humilité. Mais saint Vincent, son directeur, ayant appris le refus de M. Pavillon, lui dit avec un zèle plein de feu et le regard inspiré : « Je m'éléverai contre vous au juge-
» ment de Dieu, avec les âmes du diocèse d'Alet, qui
» périront faute d'instruction, parce que vous aurez
» refusé de leur en donner. C'est dans ces pays inconnus,
» sur ces montagnes affreuses que le vrai zèle de la

» maison de Dieu doit vous porter, etc. » Vaincu par les instances de M. Vincent et de ses amis, il céda enfin, et fut sacré évêque dans l'église de Saint-Lazare, en 1639, et il partit sans retard pour son diocèse. Après un voyage de trois semaines, il arriva au village de Cornanel, le premier de son diocèse, du côte de Limoux. En franchissant le petit pont jeté sur la Cornélia, qui séparait le diocèse d'Alet de celui de Narbonne, il se mit à genoux avec toute sa suite, pour demander à Dieu de bénir son entrée dans son diocèse, et on continua de marcher, en récitant des psaumes et des prières.

Le nouvel évêque justifia bientôt les espérances qu'on avait conçues de lui, et l'éclat de ses vertus le mit en si haute réputation, qu'au jugement de l'abbé Olier, son ami, il était le modèle des évêques. M. Olier, pour l'aider à réformer son diocèse, tombé depuis longtemps dans le relâchement le plus déplorable, lui envoya plusieurs jeunes prêtres qu'il avait formés lui-même, et qui étaient la gloire du Séminaire naissant de Saint-Sulpice. En effet, M. Pavillon avait trouvé la ville et le diocèse d'Alet dans un état lamentable, par suite des guerres religieuses dont nous avons parlé au Chapitre XIV.

L'antique et splendide cathédrale de Notre-Dame avait été pillée et à moitié ruinée par les Huguenots, en 1577. La maison épiscopale avait été saccagée, comme le reste de la ville d'Alet, pendant que les hérétiques y régnaient en Vandales. A l'arrivée de M. Pavillon, la ville, beaucoup plus petite que de nos jours, n'était composée que d'un amas de masures menacées d'une

ruine prochaine. La maison épiscopale était abandonnée depuis près d'un siècle, car les évêques habitaient le château de Cornanel. Le Chapitre, après le pillage de l'antique cathédrale, s'était réfugié dans l'ancien réfectoire des Bénédictins, approprié pour le mieux dans un pays aussi pauvre, et le reste du diocèse était à peu près dans le même état de souffrance que la ville d'Alet.

M. Pavillon commença par se loger au milieu des ruines de la maison épiscopale. Il rendit sa cathédrale plus décente, donna de sages règlements au Clergé, et entreprit, comme le bon Pasteur, la visite générale de son diocèse. Il le divisa en six cantons, où il établit des Conférences ecclésiastiques pour son clergé, et il ordonna que les questions traitées par les Conférences, feraient la matière des prônes, les dimanches et les fêtes de l'année, d'après les plans qu'il traçait lui-même. Bientôt tout le diocèse fut réformé et instruit par le zèle de l'évêque et du clergé, qui s'adressaient d'ailleurs, à un peuple qui a naturellement de l'esprit et qui, selon la remarque judicieuse des historiens de cette époque, n'aime pas à paraitre ignorant.

Pour l'instruction des jeunes clercs, M. Pavillon établit une école latine et un séminaire dans sa propre maison, désireux de former lui-même les élèves du sanctuaire.

Après deux années d'épreuves, il commit la faute irréparable de renvoyer les Missionnaires de M. Vincent, ainsi que les prêtres de Saint-Sulpice. Les Jésuites qui se distinguaient par la pureté de leur foi, et leur

dévouement au Saint-Siége, ne trouvèrent pas grâce devant sa sévérité et son Gallicanisme. Il les congédia comme trop relâchés dans leur morale. Enfin, les membres des autres grands ordres religieux, qui sont la gloire de l'Eglise, et avec lesquels il fut en lutte pendant la plus grande partie de son épiscopat, eurent tous le même sort.

Bientôt son zèle outré pour les réformes, et son penchant naturel à la sévérité, l'écartèrent des saines doctrines, et il commença à répandre le venin janséniste dans tout son diocèse. Hélas ! il faut convenir qu'il n'y réussit que trop. Les nouveaux auxiliaires qu'il appelait un peu de partout, partagèrent ses erreurs et répandirent dans le diocèse, contrairement à la doctrine si suave de l'Evangile, aux décisions de l'Eglise et à l'enseignement unanime des Pères, un esprit de rigueur et de sévérité, qui ne pouvait que désespérer les âmes.

En effet, sous le spécieux prétexte de revenir aux anciens Canons pénitentiaux, et à l'esprit de la primitive Eglise, on ne tenait aucun compte des temps, ni de l'état des âmes. On se borna d'abord à différer la Communion et l'Absolution. Mais on en vint bientôt aux pénitences publiques, aux refus de sacrements, aux excommunications, etc... qui soulevèrent contre l'évêque une partie du diocèse, et qui détruisirent insensiblement la véritable dévotion dans les âmes. Hélas ! Dieu seul connait le nombre des pécheurs perdus à jamais, par les doctrines désespérantes du Jansénisme.

Cette hérésie, la plus infernale peut-être qui ait ravagé

l'Eglise de Jésus-Christ, s'attaquait à l'existence, à la vie même de l'Eglise, en détruisant la vie surnaturelle, jusques dans sa source. Les Jansénistes, en effet, éloignaient les âmes de la pratique de la Confession, par des pénitences excessives. Le Tribunal sacré et la Table sainte furent abandonnés, ou bien l'on ne s'en approchait que rarement et avec des terreurs désespérantes, et la vie chrétienne, ne trouvant plus d'aliment, finit par s'éteindre. Hélas! pourquoi faut-il que les pasteurs des paroisses de ce diocèse, soient condamnés, après plus de deux siècles, à voir leurs travaux en partie stériles, toujours par suite des fausses doctrines jansénistes, dont le venin infecte encore une bonne partie des âmes confiées à leurs soins! Car le peuple était imbu de ces fausses doctrines, non-seulement par l'Evêque et le Clergé, mais encore par les maitres et les maitresses des écoles qu'il avait établies pour l'éducation des enfants des deux sexes. Au lieu de demander à saint Vincent-de-Paul, comme le fit son successeur Mgr de Valbelle, des filles de la charité, pour l'instruction de l'enfance et la visite des pauvres, auxquels il consacrait et le revenu de son évêché et tout son patrimoine, estimé plus de 50,000 écus, il préféra choisir de pieuses femmes du pays, auxquelles il associa des demoiselles de condition, sous le nom de Régentes. Il les formait, d'après ses doctrines, dans la Maison-Mère, à Alet; puis il les envoyait dans les paroisses de la campagne pour l'école et le catéchisme, et c'est ainsi que le prélat, en procurant aux enfants du peuple le bienfait inappréciable d'une éducation chrétienne, déflorait ces jeunes âmes, comme

de tendres fleurs, par le souffle corrompu du Jansénisme.

Pour être juste et impartial, il faut dire à la louange de M. Pavillon, que lorsque la querelle du Jansénisme commença à diviser le Clergé de France, l'Evêque d'Alet affecta d'éviter ces disputes dogmatiques. En Evêque soumis au Saint-Siége, il publia la bulle d'Innocent X, qui condamnait les cinq propositions de Jansénius. Mais, pour son malheur, il s'était lié d'amitié avec le fameux docteur Arnauld, avec l'abbé de Saint-Cyran, et les Religieuses de Port-Royal, où l'on remarquait, parmi les plus fanatiques, les six sœurs de M. Arnauld.

Les partisans de Jansénius réussirent, à force d'adresse et d'artifices, dit l'abbé de Rancé, à l'entraîner dans leur camp, et après la mort de saint Vincent-de-Paul et de l'abbé Olier que les Jansénistes décrièrent de toute manière, à cause de la pureté de sa foi, M. Pavillon commença à se déclarer contre le formulaire. Il devint même le chef du parti, dont il fit jusqu'à sa mort la fortune, par sa grande réputation de vertu, exemple terrible qui montre combien, en se liant avec des hommes rebelles, aux enseignements infaillibles de l'Eglise, les esprits les mieux intentionnés peuvent quelquefois s'égarer. Des Lions (1), auteur janséniste,

(1) *Vie de l'abbé Olier*. T. 2e. page 396, par l'abbé Faillon, prêtre de Saint-Sulpice.

e plus sincère peut-être et le plus véridique de tous les écrivains de la secte, va jusqu'à dire que M. Pavillon regarda Arnauld, comme un homme suscité de Dieu, pour défendre la vérité, aveuglement déplorable, qui fut peut-être la juste punition de son opiniâtreté à fermer l'oreille aux décisions dogmatiques du Saint-Siége.

Sur la fin de sa vie, M. Pavillon voulut écrire au Pape, avant de rendre compte à Dieu de trente-neuf ans d'épiscopat, qu'il avait passés dans des luttes de toute sorte, occasionnées par son excessive sévérité et ses erreurs jansénistes.

Il écrivit donc au Pape Innocent XI, qui l'avait déjà consolé et fortifié par deux Brefs très-affectueux, une dernière lettre de soumission, pour lui témoigner son attachement et pour lui recommander son Eglise, persécutée à l'occasion de la Régale. Enfin, il le supplie de vouloir bien enlever la Censure portée contre le *Rituel* d'Alet. Mais, tout en demandant un nouvel examen de ce livre, la partie de sa lettre qui traitait du *Rituel*, était une apologie, comme le fit remarquer le Cardinal d'Estrées, dans le *Mémoire* qu'il présenta à Innocent XI, en 1682.

Malgré cette dernière tâche, nous aimons à espérer que cette lettre de soumission aura été la récompense du zèle qu'il montra pour défendre les immunités de son Eglise, dans l'affaire de la Régale, qui l'occupa plus ou moins, durant les trente-neuf années de son épiscopat. Cette affaire, commencée sous Louis XIII, s'engagea de nouveau sous Louis XIV, en 1673, à

l'occasion d'un nouvel édit, qui étendait le droit de Régale à toutes les églises du royaume qui en étaient exemptes.

La Régale était le droit pour le Souverain de percevoir les revenus des Evêchés, pendant leur vacance, et de conférer de plein droit certains bénéfices ecclésiastiques, excepté les cures, tant que le nouvel Evêque n'avait pas fait enregistrer son serment à la Chambre des Comptes de Paris; et obtenu un arrêt de main-levée pour les fruits et les revenus que percevaient les agents du Roi. N'ayant pas à traiter de l'origine plus ou moins obscure, plus ou moins canonique du droit de Régale, il suffira de dire que le Concile de Lyon, tenu en 1274, Canon 12e, autorisa la Régale dans les Eglises où elle était établie par le titre de fondation ou par une coutume, menaçant de l'excommunication ceux qui l'établiraient sur les Eglises exemptes. M. Pavillon savait que son Eglise avait toujours été exempte de ce prétendu droit. Aussi, comptant sur l'intervention du Pape qui n'a jamais fait défaut dans les causes justes, et appuyé sur le décret du Concile de Lyon, il rendit une Ordonnance par laquelle il défendait, sous peine d'excommunication, aux pourvus en Régale, de s'ingérer dans les fonctions des bénéfices. Sur ces entrefaites, un ecclésiastique étranger fut pourvu, en Régale, du Doyenné de la Cathédrale d'Alet. M. Pavillon lui fit signifier les Monitoires canoniques qui auraient été suivis de l'excommunication, si le Régaliste ne s'était pas retiré dès le lendemain.

Louis XIV fut très-mécontent de l'Evêque d'Alet, mais, comme il l'estimait, à cause de sa réputation, il le laissa mourir en paix. M. Pavillon, après avoir été consolé par les Brefs d'Innocent XI, mourut à Alet, le 8 décembre 1677, assisté par l'Evêque de Pamiers, son ami, qui prononça son oraison funèbre, en pleurant, et qui présida ses funérailles, au milieu d'un concours immense de fidèles, attirés de toutes parts, par la réputation de ses vertus. Pour se conformer à son testament, on l'ensevelit au milieu de son troupeau, au pied de la croix qui est au centre du cimetière de la paroisse de Saint-André. C'est là que depuis deux cents ans, les pieux visiteurs viennent s'agenouiller sur sa tombe, et prier pour le repos de son âme. A leur exemple, bienveillant lecteur, demandons, s'il en est besoin, miséricorde et lumière éternelle pour ce prélat qui a voulu mourir, muni des Sacrements de l'Eglise, qu'il reçut en présence de son peuple, dans la foi de l'Eglise romaine, et en communion avec le vicaire de Jésus-Christ.

Nous lisons dans le Registre des sépultures de la paroisse Saint-André d'Alet :

Sépulture Nicolas de Pavillon, Evêque d'Alet.

L'an que dessus (1677) et le 8 décembre, est décédé Révérendissime Père en Dieu, Nicolas de Pavillon, Evêque d'Alet. Il a confessé, reçu l'Extrême-Onction et le Saint-Viatique, pendant sa maladie. Il a été enterré au pied de la Croix du cimetière de cette paroisse.

FLORY, *vicaire.*

Ouvrages de M. Pavillon.

L'évêque d'Alet publia en 1667 un *Rituel* à l'usage de son diocèse, avec les Instructions et les Rubriques en français. Cet ouvrage est attribué par certains, à Arnauld, ami de ce Prélat. De l'aveu de tous, Arnauld l'a revu et corrigé. Mais M. Pavillon n'accepta ses changements qu'avec une extrême défiance, tant il était opiniâtre à soutenir ses opinions. Leydeker, théologien Calviniste, assure dans son *Histoire du Jansénisme*, que ce livre tend à la destruction de l'Eglise catholique et de ses sacrements. Tous ceux qui liront attentivement ce *Rituel* n'auront pas de peine à partager cette appréciation. Il fut examiné à Rome, et condamné en 1668 par le Pape Clément IX. Malgré cet anathème, l'Evêque d'Alet, par une inqualifiable rébellion, qui sera une tâche ineffaçable pour sa mémoire, continua à faire observer son *Rituel*, dans le diocèse. On a encore de lui, des *Ordonnances* et des *Statuts synodaux* de 1640 à 1674, réunis en un volume in-12 et imprimés à Paris en 1675, et une *Lettre au Roi*, en 1664, qui fut supprimée par un arrêt du Parlement.

On l'accuse (1) d'avoir mis tout en œuvre pour

(1) Feller. *Biographie universelle*, au mot : Pavillon Nicolas.

brouiller Louis XIV avec Innocent XI, dans l'intérêt du parti janséniste, et on est tenté de le croire, en lisant dans ses écrits, les ménagements qu'il garde envers le Roi, excusant ses intentions et accusant les autres de le tromper.

Si cette imputation était vraie, une pareille conduite serait une nouvelle tâche pour sa mémoire. Dans tous les cas, il l'aurait effacée à la fin de sa vie, en se brouillant avec le Roi, par son courage héroïque à défendre les droits de son Eglise, dans l'affaire de la Régale, et surtout par sa soumission aux décisions du Saint-Siége, et par le testament qu'il fit, deux mois avant sa mort, et dans lequel il proteste à la face du Ciel et de la terre, de sa ferme volonté de mourir dans la foi de l'Eglise Romaine.

Sa *Vie* a été publiée en 1728, par Antoine de la Chassaigne, de Châteaudun, docteur de Sorbonne, et par Lefévre de Saint-Marc. Feller, observe avec raison, que c'est plutôt un panégyrique, qu'une *Vie* écrite avec impartialité. Pour nous, qui n'avons d'autre souci que de faire triompher la vérité, nous nous sommes contenté de rapporter les faits, laissant au lecteur le soin de porter dans sa conscience, son dernier jugement sur M. Pavillon.

Armoiries de M. Pavillon.

Monseigneur l'évêque d'Alet, Illustrissime et Révérendissime Messire Nicolas de Pavillon, évesque et seigneur d'Alet et de Saint-Paul-de-Fenouillèdes, de Cornanel, de

Loupian, de Fa, de Maury, de Vendemiès, Saint-Salvaire, la Valette et Véraza, conseiller du Roi en ses conseils, fils de noble Estienne de Pavillon, conseiller du Roi en ses conseils, Trésorier de France, et de dame Catherine de la Bistrade, porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux estoiles d'or, surmonté d'un croissant d'argent vers le chef, et d'un soleil rayonnant d'or vers la pointe qui est de Pavillon.

L'écu des armes de ce prélat est surmonté sur le côté d'extre, d'une mitre de drap d'or en broderie, enrichie de plusieurs pierres précieuses, accompagnées de perles aux extrémités et au milieu : sur la sénestre, d'une crosse aussi d'argent de vermeil doré. Le tout surmonté et environné d'un chapeau de sinople, desquels les cordons sont aussi passés en plusieurs lacs, au bout desquels pendent six oupes de chaque côté, 1, 2 et 3, comme les doivent porter les évesques. (Copié dans l'*Armorial du Languedoc*, publié l'an 1655, à Lyon).

Pour les affaires temporelles de l'évêché d'Alet, Mgr Pavillon avait environné ses armoiries de l'inscription « *Sigillum Curiæ temporalis.* » Il avait chargé de ces sortes d'affaires, un Viguier, qui était juge de la seigneurie temporelle de l'évêché, afin de se réserver plus de temps pour les affaires spirituelles de son diocèse. Quoique cet intendant eut sa confiance, il se faisait présenter un état de ses revenus, à la fin de chaque année, afin de fixer lui-même ce qu'il voulait dépenser pour l'entretien de sa maison, pour l'hospice d'Alet, pour les réparations des églises et pour les aumônes abondantes qu'il distribuait aux pauvres, car

la charité pour toutes les infortunes était une des principales vertus de ce Prélat.

Portrait de M. Pavillon.

Il existe plusieurs portraits de ce Prélat, les uns sur toile et les autres sur gravure. Tous reproduisent les linéaments de son visage, et surtout sa sévérité. Sa figure exténuée par le travail et les mortifications n'a pas la douceur des saints, qui ont été cependant des modèles de pénitence, et dont les traits amaigris, loin de rebuter, portaient à l'imitation de leurs vertus, par le rayon de suavité qu'illuminait leur visage, et qui les couronnait d'une clarté céleste. Le visage de M. Pavillon, qui est au contraire dur et austère, inspirait le respect plutôt que l'amour et la confiance. Sa figure était ovale, son nez prononcé et ses cheveux courts, d'après les saints Canons. Dans le tableau qui est la propriété de M. Albert Niveduab, on a représenté Mgr Pavillon assis devant une table surmontée d'un crucifix. Le Prélat est revêtu d'un rochet tout uni, avec une broderie très-étroite dans le bas. Sa main aux doigts longs et déliés, traçait une belle écriture, d'après les signatures que nous possédons. Son camail noir, avec passementeries et doublures rouges, ressemble à celui que portent aujourd'hui les chanoines. Sa croix pectorale, identique sur tous les portraits, est en argent et très-modeste. D'un côté on a gravé, au trait, les figures suivantes : 1° au centre, le chiffre I H S, surmonté de la croix

archiépiscopale, ce qui fait supposer qu'il l'avait reçue comme souvenir, d'un archevêque. 2° A l'extrémité de chaque bras, une larme. 3° Au pied de la croix, on voit un arbre et trois clous. De l'autre côté, on a gravé : 1° Au centre, un cœur surmonté de la croix archiépiscopale. 2° A droite et à gauche du cœur, les lettres M et A qui représentent les deux premières lettres du nom de Marie. 3° Trois larmes, et au bas, un arbre sur un monticule. L'intérieur est divisé en six compartiments où se trouvent les reliques. Un anneau, placé au sommet, complète cette croix pectorale, propriété de la famille Larade, qui l'a reçue des anciennes Régentes d'Alet.

CHAPITRE XVIII

ALPHONSE DE VALBELLE, — VICTOR MÉLIAN. — NICOLAS TAFFOUREAU. — JACQUES MABOUL. — FRANÇOIS DE BOCAUD. ÉVÊQUES D'ALET.

I

Alphonse de Valbelle, 30me évêque d'Alet.

(1677-1684).

Quelques jours après le décès de M. Pavillon, l'abbé Alphonse de Valbelle, originaire de Marseille, fut nommé à l'évêché d'Alet. Il était fils d'Antoine de Valbelle, chevalier et marquis de Mont-Furon, et de Françoise de Féline, dame de Beaulieu et de Valfère. Il avait été agent général du clergé, conseiller et aumônier du Roi, docteur de Sorbonne, plusieurs fois député du deuxième ordre aux assemblées du Clergé de France, lorsqu'il fut nommé par Louis XIV à l'évêché d'Alet, le 25 décembre 1677. Il fut sacré dans l'église des Minimes de la Place Royale, par le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne. Le nouveau prélat prit possession du siége d'Alet, en juin 1678, et aussitôt il commença

la visite générale de tout le diocèse. Après avoir inspecté toutes les paroisses, il retourna à la Cour, et déclara au Roi qu'il n'avait jamais rien vu de plus édifiant, que l'état de décence parfaite dans lequel il avait trouvé les plus petites et les plus pauvres églises du diocèse.

M. de Valbelle fut un évêque selon le cœur de Dieu, et le modèle des Pontifes. Il s'appliqua de toutes ses forces, à la bonne éducation des jeunes élèves, qu'il connaissait tous en particulier. Les pauvres surtout furent toujours l'objet de son zèle, de sa vigilance et de sa sollicitude. Il distribua pour ces bonnes œuvres, des sommes considérables pendant sa vie, et il légua, pour les perpétuer, tous les biens dont il pouvait disposer, après sa mort.

Pour introduire dans son clergé, le véritable esprit sacerdotal, et pour réparer le mal causé par la sévérité et les erreurs de M. Pavillon, il commença par remercier les ecclésiastiques que son prédécesseur avait attirés à Alet, un peu de partout, et il leur substitua les Pères Lazaristes, qu'il mit en possession du Séminaire. A peine établis dans cette maison, les enfants de saint Vincent-de-Paul, retirèrent des mains des jeunes clercs, le *Rituel* d'Alet, solennellement condamné à Rome, et ils leur enseignèrent la saine doctrine, d'après les Théologiens et les Canonistes les plus orthodoxes. Toujours avec l'approbation du nouvel évêque, ils donnèrent aussi plusieurs Missions dans plusieurs paroisses du diocèse, pour enseigner aux curés, les véritables règles de l'Eglise, concernant la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et les autres

points de morale et de discipline, si étrangement pratiqués dans le diocèse.

Nous possédons une Ordonnance de M. de Valbelle, de l'année 1681, qui nous donne une idée de son zèle pour son Grand Séminaire. Déjà il avait représenté à Louis XIV, que le Séminaire établi par M. Pavillon, et approuvé par lettres patentes de 1670, enregistrées au Parlement de Toulouse en 1671, était autorisé, en vertu de ces lettres patentes, à recevoir par union des bénéfices, la somme de 3,000 livres. Aussi afin de rendre stable la belle œuvre de l'éducation des clercs, il l'avait confiée aux Lazaristes, par un Concordat passé avec le Supérieur Général, le 16 mai 1678, leur donnant 1500 livres pour leur entretien, et les autres 1500 pour les ecclésiastiques pauvres. Pour assurer l'exécutiou de ce Concordat, il unit à perpétuité la cure de Roquefeuil avec son annexe d'Espezel, au Grand Séminaire, à la charge d'y entretenir, sur les 1,800 livres de revenu, un vicaire perpétuel, le tout avec l'approbation des paroissiens. Le Séminaire était encore obligé de nourrir gratuitement tous les ans, un abbé pauvre de Roquefeuil ou d'Espézel. M. de Valbelle fit approuver ce Concordat avec ses diverses clauses, en 1680, tout en réservant les droits du chapitre de Saint-Paul-de-Fenouillet, qui retirait le quart de la dîme de la cure de Roquefeuil, comme ayant succédé aux droits d'un archiprêtre de Narbonne.

Voici cette Ordonnance qui couronne irrévocablement, tous les actes précédents :

« Louis Alphonse, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége « apostolique, évêque d'Alet, à Notre bien-aimé en Notre « Seigneur, M. Yves Lorance, Supérieur des Prêtres de la « Mission établis en cette ville, et directeur de Notre « Séminaire du diocèse d'Alet, salut et bénédiction.

« Ayant ci-devant uni à Notre dit Séminaire, par décret « du 17 octobre 1678, la Rectorie de Roquefeuil, lorsqu'elle « viendrait à vaquer par mort, cession, ou résignation « d'icelle, Nous estant apparu qu'elle vaque à présent, par la « volontaire cession que M. Joseph de Bonadona, possesseur « d'icelle, a fait en Notre faveur, par devant le Sieur Jean- « Louis Lanabière, notaire royal du diocèse d'Alet, le 3 du « courant, Nous Vous donnons de nouveau pouvoir en tant « que de besoin, de vous mettre au nom du dit Séminaire, « en la réelle et actuelle possession de la dite Rectorie de « Saint-Jean-Baptiste de Roquefeuil, et de son annexe « Saint-Julien d'Espezel, et de tous leurs droits, fruits, « profits, revenus et émoluments y dépendants, en quoiqu'ils « puissent consister. Mandons au premier prêtre de Notre « diocèse ou notaire royal requis, de vous mettre et installer « en la dite possession.

« Donné à Alet, dans Notre palais épiscopal, le 5 du mois « de juillet 1681.

« † ALPHONSE, *Evêque d'Alet.*

« Par Monseigneur :

« LANABIÈRE, *secrétaire.* »

A côté de la signature de l'Evêque, on voit ses armes, parfaitement reproduites, sur de la cire rouge.

Deux ans plus tard, il donna quittance aux Lazaristes du bon emploi des 1,000 livres qui avaient été léguées au Grand Séminaire, en faveur des ecclésiastiques pauvres, par le dernier testament de M. Pavillon, fait à Alet, le 9 octobre 1676. Voici la clause de ce testament :

« Je donne et lègue la somme de 1,000 livres, pour une « fois païer, au Séminaire que j'ai établi en cette ville « d'Alet, pour aider à y continuer le service, spécialement « la première année après mon décès, désirant que cette « somme serve principalement à l'entretien des pauvres « séminaristes qui s'y trouveront lors de mon décès, ou y « seront reçus ensuite, pour servir les Eglises de mon « diocèse. »

Signé : NICOLAS, *Evesque d'Alet.*

Les Jansénistes qui ont écrit quelques pages sur le compte de M. de Valbelle, à la suite de la *Vie* de M. Pavillon, ont eu l'impudente audace de déverser le blâme et le ridicule sur la vie de ce saint évêque, toujours pour relever M. Pavillon, dont ils ont faussé le caractère, par leurs exagérations et leurs mensonges. Ils ne lui pardonnèrent pas surtout d'avoir appelé les Lazaristes au Grand Séminaire d'Alet, pour renverser tout ce qu'avait fait son prédécesseur. Mais « l'iniquité, comme dit la Sainte-Ecriture, s'est mentie à elle-même » en se contredisant presque à la même page.

En effet, dans l'impression qui se fit d'une manière occulte de la *Vie* de M. Pavillon, l'année 1739, en

Hollande, par une compagnie de Jansénistes, qui l'introduisirent frauduleusement en France, on ajouta une note au bas de la page consacrée à la mémoire de M. de Valbelle, mort à Saint-Omer, où il avait été transféré en 1683 ou 1684, cinq ou six ans après sa nomination à l'Evêché d'Alet. Dans cette note, on fut obligé de rendre justice à ce grand Evêque, sur le témoignage de ses meilleurs élèves, et aussi d'après le témoignage, sans réplique, des auteurs de la *Gallia Christiana*, Tome IIIe.

Peu avant d'être transféré à Saint-Omer, en 1683, Mgr de Valbelle fut pris pour arbitre, par les habitants du Donaizan et du Capsir, pour fixer les limites de ces deux pays, les plus reculés du diocèse d'Alet, sur la frontière d'Espagne. Malgré l'éloignement de ce pays de la ville épiscopale, les registres de la paroisse de Saint-Félix, attestent que les Evêques y faisaient très-régulièrement leur visite, tous les trois ans.

Armes de Monseigneur de Valbelle.

Elles représentent un sceau ordinaire d'Evêque. Les glands qui descendent du chapeau, sur les côtés, encadrent l'écusson de famille, représentant un chien levrier. On voit le côté gauche de la moitié de l'animal qui semble courir à toute vitesse. Cet écusson est surmonté d'une couronne de duc, placée sous la crosse et la mitre.

II

Victor Mélian, 31me évêque d'Alet

(1684-1700)

Victor-Augustin Mélian, natif de Paris, abbé de Balsac, évêque de Gap et aumônier de la feue Reine-Mère, fut transféré à l'évêché d'Alet, en juin 1684. Il ne put obtenir ses bulles du Pape Innocent XII, qu'en l'année 1692, à cause des difficultés de la cour de France avec la cour Romaine. Il prit possession de son siége en personne, au mois de novembre 1694.

Les chroniques d'Alet nous apprennent que le nouveau prélat, était par ses vertus épiscopales, un digne successeur des Apôtres.

Marchant sur les traces de son illustre et saint prédécesseur, Mgr de Valbelle, il s'occupa tout spécialement de son Grand-Séminaire.

Nous avons vu au Chapitre précédent que M. de Valbelle avait uni à perpétuité la cure de Roquefeuil au Grand Séminaire d'Alet, par la cession volontaire de son titulaire, en 1681. Mais l'ancien curé avait cherché par divers moyens, sans doute pendant la vacance du siége, à revenir sur cette résignation. Mgr Mélian, avec une vigueur vraiment digne d'un saint évêque, rendit à ce sujet, l'Ordonnance qui suit, et dont nous possédons l'original :

« Victor Mélian, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége « Apostolique, évêque d'Alet à..... M. Lambert, directeur

« de notre Séminaire... Ayant cydevant esté uni à notre dit
« Séminaire par décret du 17 octobre 1678, la rectorie de
« Roquefeuille lorsquelle viendrait à vaquer... Nous estant
« apparu qu'elle vaque depuis, par la volontaire cession
« que M. de Bonadina, possesseur d'icelle, en fit en notre
« faveur, par devant le sieur Jean-Louis Lanabières,
« notaire..... dès le 3 juillet 1681. Et ayant appris que
« nonobstant cela, ledit sieur de Bonadona aurait depuis
« peu entrepris d'en disposer par des résignations, en
« faveur de particuliers, en cour de Rome, au préjudice
« dudit décret d'union. Nous vous Mandons..... de vous
« mettre en possession de ladite Rectorie.....

« Donné à Alet..... ce 19 janvier 1699.

« Signé : VICTOR MÉLIAN, *évesque d'Alet.*

Nous possédons encore un autre autographe de cet évêque, pour assurer l'exécution d'un testament, en faveur de l'établissement d'une Régente, à Puylaurens.

Cette pièce est sur papier timbré, signée de l'Evêque, en cours de visite pastorale, à Puylaurens, et munie de son sceau ; elle dénote à la fois et le zèle et la fermeté de ce digne prélat.

Mgr Mélian s'occupa aussi du bien-être matériel de son troupeau. En sa qualité de seigneur et de comte d'Alet, il voulut donner à cette antique cité, une entrée plus convenable, du côté du Pont-Neuf, construit par M. Pavillon, en 1662, sur la rivière d'Aude, et un peu plus bas que l'ancien, dont on voit encore les piles. Le Pont-Neuf aboutissait à une porte-forte, crénelée et flanquée de deux tourelles aux extrémités Nord et Midi.

De cette porte, partait une rue étroite, qui conduisait à la place principale, située au milieu de la ville. Le *Compois* d'Alet de 1769 (pages 92, 132) donne à cette rue, le nom de rue du Pont. Sous l'administration de M. Mélian, de 1694 à 1700, on ouvrit le long du rempart une rue qui porta son nom, et qui conduisait plus directement à l'évêché. C'est le commencement de la grand'route, en partant du Pont. Le *Compois* de 1769 nomme cette rue en plusieurs endroits (pages 13, 74, 131, 132), rue Mélian. Ainsi à la page 13, nous lisons que l'évêque possédait: «Un patu à la rue Mélian, contenant « 77 cannes, confrontant: d'Auta, ladite rue; Cers et Midi, « l'évêché ; Aquilon , Marguerite Armand ; payant de « taille, un sol huit deniers cinq huitièmes de denier. » La rue Mélian se terminait à la rue de l'Evêché , où elle venait aboutir en face de la maison du doyen du Chapitre. Il en fut ainsi, jusqu'en 1769 , puisque le *Compois* (page 401) porte « que le Chapitre possédait « 77 cannes, maison et tinal, et une quartière un coup, « jardin où est le doyennat , confrontant d'Auta, « M. Larade et eux-mêmes ; Cers, l'Eglise cathédrale « (de Saint-Benoît) ; Midi, la vieille église (ancienne « cathédrale, ruinée en 1577, par les Huguenots); Aquilon, « la rue de l'Evêché et eux-mêmes. » Donc , à cette époque, la rue Mélian n'aboutissait qu'à la rue de l'Evêché, puisque le Chapitre possédait le terrain et les maisons qui sont aujourd'hui partagés par la grand'-route , construite plus tard , par Mgr de Chanterac.

La mauvaise santé de Mgr Mélian l'obligea, vers l'année 1700, à se démettre volontairement de l'évêché d'Alet,

pour se retirer à Paris, dans la maison de Saint-Lazare, où il mourut, le 23 septembre 1713. Il emporta dans sa retraite, les regrets, l'estime et l'affection de tout son peuple, pour lequel il avait été le meilleur des pères et le plus zélé des pasteurs.

Armoiries. — Ecusson rond, partagé par quatre bandes en neuf divisions, avec une couronne de comte, et les marques de la dignité épiscopale, le tout environné d'une banderolle ovale, avec l'inscription « *Victor Mélian, episcop. electentis.* »

III

Charles-Nicolas Taffoureau, 32me évêque d'Alet

(1700-1708)

Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaines, né à Sens, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, doyen de la cathédrale de Sens, official et vicaire-général de ce diocèse, fut nommé par le Roi, à l'évêché d'Alet, le 1er novembre 1700, et sacré évêque, le 29 mars 1701, dans la cathédrale de Sens, par le métropolitain. Après avoir pris possession de son siége et visité son troupeau, il se rendit aux Etats-généraux de la province, à Montpellier. Le grand crédit dont il jouissait dans cette assemblée, le fit choisir, le 25 août 1702, pour porter la parole au Roi, au nom des Etats du Languedoc. Ses historiens racontent qu'il prononça l'oraison funèbre de Mgr Mélian, son prédécesseur, dans l'église Saint-

Martin de Limoux. Pendant son séjour dans cette ville, on découvrit qu'il portait sur lui des cilices et des disciplines, pour mortifier son corps. Il menait la vie d'un saint, consacrant un temps considérable à la prière, dans le calme et la solitude.

Malgré son amour pour la retraite, il s'occupait de l'administration de son diocèse et en particulier de la ville d'Alet, veillant comme un bon pasteur, sur les besoins spirituels et temporels de son cher troupeau. Son mérite l'avait rendu très-puissant aux Etats de la Province, et il ne se servait de sa haute influence que pour le bien.

Lorsqu'il fut surpris, par une mort prématurée, après un épiscopat, hélas! trop court, il s'occupait de la construction d'un Petit Séminaire à Alet. Il appelait des maîtres pieux et instruits pour leur confier la direction de cette œuvre si importante, et il voulait les loger au Doyennat. (1)

Mgr Taffoureau mourut à Alet, le 8 octobre 1708, et le lendemain il fut enseveli au cimetière de Saint-

---

(1) Sous l'épiscopat de Mgr Pavillon, il y avait 12 chanoines au Chapitre d'Alet, et lors de sa suppression, en 1793, on n'en comptait plus que 10; on avait éteint deux titres, pour payer les maîtres d'école, avec leurs revenus. Peut-être Mgr Taffoureau eut-il la gloire de cette sage mesure ? Dans tous les cas, ses successeurs qui l'exécutèrent, remplirent ses sages intentions, et dans la liste des chanoines que nous avons pu nous procurer, pour l'année 1775, on n'en trouve plus que dix.

André, aux pieds de Mgr Pavillon. Une modeste pierre, sans aucune inscription, marque la tombe de ce prélat, mort en odeur de sainteté.

Aussi, dès qu'il eut rendu à Dieu sa belle âme, on vit les ecclésiastiques et tous les fidèles honorer ses restes, comme des reliques. Chacun voulut avoir quelque objet qui eut appartenu au serviteur de Dieu, et, avec un sentiment de vénération profonde, on se disputait les lambeaux de ses vêtements. Le généreux prélat avait donné une partie de ses biens aux pauvres, comme il est marqué dans la pièce suivante :

« Du 7 août 1717, dans la ville d'Alet, par devant Mgr Maboul, évêque, ont été assemblés : Hyacinthe-Honoré Peyré, licencié es-droits, viguier d'Alet... Joseph-Digeon, procureur juridictionnel, et Jean-Pierre Larade, syndic du diocèse d'Alet : auxquels le Baille de l'Hopital a représenté que messire C. N. Taffoureau, évêque d'Alet, par son denier-testament, du 29 novembre 1704, ses dettes payées, aurait laissé tous ses biens, à la réserve de son patrimoine, aux pauvres du diocèse dudit Alet.... pour qu'il en soit employé, une partie à établir quelque rente en blé, pour marier de pauvres filles..... L'assemblée donne pouvoir au dit Baille de faire rentrer ces biens, en faveur des pauvres du diocèse.

« † JACQUES. *Ev. d'Alet.* »

Suivent les signatures des membres sus-nommés.

Portrait de Monseigneur Taffoureau.

Nous n'avons pas pu nous procurer les armes de Mgr Taffoureau, mais en retour, nous possédons son portrait, qui appartient à M. Noël Larade. C'est une gravure, presque ovale, de 0,24 centimètres sur 0,20, qui représente le buste du vénéré prélat, âgé de 50 ans environ. Il porte le camail avec capuchon assez prononcé, un large rabat, et la croix pectorale. Sa tête remarquablement belle, est ornée d'une épaisse chevelure, courte et modeste, selon les saints Canons. Son visage est ovale, son front large, ses traits réguliers, ses yeux brillent d'un vif éclat au milieu de cette douce et noble physionomie, qui respire une bonté ineffable. Aussi lorsqu'on contemple ce visage qui vous sourit avec tant de grâce, on croit voir un rayon de la suave douceur du Divin Maître.

IV

Jacques Maboul, 33me évêque d'Alet

(1708-1723).

Jacques Maboul, fils de Louis Maboul, secrétaire du Roi, naquit à Paris d'une famille distinguée dans la magistrature. Il fut longtemps grand-vicaire de Poitiers et devint évêque d'Alet, le 1er novembre 1708. Cependant il ne fut sacré à Agde, que le 13 juillet 1710.

Il excella dans le genre des oraisons funèbres. Celles

qu'il prononça eurent un succès éclatant, qu'elles conservèrent après l'impression. L'orateur, par un sentiment d'humilité, ne jugea pas à propos de les réunir pendant sa vie. Mais ses amis et les gens de Lettres se firent un devoir de transmettre à la postérité les discours de cet homme éminent, qui fit l'honneur de l'Episcopat.

Né avec les plus heureux talents, il les perfectionna par l'étude et les consacra à l'Eglise, à laquelle il se dévoua sans réserve toute sa vie.

Qu'il nous suffise de dire, en un mot, qu'il fut remarqué, dans un siècle si fécond en grands hommes.

Le nouvel évêque ne regarda pas sa dignité comme le terme de ses travaux. Il la soutint par des instructions assidues, qu'il appuya sur de grands exemples. Son zèle ne se renferma pas dans les limites de son diocèse, il prêta son ministère aux Etats du Languedoc, dans le but de ranimer le zèle de cette illustre assemblée pour le bien de la religion.

Les affaires de la Province et de la France, le ramenaient quelquefois à Paris, où ses nouveaux discours étaient accueillis avec les mêmes applaudissements que par le passé. La Cour même le choisit pour interprète de sa douleur à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, et l'orateur justifia pleinement un choix si honorable.

Si dans les occasions d'éclat il donna des preuves de la beauté de son génie et de l'excellence de ses talents, il sut dans le cours de sa vie, édifier son troupeau par l'innocence de ses mœurs, le consoler par ses charités,

et laisser après sa mort une mémoire précieuse devant Dieu et devant les hommes. Car par son testament, il institua pour ses héritiers, les pauvres du diocèse d'Alet, leur léguant tout son avoir, estimé 10,000 livres. L'exécuteur testamentaire remit cette somme à Mgr de Bocaud, son successeur, qui après en avoir soldé fidèlement les intérêts aux pauvres pendant sa vie, selon les clauses du testament de M. Maboul, légua à son tour, ce capital, à Mgr de Chantérac, qui le donna définitivement à l'hôpital d'Alet.

La mort de Mgr Maboul arriva dans sa ville épiscopale le 21 mai 1723, comme il est constaté par le procès-verbal de sa sépulture, extrait du registre mortuaire, numéro 5 (1711 à 1729), de la paroisse Saint-André d'Alet.

« L'an 1723 et le 21 mai est décédé Mgr l'Illustrissime et « Révérendissime messire Jacques Maboul, évêque et « comte d'Alet, après avoir donné, durant le cours d'une « longue maladie, des marques d'une très-grande piété « et d'une parfaite soumission et reçu les Sacrements de « Pénitence, Saint-Viatique et Extrême-Onction avec beau- « coup d'édification. Son corps a été inhumé dans le chœur « de l'Eglise cathédrale (de Saint-Benoît), Mgr l'Evêque de « Carcassonne (Louis-Joseph de Châteauneuf de Roche- « bonne), officiant.

« Signé : FROMILHAGUE,

« *Curé, Archiprêtre d'Alet.* »

Nous possédons de Mgr Maboul, deux *Mémoires* relatifs à la bulle *Unigenitus*, et sept oraisons funèbres, imprimées en 1743, en un vol. in-12, à Paris, avec approbation et privilége du Roi.

Le *Dictionnaire des Grands-Hommes*, publié à Amsterdam, en 1759, apprécie, comme il suit, ses oraisons funèbres :

« On y trouve partout cette douceur de style, cette « noblesse de sentiments, cette élévation, cette onction, « cette simplicité touchante qui font le caractère d'une « belle âme et d'un vrai bel esprit. Mgr Maboul n'a « pas en général la mâle vigueur de Bossuet, mais il « est plus châtié et plus poli. Moins étudié que Fléchier, « il en est plus touchant et plus affectueux. S'il fait « des antithèses, elles sont de choses et non de mots. Plus « égal que Mascaron, il a le goût, les grâces, la facilité « et le ton intéressant du Père La Rue. »

Voici maintenant la liste de ses oraisons funèbres :

I. — Il n'était pas encore Evêque, lorsqu'il prononça l'éloge funèbre de messire Michel Le Tellier, chevalier, chancelier de France, commandeur des ordres du Roi, à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins, le 2 mars 1686. Ce fut le coup d'essai de l'orateur. Il sut retracer les agitations d'une Cour tumultueuse et divisée, avec une dextérité et de sages précautions qui ravirent tout le monde.

II. — Le 18 juillet 1708, étant grand-vicaire de Poitiers, il prononça l'oraison funèbre de dame

Marie-Françoise de Lesay de Lusignan, première prieure perpétuelle des religieuses de Notre-Dame-de-Saint-Sauveur, de Puyberland, en Poitou, et il le fit avec tant d'onction, de douceur, de style et de noblesse de sentiment, que cette pièce est regardée, avec justice, comme un chef-d'œuvre. Quelques mois après, il était nommé évêque d'Alet.

III. — Il prononça l'oraison funèbre de la princesse Louise Hollandine Palatine de Bavière, abbesse de Maubusson.

IV. — Le 18 avril 1712, l'évêque d'Alet monte dans la chaire de l'abbaye Royale de Saint-Denys pour dire l'éloge funèbre de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine Marie Adélaïde de Savoie, son épouse.

L'orateur déplore au nom de la France, la mort d'un prince et d'une princesse qui faisaient les espérances de la Nation. Le choix des expressions répond à la tristesse et à la grandeur du sujet. L'exorde seul réunit toutes les images lugubres qu'on peut présenter et tous les sentiments attendrissants qu'on peut inspirer. Le début saisit le cœur ; l'apostrophe si noble et si majestueuse qui suit, le console par les vues de la Religion.

V. — La même année 1712, il fait l'oraison funèbre de Monseigneur Louis Dauphin, dans l'église de Notre-Dame, au Service que les Etats de Languedoc, assemblés à Montpellier, célébrèrent pour ce prince. Monseigneur l'archevêque de Narbonne officiait.

VI. — La Cour lui confia l'oraison funèbre de

Louis XIV, éloge qu'il prononça le 28 novembre 1715, à Paris, dans l'église de Notre-Dame, en présence de Monseigneur le duc d'Orléans, Régent du Royaume, de Monseigneur le duc de Bourbon, et du comte de Charolais. Parmi les beaux traits et les grandes actions qui consacrent la mémoire de Louis XIV, on remarqua surtout la manière dont Mgr Maboul traite sa générosité envers le Roi d'Angleterre, obligé de quitter son trône pour ne pas sacrifier sa Religion et sa fidélité à l'Eglise romaine.

VII. — Enfin l'infatigable évêque monte une dernière fois dans la chaire sacrée pour couronner sa longue carrière oratoire, par l'oraison funèbre de M. Charles Le Goux de la Berchère, archevêque et primat de Narbonne, président-né des Etats-Généraux de la province de Languedoc, qu'il prononce devant son successeur, dans la métropole de Narbonne, dépositaire des précieuses dépouilles de l'illustre défunt. L'orateur parlant de la vocation du jeune de la Berchère, met en scène devant son auditoire, M. Le Camus, évêque de Grenoble, et M. Tronson, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, choisis de Dieu pour lui manifester par eux, comme par un autre Ananie, ses éternelles volontés. Il représente tour à tour, comme un modèle parfait, l'abbé de la Berchère, à la Cour, où il occupe une charge importante, sur le siége de Lavaur, sur celui plus élevé d'Albi, et enfin sur le siége de Narbonne, où il réforme le clergé et le diocèse. Il termine sa vie précieuse devant Dieu et devant les hommes, en jetant les fondements qui doivent terminer

l'église de St-Just, temple digne de la magnificence de Salomon, dernier rayon que l'orateur ajoute à la couronne de l'illustre défunt et qui doit perpétuer la mémoire de ses vertus jusque dans les siècles les plus reculés.

Armoiries de Mgr Maboul.

D'azur à un chevron d'or, à trois besans de même, deux et un croissant en pointe d'or. Pour ornements extérieurs de l'écu, les marques de la dignité épiscopale.

Portrait.

La famille Larade, propriétaire des eaux thermales d'Alet, possède le portrait de ce célèbre orateur, représenté en buste, sur une toile de forme ovale, avec cadre en bois doré. Mgr Maboul était âgé environ de 60 ans. Il porte sur son rochet, le camail des chanoines. La tête de cet illustre orateur exprime la plus haute distinction. Son visage ovale présente des traits parfaitement réguliers. Le front est élevé, les sourcils sont noirs et bien arqués; les yeux très-vifs expriment la pénétration et l'intelligence. Ses cheveux noirs, longs, bien fournis et partagés sur le milieu de la tête, encadrent avec grâce cette figure si distinguée, et retombent également de chaque côté, jusque sur les épaules.

Quelle tête remarquable devaient dire les auditeurs, lorsque l'illustre évêque d'Alet, prononçait ces oraisons funèbres qui ont éternisé sa mémoire !

V

François de Bocaud, 34me évêque d'Alet

François de Bocaud, originaire de Montpellier, fut d'abord Abbé commandataire de l'Abbaye de Loc-Dieu. Nommé par Louis XV, le 17 octobre 1723, Evêque d'Alet, il se rendit dans cette ville, le 27 mars 1724, pour faire un arrangement à l'amiable, avec les héritiers de Mgr Maboul, son prédécesseur, au sujet des réparations à exécuter « tant à la maison épiscopale qu'aux autres lieux, terres, dépendants dudit Evêché, au château de Cornanel, déclaré *vétusté*, et aux églises du diocèse, où l'Evêque est fruit prenant..... et autres charges dont était grevée la succession de son prédécesseur. » (Signé : l'Abbé DE BOCAUD, nommé à l'Evêché d'Alet).

Après avoir ainsi réglé les affaires temporelles de son Evêché, il se prépara à son sacre, qui eut lieu le 11 juin 1724, par les mains de l'Archevêque de Narbonne, dans la chapelle du Grand-Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

L'année suivante, le 23 mars 1725, il fit la béné-

diction de la cloche de la paroisse Saint-André. Cette cloche, baptisée sous le nom d'André, pesait trois quintaux quarante livres, d'après le témoignage de M. Fromilhague, Archiprêtre d'Alet.

La première page du Registre de la Confrérie du Rosaire de la paroisse, porte ce qui suit :

« François de Bocaud..... vu la permission du Révérend Père Général des Frères Prêcheurs, pour establir la Confrérie du Rosaire dans la chapelle de Notre-Dame de l'église paroissiale, obtenue par Paul Fromilhague, archiprêtre et curé de la dite église, expédiée à Rome le 2 septembre 1731, nous approuvons ledit établissement..... Permettons qu'on fasse tous les premiers Dimanches du mois, la Procession du Rosaire. Et comme ledit jour avait été destiné par feu Mgr Maboul pour faire la Procession du Très-Saint-Sacrement, dans l'église, à l'avenir, ladite Procession se fera le troisième Dimanche de chaque mois.

« Donné à Alet, le 4 novembre 1731.

« † F., *Evesque d'Alet.* »

L'année 1734, les Registres de la paroisse attestent qu'il assista au mariage de M. Alexis de Peyre, Avocat au Parlement, qui fut célébré dans la chapelle de l'Evêché, par M. François de Peyre, Chanoine et Précenteur du Chapitre.

La même année, il eut la douleur de perdre, disent toujours les mêmes Registres, « son père, Messire Hercules de Bocaud, ancien Président de la Chambre des Comptes de Montpellier et Conseiller d'Etat, qui

mourut à Alet, dans le palais épiscopal, à l'âge de 96 ans, après avoir reçu les Sacrements avec une piété remarquable. Le défunt fut enseveli dans le cimetière de Saint-André, près du tombeau de Mgr Pavillon et de Mgr Taffoureau. »

La veille de Pâques 1738, après la cérémonie de la Bénédiction des Fonts, à Saint-André, il baptisa et confirma un idolâtre du royaume de Congo, qui avait été vendu à l'âge de 8 ans, à un négociant, qui l'avait conduit à Alet.

L'année 1747, il bénit, dans sa chapelle de l'Evêché, le mariage du seigneur de Serviès (diocèse de Carcassonne) avec Mademoiselle de Calmès, fille du seigneur de Montazels.

Mgr de Bocaud mourut à Alet, en 1762, laissant une magnifique bibliothèque, et il fut enterré du côté de l'Epitre, dans la cathédrale de Saint-Benoit.

Voici le procès-verbal de sa sépulture :

« L'an 1762, et le 3 décembre, a été enseveli dans le chœur de l'église cathédrale d'Alet, Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Messire François de Bocaud, natif de la ville de Montpellier, Evêque et comte d'Alet, après avoir reçu les Sacrements dans sa maladie : mort dans son palais épiscopal, le 2 du présent mois, à deux heures après minuit, dans sa soixante-dix-neuvième année, la trente-neuvième de son épiscopat.

« Signé : PRAX, *Curé et Archiprêtre d'Alet.* »

Armoiries de Mgr de Bocaud.

Ecusson ovale, d'azur à trois glands d'or, accompagnés en chef d'une étoile de même, le tout surmonté de la couronne de comte à neuf boules, et entouré des insignes de la dignité épiscopale.

CHAPITRE XIX.

CHARLES DE LA CROPTE DE CHANTÉRAC, 35e ET DERNIER ÉVÊQUE D'ALET.

I. — Généalogie de la Maison de la Cropte de Chantérac.

La Maison de la Cropte, (1) originaire du Périgord, a toujours tenu un rang distingué dans la noblesse, par sa naissance, ses services et ses alliances. Elle eut pour berceau la paroisse de *la Cropte* (en Périgord).

---

(1) *Précis historique et généalogique de la maison de la Cropte*, comtes de Bournac, marquis de Saint-Abre, et marquis de Chantérac-Beauvais, (Extrait de *l'Annuaire de la Noblesse de 1856*, treizième année). Paris, rue Richer, 50.

Les premiers ancêtres de la maison de la Cropte furent presque tous décorés de la Chevalerie, et leur liste commence par Hélie de la Cropte, 1er du nom, qui souscrivit quatre chartes de donation de 1144 à 1168, en faveur des abbayes de Cluny et de Chancelade, et par Hélie II, qui fut au nombre des chevaliers de la 3e croisade. Sa présence en Palestine, est prouvée par deux actes passés à Tyr. Le nom et les armes d'Hélie de la Cropte, ont été mis en vertu de ces titres, dans la salle des Croisades du Musée de Versailles.

La maison de la Cropte a donné trois prélats à l'Eglise : Jean François de la Cropte de Bournac, évêque et comte de Noyon, pair de France, de 1734 à 1766 ; Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat, de 1416 à 1446, et Charles de la Cropte de Chantérac, évêque d'Alet, de 1763 à 1793.

Elle a produit en outre, au XIVe siècle, deux abbés mitrés, de Cadoen et de Chancelade, plusieurs archidiacres et grands dignitaires de l'Eglise de Périgueux, ainsi que d'autres ecclésiastiques distingués, entre autres l'abbé de Chantérac, neveu du grand archevêque de Cambrai, qui fut chargé, à Rome, de la défense de Fénélon, dans l'affaire du *Quiétisme*.

La branche de Chantérac, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (1) et qui continue la descendance de la maison

---

(1) Le chef de cette branche est Marie-Joseph Audoin de la Cropte, marquis de Chantérac, né en 1812, et père de Marie-François de la Cropte de Chantérac, né en 1852.

de la Cropte, tire son nom de la terre et seigneurie de Chantérac, en Périgord, qu'elle a possédée, sans interruption, depuis le XVe siècle, jusqu'à la révolution de 1793, et qui vient d'être rachetée par le comte Victor de Chantérac, né à Marseille, en 1811.

Voici la filiation de cette branche :

XVII. — Gabriel de le Cropte, chevalier, comte de Chantérac, seigneur de Beauvais, épousa en 1712, Françoise de Bourdeille, et en eut six fils et deux filles : Le cinquième, nommé Charles , devint évêque d'Alet.

II. — Naissance et qualités de l'Evêque d'Alet.

Il naquit au château de Chantérac, le 6 avril, en 1724, et fut baptisé, comme ses frères et ses sœurs, dans l'église de Chantérac, qui était un archiprêtré.

Elevé sous les yeux de ses parents, par un précepteur qui vivait dans le château de Chantérac, le jeune Charles se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Son oncle, évêque de Noyon, l'appela auprès de lui, et pour le récompenser de sa piété, il le nomma chanoine de sa cathédrale, à l'âge de 9 ans, selon la pratique de l'ancienne Eglise de France.

Il vint ensuite à Paris, pour y faire ses Humanités, et deux ans de Philosophie dans le collége des Nobles de Saint-Sulpice, où il prit le grade de Maître-ès-Arts. Il étudia dix ans à l'Université de la Sorbonne, et il

obtint le grade de docteur en Théologie. Il reçut ensuite les Ordres sacrés, et revint à Noyon, où il fut nommé par son oncle vicaire-général.

En 1754, il fut élu vicaire-général, avec juridiction séparée, dans le district de Moulins, au diocèse d'Autun. Son habile administration, dans ce poste d'honneur, lui mérita de devenir Supérieur Général des Carmélites, avec le droit de visiter leurs maisons. Peu après, il assista, en qualité de député du Clergé, à l'assemblée ecclésiastique, tenue à Paris, et le cardinal de la Rochefoucault, président, lui donna en commande l'abbaye royale de Serry, située dans le diocèse d'Amiens.

Mgr de Chantérac conserva cette riche abbaye, jusqu'à la suppression des biens ecclésiastiques, ce qui lui permit d'entreprendre des constructions de toute espèce : Eglises, maisons, routes, etc... qui ont rempli et qui ont illustré sa longue carrière sur le siége épiscopal d'Alet, dont il devait être, hélas ! le dernier évêque.

III. — Qualités de l'Evêque d'Alet.

L'abbé de Chantérac, fut nommé évêque d'Alet, le 2 janvier 1763. Le 18 mars, il souscrivit à sa sœur Elisabeth, à Moulins, un acte de donation de la moitié de la terre du Mas-de-Montet. (1) Il se prépara à son sacre, qui

---

(1) Mlle de Chantérac suivit son frère, à Alet, où elle mourut pendant la Révolution. Ses restes reposent dans le cimetière de Saint-André d'Alet.

eut lieu à Paris, le 19 juin. Le 25 , il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, et immédiatement après il se rendit à Alet. Le nouvel évêque eut bientôt fait la conquête de tous les cœurs, par sa bonté, sa douceur,et une noble simplicité, qui le rendait accessible à tout son troupeau. Il témoignait à ses prêtres une prédilection si marquée et il se montrait si généreux à leur égard, que tous l'affectionnèrent bientôt comme un tendre père.

Les pauvres n'étaient pas oubliés dans ses largesses. Tous les jours , à la porte de l'Evêché, on leur distribuait des aliments préparés, qu'ils recevaient dans des écuelles. Pour le service de sa maison, et le soin de son vaste jardin, Mgr de Chantérac avait, en tout, dix domestiques, qu'il affectionnait comme des enfants, et malgré ce nombreux personnel et ses abondantes aumônes, il ne dépensait pas trois cents écus par semaine.

L'évêque d'Alet jouissait d'une santé parfaite qu'il conserva toute sa vie, grâce à sa vie simple et frugale et à son excessive activité. Quoiqu'il ne manquât pas de carrosses, il montait presque tous les jours à cheval, par manière d'exercice, et il se rendait à son domaine de Castillon, situé à trois kilomètres d'Alet, pour se livrer à la prière, dans ce lieu si favorable à la retraite, et qui était sa propriété de prédilection. Mgr de Chantérac était encore un prélat fort mortifié. Il ne s'approchait jamais du feu, et lorsqu'il sentait ses membres engourdis par le froid , il descendait au jardin pour se réchauffer, en marchant. A toutes ces vertus et à ces grandes qualités du cœur , l'évêque d'Alet, joignait

une politesse et une distinction de manières qui en faisaient le type achevé du véritable gentilhomme.

IV. — Mgr de Chantérac visite son diocèse.

Pour compléter ce tableau, nous devons ajouter que Mgr de Chantérac était un saint pasteur et le modèle des évêques. En lisant les procès-verbaux et ordonnances de ses visites pastorales, on est ravi de son zèle, de sa soumission admirable aux moindres règles de la Sainte Eglise. On admire son habileté à ordonner tout ce qui devait contribuer à la beauté de la maison de Dieu, et à la décence du culte, surtout dans les pauvres églises de campagne. D'un coup-d'œil, il avait tout vu et rien n'échappait à sa sagacité. Il s'occupait des plus petits détails de l'administration paroissiale, avec une sûreté de jugement, qui font de ses Ordonnances autant de chef-d'œuvres. Après avoir parcouru ces pièces authentiques, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de cette intelligence qui embrassait toutes choses, dans leur ensemble et dans les plus petits détails, ou bien de ce cachet de sainteté qui se révèle dans toute sa conduite et dans tous ses actes.

Tel est le jugement éclairé que porteront sur Mgr de Chantérac, tous ceux qui, comme nous, auront le rare avantage de lire le seul volume qui reste des

Ordonnances de ses visites pastorales (1). Dans toutes ses visites, le pieux prélat commençait par adresser une instruction au peuple, prévenu du jour de son arrivée, par un *Mandement* spécial, envoyé deux mois à l'avance, à chaque paroisse, et publié au prône, pendant deux dimanches consécutifs. Il interrogeait les enfants, et il ne leur administrait jamais le Sacrement de Confirmation, sans un examen préalable. Après la visite de l'église et de la sacristie dans leurs moindres détails, il se rendait au cimetière, aux églises champêtres et aux chapelles des Confréries, pour tout inspecter.

A Quillan, il menaça d'interdire la chapelle des Pénitents Blancs, si on ne l'avait pas pourvue d'ornements convenables pour la célébration de la sainte messe, dans l'espace de six mois.

Il représenta aux confrères, « qu'ils se faisaient illusion, s'ils croyaient honorer Dieu par des pratiques de surérogation, en négligeant l'essentiel de la religion, comme de faire Pâques..... »

En ce temps-là, presque toutes les paroisses possédaient des Monts-de-Piété, ou des revenus particuliers, légués le plus souvent par les pasteurs, pour soulager les pauvres de la paroisse, marier les filles honnêtes,

---

(1) Ce volume in-folio, qui commence au 20 avril 1780 jusqu'au 15 juin 1789, est la propriété de M. le marquis de Chantérac, petit neveu du dernier Evêque d'Alet.

ou prêter des grains à ceux qui en manquaient pour ensemencer leurs terres.

Mgr de Chantérac se faisait rendre compte de la manière dont toutes ces fondations étaient administrées par les curés, avec le concours des notables de la paroisse, et il flétrissait les abus ou les négligences par des Ordonnances très-sévères.

Enfin, il s'appliquait à réconcilier les ennemis, à terminer les procès et à éteindre les divisions qui brouillaient les familles. Et lorsqu'il avait la douleur de ne pas réussir, comme dans la visite qu'il fit à Caudiès, le 16 avril 1785, il le consignait dans le procès-verbal.

En lisant et en relisant ce volume, nous avons admiré la charité du prélat à l'égard des habitants de Joucou, victimes d'une inondation désastreuse, en novembre 1783. L'église avait failli être entièrement renversée par le débordement des torrents de la montagne, qui détruisirent le cimetière, renversèrent plusieurs maisons, comblèrent de gravier et de pierres toutes les rues, jusqu'aux fenêtres, et exposèrent tout le village à être totalement ruiné, etc..... Le charitable prélat chargea l'Inspecteur des travaux publics du diocèse et d'autres personnes intelligentes, de lui indiquer les moyens de garantir l'église et le village, de semblables calamités.

Mgr de Chantérac favorisait de tout son crédit, l'érection en cures, des succursales ou annexes, afin de procurer le bien spirituel de ses ouailles.

En 1778, il érigea Ginoles, annexe de Quillan, en vicairerie perpétuelle, avec titre de cure ; un peu plus

tard, celle de Sougraines, qu'il détacha des Bains-de-Rennes, et en 1782, celle de Sainte-Colombe-sur-Guette (1).

---

(1) Nous allons faire connaître les procédures de ce temps et les droits de ceux qui dotaient les cures.

Vu la requête..... de dame Castanier de Couffoulens, baronne de ce lieu..... dame d'Escouloubre, du Bousquet, de Sainte-Colombe et autres lieux, veuve du marquis de Poulpry...., tendante à ce qu'il nous plaise ériger l'église succursale de Sainte-Colombe, Annexe de Counozouls, en église paroissiale..... avons nommé P. Dominique Cauneille, curé de Belvis, député à cet effet, pour entendre à Sainte-Colombe les parties intéressées..... visiter les bâtiments de l'église, le cimetière, la maison vicariale, une pièce de terre que la dite dame se propose d'affecter à la cure, pour être convertie en jardin, dresser un procès-verbal de leur état, des réparations et augmentations à faire, avec l'état des ornements, linges, vases sacrés existants, ou à fournir..... vu les exploits de notifications signalées à qui de droit..... vu le défaut requis et octroyé contre Mgr l'Arche et Primat de Narbonne, patron de Roquefort et Buillac, et de Counozouls, contre MM. du Chapitre de la même ville, décimateurs de Sainte-Colombe, contre MM. de notre Chapitre collégial de Saint-Paul-de-Fénouillet, aussi décimateurs du même lieu, contre le sieur curé de Roquefort et Buillac, aussi décimateur, et, en outre, curé primitif de Counozouls et de Sainte-Colombe, son annexe, contre le sieur curé de Counozouls et contre MM. du Chapitre de notre église cathédrale..... vu l'acte consenti par ladite dame pour hypothéquer sur tous ses biens et revenus de la terre de Sainte-Colombe, une rente annuelle et perpétuelle de 400 livres, exempte de toutes charges, pour, avec la portion congrue de 250 livres que le vicaire amovible de Sainte-Colombe a coutume de percevoir, former la dotation de la nouvelle cure, le tout devant être érigé en acte public, dès que..... les lettres patentes, confirmations auront été enregistrées..... vu enfin les conclusions de notre vice-promoteur, contenant, qu'attendu qu'il existe depuis un temps

L'évêque d'Alet aimait la résidence de son diocèse, et il ne s'absentait presque jamais. Il se montrait zélé

---

immémorial une église succursale dans ce lieu, pour y célébrer le service des églises paroissiales, que tous les chemins qui aboutissent à ce village étant bordés de rochers et de précipices, et comblés de fondrières pendant plusieurs mois de l'année, à cause des neiges et tourbillons, en sorte qu'il y a du danger de sortir des maisons, et de l'impossibilité de communiquer alors avec les villages voisins : qu'à défaut d'un vicaire résidant dans ce lieu, le curé de Counozouls est obligé de desservir l'église de Sainte-Colombe, en biscantant..... ce qu'il ne peut toujours faire pour les motifs exposés..... qu'on manque souvent de messe le dimanche, et que tous les ans, il y meurt quelqu'un à cause de la distance sans les secours de la Religion..... Nous, ayant égard aux dites conclusions et aux supplications de la dame de Poulpry, à ses offres généreuses et au zèle qu'elle montre pour procurer les secours spirituels à ses vassaux de Sainte-Colombe, tout considéré , mûrement délibéré , et le saint nom de Dieu invoqué..... et pour la plus grande gloire du Seigneur, avons érigé l'église de Sainte-Colombe en titre de vicairerie-perpétuelle, de bénéfice-cure, aux conditions suivantes :

. . . . . .

4° Que ladite dame sera reconnue patronne-fondatrice, et qu'elle et ses successeurs, à perpétuité, dans la dite terre, jouiront de tous les droits honorifiques attachés à la qualité de patron-fondateur, à l'exception seulement du droit de présentation à la dite cure, auquel elle a renoncé, voulant que nous et nos successeurs la conférions de plein droit, en tout genre de vacance, et avec affranchissement de toutes expectatives et impétrations quelconques en cour de Rome, de la même manière qu'elle et ses successeurs en auraient été affranchis en qualité de patrons laics, si elle n'y avait renoncé ;

5° Qu'en conséquence dudit droit de patronage-fondation, ladite dame et ses successeurs..... seront recommandés aux prières du prône..... qu'ils auront le droit de litre ou ceinture funèbre, selon l'usage du diocèse (qui consistait à mettre au dedans de l'église,

observateur de la discipline ecclésiastique et des saints Canons. Il assistait aux examens des séminaristes et des ordinands, qu'il interrogeait lui-même. Il recevait avec affabilité les nombreux ecclésiastiques qui venaient à Alet, munis de leurs dimissoires, pour recevoir les saints ordres de ses mains, en l'absence de leurs prélats. Il visitait tous les ans une grande partie de son diocèse, chéri et vénéré comme un père, car ses bienfaits portaient les peuples à bénir l'administration temporelle qu'il exerçait, en qualité de comte d'Alet et de baron d'autres localités. En un mot, sa conduite si édifiante en fit le modèle des évêques, et un prélat illustre dans tout le royaume.

---

pendant l'année du deuil, une peinture ou ceinture d'étoffe, qui s'ostait les jours de fête), de banc, tant dans le chœur que dans la nef, de sépulture dans le caveau qu'il leur plaira de faire construire dans le chœur, d'encens, d'eau bénite par présentation, de pain bénit par distinction, et généralement de tous les autres honneurs de l'Eglise, que la jurisprudence du royaume attribue aux patrons-fondateurs ;.....

10° Qu'en reconnaissance de l'ancienne dépendance de l'église de Sainte-Colombe de celle de Roquefort et Buillac et de Counozouls, le curé de Roquefort conservera à perpétuité le titre de curé primitif de Sainte-Colombe, avec certains droits..... et la faculté d'officier le jour de la fête patronale, et qu'à son défaut, le curé de Counozouls ait la même faculté.....

Donné à Alet, le 5 novembre 1782.

Signé : † CHARLES, *Evêque d'Alet.*

V. — Mgr de Chantérac Père des Pauvres et Bienfaiteur de son diocèse.

Mgr de Chantérac se distinguait par une éminente charité qui le portait à faire du bien, et à rendre service à tout le monde. A peine arrivé dans son diocèse, le charitable prélat voulut donner à l'hôpital d'Alet, une administration plus avantageuse, en se procurant les règlements des hôpitaux voisins, notamment de celui de Carcassonne. Et pour compléter son œuvre, considérant que l'hôpital d'Alet était peu étendu, il chargea les administrateurs de chercher dans la ville un emplacement plus commode et plus vaste, pour en construire un autre. *(Délibération de* 1764.*)* Vers 1770, Mgr de Chantérac fit un don extraordinaire aux pauvres, ce qui lui valut les remerciements de MM. les administrateurs.

L'évêque d'Alet a été le bienfaiteur de tout son diocèse, par les avantages temporels qu'il procura à ce pays, jusqu'alors séparé pour ainsi dire du reste de la France.

On ne se rendait de Limoux à Alet que par la voie romaine, chemin difficile, qui passait au pied de Brau, sur les gorges d'Alet, ou bien en suivant deux étroits sentiers, tracés de chaque côté de l'Aude. Le génie organisateur du nouvel évêque, voulut rémédier à ce triste état de choses, en ouvrant une route spacieuse de Limoux à Quillan, comme une nouvelle artère pour apporter les bienfaits de la vie à ce pays abandonné. La charité de son souffle divin, créa Mgr de Chantérac, ingénieur, architecte ; il devint l'*évêque des routes*,

nom glorieux qui lui fut donné, avec celui de *Bienfaiteur du Pays*, par la reconnaissance de son peuple, et l'admiration de ses compatriotes.

Dieu seul connaît pour les récompenser, les peines, les travaux, les sacrifices, et les difficultés de toute sorte qu'il dut supporter, pour réaliser ce gigantesque projet, qui seul eut suffi pour immortaliser sa mémoire. Ah! quel spectacle ravissant pour le ciel et pour la terre, de voir le courageux prélat descendre la rivière d'Aude, sur un simple radeau, pour tracer le grand chemin, dans les endroits inaccessibles!

Comme la nouvelle route devait traverser Alet, Mgr de Chantérac se transportait à l'étage supérieur de la maison Niveduab, la plus élevée de la ville. Là, avec ce coup d'œil qui le caractérisait, il traça le parcours de la grand'route, qui devait continuer la rue ouverte sous l'intelligente administration de Mgr Mélian, dont elle porte le nom, et qui conduisait à l'évêché. (1)

---

(1) Voir pages 172 et 173, où l'on a prouvé qu'en 1769, la rue Mélian ne traversait pas Alet, puisque le Chapitre possédait l'emplacement qui est aujourd'hui traversé par le Grand-chemin. D'ailleurs un acte de 1770, fin octobre, et signé Pratx, notaire, porte que Jean Bourgès d'Alet, a reçu 400 livres de la province, à titre d'indemnité, à cause de la cession de son logis, pour l'arrangement de la grand'route. A cette époque encore, le Doyennat était habité par M. le doyen Marsol, avec ses nièces, qui, après la Révolution, ont rapporté avoir vu faire la route, à des personnes d'Alet, bien dignes de foi, qui nous ont attesté ce fait. Nous n'avons pu découvrir aucune preuve orale ou écrite qui puisse nous indiquer, si on avait alors démoli une partie du chevet gothique de Notre-Dame, pour le passage de la route.

Après avoir conduit à bonne fin, le projet difficile de la construction de la route nationale de Limoux à Quillan, Mgr de Chantérac s'occupa de la restauration de la cathédrale de Saint-Benoit, de la reconstruction d'une partie de l'évêché, l'aile qui existe de nos jours. Plein de zèle pour la beauté de la maison de Dieu, il dota le palais épiscopal d'une nouvelle chapelle, dont il fit la dédicace en 1789. Ces trois grandes œuvres seront racontées plus loin dans des chapitres particuliers.

En terminant d'esquisser ce côté si beau de la vie de l'illustre prélat, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret, non un reproche.

Dieu nous garde d'obscurcir un seul rayon de l'auréole qui couronne le front du dernier évêque d'Alet, du confesseur de la foi! On aurait désiré que Mgr de Chantérac, qui avait le génie des constructions, et qui disposait de ressources considérables, eut entrepris la restauration de l'église en ruines, où reposent les cendres des religieux, des abbés du monastère et des premiers évêques d'Alet.

Il semble que cette dernière gloire manque à sa couronne. Peut-être que les circonstances ne lui avaient pas encore permis de mettre la main à cette œuvre capitale, lorsqu'il fallut prendre le chemin de l'exil, pour confesser la Foi de Jésus-Christ.

Au milieu de ces occupations qui semblent matérielles, l'évêque n'avait garde de négliger ses devoirs spirituels. Le 20 juin 1786, et le 28 mai 1787, le zélé pasteur donnait la confirmation à la paroisse Saint-André d'Alet. Témoin encore les Ordonnances de ses visites

qui ne furent interrompues qu'au moment de partir pour l'exil.

VI. — Départ pour l'Espagne.

L'époque révolutionnaire allait sonner, et d'innombrables calamités politiques et religieuses devaient fondre sur l'Europe et sur la France en particulier. Cette violente tempête, que l'on a appelée la Révolution française, avait vainement été combattue par tous les efforts, tous les sacrifices et toutes les tentatives de Louis XVI. Le 13 février 1790, l'Assemblée Constituante supprime les Ordres religieux, et met les biens du clergé à la disposition de l'Etat. On vote la Constitution civile du clergé, et les 135 évêchés existants, sont remplacés par 83 évêchés civils. Le 27 novembre, un nouveau décret ordonne aux évêques et aux curés de prêter serment à la Constitution civile du clergé, dans l'espace de huit jours, ou de renoncer à leurs fonctions. La presque totalité de l'épiscopat français, et la très-grande majorité du clergé se montrèrent fidèles, au jour de l'épreuve. Ils refusèrent de prêter un serment schismatique, et vers la fin de 1791, l'Assemblée législative condamna à la déportation, les prêtres qui n'avaient pas juré.

Que devint pendant ce temps, Mgr de Chantérac, le bienfaiteur du diocèse d'Alet? Il montra une constance héroïque. Plein d'horreur pour les nouveautés qui s'introduisaient au préjudice des droits de l'Eglise, il consolait et fortifiait ses fidèles diocésains, par sa parole

et ses écrits, que par prudence il faisait répandre en secret. Son palais épiscopal fut vendu par le district de Limoux, avec tous les biens qui dépendaient de l'évêché. Mais le courageux prélat resta toujours à son poste, quoiqu'on outrageât son caractère et sa personne.

Remplissant toujours les devoirs de sa charge, le 4 juin 1791, il signait les comptes de l'hospice, en qualité d'évêque d'Alet. A cette époque, il vivait retiré dans une maison de cette ville, près de la porte nord, dite de Cadène. Il se rendait quelquefois à Limoux, chez le président Saurine, qui habitait près l'église Saint-Martin. (1) Il revenait à Alet, attendant, dans son illusion, la fin de la tourmente révolutionnaire. On raconte que Besaucèle, l'évêque intrus de l'Aude, n'osa pas s'arrêter à Alet, en se rendant à Quillan, par respect pour Mgr de Chantérac, caché dans sa ville épiscopale.

Enfin, il dut céder à l'orage, et il aima mieux s'expatrier que de se souiller par l'inique serment que les démocrates lui demandaient avec cette expression : « Ou jurer, ou avoir la tête tranchée. » Le régime de la Terreur sévissait alors dans toutes les provinces, et les derniers prêtres non-assermentés durent prendre le chemin de l'exil. Fortifié par la conduite pleine de courage de son Evêque, le Chapitre d'Alet, était

---

(1) Ce renseignement m'a été fourni par Madame Vié, morte à Limoux, en février 1876, à l'âge de 102 ans.

resté fidèlement à son poste, célébrant tous les jours, les offices capitulaires, jusqu'au 25 janvier 1792, en sorte que la Cathédrale d'Alet fut la dernière qui fut fermée en France. — Précédé des prêtres fidèles de son diocèse, et accompagné du Clergé d'Alet, Mgr de Chantérac quitta secrètement cette ville, à l'insu de ses ennemis, le 1er septembre 1792, et il traversa, fugitif et proscrit, ce diocèse bien-aimé, qu'il avait parcouru si souvent en triomphateur, acclamé par son troupeau, comme un tendre père.

Hélas! c'était l'heure des méchants et des puissances ténébreuses! Mgr de Chantérac passa par le pays de Sault, en suivant la route royale tracée par Vauban. Il arriva dans le Donaizan, qu'il traversa, ainsi que le Capsir, par le chemin de Montlouis. Arrivé au village des Angles, dernière paroisse de son diocèse, sur la frontière d'Espagne, il demanda l'hospitalité à la famille patriarchale des Naudau, qui accueillait les confesseurs de la foi, et leur fournissait des guides sûrs, pour franchir la frontière. Le soir de son arrivée, à l'heure de la prière, qui se récitait en commun, selon la pieuse habitude des familles chrétiennes, le chef de la maison présenta à l'Evêque d'Alet, l'un de ses fils qui venait de garder les troupeaux. A la vue de cet enfant, au regard candide et plein d'intelligence, le Confesseur fut illuminé d'un rayon céleste, et après l'avoir béni, il lui annonça qu'un brillant avenir lui était réservé. En effet, l'humble pâtre des montagnes, devint prince de l'Eglise, et il est mort Archevêque d'Avignon, après avoir illustré ce grand siége. C'est

ainsi qu'à la même époque, l'enfance du curé d'Ars fut sanctifiée par le passage du B. Benoît Labre, qui reçut l'hospitalité dans la maison des Vianney.

Arrivé en Espagne, sur cette terre si catholique et si hospitalière, Mgr de Chantérac prit un peu de repos à Puicerda et à Vich, et le 9 octobre, il arriva à Sabadell et vint loger à la maison Méca.

L'Evêque d'Alet supportait avec foi et courage les tristesses de l'exil, environné de son Chapitre, comme d'une couronne de frères, ainsi que des vertueux ecclésiastiques qui l'avaient accompagné, et qui formaient une garde d'honneur à leur père bien-aimé, à leur Pontife chéri, qui vivait dans la retraite, donnant l'exemple de toutes les vertus, et en particulier de la douceur.

Dieu seul a connu les déchirements et les angoisses du pasteur, séparé de son troupeau. Nul doute que son cœur n'ait chargé, tous les jours, Marie, l'antique patronne de son diocèse, et ses Anges protecteurs, de porter ses vœux et ses prières à son peuple bien-aimé. A la nouvelle de la mort de son roi Louis XVI, pour lequel il professait un culte particulier, il donna des marques d'une douleur indicible. Son chagrin fut aussi extrême, lorsqu'il fut obligé d'interrompre toute communication avec sa sœur, âgée de 84 ans, qu'il avait laissée à Alet. Dès lors, Il souffrit plus fréquemment des maux de tête et d'entrailles, auxquels il était sujet depuis quelques années. Dans la nuit du 26 avril 1793, saisi tout à coup, d'une attaque violente de son mal, il appela aussitôt son directeur, pour se confesser. Bientôt les douleurs devinrent si aigues qu'elles lui enlevèrent

toute connaissance. Par moments, il fut saisi d'horribles convulsions. Après avoir perdu l'usage de sa raison, malgré son délire et le terrible mal auquel il succomba, sa voix récitait des passages des psaumes, sans aucun ordre, jusqu'à ses derniers moments. Alors il perdit la parole, et il mourut paisiblement dans le Seigneur, à huit heures et demie, le matin du 27, après avoir reçu l'Extrême-Onction.

Tout ce qui va suivre, comme le récit de sa mort, est extrait, mot à mot, de la *Vie abrégée* de ce prélat, composée par les prêtres de son diocèse, qui assistèrent à son trépas; elle a été transcrite sur les registres de la paroisse de Sabadell :

« Par permission de l'Illustrissime seigneur Evêque de Barcelonne, on lui fit toutes les funérailles et obsèques dues à sa dignité. On exposa son corps dans le salon de la maison Méca, où il logeait. On établit un autel à chaque côté du lit de parade sur lequel était le cadavre, et là, durant toute la matinée du 29, on célébra sans interruption des messes pour le repos de l'âme du défunt. A ces mêmes autels, le soir précédent, avaient été chantés les répons solennels par la Révérende communauté du Recteur et des Prêtres bénéficiers de cette ville; de plus, toute la soirée, deux prêtres français s'étaient tenus au pied du cercueil récitant les psaumes correspondant à la circonstance. A dix heures du matin du dit 29, on porta le cadavre à la sépulture en pompe solennelle. La procession, en quittant la maison mortuaire, fit le tour du grand arbre de la place et se dirigea vers l'église. En tête, se trouvait le drap noir du saint Nom de Jésus; venaient ensuite toutes les torches des

Confréries et puis la croix au milieu des acolytes. Un chœur de musique et la Révérende Communauté chantaient alternativement le psaume *In Exitu Israel.* Après les chantres, venait le cadavre, porté sur le brancard du Saint-Sépulcre de la Confrérie des Tisserands. Les glands étaient tenus par les quatre prêtres les plus dignes du diocèse du défunt, qui séjournaient dans cette ville. Immédiatement après, venait le deuil, présidé par le Dr Sagimon Campdepadros, prêtre et recteur de la présente ville; après lui, deux prêtres de sa famille accompagnés de quinze autres prêtres français, et puis le corps de la municipalité, les ouvriers, et finalement beaucoup d'autres personnes de distinction, invitées à cette fin. La messe fut célébrée par le sieur Guillaume Fort, chanoine théologal de l'église d'Alet, chantée solennellement par la chapelle de musique de l'église de Sabadell, sous la direction de Joseph Marinello. Finalement, on termina par les répons accoutumés. Sur le soir, le cadavre fut reconnu par deux médecins et un chirurgien, et il fut trouvé encore flexible et coloré des lèvres, et cela cinquante-sept heures après sa mort et sans être embaumé. On doit remarquer qu'il avait perdu du sang à la suite d'une saignée qu'on lui fit neuf heures après sa mort et qu'il fallut fermer à cause d'un écoulement qui s'était produit trente-trois heures après la mort, la plaie s'étant rouverte lorsqu'on plaça le corps sur son lit de parade et qu'on disposa la main pour pouvoir la baiser.

« Le corps fut enseveli au côté gauche de la grande porte, dans un caveau, en face saint Thomas, et dans le cercueil on plaça une grande fiole en verre, avec la relation suivante :

« Ici repose l'Illustrissime et Révérendissime Sr Sr Charles de la Cropte de Chantérac, Evêque et Comte d'Alet, dans

la France Narbonnaise, qui, issu de parents nobles, et placé à la tête du diocèse d'Alet, qu'il administrait avec succès, de peur de devenir l'esclave de cette liberté schismatique qui gagnait de jour en jour du terrain en France, préféra s'enfuir de ce royaume que de se lier et se souiller par un serment sacrilége contre l'Eglise catholique romaine. Arrivé à Sabadell, le 6 des Ides d'octobre 1792, il y supporta avec piété et courage son exil. Saisi d'un subite douleur d'entrailles, qui s'accrut par la nouvelle du meurtre de son roi Louis XVI, et aussi du massacre des brebis confiées à ses soins, il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de 70 ans, le 5 des Calendes de mai 1793, muni des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, tandis que la sainte Eglise était gouvernée par Pie VI, Souverain Pontife, l'Espagne par Charles IV, de Bourbon, le diocèse de Barcelone par D. D. Gavinus Valladarès et Messid, la Catalogne par Antoine Ricardas, cette paroisse par Sigismond Campdepadros et cette cité par D. Joseph Puigjanez et Mata, lieutenant du Bayle. Il fut solennellement enseveli le 3 des Calendes de mai, selon les ordres du Révérendissime Evêque de Barcelone, par les soins de la Révérende Communauté de prêtres de cette église paroissiale et le concours de vingt-un prêtres français et d'un grand nombre d'habitants qui pleuraient les vertus en même temps que la mort prématurée du prélat. Des messes furent célébrées, le corps présent, d'abord par l'Illustre seigneur Guillaume Fort, chanoine théologal, assisté des seigneurs Etienne Lucet, archiprêtre, et Bernard Ancens, et en même temps par d'autres prêtres du même diocèse qui, alternant avec le chœur de musique de cette église, priaient Dieu avec instance, au milieu de la solennité des funérailles pour le repos du défunt Evêque. Ce dernier

siégea à Alet durant trente ans, assidu au gouvernement de son diocèse, laissant les pauvres dans le deuil au souvenir de ses largesses. Joseph Juméa, Onuphre Villa et Mathieu Salas, fabriciens de cette église, lui ont consacré ce monument. »

« Telle est la transcription littérale conforme à celle qui se trouve dans le livre des Conseils de la Révérende Communauté de la paroisse de Saint-Félix de Sabadell.

« Desquelles choses je fais foi, dans la dite ville de Sabadell, le 12 juin de l'an du Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept.

« Signé : Pierre TURUL ET MORAGAS,
Prêtre, Bénéficier.

LOCO SIGILLI

Communauté de Prêtres de Sabadell.

« Moi D. Jean-Baptiste Ramoneda, prêtre et vicaire paroissial de la ville de Sabadell, diocèse de Barcelone, j'atteste et fais foi que dans le livre où se trouvent les noms et prénoms des défunts, on lit l'inscription suivante, littéralement transcrite :

« A neuf heures et demie du matin, du samedi 27 avril 1793, dans la paroisse de Saint-Félix de la ville de Sabadell, diocèse de Barcelone, à l'âge de 70 ans environ, mourut l'Illustrissime et Révérendissime seigneur D. Charles de la Cropte de Chantérac, Evêque d'Alet, du royaume de France. Il reçut le Sacrement de Pénitence que lui administra le Révérend Alexis-Gérôme Rolland, Recteur de Vendémies dudit Evêché d'Alet, et le Sacrement d'Extrême-Onction des mains du Révérend Dr Sagimon Campdepadros,

prêtre, recteur de la dite ville de Sabadell. Le cadavre du défunt fut déposé le 29 du dit mois, dans l'église paroissiale de la dite ville, au côté gauche du Grand Portail. On célébra un office correspondant à sa dignité avec dix torches. On ne connaît pas de testament de sa part dans cette ville. De quoi fait foi Dr Sagimon de Campdepadros, recteur de ladite ville. A cinq heures un quart du soir, du lundi 29 avril 1793, fut déposé le cadavre de l'Illustrissime et Révérendissime seigneur D. Charles de la Cropte de Chantérac, évêque d'Alet, du royaume de France susnommé, dans le côté gauche du portail de l'église paroissiale de Saint-Félix de Sabadell. Dans le cercueil, on a placé une inscription latine avec une fiole en verre pour sa mémoire, laquelle *in pace requiescat.* Le tout en présence de moi, soussigné, et des RR. Estienne Lucet, archiprêtre, Guillaume Fort, chanoine, tous les deux du Chapitre d'Alet, Pierre Ancens, recteur de Roquetaillade, Alexis-Gérôme Rolland, recteur de Vendémies, et d'autres prêtres français de l'Evêché d'Alet ; et les RR. Joseph Torras, Joseph Puigjanez, Miquel Busqueta, tous prêtres de la présente ville et autres. De quoi, je fais foi en le jour et an susdit. D. Sagimon Campdepadros, prêtre, recteur de la susnommée ville de Sabadell. Il faut noter que ledit Illustrissime et Révérendissime Evêque d'Alet arriva en cette ville, environ à midi du mardi 9 octobre 1792. Il en est ainsi. D. Campdepadros, prêtre, recteur de Sabadell. »

Telle est la transcription littérale, comme il conste dans le Registre des Sépultures de cette paroisse de ladite cité de Sabadell. De quoi je fais foi, ce douze juin de l'an mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé : Jean-Baptiste RAMONÉDA,
Prêtre susnommé, bénéficier.

LOCO SIGILLI,
Paroisse de Sabadell.

Complétons ce récit par quelques circonstances qui nous ont été transmises par les Prêtres présents à la mort et à la sépulture.

Dès que Mgr de Chantérac eut rendu sa belle âme à Dieu, on le revêtit de modestes habits pontificaux, et on plaça une crosse de bois doré à sa main, à cette main qui ne s'était jamais ouverte que pour bénir et pour répandre des bienfaits. O glorieux Confesseur de la Foi, je vous contemple avec admiration et les larmes aux yeux, couché dans le cercueil dans cet état de pauvreté volontaire, que vous aviez préféré à toutes les richesses qui écrasaient les parjures, les intrus, les traîtres à leurs serments. Oui vous m'apparaissez infiniment plus glorieux que lorsque dans les grandes solennités, vous marchiez à la tête d'un nombreux clergé, le front ceint de la mitre précieuse, tenant à la main, le bâton d'or, symbole de votre autorité pastorale ! La croix de l'évêque Confesseur de la Foi, fut conservée comme une relique précieuse pour orner la porte du Tabernacle du Maître-Autel, où on la voit encore, non sans émotion.

Les soldats originaires d'Alet qui pendant les guerres avec l'Espagne eurent la bonne fortune de venir à Sabadell, racontèrent à leur retour, avec attendrissement, qu'ils s'étaient fait un pieux devoir de se prosterner sur la tombe de Mgr de Chantérac, et qu'ils avaient été

édifiés de la vénération des habitants de ce lieu, pour le dernier évêque d'Alet, mort en odeur de sainteté.

M. le marquis Marie-Joseph Audoin de la Cropte de Chantérac, chef de la branche de Chantérac, nous a communiqué un document qui confirme ce que nous avons rapporté sur le culte rendu à ce Confesseur de la Foi. C'est une lettre de Madame la duchesse d'Orléans, alors réfugiée en Espagne, (1807) au sujet du mariage de son père, le marquis de Chantérac, et dont le fils possède l'autographe.

« Ce que vous me dites de son établissement répond bien à l'idée que le fidèle ami (qui n'a pas craint de suivre mon infortune) m'avait dit de la famille de Chantérac. Il connaissait l'Evesque d'Alet, lequel est mort ici, en Espagne, en odeur de sainteté; et offre, après sa mort, le spectacle d'estre laissé dans un sanctuaire, à la vénération des fidèles, qui allument des cierges, autour de son cercueil... »

Signé : La Duchesse D'ORLEANS.

VIII. — Monument à élever à la mémoire de Mgr de Chantérac.

Après avoir terminé le récit de la vie si édifiante de Mgr de Chantérac, de douce et vénérée mémoire, nous devons dire à la louange des conseillers municipaux qui ont gouverné Alet, pendant le premier quart de ce siècle, qu'ils avaient souvent émis le vœu, d'élever une colonne commémorative, sur le Pont de cette ville pour perpétuer, par des inscriptions, la glorieuse

mémoire de leur dernier et illustre Evêque. Les édile reconnaissants avaient choisi le pont d'Alet, de préfé rence à la place de la Cité, ou à tout autre lieu, afin qu les étrangers qui viendraient dans la ville pusser admirer le monument. Par le plus ingénieux des rap prochements, ils avaient voulu éléver la colonne votive à la jonction des deux routes qui aboutissaient à Alet et qui étaient son œuvre, pour rappeler le souvenir d *Bienfaiteur du pays*, de *l'Evêque des Chemins*, su le lieu même qui avait été le théâtre principal de se fatigues et de son dévouement, pour le bien-êtr matériel de son peuple. (1)

A défaut du pouvoir civil, il faut espérer que l religion, représentée par ses ministres, remplira magn fiquement ce vœu pour perpétuer la mémoire de l'Evêqu *Bienfaiteur du pays et Confesseur de la Foi.*

Dès que la Providence nous eut confié l'Administra tion de l'importante paroisse d'Alet, et le jour même d notre installation, nous fîmes part à notre nouveau trou peau, si le ciel nous prêtait vie, du projet de faire reveni de l'exil, les cendres de Mgr de Chantérac, et de les place dans l'église agrandie et restaurée, dans cette même églis où le saint évêque avait souvent rempli les fonction épiscopales. Voilà, ô glorieux pontife, la place d'hon

---

(1) Lettre du Maire d'Alet du 29 octobre 1822, à M. Fauveau sous-Préfet de Limoux, pour demander le concours du pouvoir « grâce au système réparateur adopté par le meilleur des Rois.

eur que vous réserve votre peuple reconnaissant. Ce 'est pas assez d'une simple colonne ! Il vous faut un ıonument digne d'un Confesseur de la Foi ! Vos reliues sacrées, en quittant le temple qui les abrite si énéreusement depuis près d'un siècle, doivent reposer ans la Maison du Seigneur, qui a été votre propre 'glise, dont vous aimiez les parvis et la beauté, comme ; Roi-Prophète ! Oui, saint Pontife, pour réparer l'huıiliation de votre départ, et consoler les Anges de votre 'glise qui pleurent encore sur votre exil, vos cendres ugustes doivent traverser de nouveau votre cher iocèse, au milieu des acclamations des enfants de ceux ui vous ont méconnu, et reposer dans le temple même ù vous offriez le divin sacrifice.

Armoiries de Mgr de Chantérac.

D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs e lys de même. Pour ornements extérieurs de l'écu, ne couronne de comte, et les marques de la dignité piscopale.

Son portrait.

Nous avons reçu, de M. le Comte V. de Chantérac, es photographies du dernier évêque d'Alet, prises ır un portrait peint à l'huile qui appartient à M. le ıarquis de Chantérac, son cousin, et chef de la famille e ce nom.

Mgr de Chantérac est assis sur un fauteuil, devant sa

table de travail. Il écrit, la main gauche reposant ouverte sur son genoux. Le vénérable prélat a voulu être représenté dans l'attitude d'un homme qui réfléchit, et qui confie au papier un projet qui doit immortaliser sa mémoire. La croix pastorale brille sur sa poitrine. Les traits du visage sont d'une beauté et d'une régularité qui ne laissent rien à désirer. Impossible de décrire cette magnifique tête, ornée d'une belle chevelure, encadrant un visage dont la douceur et la modestie saisissent de respect et inspirent la vénération. Les yeux sont vifs et étincelants. En un mot, tout dans le jeu de cette physionomie, dénote une intelligence d'élite Mais, après l'intelligence, le trait saillant, le caractère distinctif de cette belle et noble physionomie, est la douceur et la bonté. Lorsque nous avons présenté cette photographie à une personne d'Alet, « Je connais bien là, s'est-elle écriée aussitôt, Mgr de Chantérac, en voyant la douceur de son visage. Ma mère qui avait eu le bonheur de le voir souvent, m'a tellement parlé de sa douceur, de sa bonté, de son affabilité, que je reconnais bien là, les traits du dernier évêque d'Alet !... » Impossible de faire un plus bel éloge de la ressemblance d'un portrait.

Nous espérons que tous les habitants d'Alet, se feront un pieux devoir de reconnaissance de conserver dans leurs maisons, le portrait du prélat qui fut confesseur de la Foi, et le bienfaiteur du pays. Cette image vénérée sera une protection pour les familles, un encouragement et le modèle de toutes les vertus.

CHAPITRE XX.

La Cathédrale de Saint-Benoit. — L'Ancien Cloitre Bénédictin. — Le Chapitre.

---

§ I. — La Cathédrale de Saint-Benoît.

Lorsque les huguenots, maitres d'Alet, pendant dix ans, eurent démoli, l'année 1577, une partie de l'église abbatiale, devenue en 1318, église cathédrale, l'évêque et le chapitre furent obligés de se réfugier dans l'ancien réfectoire des Bénédictins, qui devint la nouvelle cathédrale d'Alet, sous le vocable de Saint-Benoit. Cet édifice, qui a la forme d'un long parallélogramme, mesure 8 mètres de large sur 39 de long, savoir 19 pour la nef, 10 pour le chœur, et 10 pour le sanctuaire.

Sa hauteur, sous le plafond de bois qui couvrait le reste de l'église, et qui est entièrement détruit, pouvait mesurer 12 mètres environ. La voûte du sanctuaire et de la sacristie, qui n'en est séparée que par un mur, fut construite après l'année 1600. Elle est basse, sans style ; on lui donna quelque ressemblance avec les voûtes du XVe siècle.

On pénétrait dans cette église, située devant le Palais épiscopal, par une porte du XVIIe siècle, que l'on voit encore, mais un peu plus basse et moins large. On trouvait en entrant, une petite tribune destinée à supporter les orgues, qui se trouvent à l'église de Quillan. La souffierie compliquée de l'époque, était placée sur la porte contigue de l'ancienne abbaye. Vers le milieu de l'église, et à gauche, on avait construit une chapelle. En 1790 Mgr de Chantérac fit bâtir la parallèle, qui mesure 6^{m}40 sur 3^{m}35. Sous les toitures extérieures, et au-dessus d'une fenêtre murée, on remarque deux riches chapiteaux historiés, tirés des ruines du couvent ou de l'église Notre-Dame.

A la suite de ces chapelles, commençait le chœur, dont le sol était élevé de deux ou trois marches. Les stalles s'alignaient de chaque côté, et la première en entrant, à droite, près la Sainte-Table, servait pour l'Evêque. Dans les offices pontificaux, on dressait dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, un trône plus distingué. Il y avait un autre degré à l'entrée du sanctuaire sous lequel passait le Théron, qui arrosait les jardins de l'évêché. Mgr Maboul, évêque d'Alet, fut enseveli le 22 mai 1723, du côté de l'évangile, et Mgr de Bocaud, du

côté de l'épître, le 3 décembre 1762. On admire dans ce même côté, deux grandes ouvertures romanes, qui ressemblent aux belles portes des maisons. La première était une vaste fenêtre pour éclairer le réfectoire, et la deuxième, une porte. On voit à la suite une fenêtre, semblable à la première, et qui est murée. Sous le cintre de la porte et de la fenêtre se trouve un arceau plus petit, qui repose de chaque côté sur deux piliers ronds. Les chapiteaux extra-riches qui les couronnent sont couverts de feuilles, d'entrelas, d'animaux, de scènes à personnages, dont le style est de la fin du XIe siècle.

A côté des colonnes rondes, on a ajouté à l'ouverture qui servait de porte, une troisième colonne carrée avec une inscription, qui indique qu'en 1270 et 1274 il mourut deux personnages dont les noms sont illisibles. Un petit œil de bœuf placé au-dessus, avec son parallèle en face, éclairaient le sanctuaire. Le reste de l'église recevait le jour par les petites fenêtres romanes assez élevées, qui furent construites avec le réfectoire des Bénédictins. Le maître-autel placé aujourd'hui dans le Chœur de l'Eglise Saint-André, était appliqué contre le mur qui sépare le sanctuaire de la sacristie, qui mesure 8 mètres de large sur 5 mètres 80 de long, et qui arrive jusqu'au transsept nord de la cathédrale en ruines de Notre-Dame.

Mgr de Chantérac fit exécuter des réparations importantes à cette deuxième cathédrale, de 1787 à 1789. Pendant ces trois années, le Chapitre célébrait les offices à l'église Saint-André, dont il était le curé primitif. Ces

réparations consistaient à pousser des moulures en plâtre, genre Renaissance, à les couvrir de peintures, etc.....

La cathédrale de Saint-Benoît possédait un riche trésor et plusieurs ornements d'un grand prix. Il y avait jusqu'à sept chapes à chaque ornement, les jours de solennité. On remarquait en particulier, une chasuble en drap d'or, présent de la reine Catherine de Médicis. Tout fut enlevé par les commissaires du district, ou brûlé sur la place publique, sauf quelques objets qui ont été rendus à l'église Saint-André, et dont nous parlerons à un autre chapitre. La cathédrale fut ensuite vendue et démolie, à l'exception du sanctuaire et de la sacristie.

Acte de vente de la cathédrale.

Le 24 décembre 1793, par devant nous, membres du Directoire du district de Limoux, a été vendu l'emplacement de l'église du ci-devant Chapitre d'Alet, dépouillée de tous les meubles, sculptures, peintures, etc., au citoyen Jean Menier, capitaine du 3me bataillon de la levée en masse, pour le prix de 2,550 livres.

Depuis l'année 1877, où M. Albert Niveduab est devenu propriétaire de cet édifice, la procession de Saint-André vient faire tous les ans, deux stations dans le sanctuaire de cette église, l'une le jour de la Fête-Dieu, où l'on place le Saint-Sacrement à l'endroit occupé

par le Maître-Autel, et l'autre, le 15 août, fête patronale de la ville d'Alet. On y porte en triomphe la statue miraculeuse de Notre-Dame, qui date du XIIIe ou même du XIIe siècle, pour rappeler le souvenir de la procession que célébraient à pareil jour, l'Evêque et le Chapitre, dans la dernière cathédrale d'Alet.

§ II. — L'ancien Cloître Bénédictin.

Arrivé devant le portail en fer de l'évêché, le visiteur aperçoit à côté de la cathédrale de Saint-Benoît, une tour carrée, de la hauteur de l'église, et qui a l'aspect d'un antique monument. C'était l'entrée de l'abbaye. Cette tour n'est qu'un mur en belles pierres, qui avance sur la rue, et qui est percé par une voûte à plein cintre. On dirait qu'elle est supportée vers le milieu de son épaisseur, par une deuxième voûte de même style, qui repose à son tour sur un autre arceau, plus étroit, qui forme l'ouverture de l'entrée principale du monastère. Cette ouverture, aux jambages droits, sans aucun ornement, est décorée de chaque côté, d'une colonne ronde avec chapiteaux extra-riches, que supportent le deuxième arceau placé sous cette voûte si massive : on dirait une archivolte qui encadre avec beaucoup de grâce cette antique porte. Les chapiteaux historiés sont du milieu du XIe siècle, à cause des petits personnages sculptés que l'on y admire. La voûte avec les arcs fuyants, forme un petit porche, où l'on ne voit pour ornement, de chaque côté, qu'une corniche très-simple,

dont la gorge est ornée de demi-boules saillantes. Dans le mur extérieur, qui s'élève au-dessus de ce petit porche, on avait creusé un triangle, pour y enchasser une pierre sur laquelle le ciseau des moines avait sculpté une croix grecque. — Lorsqu'on a franchi cette entrée monumentale, on voit encore aujourd'hui, à une distance de huit mètres, un reste du mur assez épais, qui formait avec la muraille parallèle à la porte d'entrée, l'aile méridionale de l'abbaye. Ce corps de bâtisse, qui se prolongeait vers le couchant, formait un des côtés du cloître bénédictin. La partie du levant, était bornée par le mur de la cathédrale Saint-Benoît, ancien réfectoire des religieux, où l'on remarque encore les sommiers et les corbeaux qui supportaient la toiture en bois qui recouvrait les cloîtres, sur une longueur de 40 mètres environ, jusqu'à l'église Notre-Dame, qui formait le troisième côté du cloître. Les corbeaux, incrustés après coup dans le mur de l'église Notre-Dame, indiquent que ce monument existait avant la construction du cloître, dont le style révèle le milieu ou la fin du XIe siècle, tandis que les murs de l'église abbatiale datent de l'an 1000. Du côté du couchant, le cloître était terminé par un autre corps de bâtisse qui servait d'habitation aux moines, avec l'aile méridionale. Vu l'état actuel des lieux, et faute d'autres renseignements, il est impossible de rien dire de plus sur les constructions de l'abbaye bénédictine d'Alet.

§ III. — Le Chapitre d'Alet.

Nous avons dit au chapitre XIe, qu'en l'année 1318, le pape Jean XXII avait érigé Alet en Evêché. Trois ans après, il sépara la mense épiscopale de la mense du Chapitre. Enfin, en 1532, une dernière Bulle sécularisa le Chapitre, mais sans rien enlever aux droits de l'Evêque, en sorte que le Chapitre ne jouit d'aucune exemption ni privilége : il fut soumis en tout à l'autorité de l'Evêque, et aux lois communes de l'Eglise. La Bulle de sécularisation statuait seulement que les Canonicats se conféreraient tour à tour par l'Evêque et par le Chapitre. Quant aux prébendiers ou bénéficiers, les Chanoines présentaient au Chapitre qui instituait, et la Bulle demande que ceux qui seraient nommés fussent habiles ou versés dans la connaissance du chant ou des cérémonies : « *Periti sint in cantu et in cœremoniis Ecclesiæ.* » Ce qui suppose les autres qualités essentielles à un ecclésiastique, comme la bonne vie, la piété, etc.....

Le Chapitre d'Alet était composé de douze Chanoines, dont neuf Capitulans, c'est-à-dire qui avaient voix délibérante, et droit de vote dans les assemblées capitulaires. Les Chanoines capitulans étaient réunis au son de la cloche, et chacun, en particulier, était averti de l'heure et du lieu de la réunion capitulaire. Les Chanoines, lors de leur réception, faisaient le serment de maintenir les droits du Chapitre, et ils étaient tenus

à la résidence, ainsi que tous les autres bénéficiers, d'après les saints Canons, renouvelés en 1609, dans le Concile provincial de Narbonne, auquel assista Mgr de Polverel, prédécesseur de Mgr Pavillon. Les Chanoines portaient l'Aumusse : c'était une fourrure que l'on plaçait sur le bras.

Le Chapitre d'Alet était composé de douze Chanoines de premier ordre et de seize Bénéficiers, en tout vingt-huit ecclésiastiques. Il y avait des Bénéfices du bas-chœur qui ne rapportaient que cinquante écus de rente. Le Chapitre comptait, parmi ses dignitaires, le Doyen, le Précenteur ou grand Chantre, qui devait veiller au chant et à la célébration du Service divin, le Théologal et le Syndic qui étaient élus tous les ans. Il y avait encore un Secrétaire, qui était un simple employé, chargé d'écrire les délibérations capitulaires sur les Registres du Chapitre, et un Trésorier ou Receveur laïque, choisi pour une année. Le Vicaire-Général, l'Archidiacre, l'Official et le Promoteur du diocèse dépendaient de l'Evêque.

En l'année 1633, sous Mgr Pavillon, le Chapitre était composé comme il suit :

Jacques-Joseph de Menard de Lestang, doyen; Rives, syndic; Vincent Ragoit, promoteur; François Hardy, théologal et directeur du Grand-Séminaire; Guillaume de Pradines, archidiacre; Olivier d'Arse; Louis de Belloc; de Montfaucon; Fabre; Jean Ragot, cousin du Promoteur; Crescens; Pech; Salva, laïque, trésorier

du Chapitre ; Simon Pellicier, vicaire-général, était archiprêtre d'Alet et lieutenant ou assesseur de l'Official.

Les Chanoines et Bénéficiers se réunissaient tous les jours à la Cathédrale de Saint-Benoît, pour y célébrer les offices capitulaires. On chantait Matines à six heures du matin, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et la Grand'Messe à dix heures. Et depuis Pâques jusqu'au 1er novembre, on commençait l'office à six heures du matin et la Grand'Messe à neuf heures, sauf les dimanches et fêtes chômées, ainsi que les jours de jeûne, où la Grand'Messe se célébrait à dix heures. Mais lorsque Mgr de Chantérac, marchant sur les traces des Evêques de France, crut pouvoir, dans sa bonne foi, donner un Rit particulier au diocèse d'Alet, le Chapitre demanda à Sa Grandeur, qu'il lui plut de modifier cet ancien ordre de choses, en fixant l'heure de Matines, pour toute l'année, à six heures, et la Grand'Messe à dix heures. Les Chanoines alléguaient pour raisons principales, que l'on n'avait pas de routine, c'est-à-dire d'habitude, sur le nouveau Bréviaire, qu'il fallait de la lumière pour y lire, pendant neuf mois de l'année, que les uns se levaient pour se rapprocher des flambeaux, tournant le dos à l'autel, que les autres quittaient leur place pour mieux voir, etc., ce qui occasionnait une infinité d'indécences, qui troublaient le bon ordre..... Devant de si graves raisons, le sage Prélat accorda, par une Ordonnance provisoire, ce changement, jusqu'à la prochaine visite de la Cathédrale.

Le 24 novembre 1781, le même Evêque, à la requête du Chapitre, rendit une autre Ordonnance, pour la réduction des messes. A cette époque, il y avait cent sept obits fondés : un grand nombre remontaient à plus de cent cinquante ans. Soixante-quinze de ces obits n'avaient que cinq livres, établies sur divers particuliers, dont plusieurs ne paient rien.

Par le laps de temps, les biens chargés de ces rentes, étaient partagés entre plusieurs, ce qui faisait que les uns donnaient un sol, les autres cinq, d'autres quinze, etc... Enfin, qu'une bonne partie de ces rentes étaient perdues ou prescrites. Pour toutes ces raisons, causes et motifs... les cent sept obits furent réduits à soixante-trois. Les autres quarante-quatre furent remplacés par quarante-quatre messes basses.

A la même époque, Mgr de Chantérac réduisit les obits et fondations du Chapitre collégial de Saint-Paul-de-Fenouillèdes. Il y avait quatre-vingt-deux obits avec cinq cent vingt-sept livres de revenu : deux offices de morts pour quatre livres, et mille quatre cent soixante-douze messes pour lesquelles on avait fondé cinq cent quatre-vingt-deux livres. Les quatre-vingt-deux obits furent réduits à trente-deux (1).

---

(1) La suite manque sur le Registre des Ordonnances des visites de Mgr de Chantérac, commencé en 1780...

M. Jean-François de Luillier, doyen du Chapitre collégial de Saint-Paul et vicaire-général de Mgr l'Evêque, fut délégué pour faire l'enquête. Ce vénérable prêtre est mort à Limoux, vers 1847, à un âge très-avancé. Il a été le bienfaiteur de l'Hospice et de l'église Saint-Martin de Limoux.

Nous allons maintenant faire connaître à nos lecteurs les formalités canoniques et civiles, observées à cette époque; pour obtenir un bénéfice au Chapitre d'Alet. Trois pièces étaient nécessaires : 1° l'approbation canonique; 2° l'autorisation ou visa du Parlement; 3° la prise de possession.

1° *Institution canonique.* — Charles de Chantérac, Evêque d'Alet..... vu l'attestation apostolique donnée à Rome, le 12 juin 1780, par laquelle nous sommes informés qu'une Prébende d'une antique fondation, établie dans notre église Cathédrale, est venue à vaquer par la résignation que Jean Rouzaud en a faite entre les mains de Notre Saint-Père le Pape, nous la concédons et nous la donnons, en vertu de l'autorité apostolique, à vous Antoine Niveduab, reconnu suffisamment instruit dans un examen, après avoir souscrit le formulaire par lequel vous déclarez adhérer aux Constitutions apostoliques d'Innocent XI et d'Alexandre VII, au sujet du Jansénisme, et après avoir professé devant nous la foi catholique, et nous ordonnons au vénérable Chapitre de vous mettre en possession de cette Prébende, avec tous ses droits..... de vous assigner une stalle au chœur.....

Donné à Alet, le 6 octobre 1780.

2° *Visa du Parlement de Toulouse.* — Sur la requête présentée à la Cour par Antoine Niveduab clerc tonsuré du diocèse d'Alet, pour demander qu'il plaise à la Cour n'entendre empêcher l'exécution des provisions de Cour de Rome qui confèrent au suppléant une Prébende dans l'église d'Alet... la Cour accorde..... ledit Niveduab sera tenu de se présenter

à qui il appartiendra pour obtenir l'entière exécution des dites provisions.

Prononcé à Toulouse, en Parlement, le 21 juillet 1780.

3° *Prise de possession.* — Le 6 octobre 1780, après midi, à Alet, dans l'église cathédrale, chœur d'icelle et avant Vêpres par devant nous, notaire royal et apostolique dudit Alet.... a été constitué en personne M. Antoine Niveduab, clerc tonsuré, lequel ayant la présence de M. Loubet Jean, prêtre prébendier et syndic des Prébendiers, lui a dit et exposé que sur les résignations faites en sa faveur d'une Prébende de l'antique fondation..... il aurait obtenu des provisions en Cour de Rome, homologuées au Parlement de Toulouse, et revêtues du visa de Mgr l'Evêque..... à la suite de la délibération capitulaire qui vient d'être prise par MM. les Chanoines et Dignitaires du Chapitre, de vouloir le mettre et installer en la corporelle, réelle et actuelle possession de ladite Prébende : lesquelles provisions et lettres bien vérifiées et lues par ledit M. Loubet, à l'instant ayant pris M. Niveduab par la main droite, revêtu du surplis, l'aumusse noire sur le bras, l'aurait conduit au devant du Maître-Autel, s'agenouillant et faisant prière à Dieu devant la vénérable image du Crucifix, baisant ledit autel, et ensuite l'a installé et fait asseoir à une des chaises basses du chœur, du côté de l'Evangile, et observant les autres solennités requises..... laquelle prise de possession a été lue et publiée par nous soussigné, en présence des témoins, tant dans l'Eglise que devant icelle..... Prax, Notaire. — *Suivent les autres signatures.*

Nous avons fait connaître à la page 175 les motifs qui avaient porté les Evêques d'Alet à supprimer deux titres de Chanoine, dont les revenus, évalués à 1,000 fr.,

pour chaque titulaire, servaient à entretenir dans Alet, deux Régents, l'un pour les petites écoles, et l'autre pour enseigner le latin. D'un autre côté, le diocèse d'Alet avait fait un abonnement avec le collége des Doctrinaires de Limoux. Grâce à la générosité et au zèle du Clergé, l'enseignement était gratuit pour les enfants des deux sexes.

Description du dernier sceau du Chapitre d'Alet.

D'or à une croix de Gueules : tenants, deux Anges de carnation avec ceinture, supportant une couronne de Comte. On lit tout le tour : « *Capitulum Ecclesiæ Electensis.* »

Propriétés du Chapitre d'Alet, d'après le Compoix de 1768, *pages* 400 *et* 401.

Le Chapitre possédait : 1° Soixante-dix-sept cannes, maison et Tinal et un jardin, une quartière un coup où est le Doyennat ; entre la Grand'Rue, l'église Notre-Dame et l'église Saint-Benoît.

2° Un herm à Montpertus de cent quatre-vingt-trois sétérées, sur le chemin d'Alet à Missègre.

3° Un jardin au Vieux-Moulin, dit à *la Portelle*, de trois coupes et demie, sous le Presbytère Saint-André.

4° Un four de ville, indivis avec Monseigneur, contenant cinquante cannes (page 13).

5° Une maison, horte, pré, bois et herm à Fombouillagues, contenant six sétérées trois quartières, à la source du Theron, payant 5 liv. 12 sol. 10 d. 1/4.

6° A côté, un bois et herm à la *Gayrote*, contenant une sétérée une quartière trois coupes, payant 4 sols 6 d. 9/16.

7° Un herm *Al Mouly*, sur le Theron, contenant une quartière six coupes, payant 3/16 de deniers.

8° Un ferrageal et herm, payant 4 sols et demi.

9° Un pré, contenant une quartière cinq coupes et demi, payant 9 sols 1/2.

10° Un moulin farinier à eau et un ferrageal, contenant le moulin quarante-neuf cannes et le ferrageal contenant une quartière un coup et demi (17 livres 13 sols), situé entre le grand chemin de Couiza, le ruisseau de La Valette et la rivière d'Aude.

11° Un herm à Bentail, contenant trois sétérées, payant 0 denier 3/4 denier.

Total, 24 livres 3 sols 7 deniers 1/4 pour ces sept derniers articles.

Les quatre premiers étant réputés nobles, et par conséquent, exempts de taille.

Noms des Chanoines et Prébendés du Chapitre d'Alet de 1770 *à* 1780.

1° *Dix Chanoines titulaires.* — Cayrol Madaillan, doyen; Marsol devint doyen en 1781; Milliès, Déjean, Prax, Peyré, Camurac, Fourié, Affre, Delonca.

2° *Dix-huit Prébendés.* — D'Anticamareta, Fabre, Berniole, Larade, Raymond, Cambriels, Bezombes, Tournier, Fonds, Loubet; Palauqui, Salva, Guilhot, Borrel, Bastide, Bernard, Jouy, Antoine Niveduab.

Au milieu du bouleversement général qui régnait en France depuis 1789, les membres du vénérable Chapitre

n'avaient pas cessé de célébrer l'office divin. Le 1er octobre 1791, l'Assemblée législative, qui remplaça l'Assemblée constituante, prononça la peine de la déportation contre les prêtres qui persisteraient à refuser le serment à la Constitution civile du Clergé. Malgré cette terrible menace, les courageux Chanoines continuèrent à remplir leurs fonctions, jusqu'au 25 janvier 1792. Ce jour-là, ils tinrent leur dernière réunion capitulaire, au moment de partir pour l'Espagne, avec Mgr de Chantérac, leur Evêque bien-aimé. La Cathédrale d'Alet fut la dernière fermée en France.

Nous ne connaissons pas tous les noms des vénérables Chanoines et Prébendés qui composaient le Chapitre d'Alet, en 1792, lorsqu'ils partirent pour l'exil, à la suite de leur saint Prélat. Nous savons seulement que le Chapitre, en corps, accompagna son illustre chef. Nous n'avons pu découvrir que les noms suivants, de ces glorieux Confesseurs de la Foi. MM. Marsol, doyen, Prax, Fort Guillaume, Fourié, Delonca, Lucet, Archiprêtre d'Alet, Chanoine honoraire-né, et l'abbé Niveduab, prébendé, témoin de la mort de Mgr de Chantérac, qui a raconté les circonstances de ce trépas, et que nous avons connu dans notre enfance.

M. Marsol, doyen, fut nommé vicaire capitulaire après la mort de Mgr de Chantérac. De retour à Alet, il continua à administrer ce diocèse jusqu'à la prise de possession de l'Evêché de Carcassonne, par Mgr de La Porte, après le Concordat. M. Prax fut enterré à Alet. M. Lucet est mort curé de Caudiès, comme nous

le dirons bientôt, et M. Niveduab Antoine, curé de Luc-sur-Aude (1).

---

(1) Voici la Biographie de l'abbé Niveduab, Confesseur de la Foi :

« Après avoir fait ses études au collége de Mirepoix, où il mena une conduite exemplaire, attestée par les meilleurs certificats, revêtus du visa du Grand-Vicaire de Mgr de Cambon, Evêque de cette ville, il fut tonsuré en 1778, par Mgr de Chantérac, à l'âge de seize ans, et il obtint, en 1780, une Prébende à la Cathédrale d'Alet.

« Entré, en 1786, au Grand-Séminaire, il reçut dans la Chapelle de cet établissement, tous les ordres, jusqu'à la Prêtrise en l'année 1787. Mgr de Chantérac le nomma de suite vicaire de Saint-Sernin et du Vila, où il fut remplacé en 1791, par le pouvoir civil, pour n'avoir pas voulu prêter le serment schismatique exigé par la loi.

« L'abbé Niveduab rentra à Alet, jusqu'au 16 août 1792, où il partit pour l'Espagne, quinze jours avant Mgr de Chantérac. Il assista à la mort et à la sépulture de ce bienheureux Prélat, arrivée l'année suivante.

« Après un exil de plus de huit ans, il repartit pour la France, le 16 novembre 1800. A peine rentré à Alet, une députation des habitants de Luc-sur-Aude, vint le demander pour pasteur, et M. Marsol, ancien doyen du Chapitre d'Alet, Grand-Vicaire, le siége vacant, rentré lui aussi de l'exil, le nomma à cette cure, où il est mort en 1846. A son retour en France, l'abbé Niveduab fut obligé de faire devant le Sous-Préfet de Limoux serment de fidélité à la Constitution. Le Ministre de la Police l'autorisa à rentrer en France. Qualifié de déporté dans cette pièce, il fut placé sous la surveillance du Maire et de l'Adjoint de Luc. Il obtint la radiation de son nom inscrit sur le sixième volume de la liste des émigrés, et un autre arrêté du Préfet de l'Aude, le mit en possession de ses biens, meubles et effets invendus qui étaient sous le séquestre, sans qu'il put prétendre à aucune indemnité pour les objets qui pouvaient avoir été aliénés au profit de la République. »

CHAPITRE XXI.

DIVISION ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE D'ALET.
ÉTAT DU CLERGÉ, EN 1789.

Le diocèse d'Alet était divisé en deux Archiprêtrés, celui de Saint-André d'Alet et du Haut-Razès (1), qui comptait cinquante-quatre paroisses, et celui de Caudiès, pour le pays des Fenouillèdes, renfermant trente-trois paroisses. Trente-sept succursales étaient réparties entre ces deux Archiprêtrés.

Il y avait aussi des vicaires forains, chargés de tenir les conférences et de veiller sur les Recteurs et Vicaires de leur détroit ou district. Ils remplissaient les fonctions des Curés-Doyens actuels et en avaient les priviléges.

---

(1) Il y avait à l'Officialité de Limoux, qui était le palais de l'Archevêque de Narbonne, un Official ou Vicaire-Général, qui portait le titre d'Official du Bas-Razès, ou simplement, *du Razès*.

Sous Mgr Pavillon, le diocèse était divisé en sept Conférences, qui se tenaient tous les mois. Le premier lundi du mois à Quillan, le mardi à Espezel, le jeudi au Capsir, le vendredi à Escouloubre, le lundi de la deuxième semaine à Caudiès, et le mardi à Saint-Paul-de-Fénouillet et à Alet.

On trouve sur les dernières cartes du diocèse d'Alet, un prieuré-cure à Lansac, entre Saint-Paul et la Tour de France; un oratoire près de la Tour de France; une chapelle de Pénitents Blancs, près de Sournia, Notre-Dame de Formiguère, Notre-Dame de Lasvals, près Caudiès, l'Hermitage de Saint-Antoine de Galamus, près de Saint-Paul : Trois chapelles, celle de Cabane, près le Vivier, celle de Bessède, et celle du château de Brasse. Anciennement, il y avait un prieuré au moulin de Brasse, ce qui suppose que cette propriété avait été dans le principe un bien d'Eglise. Les prieurés, en effet, n'étaient pour la plupart, dans l'origine, que de simples fermes dépendantes des abbayes. L'abbé du Monastère envoyait un certain nombre de religieux dans une ferme, pour la faire valoir. Leur chef était appelé Prévôt ou Prieur, et ces fermes portaient le nom d'Obédiences ou Prieurés (2).

---

(2) Sous Mgr Pavillon, un nommé Dupuis fit bâtir une fort belle maison au Moulin de Brasse, dépendant de la paroisse de Cornanel. M. Dupuis voulut relever ce petit Prieuré, dont la chapelle n'était plus qu'une masure. Dans les provisions qu'il obtint en Cour de

Plusieurs de ces églises ou chapelles étaient encastellées, c'est-à-dire tellement enclavées dans l'enceinte des châteaux-forts, qu'on ne pouvait y pénétrer, sans la permission des Seigneurs. Pendant l'âge de fer, et durant les guerres qui suivirent le Moyen-Age, on dut bâtir les églises dans l'enceinte des forts, sans quoi elles auraient été pillées et brûlées par les ennemis, ou bien elles leur auraient servi de refuge. Or, l'Eglise qui trouvait son avantage à cet état de choses, l'avait approuvé avec reconnaissance, à cause des services qu'on lui rendait.

Les temps étant changés, l'Eglise fit disparaître insensiblement ces priviléges, pour le plus grand bien des âmes, et pour le libre exercice de son culte. Voilà pourquoi Mgr de Pavillon, pour certaines de ces églises, fit percer des portes par le dehors des châteaux et murer les tribunes et les portes de communication, qui rendaient, en quelque sorte, le seigneur maître de l'église.

On démolit quelques-unes de ces églises, et on en

Rome, il fit donner à ce Prieuré, le titre de Cure. Mgr Pavillon, naturellement opposé à ces sortes de privilége, refusa le visa à cette pièce, et l'institution canonique au prêtre qui en était pourvu. M. Dupuis s'adressa à l'Archevêque de Narbonne, Métropolitain d'Alet, qui établit ce prêtre, curé de Brasse, et qui députa un ecclésiastique pour bénir la chapelle, dès qu'elle eut été relevée de ses ruines. Depuis 1789, cette chapelle a été convertie en habitation particulière.

construisit à leur place de plus commodes pour les fidèles.

Mgr Pavillon érigea en cure le prieuré simple de Saint-Martin-en-Lys. Il y avait autrefois dans ce désert inaccessible, un Monastère de Bénédictins, qui n'était plus à cette époque qu'une masure. Aujourd'hui on n'aperçoit que quelques pans de murailles de cet antique Moustier, dont l'Eglise fut consacrée, après l'an 1000, par un grand nombre d'Evêques. Ce prélat y fit bâtir une église et un presbytère, après avoir obtenu la résignation de ce bénéfice simple, du prêtre étranger au diocèse qui en jouissait.

Le diocèse d'Alet possédait deux maisons de Réguliers. L'une de Dominicains non réformés, en la ville de Quillan, qui était la principale du diocèse, et l'autre d'Hermites de Saint-Augustin, à Caudiès. Une Collégiale de Chanoines était établie en l'église de Saint-Paul-de-Fenouillet (1).

---

(1) Anciennement le diocèse d'Alet possédait quatre abbayes : Saint-Jacques de Jocoux, Saint-Martin-de-Lez, Saint-Pierre de Fenouillhèdes et Saint-Paul de Fenouillhèdes. La liste assez complète des abbés de Jocoux, existe depuis Wulfarius, en 873, jusqu'à Jean II de Lévis, en 1459, en tout vingt-un abbés. Celle de Saint-Martin, depuis Basile, 898, jusqu'à Guillaume, après 1045, en tout treize abbés, est moins complète. L'an 1045, l'Evêque Guifred de Carcassonne fit la Dédicace de l'Eglise de Saint-Martin-en-Lez. Le Maître-Autel était consacré au grand Thaumaturge des Gaules, et un autre Autel, au Sauveur du monde et à tous les saints. On y découvrit beaucoup de reliques de Saints, dont le nom est inconnu

Enfin, la ville épiscopale possédait un Grand-Séminaire, fondé par Mgr Pavillon, et dirigé après sa mort, par les prêtres de Saint-Lazare.

Liste des Curés et Vicaires du diocèse d'Alet en l'année 1784.

Sur le conseil de Mgr l'Evêque de Carcassonne, si plein de respect pour le passé glorieux du diocèse d'Alet, nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs, les noms de ces prêtres vénérés qui furent, pour la plupart, Confesseurs de la Foi. Des notes, au bas de chaque page, indiqueront les renseignements très-incomplets que nous avons pu nous procurer sur

---

sur la terre. L'Evêque de Carcassonne fut assisté des seigneurs et des Evêques de Toulouse, d'Elne, d'Urgel, de Béziers et de l'Archidiacre de Saint-Pons.

Peu après, cette abbaye fut unie à celle de Saint-Pons de Thomières, et ne fut plus qu'un Prieuré, dont on connaît quelques prieurs, jusqu'en 1204. Le Monastère de Saint-Martin de la Pierre-Lys ou de Lez comme l'appellent les anciennes Chartes, qui font remonter sa fondation, vers la fin de la première race de nos rois, fut surpris à la fin du XVIe siècle par les Iconoclastes de la Réforme qui le ruinèrent de fond en comble, après avoir égorgé les Religieux et les Catholiques romains qui habitaient autour du couvent. On ne voit plus aujourd'hui que quelques pans de murailles, qui indiquent l'emplacement de cette antique abbaye et de son église qui avait le titre de *Basilique*.

un petit nombre. Nous prions les personnes compétentes de vouloir bien nous en adresser de plus étendus, pour transmettre à la postérité les noms glorieux de ces prêtres martyrs de leurs devoirs et de leur soumission à la sainte Eglise.

On trouvera dans cette liste du Clergé d'Alet, que la collation des cures était faite, par l'Evêque d'Alet, par l'Archevêque de Narbonne, par le Chapitre de Saint-Just de la même ville, par celui de Saint-Paul-de-Fenouillet, par des prieurs de Monastère ou des patrons laïques. Pour comprendre cette discipline ancienne, en usage dans le diocèse d'Alet, comme dans tout le reste de l'Eglise, il faut savoir que jusqu'en 1318, le diocèse de Narbonne embrassait tout le territoire de celui d'Alet, et que dans l'origine, les Chapitres étaient les curés des paroisses qui s'établirent successivement, et où les premiers Evêques envoyaient un des prêtres de leur Eglise qui formaient le Chapitre.

De là l'usage des Chapitres, reconnu plus tard comme un droit par les Conciles, de conférer ces anciens bénéfices. Lorsque le pape Jean XXII, érigea le siége d'Alet, en 1318, l'Archevêque de Narbonne et son Chapitre, retinrent d'un accord commun et pour reconnaître l'ancienne dépendance de l'Eglise d'Alet vis-à-vis de sa Métropole, le droit de conférer certaines cures.

Les abbés des Monastères conféraient de plein droit les bénéfices simples qui dépendaient de leurs abbayes, comme les offices claustraux et les prieurés.

Certains Chapitres séculiers et réguliers avaient également le droit de conférer des bénéfices.

Enfin, les seigneurs laïques étaient collateurs des bénéfices qu'ils avaient fondés, des cures ou chapelles domestiques dotées par leurs largesses. L'Eglise toujours reconnaissante pour les bienfaits reçus, avait accordé ce privilége aux premiers fondateurs et à leurs descendants. Mais, comme l'Evêque du diocèse est seul chargé par le Saint-Esprit du gouvernement de son Eglise, tous les collateurs étaient rigoureusement obligés, après avoir choisi les sujets les plus dignes, d'après les saints Canons, de les présenter à l'Ordinaire, qui seul pouvait leur donner l'Institution canonique.

Catalogue des Curés du diocèse d'Alet suivant la prise de possession de leur bénéfice, pour l'année 1784.

1. Roquetaillade. — Pierre MARTIN, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 13 décembre 1734.
2. Camurac. — Antoine-Joseph CROS, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 juillet 1735.
3. Trilha. — CLERCY, coll. l'Archevêque de Narbonne, en 1736.
4. Maury. — BENET, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, en 1738.
5. Visa. — Pierre MARTIMORT, coll. l'Archevêque de Narbonne. le 28 mars 1745.
6. Espéraza. — François DEBOSQUE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 10 octobre 1749.

7. Montazels (1). — Jean-Bernard CARLES, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 16 novembre 1751.
8. Puilaurens. — Louis RIBESANTES, coll. le prieur de Filhos, religieux de Saint-Michel du Canigou, le 16 juin 1752.
9. Bouriège. — Antoine VALGROS, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 16 février 1753.
10. Escouloubre. — MATHIAS Martin, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 17 mars 1755.
11. Bugarach. — Joseph-Urbain DARSSES, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 16 mars 1756.
12. Luc. — Jean BESOMBES, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 27 mars 1756.
13. Saint-Couat. — Louis GIBERT, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 29 juin 1756.
14. Saint-Ferriol. — Victor-Hyacinte CORONAT, coll. le Chapitre collégial de Saint-Paul, le 18 octobre 1756.
15. Campoussi. — Gabriel-Bonaventure ROGER, coll... le 12 novembre 1757.
16. Arques. — Antoine ALBONI, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 10 février 1758.
17. Les Angles. — Antoine CAPELA, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 1er décembre 1758.
18. Real. — Pierre MARTIN, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 15 avril 1761.

---

(1) M. Carlès, de Quillan, a fait construire la belle fontaine qui orne la place de l'Eglise, à Montazels.

19. Prax. — Paul-François CASTELAN, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 2 janvier 1762.
20. Aunat (1). — Jean DELMAS, coll. le Chapitre collégial de Saint-Paul, le 30 décembre 1762.
21. Coromaing. — CUGUILLERE, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, en 1762.
22. Fenouilhet. — Jean ROLLAND, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 11 juin 1764.
23. Rouvenac. — Benoît SICRE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 29 décembre 1764.
24. Masubi. — Paul MAURAS, coll. l'abbé régulier de Saint-Michel du Canigou, le 26 mai 1765.
25. Feste. — François PUGENS, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 13 janvier 1766.
26. Roquefeuil. — Magloire FOURIE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 28 juin 1766.
27. Fontrabi. — Jean-Baptiste UTEZA, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 21 août 1766.
28. Montalba. — Jean-Pierre CHAMOPON, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 26 novembre 1766.
29. Rabouillet. — Jean-Baptiste SEGUI, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 28 août 1767.
30. Fromiguières. — Amant MEINIER, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 15 octobre 1767.
31. Le Vivier. — Charles BONERY, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 16 décembre 1767.

---

(1) Confesseur de la Foi : au retour de l'exil, il vint mourir à Aunat.

32. Le Clat. — Raymond-Pierre BATAILLE, coll. le Chapitre collégial de Saint-Paul, le 24 mars 1768.
33. Axat. — Etienne SABARTHES, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 8 juin 1768.
34. Terroles. — Pierre-Marc DOUTRE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 17 janvier 1769.
35. Montfort. — Paul BEAUX, coll. en litige, le 16 août 1769.
36. La Serpent. — Joseph-François CLERGUE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 18 décembre 1769.
37. Fontanes. — Charles VAISSE, coll. M. l'Evêque d'Alet, le 28 septembre 1770.
38. Saint-Félix. — Louis BRUYERES, coll. Monsieur de Bonac, le 12 septembre 1771.
39. Antugnac. — Barthélemy BURGAT, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 2 octobre 1771.
40. Cornanel. — Pascal UTEZA, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 octobre 1771.
41. Cailha. — Guillaume BOUSQUET, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 13 juillet 1772.
42. Saint-Louis. — Jacques FRAINIER, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 1er décembre 1772.
43. Serres. — Henri PUGENS, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 16 août 1773.
44. Rennes. — Antoine BIGOU, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 9 novembre 1774.
45. Mérial. — Jean-Pierre CAMBOU, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 9 octobre 1775.
46. Saint-Martin-Lis (1). — Félix ARMAND, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 15 novembre 1775.

---

(1) Voir à la fin du volume, *la Vie de M. Armand*, Appendice, no II.

47. Fosse. — François COUSSON, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 9 décembre 1778.
48. Quillan. — Jean UTEZA, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 6 avril 1778.
49. Trevilhac. — Louis LAPEIROUSE, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 22 juillet 1778.
50. Brenac. — Jean-Baptiste SEGALA, coll. le Chapitre cathédral d'Alet, le 28 juillet 1778.
51. Ginoles.—Jean-Antoine ARMAND, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 31 août 1778.
52. Niort. — François BIROT, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 16 septembre 1778.
53. Feilhurs. — Jacques CARELA, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 27 juin 1779.
54. Campagna. — Raymond ESCANE, coll. le Chapitre collégial de Saint-Paul, le 21 avril 1779.
55. Saint-Joulia. — Jacques ROILLET, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 7 novembre 1779.
56. Salverines. — François LAYA, coll. le Prieur de Filhos, le 2 décembre 1779.
57. Latour. — Bernard SERRES, coll. Mgr l'Evêque d'Alet et le Chapitre collégial de Saint-Paul à l'alternative, le 6 mars 1780.
58. Le Bezu. — Jean CABANIER, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 7 avril 1780.
59. Sournia. — Jean-Louis SIGNOREL, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 23 mai 1780.
60. Les Bains (1). — François-Pierre CAUNEILLE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 27 juin 1780.

---

(1) A son retour de l'exil il reprit le gouvernement de la paroisse des Bains-de-Rennes, où il mourut en 1804.

61. Sougraigne. — Pierre GAICHE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet. le 22 août 1780.

62. Marsa. — Jean-Baptiste PEZILLA, coll. le Chapitre collégial de Saint-Paul, le 12 décembre 1780.

63. Belvis (1). — Pierre-Dominique CAUNEILLE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 janvier 1781.

64. Lesquerde. — Martin AUDOUI, coll. le Chapitre de Saint-Just, le 1er février 1781.

65. Joucou (2). — Jean DELMAS, coll. le Chapitre collégial de Saint-Paul, le 30 janvier 1782.

66. Cassaignes. — Jean PAGES, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 5 mars 1782.

67. Nebias (3). — Pierre CRUSSOL, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 18 mai 1782.

---

(1) M. Cauneille, frère du curé des Bains de Rennes, fut député par le Clergé du diocèse d'Alet, aux Etats généraux à Versailles, en 1789. Le 4 janvier 1791, il refusa de prêter le serment schismatique, pendant que la multitude égarée, criait aux portes de l'Assemblée : « Mort aux prêtres qui ne feront pas le serment. » Le courageux Confesseur de la Foi, après s'être déguisé, se disposait à quitter Paris, lorsqu'un jeune homme qui aiguisait son sabre, le menaça, en disant : « Mort aux Tiers !.. » Il sortit de la capitale, caché dans une charrette pleine de foin, et traversa la France, au milieu de mille périls. Mais lorsque l'Assemblée législative eut prononcé la déportation contre les prêtres fidèles. M. Cauneille partit pour l'Espagne. A son retour de l'exil, il fut nommé curé de Campagne-les-Bains, où il est mort vers 1835. Les restes de ce Confesseur de la Foi reposent dans l'ancien cimetière de Campagne, situé devant le presbytère.

(2) Au retour de l'exil, il mourut à Joucou.

(3) Mort dans cette localité, après son retour de l'exil.

68. Condon. — Pierre BELOU, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 18 mai 1782.

69. Saint-Paul. — Gabriel DEVILLE, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 18 mai 1782.

70. Fa. — Pierre-André LOUBET, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 22 mai 1782.

71. Rodome. — Alexandre-Scipion-Bernard DE MONTBRISON, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 14 juin 1782.

72. Coustaussa.—Jean BELOU, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 juin 1782.

73. Ansignan. — Guillaume-Clément RAYMOND, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 27 juin 1782.

74. Belesta. — Jean-Roch AZEMA, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 14 juillet 1782.

75. Saint-Just. — Jean-Baptiste SALVA, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 30 juillet 1782.

76. Alet (1). — Etienne LUCET, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 août 1782.

77. Couiza. — Joseph BORREL, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 septembre 1782.

78. Belcaire. — Gabriel BLANCHARD, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 20 octobre 1782.

79. Caudiès. — Julien LACAN, coll. le Chapitre de Saint-Just de Narbonne, le 7 novembre 1782.

80. Campagne (2). — Antoine MEDUS, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 17 décembre 1782.

---

(1) Au chapitre XXVI, en donnant la liste des Archiprêtres d'Alet, nous rapporterons tout ce qui concerne M. Lucet.

(2) A son retour de l'Espagne, il fut nommé curé de Quillan.

81. Counozouls. — François AUDOUI, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 3 janvier 1783.
82. Razieres. — Pierre CORONAT, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 27 février 1783.
83. Rouze (2). — Antoine BEILLE, coll. M. de Bonac, le 10 mars 1784.
84. Roquefort. — Barthélemy LOUBET, coll. l'Archevêque de Narbonne, le 2 août 1784.
85. Sainte-Colombe. — Antoine SARDA, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 22 septembre 1784.
86. Vendemies. — Alexis-Jérôme ROLLAND, coll. Mgr l'Evêque d'Alet, le 11 octobre 1784.
87. Matemale.....

Vicaires.

Barthélemy MARTIMORT, vicaire de Caumus, le 23 mars 1777.

---

(1) A son retour de l'Espagne, il fut nommé curé de Quillan.

(2) Ce courageux pasteur ne quitta pas le Donaizan (aujourd'hui canton de Quérigut), divisé en deux paroisses, Saint-Félix et Rouze. Le curé de Saint-Félix partit pour l'Espagne avec ses trois vicaires. M. Beille resta à son poste, car il avait été décidé que les curés plus robustes n'abandonneraient pas le pays, pour administrer les Sacrements. Surpris et conduit comme un malfaiteur à Carcassonne, il fut exécuté dans cette ville et enterré au cimetière Saint-Vincent.

Bernard FOURIÉ, de Quillan, le 29 mai 1779.

Jean DEBOSQUE, vicaire du Villa et de Saint-Sernin, le 29 mai 1779.

Pierre SALVA (gradué), il était vicaire de Rouvenac, le 20 mai 1780.

Blaise OLIVE, le 20 mai 1780.

Louis OLIVE, le 23 fevrier 1782.

Joseph BONNET, le 24 mai 1782.

Dominique CAMREDON, le 34 mai 1782.

Guillaume-Roch PUGENS, de Perpignan.

Jean SOLERE, le 14 juin 1783.

Jean-Baptiste DELPEY, le 14 juin 1783.

Pierre MAUSAN (gradué), le 15 juin 1783.

Jean-Baptiste JAUBERT, le 23 décembre 1783.

Pierre-Isidore BACQUE, le 23 décembre 1783.

Jean-Henri RIVIERE (gradué), le 6 mars 1784.

Honoré SABARTHES (gradué), le 5 avril 1784.

Antoine ROCHER, le 5 avril 1784.

CHAPITRE XXII.

MAISON ÉPISCOPALE. — CHAPELLE DE L'ÉVÊCHÉ. REVENUS DE L'ÉVÊQUE ET EMPLOI DE CES BIENS.

---

§ Ier. — Palais Episcopal.

Les anciens d'Alet ont toujours affirmé, comme le tenant de la tradition la plus reculée, que la première maison des Evêques était située sur la place publique, au Levant, entre la rue perpendiculaire à la place qui va jusqu'à l'Evêché, et celle qui conduit à la porte de Calbière, au Midi.

Lorsque Jean XXII créa l'abbé Barthélemy, premier Evêque d'Alet, en 1318, le nouveau Prélat, dut continuer à résider dans le couvent. Mais ses successeurs, qui n'étaient pas Moines, ne pouvaient plus demeurer

avec leur personnel, dans le Monastère, sans troubler l'ordre prescrit par la règle. L'abbaye dut céder ou acheter, pour maison épiscopale, les bâtiments et jardins, situés sur la place, comme nous venons de le dire.

Plus tard, lorsque le nombre des Religieux eut considérablement diminué, le Pape fut obligé, en 1531, de séculariser le Chapitre. Dans le partage qui eut lieu de l'ancienne abbaye, l'Evêque garda naturellement pour lui et pour les ecclésiastiques de sa maison, la majeure partie des bâtiments et jardins du Monastère. Le reste fut partagé entre les Chanoines. Ainsi la partie méridionale de l'Evêché actuel, devint par le laps de temps, la propriété du Chanoine Charbonière, qui la légua à l'Evêque. Son nom est encore inscrit sur une plaque, recouverte de mortier, placée sur la dernière porte de l'Evêché, voisine de l'ancienne Cathédrale.

L'abbaye, devenue palais épiscopal, tomba au pouvoir des Huguenots en 1577, qui la pillèrent et la démolirent en partie, ce qui obligea les Evêques de se réfugier, dans leur château de Cornanel, jusqu'à Mgr Pavillon, qui commença à relever l'Evêché de ses ruines, travail continué avec le même zèle, par ses successeurs.

Ainsi, Mgr Mélian, l'année 1692, fit abaisser le rempart du côté de la rivière, et on le couronna par la balustrade en pierre que nous admirons, et qui forme comme une ceinture percée à jour, entre les arbres plantés sur le bord de l'eau, et ceux qut ombragent les jardins supérieurs. Une vue de l'Evêché, prise du côté de l'Aude, en 1736, nous donne une idée complète de

cet édifice. Il se composait à cette époque, de deux ailes principales. L'une au Midi, percée de fenêtres régulières, qui est complètement détruite; l'autre du côté du Couchant, flanquée de trois tours carrées : les deux corps de bâtisse qui reliaient entre elles, ces trois tours, sont irréguliers pour leur élévation, comme pour leurs ouvertures, pratiquées dans les anciens remparts.

Mgr de Chantérac, Ingénieur, Architecte distingué, voulut donner à son Palais épiscopal l'aspect d'un monument. Il abattit l'aile occidentale, et éleva à sa place la construction dont on admire l'extérieur grandiose. L'intérieur répondait au dehors, par l'intelligente distribution qui avait disposé chaque partie, pour rendre le service plus facile. On est ravi en entrant dans la salle synodale, embrassant un are de surface, et qui est ornée d'une superbe cheminée en marbre et de deux portraits d'Evêques, oncles de M. de Chantérac. Cette vaste pièce était située au premier étage de la nouvelle bâtisse, à la jonction des deux ailes. On y arrivait du côté du Midi, en montant l'escalier en pierre de taille, qui était la partie la plus remarquable de l'ancienne abbaye, et du côté du Couchant, par un long corridor où aboutissaient toutes les pièces de la nouvelle construction. Cette vaste salle faisait le pendant des salles basses et hautes du Couvent, qui étaient fort belles et fort grandes. Sous Mgr Pavillon (1),

---

(1) *Relation d'un voyage à Aleth*, par Lancelot, page 41.

elles n'étaient ni tapissées ni meublées : il y avait seulement un grand tableau dans chacune, et quelques bancs de bois, contre les murailles.

Ces deux ailes étaient environnées de vastes jardins où serpentaient des cours d'eau alimentés par le Théron, en sorte qu'il est difficile de trouver un emplacement plus propice, et qui réunit de plus grands avantages. Enfin, l'antique Cathédrale de Notre-Dame en ruines, et la nouvelle Cathédrale dédiée à Saint-Benoît, formaient deux corps de bâtiments parallèles aux ailes du Palais épiscopal, et ces quatre constructions renfermaient l'ancien cloître Bénédictin, converti en superbes jardins.

Mgr de Chantérac avait encore fait bâtir, près le pont, en partant de la rivière, et en suivant la nouvelle route qu'il venait d'ouvrir dans Alet, un autre corps de bâtiments, pour les remises, serres chaudes, orangerie... et autres décharges du Palais épiscopal. Il payait vingt-cinq livres de rente annuelle à la ville d'Alet, qui lui avait cédé ce terrain. Cette dernière construction, où l'on retrouve, dans son genre, le cachet des grandes œuvres, réalisées par cet éminent Prélat, arrivait jusqu'aux anciennes prisons de la ville ou de l'Evêché, puisque l'Evêque, en sa qualité de Comte, était seigneur temporel d'Alet. Elles étaient construites au Levant du Palais épiscopal, à l'angle formé par la nouvelle route et la rue qui descend de la place, vers l'Evêché.

§ II. — Chapelle do l'Evêché.

La piété de Mgr de Chantérac voulut faire entrer dans le nouveau plan du Palais épiscopal, la construction d'une chapelle, digne en tout de son zèle pour la beauté dn la maison de Dieu.

Il la construisit en face de la Cathédrale de Saint-Benoît : ainsi la porte d'entrée de la Chapelle qui était une ancienne porte ogivale, encore existante, se trouvait placée vis-à-vis la grande porte de l'abbaye. Cette Chapelle, dans le style de la Renaissance, a été détruite avec l'aile méridionale de l'Evêché. Au premier étage du palais, on avait pratiqué une petite fenêtre, comme celle que l'on voit au fond de l'église Saint-André, pour permettre à l'Evêque et aux serviteurs de sa maison d'adorer le Très-Saint Sacrement.

Voici le procès-verbal de la bénédiction de la Chapelle, extrait du registre des Ordonnances des visites de Mgr de Chantérac :

« Charles de la Cropte de Chantérac..... ayant fait construire, dans notre Palais épiscopal, une nouvelle Chapelle, à la décoration de laquelle nous avons donné depuis plusieurs années, l'application la plus suivie, et ayant enfin la satisfaction de la voir achevée et dans l'état de décence où nous la désirions, nous en avons fait aujourd'hui nous-même la Bénédiction, sous l'Invocation

de la Très-Sainte Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et nous y avons procédé comme suit :

« L'an 1789 et le 3 mai, premier Dimanche du mois, où l'on célèbre l'anniversaire de la Dédicace de toutes les églises de notre diocèse, assisté de MM. Borrel, Archidiacre et Supérieur de notre Séminaire ; Lucet, Archiprêtre et Curé de Saint-André..... après avoir pris nos ornements pontificaux, serions venus processionnellement jusqu'à la porte de la Chapelle, en dehors, où nous avons trouvé le peuple réuni auquel nous aurions fait une instruction pour expliquer l'intention de l'Eglise, dans la cérémonie que nous allions faire, les dispositions et l'esprit avec lequel il devait y assister.

« Suit le récit de la cérémonie.

« Après quoi, nous nous serions tournés vers le peuple et continuant l'instruction que nous avions commencée, nous aurions parlé sur la Sainteté des églises... avec quelle pureté il faut y venir, avec quel respect et quelle crainte on doit s'y tenir : et nous aurions terminé en rappelant notre consécration par le Baptême, pour être les temples vivants de l'Esprit-Saint... qu'il fallait conserver à ce temple, sa consécration et sa pureté, par la fuite du péché, et l'orner tous les jours de plus en plus, avec le secours de la Grâce, par la pratique de la charité et des actes de toutes les vertus chrétiennes.

« Après la sainte messe... et avoir distribué du pain à tous les pauvres... nous nous serions retirés...

« Signé : † CHARLES, *Evêque d'Alet.* »

On avait placé dans la nouvelle Chapelle un autel d'un grand prix, composé de marbres précieux, incrustés au milieu de riches sculptures sur bois doré.

Cet autel décore aujourd'hui le sanctuaire de l'église de Couiza. Au-dessus du Tabernacle, on avait conservé le tableau de Jésus-Christ en Croix, qui orne le rétable de l'église Saint-André. Ce tableau, d'un certain mérite, paraît très-ancien. Nous pensons qu'il provient de la Chapelle de l'Evêché que fit démolir Mgr de Chantérac, et qui était construite à la suite de la porte de l'ancienne abbaye, dans le parc actuel de l'Evêché. Enfin, on y conservait la précieuse relique de la vraie Croix que les fidèles venaient vénérer les jours de ses fêtes.

§ III. — Revenus de l'Evêché et emploi de ces biens.

Nous lisons dans la *Bibliothèque sacrée*, par Géraud et Richard, Dominicains, « que le revenu de l'Evêque d'Alet était de 18,000 livres, et sa taxe en Cour de Rome, de 1,500 florins. »

Dans la *Relation d'un voyage d'Aleth*, écrite par le Janséniste Lancelot, à la page 58, nous apprenons « que l'Evêché d'Alet, sous Mgr Pavillon, n'était affermé que 18,000 livres, et les rentes 6,000, de sorte qu'il ne reste au charitable Prélat, que 8 à 9,000 livres, pour sa dépense, pour les charges qu'il a à soutenir et pour les charités qu'il fait dans son diocèse. »

L'Evêque d'Alet et son Chapitre étaient prieurs de Chalabre, au diocèse de Mirepoix. L'Evêque percevait des dîmes dans les diocèses de Mirepoix, Toulouse, Comminge, etc... comme successeurs des anciens

abbés d'Alet, où existait « autrefois une célèbre abbaye de Saint-Benoist, dont les richesses portèrent Jean XXII, Pape, à Avignon, à en faire trois Evêchés, savoir: celui d'Aleth, celui de Mirepoix et celui de Saint-Papoul, après avoir déjà donné une partie de son bien au Chapitre de Narbonne (1).

En 1668, l'Evêque d'Alet prenait des revenus dîmaires sur cinquante-une localités ou campagnes. Mais il avait en retour de grandes charges dans ces lieux, et principalement l'entretien et les réparations des églises, la nourriture des prêtres, le payement des prédicateurs, l'aumône à faire aux pauvres..... et les charges énormes qui pèsent sur les propriétaires.

Voici les noms des lieux qui fournisssaient les dîmes en 1668.

Alet, Antugnac, Arques, Auterive, Belbianes, Brasse avec Cornanel, Brénac, Bouriège, Campagne, Cassagnes, Cazalrevel, Chalabre, Clermont, Coustaussa, Couiza, Coudons, la seigneurie de Castillon, Donazac, Fa et Gabier, Feste, Ginoles, Lavalette, le Bézu, Loupia et le domaine du Soulié, la Digne de Bas, le Four et le Moulin d'Alet, Luc, Montazels, Maubourguet, Nébias, le Prieuré de Noals dans le terroir d'Alet, Payra, Peyrolles, Quillan, Rennes, Roquefort, Roquetaillade, Rouvenac, Sauzils, Serres, Saint-Vabier, Saint-Joulia et Laval, Saint-Paul, Maury, Espéraza, Saint-Couat, Terrolles, Varilhes.

---

(1) Page 36. *Relations d'un voyage d'Aleth.*

L'Evêque tirait un revenu sur le four d'Alet, le moulin qui appartenait au Chapitre, le Prieuré de Nouals, Luc, et, dans cette paroisse, le Terroir de Saint-Denis, entre Couiza et le Rec de Luc, le domaine de Castillon.

D'après le *Compois* d'Alet de 1769, l'Evêque possédait dans le territoire de cette commune :

1° Une Isle en breil, au milieu de la rivière d'Aude ;

2° Un four de ville, contigu à l'hôpital, indivis avec le Chapitre ;

3° Quarante-six sétérées, deux quartérées bois, appelé de la Valette ;

4° Dix cannes maison servant d'audience, confrontant d'Auta, la rue de Roumanou ; Midi et Cers, Larade ; Aquilon, le canton de Balot ;

5° Trente-sept sétérées trois coupes, garrigue et herm à las Cayers ;

6° Une remise à la Placette, contenant soixante cannes et payant d'imposition 12 sols.

7° Un patu à la rue Mélian, contenant soixante-dix-sept cannes, et payant un sol 8 deniers 5/8 de deniers.

8° Cent vingt-huit sétérées, champs et herm, al Causse de Castillon, confrontant d'Auta et Aquilon, les héritiers de M. Peyre ; au dit Aquilon, Etienne Larade ; Cers, chemin d'Arques ; Midi, la division du terroir d'Alet avec celui de Luc.

Le reste de la propriété de Castillon était compris dans le terrain de Luc.

En 1781, Mgr de Chantérac afferma pour neuf années, tous les domaines et biens, rentes, fruits et revenus de l'Evêché d'Alet pour 40,000 livres.

Mais il se substituait aux fermiers, pour supporter certaines charges à leur place, et il s'était réservé quelques faveurs, comme la jouissance du domaine de Castillon, sa propriété de prédilection (1).

Nous avons déjà parlé des œuvres pies de toute nature, et des charges immenses qui pesaient sur l'Evêque d'Alet. Nous devons, en terminant cet exposé, faire connaitre à nos lecteurs les services que l'Eglise rendait à la société.

Avant la Révolution, l'Eglise aidait les vocations

---

(1) Il parait que cette propriété était de temps immémorial un bien d'église. Elle avait même la lettre de *Seigneurie*, comme nous le dirons au chapitre suivant. Un acte de 1663 nous apprend que Mgr Pavillon racheta la seigneurie de Castillon, qui aurait été aliénée, lors des tarifs imposés au Clergé, pour la somme de plus de 4.716 livres. On la désigne sous le nom de *Métairie noble de Castillon*. Les constructions remontent à la première moitié du XVIe siècle. Le grand corps de bâtisse est terminé par deux tours carrées, dont l'une a été abattue. L'autre est percée du côté Nord de deux fenêtres supperposées, dont l'intérieur est divisé en quatre parties par des croix en pierre. A cette époque, les tours percées de fenêtres n'étaient conservées que pour donner du mouvement à l'édifice, et pour éviter la monotonie d'une façade rectilignée. Les pierres qui servent de bornes pour marquer l'étendue de ce domaine sont en belles pierres de taille, ornées d'un côté d'une crosse d'évêque

ecclésiastiques en conférant des bénéfices simples à des étudiants et même à des écoliers.

Ces enfants en profitaient dans tout le cours de leurs études, n'ayant d'autre obligation que celle de porter la soutane et le costume de leur état. Après des années d'épreuve, ceux qui renonçaient au Sacerdoce, quittaient le sanctuaire pour chercher fortune dans le monde, et ils devaient à l'Eglise le bienfait de leur éducation.

Jamais l'ancienne société française n'avait songé à se plaindre quand les lettres, les sciences, les arts, la magistrature, l'armée, s'enrichissaient à défaut du sanctuaire, des jeunes gens que l'Eglise avait élevés avec ses magnifiques aumônes, sans jamais rien réclamer à ceux qui l'avaient abandonnée. Voilà, à l'éternelle

---

et de l'autre d'une mitre. Mgr de Chantérac avait tant d'affection pour ce fief de son évêché, qu'il se l'était réservé, et qu'il y venait très-souvent, sans doute à cause de ses anciens souvenirs, de son site agréable, de ses eaux abondantes et fraîches, et de son rapprochement d'Alet (3 ou 4 kilom).

A la Révolution, ce bien fut vendu et acheté en troisième main, par M. Alexis Lasserre, de Limoux. Ayant appris que Mgr de Chantérac avait une affection marquée pour ce domaine, il fit rechercher partout ce Prélat, pour lui offrir cette propriété en résidence, jusqu'à sa mort. Pour conserver le souvenir religieux de cet ancien fief ecclésiastique, M. Alexis Lasserre, juge au tribunal civil de Limoux, et son fils J.-Théodore Lasserre, vicaire de Saint-Martin de Limoux, y ont fait construire, en 1864, une petite chapelle, avec l'autorisation de Mgr de la Bouillerie, Evêque de Carcassonne.

gloire de l'Eglise, le noble usage qu'elle faisait de ses biens.

Et maintenant, que les ennemis de l'Eglise étudient avec impartialité, l'emploi des biens ecclésiastiques, par le Clergé, et ils seront forcés de proclamer que l'Eglise de Jésus-Christ a seule le droit de s'attribuer la gloire d'avoir accompli toutes les œuvres de la charité.

CHAPITRE XXIII.

GRAND-SÉMINAIRE D'ALET.

Mgr Pavillon a eu la gloire de fonder cet important établissement pour l'éducation des jeunes clercs.

A peine arrivé à Alet, il commença par appeler de tout son diocèse et d'ailleurs, des jeunes gens de bonne espérance, qu'il réunit dans son Evêché, les initiant lui-même, avec son Grand-Vicaire, aux sciences ecclésiastiques et surtout aux vertus sacerdotales.

En 1648, il acheta, d'abord pour 580 livres, puis pour 1,000 livres, une maison le long de la rue dite de *Roumanou*, pour y établir le Grand-Séminaire. Cette maison prit bientôt une grande extension, grâce aux libéralités de personnes pieuses, et au zèle de l'Evêque qui avait su choisir le lieu le plus favorable pour cet établissement. En effet, le Séminaire était situé presque au centre de la ville, et au chevet de l'église paroissiale

de Saint-André, dont il n'était séparé que par une rue, devenue aujourd'hui la Grand'route. Nous admirons encore près de l'église, cette grande construction, contigue vers le Levant, au plus bel enclos de la ville, après celui de l'Evêché. Ce vaste enclos ou jardin était arrosé, comme aujourd'hui, par l'abondante source du Théron.

M. Pavillon s'appliqua à doter le Séminaire de revenus suffisants pour l'entretien des maîtres et des jeunes clercs. M. Jean Ragot, Archidiacre et Chanoine du Chapitre, s'était chargé de la somme de 1,616 livres 17 sols 6 deniers, provenant des biens de M. de Pradines, Chanoine, pendant sa vie, et il les avait employés pour racheter une partie de la métairie noble de Castillon, ainsi qu'il est relevé par acte du 8 juillet 1663, retenu par feu M. Fromilhague, notaire d'Alet, exhibé et remis en l'original devant moi Lanabière, notaire (1).

« Le seigneur Evêque désirant de satisfaire les intentions de M. de Pradines, qui étaient que les dits effets fussent employés en œuvres pies, a appliqué, comme il applique dès à présent, par le présent acte, la somme de 1,616 livres, etc., tant pour le fonds que pour la rente, au Séminaire d'Alet, sous les mêmes clauses et conditions portées dans l'acte de 1672, par lequel Monseigneur donne une rente de 458 livres, en vertu du testament de M. François Hardy, Chanoine théologal du Chapitre. »

En 1663, M. Pavillon s'oblige envers M. Sartre, pour

(1) Voir page 255, la note concernant Castillon.

la somme de 4,716 livres 17 sols 6 deniers, afin de racheter la seigneurie de Castillon, qui avait été aliénée lors des tarifs imposés au Clergé.

Déjà, en 1668, M. de Pradines, Archidiacre (1), par son Testament, retenu par Jean-Antoine Labadie, notaire royal dudit Alet, avait disposé de tous ses biens ecclésiastiques, provenant des revenus de ses bénéfices et pensions, en œuvres pies, donnant pouvoir à M. Pavillon d'en faire l'application qu'il voudrait.

Aussi, M. Pavillon, après avoir pourvu aux premières nécessités du Séminaire, se hâta-t-il d'obtenir de Louis XIV des lettres patentes, qui portaient confirmation de cet établissement, composé de plusieurs maisons que le Prélat avait successivement achetées, et, qui, l'année suivante, furent enregistrées au Parlement de Toulouse. Louis XIV permettait dans ces lettres, au dit Séminaire, de recevoir des donations jusqu'à 3,000 livres de rente.

---

(1) Extrait des Registres mortuaires de Saint-André d'Alet :

« L'an de grâce 1668 et le 11 avril est décédé le sieur Guillaume « de Pradines, Archidiacre de la Cathédrale, ayant reçu quelques « jours avant sa mort le saint Viatique et l'Extrême-Onction, des « mains de Mgr l'Evêque Messire Nicolas Pavillon, et s'être confessé « diverses fois par moi soussigné, pendant sa maladie, et le lende- « main fut enseveli au cimetière de la paroisse, dans le chemin, « ainsi qu'il l'avait ordonné par son Testament, ayant choisi cette « place par humilité, ayant beaucoup édifié pendant sa vie, par la « pratique de cette vertu, et de plusieurs autres.

« Signé : PELLICIER, *Archiprêtre.* »

L'avenir temporel de cette maison étant ainsi assuré, M. Pavillon, en 1672, lui céda, à perpétuité, par une donation notariée, toutes les maisons, jardins, meubles qui s'y trouvaient et à lui appartenant. Enfin, par son Testament, il légua au Séminaire, 1,000 livres, pour l'entretien des ecclésiastiques pauvres, l'année qui suivrait son décès.

M. Louis de Valbelle, son successeur, continua cette belle œuvre, comme on le rapporte dans sa *Vie*. Il confia la direction du Séminaire aux Lazaristes, lui unit la cure de Roquefeuil et son annexe Espezel, pour le doter, et fit construire une chapelle appropriée aux besoins de cet établissement. Voici les dimensions de la Chapelle :

« En 1679, le 20 janvier, M. Hébert, Lazariste, supé-
« rieur du Grand-Séminaire d'Alet, arrête avec les
« ouvriers, la construction de la Chapelle : 6 cannes et
« demie de longueur en œuvre, 3 cannes et demie de
« largeur en œuvre, 3 cannes de hauteur sur terre,
« sans compter les pentes des eaux qu'ils doivent aussi
« faire, et creuser les fondements jusqu'à la terre
« ferme, avec deux portes, l'une de six pans de large
« sur dix de haut, et l'autre de trois pans et demi sur
« huit de haut, avec deux degrés d'autel, dans toute
« la largeur de la Chapelle, et deux autres à l'entrée,
« en pierre de taille. Encore, quatre lucarnes de deux
« pans et demi de largeur et de huit de haut, pour
« 33 livres pour ce qui regarde la maçonnerie, et
« 160 livres pour le bois, le tout terminé à la fin
« d'avril. »

Cette chapelle, dédiée probablement à saint François de Sales, patron du Séminaire, était située sur la petite rue qui longeait cet établissement du côté du Midi, et qui débouche sur la place de l'Eglise. On peut reconnaître encore la largeur de la chapelle, au mur du Levant, sur lequel reposait le Maître-Autel, car l'emplacement de la chapelle a été converti en jardin bien cultivé. La sacristie était située dans la petite maison qui suit le jardin du côté du Levant. Cependant la chapelle ne longeait pas la rue méridionale ; elle en était séparée par un petit balcon ou terrasse peu élevée, de deux mètres environ de large. A la grande Révolution, le Séminaire et la chapelle furent vendus à des particuliers, après avoir été dépouillés. Ainsi, l'autel en marbre d'Italie, vrai chef-d'œuvre de travail, fut vendu par le district et se trouve aujourd'hui dans l'église d'Espéraza, dont il est le plus riche ornement. Les connaisseurs l'admirent comme la merveille du pays. Afin de perpétuer le souvenir de cette chapelle, depuis l'année 1877, la procession de la Fête-Dieu y fait tous les ans une station, et le Dieu de l'Eucharistie reposera à l'endroit même où étaient dressés l'autel et le Tabernacle de la chapelle du Grand-Séminaire.

L'année 1703, le Séminaire fit encore l'acquisition de deux petites maisons, déchargées de toute taille, par la délibération municipale qui suit :

« En 1703, dans la maison de ville de la cité d'Alet, par « devant M. Bernard Fabre, maire, ont été assemblés.....

« les trois consuls modernes du dit Alet, M. J. Fromilha-
« gue pour le Procureur juridictionnel, M. Estienne
« Digeon, Chanoine et Syndic du vénérable Chapitre
« d'Alet.

« Messieurs : J. P. Larade, M. Salva, P. Fajols..... E.
« Cros..... J. P. Pastre..... D. Cuguillère et M. Guilhem de
« Saint-Salvaire. Tous ces conseillers délibèrent unanime-
« ment qu'ils déchargent le Séminaire de la taille de deux
« petites maisons qu'il venait d'acquérir. »

A partir de 1705 jusqu'en 1779, nous trouvons des actes par lesquels les Supérieurs du Séminaire d'Alet, Curé primitif de Roquefeuil et Espezel son annexe, afferment les revenus dîmaux de cette cure, desservie par un vicaire perpétuel, à la charge pour le Séminaire de payer les frais du culte, du vicaire perpétuel, du vestiaire, de l'église, etc... D'ailleurs l'Evêque approuvait tout, puisqu'il vérifiait tous les ans les comptes du Séminaire.

En 1716, Mgr Jacques Maboul, le grand orateur, établit un Mont-de-Piété à Roquefeuil, sous la juridiction du vicaire perpétuel, le Grand-Séminaire étant Curé. Après avoir consulté des personnes capables, le Prélat, à l'aide de la succession du dernier curé de Roquefeuil, M. Bonadona, qui avait fait les pauvres ses héritiers, fit acheter cent setiers cibadiers d'avoine, pour être prêtés chaque année aux pauvres, savoir : deux tiers à ceux de Roquefeuil et un tiers à ceux d'Espezel, et il fit dresser, à cet effet, un Règlement en treize articles, pour la bonne administration des fonds de ce Mont-de-Piété.

En 1721, le Supérieur du Grand-Séminaire reçut en don, au village de Campagne, des biens qui relevaient de la directe du seigneur-commandeur de Campagne (1).

Les actes anciens portent qu'en 1668, les trois quarts de la dime de Campagne étaient partagés également entre le Prieur et le Recteur ou Curé du lieu.

Un acte commence ainsi :

« En 1718, furent présents, Messire Charles Fabre de Mazan, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, seigneur-commandeur de Douzens, Magrie et Campagne, etc..... »

---

(1) Le curé de Campagne était alors M. Antoine Aragon, qui dota son église de la belle chaire à prêcher, que l'on admire encore de nos jours, et qui a été religieusement conservée par l'intelligence de M. Henri Delmas, originaire de Brenac, et curé actuel de Campagne, à partir de 1832. Il était déjà depuis deux ans, vicaire de son oncle, M. Cauneille, ancien curé de Belvis, en 1789, qui fut le représentant du Clergé du diocèse d'Alet aux Etats-Généraux de Versailles, d'où il partit déguisé, en traversant la France à pied, pour se rendre en Espagne. Après dix ans d'exil, ce glorieux Confesseur de la Foi, rentra en France, et Mgr de La Porte, Evêque de Carcassonne, le nomma curé de Campagne. M. Delmas, son neveu, a eu la gloire de construire la nouvelle église, dont les bras de la Croix sont formés par l'ancienne église, autrefois Chapelle des Chevaliers de Malte.

Voir Chapitre XXI, page 242, pour ce qui concerne M. Cauneille.

En marge, on lit :

« Transaction avec M. le Commandeur de Malte, seigneur de Campagne..... »

En 1740, M. Chaume, Supérieur du Séminaire, échange un patus (dit à *las hières de la Grave* de Campagne), contre un morceau de Ferrageal, touchant le Séminaire d'Alet, et appartenant à Michel Pitorre, de Campagne. Le patus relevait de la directe du seigneur-commandeur du dit Campagne.

Nous devons encore dire au sujet du Séminaire d'Alet, que la présence, dans cet établissement, des Lazaristes, fut l'occasion d'une enquête qui se fit à Alet, avant la canonisation de saint Vincent-de-Paul, comme il est constaté par l'extrait suivant des Registres obituaires de l'église paroissiale Saint-André d'Alet, numéro 6 :

« L'an 1743 et le 5 avril, a été enseveli dans le cimetière « de cette paroisse, François Fromilhague, notaire royal « et apostolique, âgé de 92 ans, après avoir reçu les « derniers Sacrements. Il fut présent à la mort de M. de « Pavillon, d'heureuse mémoire, et fit l'ouverture de son « testament une heure après sa mort, testament qu'il « conservait comme un trésor. Il fut encore choisi et prié « d'être Secrétaire de l'enquête qui fut faite dans la « chapelle de l'Evêché d'Alet, pour la canonisation de « M. Vincent de Paul. Il était fort sobre dans ses repas,

« levé avant le jour, assidu à ses occupations, et jamais il « ne prit aucune médecine.

« Signé : PRATX, *Archiprêtre.* »

Nous avons déjà dit comment finit le Grand-Séminaire d'Alet, à la grande Révolution.

CHAPITRE XXIV.

HOPITAL D'ALET.

L'histoire générale de l'Eglise raconte à la gloire des Ordres religieux que les Monastères et les Couvents ont été les premiers asiles des pauvres, l'Hôtel-Dieu où ils trouvaient gratuitement le lit et la table. En effet, le travail des mains auquel les Religieux se livraient assidûment, leur fournissait avec abondance et leur nourriture si frugale et si pauvre, et la faculté de faire des aumônes abondantes. C'est ainsi que les Moines d'Arsinoé envoyaient pour les indigents d'Alexandrie, des bâteaux chargés de blé, que leur patient labeur arrachait du sol brûlant des déserts. Saint Augustin rend le même témoignage aux Religieux de la Haute-Afrique. Nul doute que les Moines d'Alet, pour nous borner à notre sujet, n'aient

exercé la même charité en faveur des nombreux indigents qui habitaient les pays pauvres et montagneux, voisins de leur antique abbaye, si richement dotée, sous le règne de Charlemagne, par le comte Bera Ier.

Cet état de choses persévéra après la création de l'Evêché d'Alet, en 1317, par Jean XXII. Il est vrai qu'une nouvelle Bulle du même Pape, donnée en 1321, sépara la mense épiscopole de la mense du Chapitre, composé des anciens Bénédictins. Mais le Monastère fut toujours, comme par le passé, l'Hôtel-Dieu des pauvres.

Lorsqu'en 1532 une Bulle pontificale sécularisa le Chapitre, nul doute que les indigents n'aient eu une large part dans le partage des biens du Monastère. Il est probable que l'Hôtel-Dieu d'Alet fut fondé à cette époque. Dans la division des biens et maisons appartenant à l'abbaye, on réserva des rentes uniquement affectées aux besoins des pauvres, et un local pour les recevoir. Ce local se trouve mentionné sous le nom d'Hôpital, dans des actes sur parchemin de l'année 1540. On y lit que le 6 janvier 1540, les Consuls et Bailes de l'hospital autorisés du Lieutenant de M. le Viguier d'Alet, vendent une partie de la maison léguée par feu Jean Lafont, marchand d'Alet, qui avait institué l'hospital son héritier universel. Le même jour, ils vendent une autre partie de la même maison, située près de l'escole du dit Alet.

Voici une autre pièce authentique qui prouve l'exis-

tence de l'hospital, en 1551, et qui fait connaitre son emplacement.

Extrait des Estimes de la ville et taillable d'Alet, faits en 1551 : *Pierre Ribaires.*

Per l'ostal en qué esta compres deux petits ostals tenent en l'Espital et l'obra d'un que a agut de Vivet... 13 livres 15 sols.

Extrait des Estimes, etc....., faits en 1595 : *Pierre Escudié, f°* 74.

Pour sa maison à la place confronte d'Auta l'hôpital..... 2 l. 0, 0.

Extrait des Estimes, etc....., faits en 1601.

Pour un soutoul de maison couvert, confronte d'Auta l'hôpital, cers la rue del four, estimée 0 l. 15 sols 0 d.

Collationné sur les originaux qui sont dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville du d. Alet, par Nous Secrétaire et Greffier de la dite ville, soussigné.

NIVEDUAB, *Greffier.*

La place de la ville d'Alet mentionnée dans les *Compoix* de 1551 et de 1575, ainsi que la rue du Four, dont il est parlé dans celui de 1601, indiquent pour l'hôpital, le même emplacement qu'il occupe

aujourd'hui : il est séparé de la place par la Mairie et borné vers le Cers, par le mur de l'ancien four de la ville, propriété commune à l'Evêque et au Chapitre. Le four public avait donné le nom à la rue dont il est question, et au Théron qui coule devant l'hôpital, et qui est encore appelé le Théron du Four.

Un mémoire dressé et écrit de la main de M. Pelissier, Secrétaire de M. Pavillon, et plus tard Archiprêtre de l'église Saint-André d'Alet, nous apprend que l'Evêque Polverel (1607 à 1637) vérifiait les comptes de l'Hôpital d'Alet avec le plus grand soin, et que la prospérité de cet asile pour les pauvres, lui tenait grandement à cœur, comme nous l'avons rapporté en détail au Chapitre XVI.

Sous l'Episcopat de M. Pavillon (de 1637 à 1677), on donnait encore à l'hôpital d'Alet, le nom si vrai et si touchant d'Hôtel-Dieu, pour conserver le mot consacré, par la Charité chrétienne, afin de mieux exprimer le véritable esprit de ces pieux asiles. Cette appellation a été remplacée plus tard, par le terme moins catholique et moins heureux, d'Hôpital. M. Pavillon, qui eut la gloire de créer à Alet plusieurs établissements de bienfaisance, donna aux constructions de l'Hôtel-Dieu, une nouvelle extension. On édifia la belle porte qui existe de nos jours, surmontée d'une croix, avec la date de 1663. Dans le but d'augmenter les revenus des pauvres, un notable de l'endroit fut nommé Marguillier pour l'hôpital : Tous les dimanches et fêtes, il tenait à l'église paroissiale de Saint-André, un bassin en faveur de cet établissement. Nous possédons un

Registre de ces quêtes faites par le sieur Fromilhague, de 1660 à 1671. D'ailleurs M. Pavillon donnait le premier, à son troupeau, l'exemple de la charité. Tous les ans, il fixait sur son revenu, la portion qu'il voulait donner à l'hospitalité et aux pauvres. Pour subvenir aux besoins extrêmes de son diocèse, il obligea son frère aîné, à lui céder sa portion d'héritage, estimée 40,000 écus, et par un acte héroïque de charité, il donna toute cette somme aux pauvres. Dans une autre nécessité extrême, il vendit un diamant qu'il avait eu de la succession de Madame sa mère, et dont il avait orné le soleil du Saint-Sacrement, et, à sa mort, il fit les pauvres du diocèse, ses héritiers universels.

Tous les successeurs de M. Pavillon imitèrent sur ce point un si admirable exemple, et désignèrent les pauvres pour leurs héritiers universels ou partiels.

Marchant sur ses traces, ils regardèrent l'administration et la prospérité de l'hôpital d'Alet, comme l'un des devoirs principaux de leur charge. Aussi présidèrent-ils toutes les assemblées de charité tenues dans cet établissement. Ils vérifiaient les comptes jusque dans les plus petits détails, et ils signaient de leur main tous les mandats de paiement. Nous possédons des centaines de pièces de ce genre, munies de leurs signatures, qui témoignent du zèle de ces charitables prélats pour le bien des pauvres, plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire à leur louange. D'ailleurs, nous n'avons eu garde de l'oublier, en écrivant leurs vies si exemplaires, pour l'édification des pasteurs comme des fidèles.

Nous allons donner le tableau des recettes et des dépenses de l'Hôpital d'Alet, d'après les documents que nous possédons :

Comptes pour l'Hôtel-Dieu d'Alet, approuvés.

	Recettes		Dépenses	
En 1660 par M. Pavillon. . .	416 l.	16 sols	430 l.	2 s.
De 1675 à 1686 par M. Victor Mélian.	1,223	18	996	11
De 1686 à 1694.	1,014	12	707	8
De 1694 à 1698.	596	8	502	13
De 1698 à 1710 par les trois vicaires généraux de M. Maboul.	2,222	14	1,910	3
De 1727 à 1728 par M. de Bocaud.	1,177	4	1,168	12
De 1738 à 1743.	2,317	19	2,190	18
De 1743 à 1748.	3,904	16	4,006	16
De 1749 à 1750.	1,931	3	1,827	2
De 1751 à 1752.	2,355	17	2,303	12
De 1753 à 1765 par M. de Chantérac.	2,670	4	2,413	10

Nous avons les livres des comptes pour les années :

1780.	1,924 livres.
1781.	2,070
1782.	2,155
1783.	3,172
1784.	1,876
1785.	2,156
1786.	2,282
1787.	2,331
1788 et 1789. . . .	1,742

De plus, M. de Chantérac, donnait tous les ans, aux pauvres, 500 livres pour la rente de 10,000 livres qui leur avait été léguée par Mgr Maboul, et le consciencieux Prélat rendait un compte détaillé de l'emploi de cette somme, devant le bureau de l'hospice. Sur la demande des administrateurs, il se dépouilla de ce revenu, en donnant ces 10,000 livres à l'Hôpital d'Alet, dont il fut le père, le protecteur et le bienfaiteur jusqu'au moment où il partit pour l'exil.

Le 4 juin 1791, le courageux Prélat, toujours à Alet, signe encore les comptes de l'hospice. Mais le 10 octobre de la même année, de part la volonté des représentants du peuple, les officiers municipaux d'Alet signent les comptes de l'hospice, et à la fin de l'année, il les arrêtent au chiffre de 758 livres 19 sols de recette avec 440 livres 19 sols de dépense. Il reste 318 livres, le tout, en assignats. — Quel changement ! ! ! surtout pour le pauvre peuple toujours victime de ces grands prôneurs de fraternité qui l'exploitent. Voilà l'œuvre de ces philanthropes qui ont substitué leurs utopies à l'action si bienfaisante de l'Eglise, dont le cœur maternel, formé sur le Calvaire, porte les linéaments divins du Cœur adorable de celui qui s'est appelé le Dieu de charité.

Hôpital de Saint-Paul de Fenouillet et de Quillan.

Le diocèse d'Alet possédait deux autres maisons de refuge pour tous les infortunés, l'hôpital de Saint-Paul

et celui de Quillan. Mais il paraît que les intérêts des pauvres étaient en souffrance dans ces deux établissements, comme il est constaté dans le procès-verbal de la délibération de l'hospice d'Alet, du 23 novembre 1764. Mgr de Chantérac dit aux membres du bureau « qu'il avait reçu une lettre de Mgr le comte de Saint-Florentin, Ministre et Secrétaire d'Etat, en date du 6 août 1764, par laquelle on le prie d'indiquer les moyens d'éteindre la mendicité dans son royaume, conformément aux vues de Sa Majesté, qui voudrait établir un Hôpital général dans chaque diocèse. »

L'Evêque ajoute « qu'il ne peut pas rendre à ce Ministre un compte assez exact, pour être mis sous les yeux du Roi, *des aumônes, des données, des distributions manuelles et généralement de toutes les fondations et autres revenus* qui se distribuent aux pauvres passants et mendiants de son diocèse : 1° Parce que le bureau de charité, établi à Quillan, a un procès qui ne finit point par les délais que les administrateurs apportent à la reddition de leurs comptes, depuis un grand nombre d'années ; 2° Parce qu'il n'a pas été possible jusqu'ici, d'obliger les administrateurs du bureau de charité, établi à Saint-Paul, à rendre leurs comptes ; 3° Enfin parce que les pauvres de Roquefeuil sont menacés de perdre tous leurs revenus à la suite d'un procès..... »

Monseigneur termina en disant « que sur ces raisons, il avait reconnu la nécessité d'établir un bureau général à Alet, afin qu'il soit sous ses yeux, et que son projet a été d'y réunir tous les revenus des autres établissements

de son diocèse, où il serait néanmoins laissé des bureaux qui ressortiraient au dit bureau général, et qui veilleraient à la distribution des aumônes, de manière que les intentions des fondateurs fussent exécutées, et qui en rendraient compte au dit bureau général : qu'il avait reconnu que c'était un des plus grands biens qui put arriver aux pauvres de son diocèse..... »

En conséquence des vues si charitables et si élevées du Prélat, surnommé, à juste titre, le père des pauvres, on rédigea un projet de règlement en vingt articles, pour la fondation de cet Hôpital-général à Alet.

Mont-de-Piété, à Alet.

Grâce à la générosité, au zèle et à l'intelligence de ses premiers pasteurs, la ville d'Alet possédait un Mont-de-Piété en faveur des pauvres.

Voici les pièces authentiques qui prouvent son existence :

« François de Bocaud.... (34e Evêque d'Alet)..., attendu que feu Mgr de Mélian, un de nos prédécesseurs, ayant légué par son dernier Testament du 16 février 1713, cinq cents livres aux pauvres pour être distribuées par l'Archiprêtre et les Marguillers de l'Eglise paroissiale de Saint-André, avec le consentement du seigneur Evêque d'Alet... feu Mgr de Maboul, notre prédécesseur, pour rendre ce bien plus durable, aurait eu le dessein d'employer la dite

somme à acheter une certaine quantité de blé et de seigle (50 setiers de blé et 40 de seigle) pour en faire un Mont-de-Piété en faveur des pauvres, qui, n'ayant pas de quoi semer, sont obligés de laisser une partie des terres incultes, ou d'emprunter des grains à un taux très-élevé. Depuis lors, nous avons la consolation de voir en peu de temps des familles relevées par le moyen de ce secours, et les pauvres s'appliquer avec plus de soin à cultiver et à défricher des terres auparavant incultes..... Mais comme, par le peu d'ordre qu'il y a dans l'administration du Mont-de-Piété, les pauvres finiraient par perdre cette précieuse ressource. Nous avons cru qu'il était de notre devoir pastoral d'y apporter remède, en édictant le présent Règlement.

« A ces causes, nous avons, par les présentes, confirmé et rétabli de nouveau le dit Mont-de-Piété. (*Suit le Règlement en huit articles.*)

« Donné à Alet, le 30 juillet 1725.

« Signé : † FRANÇOIS, *Evesque d'Alet.* »

En conséquence de ce Règlement, le 3 novembre 1727, M. Larade, Bailé de l'hôpital, chargé de l'administration des dits grains, rendait ses comptes détaillés, comme il suit :

« Estat du Bled du Mont-de-Piété de la ville d'Alet, prêté à divers particuliers du taillable du dit Alet, pour leurs semences, et de la quantité du dit blé. (*Suivent les noms des pauvres qui avaient reçu le dit blé.....*)

« Signé : LARADE M. »

Et voilà comment la générosité et la vigilance des Evêques d'Alet avaient su ménager des secours pour toutes les infortunes avec un tact et une tendresse paternelle, dignes des éloges et de l'imitation de la postérité la plus reculée.

CHAPITRE XXV.

LES RÉGENTES OU INSTITUTRICES D'ALET.

Mgr Pavillon, au commencement de son Episcopat, avait réuni dans son Palais, et ensuite dans le Grand-Séminaire, les jeunes aspirants à l'état ecclésiastique, répandus dans les campagnes, sous la conduite des Curés. Après les avoir affermis dans la piété, et perfectionnés dans le latin, il les envoyait tenir l'école dans les paroisses. Par ce moyen, il dota les principaux lieux de son diocèse, d'excellents maîtres d'école, et il se débarrassa peu à peu des anciens qui n'avaient pas les qualités requises pour une si noble fonction. Ces nouveaux maîtres, appelés *Régents*, après avoir passé dans cet emploi, un certain temps, retournaient au Séminaire, pour s'y préparer à recevoir la tonsure, si on les en jugeaient dignes.

Le zèle de M. Pavillon pour l'éducation chrétienne des garçons, le porta aussi à s'occuper de celle des jeunes filles. Le difficile était de trouver des maîtresses sages et prudentes pour bien remplir cet emploi. L'Evêque forma lui-même, avec un très-grand soin, une pieuse veuve d'Alet, qu'il établit maîtresse d'école dans cette ville, et pendant les premières années, au dire de son historien un peu suspect, il n'y eut pour les filles que cette seule école dans tout son diocèse.

Alet possédait bien une école, mais nous ne savons pas si elle était seulement pour les garçons, ou commune aux deux sexes réunis (1).

Une fille du seigneur de Montazels demanda d'être adjointe à la Régente d'Alet, et bientôt, à l'exemple de Mademoiselle de Montazels, d'autres filles de condition vinrent remplir l'établissement. M. Pavillon les instruisit des devoirs de leur emploi, et leur donna tous les règlements utiles pour le bien remplir. Il les divisa en deux classes. Les unes, que l'on appelait les *Régentes fixes*, passaient neuf mois de l'année dans les paroisses de la

---

(1) Voici les actes qui font mention de cette école, et que nous avons pu nous procurer. I. En 1540, les Consuls d'Alet et les Bailles de l'Hôpital cèdent pour une rente irrachetable une maison appartenant à cet établissement, qui confrontait du Cers, à l'*Escole*, du Midi à la route dite de Millet, d'Aquilon à la dite *Escole*. II. La même année, les Consuls etc... cèdent une petite maison confrontant du Midi, à la carrière publique, d'Aquilon à l'*Escole* du dit Alet, etc...

campagne. Les trois mois de la moisson, elles retournaient à Alet, pour se retremper dans la retraite et recommencer ensuite avec plus de ferveur. Les autres, qui demeuraient dans la ville épiscopale, formaient une espèce de *Corps de réserve*, toujours prêtes à partir pour le lieu qui leur était marqué par le Prélat, et elles revenaient ensuite à la Maison-Mère.

Après avoir fait la classe et le catéchisme chaque jour, elles devaient rassembler les dimanches et fêtes, sur le midi, les femmes et les grandes filles de la paroisse pour leur enseigner la doctrine chrétienne et les instruire des devoirs de leur état. Les Régentes étaient encore chargées du soin des pauvres et des malades, et c'était par leurs mains, que M. Pavillon distribuait ses aumônes. Elles ne faisaient pas de vœux, et vivaient sous la conduite des Curés, comme des Religieuses, toujours deux ensemble, avec défense de se quitter.

L'*Histoire de M. Pavillon* nous apprend que de toutes les œuvres entreprises par ce Prélat pour la sanctification de son peuple, celles des Régentes fut la plus favorisée des bénédictions de Dieu.

Il paraîtrait que M. Pavillon aurait fondé cette belle œuvre dans la maison de la pieuse veuve, qu'il établit Supérieure et Mère des autres Régentes. Protégées par ses successeurs, les demoiselles Régentes firent l'acquisition, vers 1700, d'une vaste maison, avec jardin, située à la porte de Cadène (Porte Nord), et tout-à-fait appropriée aux besoins d'une Communauté. Deux actes de 1703 et 1705, nous apprennent que Mgr Charles-Nicolas

Taffoureau, trente-deuxième Evêque d'Alet, pour les favoriser, leur fit remise des droits qui lui étaient dus par le dit Couvent, en sa qualité de seigneur temporel d'Alet.

Le *Compois* de 1768, page 112, porte que les demoiselles Régentes payaient de taille 7 livres 10 sols 11 deniers 3/4.

En 1709, la prospérité de leur établissement leur permit d'acheter une vigne où l'on avait bâti une tour, qui se voit encore au-dessus de la gare du chemin de fer, près du ruisseau de Grannes. Cette propriété avait été léguée aux pauvres par M. Simon Pellicier, Archiprêtre d'Alet. Et afin de procurer au Couvent, au jardin contigu et à la vigne de la Tour, l'eau nécessaire aux exigences d'une Communauté et à la fécondité du sol, les Régentes achetèrent, en 1741, la faculté de prendre une partie de l'eau de la source de Saint-Rome, pour la conduire dans la vigne de la Tour et dans leur établissement à Alet, au moyen d'un conduit de poterie qui passait sur le pont

Voici, en abrégé, l'acte d'achat et les conditions de cet important travail :

« L'an 1741 et le 10 mai, Louis Bonnet, moyennant la « somme de 30 livres, par lui reçues, donne passage de « l'eau de la fontaine de Saint-Rome, sur sa propriété, « pour la conduire à la vigne de la Tour et puis à la maison « d'Alet des demoiselles Régentes, se réservant seulement « d'arroser sa pièce de terre qui est proche de la fontaine,

« sans qu'il lui soit permis de la détourner pour la faire « aller ailleurs..... Jacques Greffe, maître-fontanier de « Limoux, s'oblige de faire une canonade de 200 cannes en « longueur, de 3 pouces de diamètre et d'un pouce d'épais- « seur, en tuyaux de terre bien cuite, bien emboîtés l'un « dans l'autre et mastiqués, avec de bon mastic à feu, « lequel conduit sera de bonne maçonnerie avec un réser- « voir de 5 pans en carré, dans œuvre, couvert en voûte « dans la vigne de la Tour, le tout bien basti en pierre, « chaux et mortier tierce : la canonade sera placée sur le « pont, tout au long du Gardefol, et au-dessus du pilier de « la porte du bout du pont, il sera placé une pile de pierre « de taille de deux pans en carré pour faire la division des « eaux pour aller chez les Régentes, à leur cuisine, au « réfectoire et au bassin au-dessus du jardin que le dit « Griffe fera de 12 pans dans œuvre sur 10 pans, en pierre « de taille... de fournir deux roubinets pour les deux « bassins... pour 350 livres, les Régentes devant encore « fournir le sable et la chaux et nourrir le dit Griffe qui « s'engage à faire ce travail dans trois mois... les demoi- « selles Régentes étant obligées de franchir le passage du « pont et autres endroits..... »

Enfin, en 1777, les Régentes achètent à M. Guillaume-Pierre de Cassagneau de Saint-Gervais, seigneur du Château de Brasse, Receveur des tailles à Limoux, pour le prix de 16,500 livres, la métairie de Saint-Gervais, propriété de cette noble famille, d'après le *Compois terrier* d'Alet de 1729. Le bâtiment avec la roue, pour puiser l'eau à la rivière d'Aude, n'était pas compris dans l'acte de vente de 1777 : il continuait à

appartenir à la famille Cassagneau, qui se l'était réservé probablement pour arroser les terres de la plaine de Brasse, dépendantes du Château de ce nom (1).

Après l'achat de la métairie de Saint-Gervais (moins la Rode), la Supérieure des Régentes voulut en faire défricher six sétérées. Jusqu'alors cette propriété n'était bonne que pour les troupeaux, car elle était presque toute en friche, n'ayant produit aucune récolte depuis quarante ans. L'exploitation intelligente de cette métairie devint une puissante ressource pour la prospérité du Couvent, qui avait pris de jour en jour une nouvelle extension, grâce à l'appui des Evêques d'Alet, qui furent toujours les protecteurs de ces pieuses filles.

Déjà, en l'année 1698, Mgr Mélian, trente-unième Evêque d'Alet, en cours de visite pastorale à Puilaurens, avait approuvé, par une Ordonnance qui porte ses

---

(1) Il est question de cette roue à eau, espèce de noria pour arroser, dans un *Compois* d'Alet de 1769 : on l'appelait *la Rode*. On voit les ruines de ce moulin à eau, près de la tuilerie de Brasse, le long de la grand'route de Limoux. Les arcades, aussi élevées que le chemin, indiquent leur destination pour monter les eaux à ce niveau, afin d'arroser la plaine de Brasse. On dut trouver des inconvénients à ce système, ou bien les inondations renversèrent le système de la Rode, puisque l'on construisit plus tard un nouvel aqueduc, alimenté par une rode, à la chaussée du château de Brasse. Cet aqueduc, soutenu par des arcades, portait l'eau de la rivière jusqu'au grand chemin d'Alet. On l'apercevait des deux extrémités de la plaine de Brasse, sur une longueur de 500 à 600 mètres. On l'a démoli, vers 1860, mais on voit encore près de la rivière, les piliers debout, au milieu des arbustes qui protègent le côté nord du château de Brasse.

armes et sa signature, le testament de Jeanne Argeance, qui avait légué tous ses biens pour l'entretien d'une Régente dans cette localité. Le Prélat fait remarquer « que l'aumône spirituelle qu'on reçoit par l'instruction « est préférable à l'aumône corporelle ; que d'ailleurs « l'église du dit lieu est en très-bon état, ne manquant « de rien, et que les pauvres sont bien pourvus. Pour « ces motifs, il affecte à perpétuité la dite rente, à « l'entretien d'une Régente. »

Or, il arriva, qu'en 1725, une partie de ces rentes n'était plus soldée à la Régente. Sur sa plainte, Mgr de Bocaud, trente-quatrième Evêque d'Alet, en cours de visite, dans la ville de Saint-Paul-de-Fenouillet, rendit une nouvelle Ordonnance, pour lui faire restituer tous les biens affectés à son entretien par Mgr Mélian.

Après ces actes authentiques que nous possédons et conservons précieusement, qu'on vienne nous dire que l'Eglise a été l'ennemie du progrès, elle qui par ses Pontifes a toujours veillé avec le plus grand soin sur l'instruction du peuple? Témoins, ces deux Evêques qui ne dédaignent pas de s'occuper par des Ordonnances solennelles, d'une pauvre institutrice, perdue dans un petit village, au milieu des plus affreuses montagnes. Lorsque tous ces grands prôneurs d'instruction obligatoire nous auront fourni de semblables preuves de dévoûment, ils pourront se proclamer les véritables amis du peuple. Jusque-là, nous revendiquons cette gloire, dans le passé, comme dans l'avenir, pour la sainte Eglise qui a reçu du divin Maître, la mission d'enseigner (*Docete omnes gentes*).

Encore une preuve en faveur de notre thèse. Au milieu des montagnes du Donaizan, aujourd'hui canton de Quérigut (Ariège), l'un des plus pauvres, des plus élevés et des plus inaccessibles de France, la piété de nos pères, avait bâti une antique église dédiée au martyr saint Félix de Gironne. Ce sanctuaire, situé au centre de quatre ou cinq villages du Donaizan, leur servait d'église paroissiale.

En 1731, Messire Jean de Morteau, seigneur-abbé de l'abbaye de Cambolongue, ordre de Prémontrés, au diocèse de Couserans, et ancien curé de Saint-Félix, du diocèse d'Alet, s'était retiré à la ville de la Bastide de Ferou, Comté de Foix, puisqu'en 1727, M. Bort était curé de Saint-Félix. Messire de Morteau fait cession d'un capital de 3,000 francs, pour l'entretien d'une Régente d'Alet, qui devait résider à Saint-Félix, pour y faire l'école. Il est fait mention dans cet acte, de Jean Petit Roquelaure de Carcanière. Voilà comment l'Eglise propageait l'instruction parmi le peuple, au moyen des largesses de ses ministres.

Grâce à la protection des Evêques et du Clergé, les Régentes d'Alet étaient établies en 1752, environ cent ans après leur fondation à Alet, Belcaire, Belvis, Couiza, Caudiès, Escouloubre, Espéraza, la Tour, Quillan, Roquefeuil, Puylaurens, Rouze, Saint-Félix, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, etc...

A cette époque, elles avaient conservé les sages règles qui leur avaient été tracées par M. Pavillon, comme l'atteste le document suivant :

« François de Bocaud, Evêque d'Alet... Certifions que « les demoiselles Régentes de notre présente ville, sont des « Sœurs noires, qui n'ont d'autre exercice que celui des « écoles pour les filles, et que nous distribuons dans les « paroisses, selon leurs besoins : qu'elles n'ont aucune « patente de Sa Majesté pour leur établissement, qu'elles « ne sont pas cloîtrées ; que les écoles qu'elles tiennent sont « des écoles de charité, et que ne faisant aucun vœu, elles « ont la liberté de quitter leur état pour en prendre un « autre..... »

On peut inférer de cette pièce, que les Régentes avaient alors des ennemis, jaloux peut-être de la prospérité de leur établissement, attestée par les nombreuses fondations que nous venons de rapporter.

Il y avait encore au Couvent d'Alet, un Pensionnat où les familles nobles et aisées du pays envoyaient leurs filles : on leur donnait une éducation complète pour l'époque. Les Régentes recevaient non-seulement les jeunes personnes du diocèse d'Alet, mais encore des filles venues des diocèses de Narbonne, Carcassonne, Perpignan, Mirepoix, etc..., tant était grande la réputation de la maison. Tout ceci est constaté par les noms inscrits sur les Registres de la Confrérie du Rosaire, établie dans l'église paroissiale d'Alet.

Les Régentes s'occupaient aussi du soin des pauvres. Il est vrai que jusqu'en 1774, l'hôpital était desservi par des dames d'Alet, appelées dames de Charité. Mais lorsqu'elles vinrent à manquer, on leur substitua les demoiselles Régentes qui se firent les humbles servantes

des pauvres, jusqu'au moment où sonna l'heure fatale de la Révolution. Alors commença cette vaste conjuration pour chasser Dieu de nos temples, de nos écoles, de nos maisons, de nos âmes mêmes, si l'on avait pu. La Révolution voulait faire une France et un monde sans Dieu. Les Couvents furent supprimés. Celui des Régentes d'Alet subit, hélas! le triste sort de toutes les maisons religieuses de France. Les Sœurs et les élèves furent chassées cruellement, jetées à la rue, et obligées de se réfugier sous le pont, pour se mettre à l'abri d'une pluie torrentielle. Leurs biens furent vendus, et le local, acheté par des particuliers, est en partie démoli. Et voilà partout l'œuvre satanique de la Révolution qui n'a su que détruire et entasser ruines sur ruines pour le malheur de la France, de la société et surtout du pauvre peuple, dépossédé à tout jamais, ou du moins pour de longs siècles, des bienfaits sans nombre que lui avait ménagés en tous lieux, la main maternelle de l'Eglise.

CHAPITRE XXVI.

ALET, SOUS LE RAPPORT ECCLÉSIASTIQUE, DEPUIS LA SUPPRESSION DE SON ÉVÊCHÉ.

Après la suppression de l'Evêché, du Chapitre, du Grand-Séminaire et des Corps Religieux, la ville d'Alet se trouva veuve de ses Pasteurs et de ses Prêtres. L'illustre Monseigneur de Chantérac, prit le chemin de l'exil, plutôt qne de prêter un serment sacrilége à la Constitution Civile du Clergé. Presque tous ses prêtres suivirent un si glorieux exemple, et ces nobles Confesseurs de la Foi, partirent pour l'Espagne, avec le courage et la générosité des Martyrs, et des exilés de la primitive Eglise. O prêtres de l'antique église d'Alet, quel magnifique spectacle vous avez donné à la terre et au Ciel ! Quel exemple pour vos successeurs !

Puissent-ils comme vous, être trouvés fidèles au jour de l'épreuve !

Bientôt on démolit la dernière cathédrale, dédiée à saint Benoît, et qui avait remplacé l'antique cathédrale de Notre-Dame depuis 1577, époque de sa ruine par les Huguenots.

On démolit également la Chapelle du Grand-Séminaire et plus tard celle de l'Evêché : sur quatre églises que possédait Alet, il ne resta plus que l'église paroissiale de Saint-André, qui devint un Temple Décadaire.

D'abord déserte, à cause de la dissidence des opinions religieuses, elle fut fermée et dépouillée de tous ses ornements par un constitutionnel en mission, Chaudren-Rousseau, qui fit brûler jusqu'au Christ du Maître-Autel, considéré par les artistes, comme un chef-d'œuvre de peinture.

A l'époque du Concordat, en 1801, Alet, l'antique siége Abbatial et Episcopal, ne fut plus qu'une simple succursale, à l'instar du moindre village. Un prêtre, à peine au-dessus d'un vicaire, vint s'asseoir sur la chaire Pontificale, et remplacer les Archiprêtres de Saint-André.

Un état si humiliant pour une Eglise jadis si illustre, ne pouvait pas durer longtemps.

Lorsque le calme fut rétabli en France, après tant et de si sanglantes guerres, les habitants d'Alet portèrent leurs justes réclamations jusqu'aux pieds du trône. Ils eurent le bonheur d'être appuyés par Mgr de La Porte, l'Evêque réorganisateur du nouveau diocèse de Carcassonne. Alors parut le décret réparateur que voici :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er.

La succursale d'Alet, canton et arrondissement de Limoux, département de l'Aude, diocèse de Carcassonne, est érigée en cure de seconde classe.

Article 2.

Nos Ministres Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et des Finances, sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 2 février, l'an de grâce 1820, et de notre règne le 25me.

Signé : LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé : Le Comte DECAZES.

Pour ampliation :

Le Maître des Requêtes, Secrétaire général du Ministre de l'Intérieur,

Signé : MIRBEL.

Le Conseiller de Préfecture, faisant les fonctions de Secrétaire général,

Signé : ROLLAND DE BLOMAC.

Quelques jours après parut l'Ordonnance suivante de Mgr de La Porte :

Arnaud-Ferdinand de La Porte, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége apostolique, Evêque de Carcassonne, à tous ceux qui la présente Ordonnance verront, Salut et Bénédiction en N. S. J.-C.

Vu l'Ordonnance du Roi, en date du deux février 1820, par laquelle Sa Majesté sur notre demande, érige en cure de seconde classe la paroisse de Saint-André d'Alet ;

Considérant qu'en vertu de cette même Ordonnance la paroisse de Saint-André n'est plus, pour le temporel, succursale de Saint-Martin de Limoux ;

Avons ordonné et ordonnons, statué et statuons ce qui suit :

1° La paroisse de Saint-André d'Alet est et sera dès ce moment, érigée, pour ce qui concerne le spirituel, en cure de seconde classe ;

2° La paroisse de Saint-André d'Alet ne sera plus succursale de la cure de Saint-Martin de Limoux, mais bien regardée comme cure de canton, quoiqu'il n'y ait aucune succursale qui en dépende.

Et sera la présente Ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à Carcassonne, dans notre Palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le dix du mois de février de l'an de grâce mil huit cent vingt.

† A. F., *Evêque de Carcassonne.*

Par Monseigneur :
B. SICARD, *Prêtre.*

Malgré cette double Ordonnance, les deux pouvoirs ecclésiastique et civil, comprirent que la Cure d'Alet n'était pas suffisamment dédommagée ni à la hauteur de son illustre passé. On insista de nouveau auprès du Roi, et Mgr Joseph-Julien de Gualy, successeur de Mgr de La Porte, eut la gloire de faire ériger Alet, en cure de première classe.

Voici la copie de l'Ordonnance royale que l'Evêque de Carcassonne s'empressa de communiquer au Conseil de Fabrique de l'église d'Alet :

ÉVÊCHÉ DE CARCASSONNE.

Copie de l'Ordonnance du Roi.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

La Cure d'Alet, arrondissement de Limoux, département de l'Aude, diocèse de Carcassonne, est érigée en Cure de première classe.

ARTICLE 2.

Nos ministres Secrétaires d'Etat aux départements des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique et des

Finances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 22 février de l'an de grâce 1826, et de notre règne le second.

Signé : CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique,

Signé : † D., *Evêque d'Hermopolis.*

Pour ampliation :

Le Directeur des Affaires ecclésiastiques,

l'Abbé de La Chapelle

Pour copie conforme :

L'Evêque de Carcassonne,

Signé : † Joseph Jul., *Evêque de Carcassonne.*

Pour copie conforme :

Les Membres du Conseil de Fabrique de l'église paroissiale d'Alet,

Labeaute, Maire ; P. L. Siméon Martin, curé ; J. H. Gaida, Bourgès, Fabre, Carbou, Cuguillère.

A l'exemple de ses deux illustres prédécesseurs, Monseigneur de La Bouillerie portait le plus vif intérêt à la cure d'Alet. Pour faire revivre le glorieux passé de ce siége Episcopal, autant qu'il dépendait de Lui, et que les circonstances le permettaient, ce Prélat aurait voulu ajouter à son titre d'Evêque de Carcassonne, celui d'Evêque d'Alet. Espérons que ce pieux et légitime

désir sera bientôt réalisé par son successeur, comme un dédommagement accordé à l'antique siége d'Alet.

Liste des Curés d'Alet. (1)

Après avoir donné les noms du clergé d'Alet, avant 1789, il nous reste à faire connaître ceux des archiprêtres d'Alet, que nous avons pu découvrir. Malheureusement les Huguenots, maitres de cette ville pendant 10 ans, en 1577, ont détruit tous les documents antérieurs à cette époque.

L'Eglise paroissiale d'Alet, était desservie par un Archiprêtre et deux vicaires. L'Archiprêtre prenait une partie de la Dime, il était chanoine honoraire-né, et il possédait le fief noble de Fels, près de Terroles.

Avant 1653. — Jean ALPAYER était Archiprêtre d'Alet.

Nous lisons aux registres mortuaires de Saint-André :

« Le 5 juin 1661 décéda M. Jean Alpayer, prêtre, docteur en théologie, âgé d'environ 87 ans, jadis chanoine de la Cathédrale et Archiprêtre, après avoir reçu les Sacrements et fait son testament, par lequel il fit ses héritiers les Eglises Cathédrale, Parochiale, et l'Hospital d'Alet, » leur laissant 1200 livres.

---

(1) Registres mortuaires de Saint-André de 1653 à 1835.

1653. — Barthélemy ASTRUC.

1654 à 1658. — LAMEYRET signe les Actes de mariage.

1658 à 1694. — PELLICIER Simon, emmené à Alet, par Monseigneur Pavillon, qui l'avait tiré du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris. Il le fit son aumônier, l'envoya à Couissan, pendant la peste de 1651, en l'absence du Recteur. Pour récompenser M. Pellicier de son zèle, Monseigneur Pavillon le nomma Archiprêtre d'Alet. Nous trouvons encore sa signature sur les comptes de l'hospice, à côté de celle de Monseigneur Mélian. A sa mort, il légua ses biens à l'hospice, et en particulier la vigne de la Tour, située sur la gare.

1694. — FURODIN, Archiprêtre d'Alet, signe en 1698, les comptes de l'hospice, avec Monseigneur Mélian.

1712. — Mort de Donat D'OLION, âgé de 46 ans. Il porte le titre d'archiprêtre d'Alet et du Haut-Razès. Il est enseveli aux pieds de Monseigneur Taffoureau, avec cette inscription sur la pierre sépulcrale : « *Hic jacet donatus d'Olion..... Archipresbiter Electen, qui obiit die vigesimâ primâ mensis octobris, anno* 1712. » Le registre mortuaire signé Pech, prêtre prébendé, porte qu'il avait reçu tous les Sacrements.

1712 à 1741. — Le 15 novembre 1712, M. Paul FROMILHAGUE, docteur en Théologie, fut nommé Archiprêtre d'Alet et du Haut-Razès. Les pauvres de la ville furent ses héritiers. Procès-verbal de sa sépulture : « L'an 1741 et le 19 avril, a été enseveli dans l'Eglise de la paroisse, M. Paul Fromilhague, Archiprêtre, d'Alet, où il était né. Dès son enfance, il donna l'exemple de toutes les vertus, qui le firent bientôt admettre à la cléricature. Monseigneur Taffoureau le prit auprès de lui, pour le former aux vertus sacerdotales, qui lui méritèrent bientôt la gloire de devenir

archiprêtre d'Alet, paroisse qu'il administra à l'édification de ses ouailles et de tout le diocèse. Il établit les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire. Ses fatigues pastorales lui occasionnèrent, deux ans avant sa mort, une maladie des plus douloureuses qu'il supportait avec une soumission parfaite. Après avoir reçu tous les Sacrements, il mourut le 18 avril, âgé de 61 ans. Signé, SABATHIER, prêtre et vicaire. »

1741 à 1782. — JEAN PRAX, bachelier en théologie, fut curé-archiprêtre pendant plus de 40 ans. Il trépassa à Toulouse, paroisse Saint-Etienne, le 17 août 1782.

1782 à 1800 ou 1802. — Le 21 août, il fut remplacé par M. ETIENNE-LUCET DE CAMPAGNE, qui partit pour l'Espagne avec Monseigneur de Chantérac en 1792. Il assista à la mort et à la sépulture de ce prélat en 1793, à Sabadell. Il paraît qu'il rentra d'Espagne avant 1800, et qu'il se cachait à Campagne et à Espéraza, où des paroissiens d'Alet venaient le visiter, pour se confesser, dans le plus grand secret. Alet ayant perdu le titre d'archiprêtre, il fut nommé à la cure de Caudiès, où il est mort.

Curés de première classe

1802 à 1835. — PIERRE-LOUIS-SIMÉON-MARTIN DE RIEUX. Il légua par son testament, à la fabrique, tous ses ornements et 400 francs qui servirent à acheter l'ostensoir en vermeil du prix de 650 francs.

1835 à 1869. — PIERRE CRAUSSE, chanoine honoraire, ancien curé d'Azille. Il donna sa démission en 1869 et mourut à Carcassonne le 16 mai 1876. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Michel.

1869 à 1874. — Jean AUDOUY, natif de Chalabre, nommé à la cure de Lézignan.

1874 à 1876. — M. DANJOU, originaire de Chalabre, nommé à la cure de Coursan.

1876. — Joseph-Théodore LASSERRE, de Limoux, et vicaire de Saint-Martin de cette ville de 1863 à 1876, a été nommé par Monseigneur Leuillieux, le 11 février, curé d'Alet, et installé le 27 février par M. Edmond Destrem, curé-archiprêtre de Saint-Martin de Limoux, assisté de MM. Dariez, curé de Saint-Vincent, à Carcassonne, chanoine honoraire; Fages, curé de l'Assomption de Limoux, chanoine honoraire; Gasc, chanoine honoraire; Laffon, curé de Véraza; Raynier Henri, aumônier du Lycée de Carcassonne; Gironne, vicaire de Saint-Martin; Labenc, vicaire d'Alet; Vidal, prêtre habitué de l'Assomption; Molinier, clerc-minoré, du clergé de Saint-Martin de Limoux. En présence de M. Clercy Robert, maire; de MM. les Fabriciens, de MM. les Conseillers municipaux, et d'une grande foule de fidèles... (*Extrait du procès-verbal de la prise de possession*). Le 21 septembre 1876, Monseigneur Leuillieux a nommé l'abbé Lasserre, bénéficier de premier ordre, du Chapitre de l'Eglise cathédrale de Carcassonne.

CHAPITRE XXVII.

VIERGE MIRACULEUSE DU XIIe OU DU XIIIe SIÈCLE, RELIGIEUSEMENT CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE D'ALET.

---

§ I. Historique des différentes manières de représenter la Très-Sainte Vierge.

Avant de raconter l'origine de cette statue miraculeuse et sa conservation jusqu'à nos jours, à travers les siècles, il sera utile de faire connaître dans un rapide exposé historique, les différentes manières de représenter Marie, depuis l'origine du Christianisme.

Chez les Egyptiens, certaines images de la Vierge étaient assises sur un siége, et enveloppées de la tête

aux pieds, comme une momie, de plusieurs bandes d'une toile fine et collée sur le bois. Telle est la statue de la Vierge Noire de Notre-Dame du Puy, que l'on dit avoir été apportée d'Egypte, par saint Louis. Telle est encore l'antique statue de Notre-Dame du Rosaire de Limoux, qui est certainement du XIIIe siècle. (1)

La statue miraculeuse de Notre-Dame de Chartres, la vierge noire des Carnutes, devant laquelle les Druides se prosternaient déjà, avant l'ère chrétienne, était assise sur une chaise, tenant un petit enfant sur ses genoux et entre ses bras. On avait placé cette statue au fond d'une grotte mystérieuse, dans laquelle saint Savinian et saint Aventin trouvèrent les Druides Chartrains en adoration devant une vierge qui devait enfanter, *Virgini parituræ.*

Dans les catacombes de Sainte-Agnès, on voit une figure de la vierge assise, ayant sur ses genoux le divin Enfant, avec le monogramme du Christ, à droite et à gauche.

Dans le cimetière de Domitilla, la vierge tient son Fils sur ses genoux, recevant les dons des Rois-Mages. Cette peinture est de la fin du Ier siècle ou du commencement du IIe.

Quelquefois la vierge était représentée, *seule*, durant les premiers siècles. Mais à partir du Concile

---

(1) Cette statue enlevée en 1793 de l'Eglise des Dominicains, aujourd'hui paroisse de l'Assomption, est religieusement conservée dans une famille de Limoux.

d'Ephèse, pour affirmer la Maternité divine de Marie; on la représenta toujours avec l'Enfant-Dieu.

Une mosaïque du tympan de l'Eglise Saint-Vital à Ravenne (VIIe siècle) reproduit la vierge, assise sur une sorte de chaise curule, tenant l'Enfant-Jésus, presque droit, sur son cœur maternel.

Cette manière de représenter Marie, depuis l'origine du Christianisme, découle de son titre de Médiatrice, et renferme un profond enseignement. Marie est en effet notre intermédiaire puissante auprès de Dieu. Son rôle est celui d'Avocate (*Advocata nostra*), Auxiliatrice divine. Elle est toujours prête à nous assister auprès de son Fils, et à nous le montrer. Voilà pourquoi l'illustre évêque de Poitiers, Monseigneur Pie, nous enseigne que Marie est réellement sur la terre, et sera encore dans l'autre vie, l'*Ostensoir* de Dieu : « *Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende.* » Aussi les anciennes images de la Vierge sont-elles toujours conçues d'après cette idée si juste et si rationnelle. L'enfant est appliqué contre le sein même de sa Mère, qui, par respect, ouvre ses bras pour ne pas le toucher.

Plus tard, il s'assied sur ses genoux, mais la Vierge garde la même attitude respectueuse.

Telle est la statue miraculeuse de Notre-Dame d'Alet, religieusement conservée dans l'église Saint-André. Cette antique statue est assise sur un trône d'un genre particulier. Ses bras sont ouverts. La main droite tient un sceptre, et la gauche soutient l'Enfant-Dieu, assis sur son genou, et appuyé sur son cœur.

Au Moyen-Age, on appelait *Majesté*, le Christ sur un trône, et par analogie, on donna à la Vierge assise, le même nom. Jésus-Christ faisant asseoir Marie sur son trône, à son couronnement, Lui a communiqué sa *Majesté*. Je l'ai déjà dit, le haut Moyen-Age, ne représentait la Vierge ni seule, ni debout. Sa Majesté consistait précisément à siéger sur un trône, et à montrer que cette gloire, inusitée pour une créature, lui revenait de sa Maternité divine. Ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle, alors que le naturalisme commence à faire invasion dans l'art, que la Vierge se relève, au lieu de rester assise comme une reine, et permet à l'Enfant-Jésus de prendre place sur son bras, et même de caresser son visage.

§ II. — Origine de Notre-Dame d'Alet.

Cette vierge miraculeuse réunit bien tous les caractères historiques qui caractérisent les vierges du Moyen-Age. Impossible de le nier.

Mais à quelle époque appartient-Elle ? au XIIe ou au XIIIe siècle, d'après les archéologues qui l'ont examinée et étudiée avec soin, car elle ressemble à la vierge de Strasbourg, que l'évêque Berthold de Leck fit représenter pour la première fois, en 1243, sur la bannière de cette ville. La vierge est assise sur un trône, les bras étendus, et l'Enfant-Jésus repose sur son genou gauche. Elle porte une robe bleue, bordée de

rouge, aux manches très-larges : celle de l'Enfant-Dieu est rouge. (1)

La vierge miraculeuse d'Alet ressemble encore à l'antique statue de Notre-Dame de Rouze, canton de Quérigut (Ariége) et dont voici l'historique (2).

En face des bains d'Usson (Ariége), paroisse de Rouze, et de l'autre côté de la rivière d'Aude, qui sépare l'Ariége de l'Aude, sur la paroisse d'Escouloubre, diocèse de Carcassonne, on voit les ruines d'une ancienne Eglise, dédiée à *saint Pierre crucifié* (*Ecclesia Sancti Petri ad Crucem*). Cette Eglise, dont on ne connaît pas l'origine, et qui fut restaurée en 880 par les Comtes de Cerdagne, a été détruite à la fin du XIe siècle. C'était un prieuré de l'Abbaye bénédictine de Saint-Martin-en-Lez, aujourd'hui Saint-Martin-de-la-Pierre-Lys, dont on voit les ruines près du village de ce nom. Parmi les décombres de l'Eglise de Saint-Pierre Crucifié, on trouva, il y a environ 40 ans, la statue d'une vierge, faite d'un tronc de chêne, assise sur un siége antique, sans dossier. La divine Mère, tient de sa main gauche, l'Enfant-Jésus, debout sur son genou et appliqué contre son cœur. Sa figure est expressive,

---

(1) Cette bannière, conservée dans la bibliothèque de la ville, fut détruite avec ce monument, incendié par les bombes prussiennes, le 24 août 1870.

(2) Note fournie par le curé de Carcanières (Ariége), Jean-Baptiste de Roquelaure, auteur d'un livre intitulé : *Tablettes des ancêtres*, et *Histoire de la Haute-Vallée de l'Aude*.

les yeux fermés, il porte dans la main gauche la boule du monde appuyée contre son sein. Notre-Dame dont les yeux sont fermés et le visage austère, incline légèrement la tête vers le divin Enfant. Le bras de la vierge étendu, semble indiquer qu'on doit s'adresser au Sauveur du Monde. Jésus et Marie sont couronnés d'un diadème à quatre pointes. Cette statue est aujourd'hui conservée dans l'antique église Romane de Rouze. (1). Puisque l'église de Saint-Pierre Crucifié a été détruite vers l'an 1100, on doit en conclure que la vierge existait avant cette époque et il faut avouer qu'Elle paraît plus ancienne que la Vierge miraculeuse d'Alet, de 100 ans environ.

§ III. — Conservation de la Statue de Notre-Dame d'Alet.

A partir du XIIIe siècle, cette statue était conservée dans l'église, ou dans le Couvent de l'abbaye. Préservée de la destruction, à l'époque du pillage du Monastère et de la Cathédrale, par les Huguenots, on la plaça dans l'église Saint-André, édifice religieux le plus remarquable d'Alet, après la ruine de l'église Notre-Dame. On construisit à cette époque, la Chapelle de la Vierge, car nous avons rapporté à la page 119, que la

(1) On admire encore dans cette Eglise, un belle cloche, qui date du commencement du XIe siècle.

chapelle de Saint-Roch était la seule qui existât au XVe siècle, époque de la construction de Saint-André. La grande richesse de la chapelle de la Vierge, avant 1793, ne peut s'expliquer que par la présence de cette statue miraculeuse.

Son autel, en marbre, détruit en partie, après 1793, était le plus remarquable de l'église, puisque le maître-autel est celui de la Cathédrale de Saint-Benoît, l'ancien maître-autel, ayant été placé, après 1803, à la chapelle de Saint-Blaise.

Le carrélement de la chapelle de la Vierge est le plus distingué. Dans le principe, le sol de l'Eglise était couvert de dalles communes, que l'on voit encore dans la nef, et une partie du Sanctuaire. Les dons des fidèles, à la statue miraculeuse, fournirent les moyens de remplacer les dalles primitives, par un carrélement des plus riches. Il était composé de briques fines octogones, reliées par de petits carrés, vernis de bleu, le tout formant mosaïque. On voit encore dans cette seule chapelle, ce carrélement qui conserve des traces du vernis bleu, etc... Une boiserie remarquable règnait tout le tour de la chapelle, et elle arrivait juste, à la base de la niche où repose la Vierge du XIIe ou du XIIIe siècle. Les panneaux de ce lambris étaient sculptés, comme l'encadrement en saillie, qui environnait la niche.

Depuis quelques années, on a remplacé cette boiserie qui était entièrement vermoulue. Cest là une preuve évidente que ce lambris était très-ancien, et qu'il avait été construit vers 1600, époque où la vierge avait été placée dans cette niche.

En 1793, cette statue fut cachée soigneusement, dans un grenier de la maison de M. Loubet, notaire. La vierge soigneusement enveloppée dans des étoffes, avait été cachée dans un placard de muraille. A l'ouverture des églises, on la rapporta dans la chapelle de Notre-Dame, où Elle est toujours, comme autrefois, l'objet de la vénération des fidèles.

§ IV. — Description de la Vierge Miraculeuse.

On raconte que Fra Angélico ne peignait qu'à genoux et en priant les têtes du Christ. Il fallait au peintre séraphique, l'inspiration de la prière, qui illuminait son intelligence d'un rayon céleste. Et moi aussi, je voudrais peindre à genoux, et le cœur tout de feu, le visage auguste de cette Vierge miraculeuse, et en empruntant les pinceaux de Fra Angélico, ou de l'incomparable saint Luc, je vais essayer de donner la description de la statue du XIIe ou du XIIIe siècle.

Il faut dire tout d'abord que cette statue a été magnifiquement restaurée, en 1876. Depuis longtemps, Elle portait une robe et un voile qui cachaient sa vétusté et les sacriléges mutilations qui avaient enlevé à l'Enfant-Jésus, la tête et les mains, et à la Vierge, le bras droit avec le sceptre et le voile. Le dossier du trône, sur lequel Elle est assise, avait disparu. Toutes ces mutilations ont été artistement réparées, tout en conservant à la statue le cachet du moyen-âge, si l'on excepte la tête de l'Enfant-Dieu qui est un peu trop moderne. Après avoir enlevé les divers badigeons qui recouvraient le bois vermoulu, et qui malheureusement

avaient fait disparaître la peinture primitive, on a ajouté les parties brisées. Toute la statue a été recouverte d'une préparation spéciale, destinée à la protéger contre les variations de l'air et décorée ensuite d'une riche peinture polychrômée. La robe de l'Enfant-Jésus, adaptée à son cou par un colier de perles, est blanche, avec un semis de fleurs d'or. Celle de la Vierge, terminée sur les épaules, par une bordure de pierres fines, est rouge. Des arabesques et des croix au milieu de trèfles dorés, brillent sur la couleur de pourpre. Le voile, descend de la tête avec une grâce incomparable, et recouvre, comme un manteau aux plis ondulés, les genoux de la Vierge, jusqu'aux pieds qui reposent sur le socle. Il est bleu d'azur, parsemé de dessins variés, qui se terminent par une bordure extra-riche. Le sceptre doré, est couvert de perles fines, et surmonté d'une fleur de lys. On admire sur le fauteuil des peintures variées qui s'harmonisent admirablement avec ce siége antique. La partie qui sert de trône, est une demi circonférence, terminée par un rebord saillant. Les pieds droits du dossier, qui dépassent de chaque côté les épaules de la Vierge, sont réunis par des trèfles et des quatres feuilles aux lobes percés à jour. La statue et le siége reposent sur un socle octogone, autour duquel on lit cette inscription : « *Vierge du XIIIe siècle religieusement conservée à Alet* (Aude) *ancien Evêché.* »

Que dire maintenant de l'expression de ce visage auguste, dont le type ancien est presque inimitable. On est frappé de respect : on contemple avec admiration ! Un attrait puissant et mystérieux attire le cœur. Et plus

on contemple ces linéaments célestes, et plus on est saisi de respect et d'amour. C'est bien là le type de la figure de la Mère d'un Dieu, c'est l'ideal de la beauté humaine. On y retrouve avec bonheur une partie des traits du portrait de Marie peint par saint Luc, et conservé à Bologne.

Enfin, la divine Mère étend ses bras, et pour montrer l'Enfant-Jésus, et pour prier. L'Enfant-Dieu pour marquer la distance infinie qui sépare le fils de la Mère n'a pas une attitude suppliante. Ah ! que l'école occidentale a été merveilleusement inspirée, en faisant de la Sainte Vierge, le type achevé de la beauté, d'après l'enseignement de saint Ambroise, qui affirme « que dans la Mère de Dieu, la beauté du corps avait été comme le reflet de la beauté de son âme. »

Voilà l'histoire et la description de cette vierge six ou sept fois séculaire. Les nombreux miracles qu'Elle a opérés l'ont fait regarder comme *Miraculeuse.*

Mademoiselle Zélie Saunière, d'Alet, qui soigne depuis près de 50 ans, cette Chapelle, nous a déclaré par écrit, « qu'il lui serait impossible d'énumérer le nombre de personnes qui lui ont apporté des souvenirs, pour témoigner leur reconnaissance des bienfaits reçus, par l'intercession de cette Vierge miraculeuse. »

Puissent ces quelques lignes et les photographies que nous avons fait tirer de cette statue augmenter la dévotion et la confiance envers Marie, et attirer un nombre toujours plus considérable de fidèles pour continuer le pèlerinage de six siècles, aux pieds de l'antique Vierge miraculeuse de Notre-Dame d'Alet !

CHAPITRE XXVIII.

VIERGE D'IVOIRE DE L'ANCIEN CHAPITRE. TABLEAUX. — CLOCHES. — OBJETS REMARQUABLES CONSERVÉS DANS L'ÉGLISE D'ALET.

---

§ I. — Vierge du Chapitre.

Cette Vierge en ivoire, composée d'une seule dent d'éléphant, est un chef-d'œuvre de sculpture. Elle date du règne de François Ier, et donne, par sa richesse, une idée des splendeurs de la Renaissance.

Cette magnifique statue, représentant la Vierge-Mère, mesure 25 centimètres de haut. Elle repose sur un socle de bois noir, de 11 centimètres de hauteur, dont la

face antérieure est ornée d'un écusson en ivoire, de la même époque. Cette œuvre d'art faisait partie du riche trésor de la Cathédrale. L'Evêque, environné de son Chapitre, la portait en triomphe, le 15 août, à travers les rues de la cité.

Lorsque les membres du district de Limoux vinrent enlever les objets précieux de la Cathédrale, la Vierge d'ivoire fut sauvée du pillage. M. Raynaud, d'Alet, la conserva soigneusement cachée dans un trou de lapin, et après la Révolution, il se fit un devoir de la rendre à M. Martin, Curé d'Alet. Sa valeur intrensèque était de 3,000 francs. Malheureusement elle a diminué de prix, depuis qu'on l'a laissée tomber. On a bien recolé les parties brisées : mais il manque le bras droit de l'Enfant-Jésus et un doigt de la main gauche de la Vierge. Nous avons fait photographier cette Vierge, pour l'offrir aux visiteurs, qui peuvent d'ailleurs l'admirer dans la niche de la chapelle de Notre-Dame, à côté de la Vierge miraculeuse du XIIe ou du XIIIe siècle.

§ II. — Statue de saint Benoît.

Cette statue, qui existe depuis environ deux cents ans, mesure 75 centimètres de haut. On l'admire dans une niche, à la chapelle du Saint, en face de celle de la Vierge. Elle est en bois doré, avec dessins noirs, dans le genre espagnol. Saint Benoit est représenté debout, revêtu sur sa robe, d'une longue coule, comme d'un

surplis, tenant un livre à la main droite. Sa tête, ornée de la couronne monacale, est remarquable par son attitude. Cette statue, enlevée en 1793, de la Cathédrale, où elle était placée probablement dans une chapelle dédiée à ce saint, fut portée sur la place d'Alet, pour être brûlée avec d'autres objets religieux. Le visage noirci par la fumée, annonce qu'elle était déjà sur le bûcher, lorsqu'une personne pieuse, la racheta, et en fit don, plus tard, à l'église Saint-André.

§ III. — Tableaux.

Le tableau du sanctuaire qui représente le Christ en croix, vient de la chapelle de l'Evêché. Il paraît très-ancien et ne manque pas de mérite, d'après les connaisseurs.

On admire à la chapelle de la Vierge, deux tableaux de prix, l'Annonciation et l'Assomption de Notre-Dame. Le premier avait été acheté, à Rome, par le supérieur du Grand-Séminaire et placé dans la chapelle de cet établissement. Pendant la Révolution, on l'avait transporté à l'église de Véraza, d'où il a été rapporté à Alet. Les connaisseurs ont toujours fort estimé ce tableau. L'Assomption de Notre-Dame copiée sur la Vierge de Murillo, par un peintre espagnol, est une toile de grand mérite. Malheureusement elle a été retouchée et gâtée par un pinceau mal habile, et elle demande une restauration intelligente. Ce tableau ornait le Maître-Autel de la Cathédrale. Nous ignorons comment il a pu être sauvé des flammes, en 1793.

Un autre tableau fort estimé, qui vient probablement de la Cathédrale, est placé dans la chapelle de Saint-Benoît. Il représente le bienheureux dans une attitude séraphique. Le Moine prie, et un rayon céleste illumine son visage. Ce tableau, exécuté par un peintre espagnol, porte la date de 1642.

D'un côté de la porte d'entrée, on voit le tableau de sainte Anne, enseignant la Vierge à lire. Cette toile doit venir du couvent des Régentes. De l'autre, on trouve un portrait de saint Vincent de Paul d'une ressemblance parfaite : une frange jaune borde le bas de la toile, et indique la barrière du Grand-Séminaire, dont saint Vincent était l'un des patrons. — Sur les fonts baptismaux, on a placé le tableau de saint François de Sales, dont la tête est d'une expression remarquable. Du côté opposé, on voit un autre Evêque qui semble représenter saint Nicolas, patron de Mgr Pavillon. Nous pensons que ces deux tableaux ornaient la chapelle du Séminaire qui avait aussi pour patron saint François de Sales.

Il est à regretter que l'autel de cette chapelle remarquable par la richesses des marbres d'Italie qui le composent, ait été perdu pour Alet. On l'admire dans le sanctuaire de l'église d'Espéraza, dont il fait le plus bel ornement. Nous avons déjà dit que le Maître-Autel de Saint-André provient de la Cathédrale. L'*Ave Maria* sculpté au milieu de l'écusson, indique qu'il était dédié à Notre-Dame, patronne d'Alet et de la première Cathédrale. Mais cet autel n'est pas complet, car le Tabernacle fut détruit en 1793.

Les balustrades en fer, qui décorent le sanctuaire et

les quatre chapelles, sont l'œuvre de Joseph Peyrard, maître serrurier d'Alet, qui les exécuta en 1789.

§ IV. — Cloches.

La tour Saint-André renferme trois cloches. La plus petite, du poids de deux cent vingt-cinq livres, fut enlevée en 1808 du clocher de Véraza, qui en possédait trois, tandis que celui de Saint-André n'en renfermait aucune, en sorte qu'il était impossible d'appeler les fidèles à l'église, pendant la semaine. Les dimanches et fêtes, on sonnait l'ancien Bourdon de la première Cathédrale, suspendu dans la tour Notre-Dame. Sur la dernière voûte de ce clocher, se trouvait un beffroi en chêne, de plus de dix mètres d'élévation, où l'on voyait l'emplacement de neuf cloches. En 1793, on ne respecta que le Bourdon, sur lequel frappait le marteau de l'horloge, depuis plusieurs siècles. Cette cloche, peu volumineuse mais très-épaisse, du poids de plus de trente quintaux, donnait un son extrêmement remarquable. Une personne qui se trouvait entre le Bésu et Saint-Louis de Parahou, nous a affirmé l'avoir entendue un dimanche matin, tandis qu'on la mettait en branle à toute volée. La cloche de Notre-Dame semblait jeter plus joyeusement ses sons majestueux, à travers les douze fenêtres de la tour. Elle avait été baptisée sous le nom de *Saint-Jean-Sauve-Terre* (Sant-Jean-Salbo-Terro), et toutes les fois qu'un orage dévastateur menaçait la contrée, on faisait résonner la cloche de

Saint-Jean, et toujours, dit la tradition ancienne, comme celle des contemporains, le danger était dissipé. De là, un culte particulier de toute la paroisse, pour cette cloche protectrice. Aussi, lorsqu'elle se fendit en 1828, toute la ville fut dans le deuil. L'année suivante, la Fabrique de Saint-André la fit refondre pour le prix de 400 francs, dans le sanctuaire gallo-romain de l'ancienne Cathédrale. En la baptisant, on lui donna les noms d'*André-Anne*. Elle eut pour premier parrain, L. S. Martin, Curé d'Alet, qui demanda cette faveur, pour imiter Mgr de Chantérac, parrain de la dernière cloche, fondue avant la Révolution, et pour première marraine Anne Mestre, veuve de Marc Larade. Les deuxièmes parrains furent Bourgès Antoine, Larade François, et les deuxièmes marraines Catherine, Jeanne, M. Marie-Thérèse Carbou.

Le nouveau Bourdon de Notre-Dame ne pesa que deux mille cent vingt-deux livres, un tiers de moins que l'ancien, par la faute du fondeur. Plus tard, avec les cinq quintaux métriques qui restaient, et auxquels on ajouta la petite cloche du Prieuré de Saint-Adrien, on fondit, pour le prix de 100 francs, une deuxième cloche, du poids de sept cent vingt livres.

Lorsqu'en 1830, la tour Notre-Dame s'écroula pendant la nuit, on trouva le lendemain, le Bourdon, avec une anse cassée, sur le sol de la vieille église. On le monta dans le clocher Saint-André, où il fut suspendu dans de mauvaises conditions.

Espérons, qu'en reconstruisant la partie haute du clocher qui menace ruine, on adoptera un système de

suspension, dont le jeu permettra de mettre en branle l'ancien Bourdon de Notre-Dame, sans nuire à la solidité du clocher.

Ornement de Mgr Pavillon.

De tous les ornements qui composaient le riche trésor de la Cathédrale, il ne reste plus que les orfrois de l'ornement violet, qui appartenait à Mgr Pavillon. Ces orfrois, genre tapisserie, représentent des dessins variés, sur un fond violet. Grâce à la solidité du tissu, ces orfrois sont dans un état parfait de conservation quoiqu'ils existent depuis plus de deux cents ans.

L'église possède encore un tour d'autel, d'un travail remarquable, brodé par Mlle de Chantérac, sœur du dernier Evêque d'Alet.

CHAPITRE XXIX.

HAMEAU DE SAINT-SALVAIRE. — MÉTAIRIE DE BACOU. PIERRE DRUIDIQUE. — ÉGLISES CHAMPÊTRES.

---

§ Ier. — Saint-Salvaire.

On donne ce nom à un petit hameau, situé au Levant et à cinq ou six kilomètres d'Alet, à une altitude de sept cent vingt mètres. Le Rocher de l'Aigle (*Roc de l'Aglo*) qui se dresse un peu au-dessous de ce hameau, était couronné au Moyen-Age, par un château-fort qui renfermait une chapelle. Le cimetière était dans les environs. Les restes de murailles, les nombreuses constructions qui existent encore, annoncent un manoir d'une certaine importance. Sa position, sur un rocher

des plus abruptes, et qui surplombe de trois côtés des précipices effrayants, se prêtait admirablement à la construction d'un château-fort. On voit encore du côté des gorges de La Valette, un mur de soutènement qui n'a pas moins de dix mètres, avant d'atteindre le sol des autres constructions.

Les propriétaires qui cultivaient les terres voisines, avaient bâti leurs demeures dans la campagne, car on trouve de nombreux monceaux de pierre accusant çà et là, d'anciennes constructions. Le dimanche et les jours de fête, ils venaient entendre la messe à l'église du Château.

Lorsque le Château fut abandonné, les propriétaires transportèrent leurs maisons à un point central, près d'une source abondante, à l'abri des vents glacés du Nord, et dans le lieu le plus fertile. Telle fut l'origine récente du hameau de Saint-Salvaire.

Les habitations, par leur aspect extérieur, dénotent une même époque de construction, qui ne remonte pas au-delà de deux cents ans. L'Eglise, à son tour, porte la date de 1685, gravée sur une des pierres de la corniche romane, placée sous les toitures, vers le Midi. Sur l'arceau du porche, on trouve bien la date de 1448. Mais cette date a été tracée après coup sur la porte du château, qui a été adaptée à la nouvelle église. On voit sur cette porte antique, des motifs variés d'architecture romane du XIe ou du XIIe siècle. A droite, en entrant, on remarque un petit bénitier en pierre, de style roman, qui provient de la chapelle du château.

Le plan de l'église de Saint-Salvaire est tout-à-fait original, et peut-être reproduit-il le plan de l'antique église. Sa forme est une croix grecque de 12 mètres de long sur 10 mètres 60 de large. Le côté du sanctuaire est un peu plus long que les trois autres. Pour expliquer la forme particulière de cette église, il faut supposer que les anciens ont eu l'idée éminemment religieuse et symbolique d'honorer le divin Rédempteur Jésus notre Sauveur, en donnant à cette église, la forme d'une croix.

L'intérieur est percé de trois fenêtres à plein cintre. Sur la porte, on trouve une petite rosace de 70 cent., qui pourrait bien venir de l'église du Château. Elle est octogone, même à neuf pans ou côtés, et ornée de boudins romans, ce qui lui donne un cachet antique et original.

Les quatre voûtes, qui viennent se réunir au centre en formant une croix, sont du style ogival, légèrement mauresque. Le sol est pavé en belles pierres de taille tirées des murs de l'ancien château, sauf le sanctuaire qui est dallé. L'autel, en maçonnerie ordinaire, est recouvert par une toile peinte, encadrée dans une boiserie de la Renaissance. On y voit le monogramme du Christ, au milieu d'un soleil avec rayons, environné de fleurs de toute espèce. Le rétable est en planches, recouvertes de peintures, avec un tableau au milieu qui représente un Christ en croix.

Nous pensons que cette église a dû être dédiée au Sauveur du Monde, car on n'y trouve pas d'autre tableau principal. De chaque côté, on admire quatre

petits tableaux qui représentent les têtes de Jésus et de Marie, l'Ascension et le Sacré-Cœur recevant les hommages du ciel et de la terre.

Dans la petite sacristie, à la suite du chœur, on remarque l'ancien fauteuil curial, deux candélabres en fer, une falotte en fer blanc admirablement ouvragée, un ornement qui a plus de deux cents ans, et une croix processionnelle qui remonte au-delà de trois siècles. La table de Communion est en bois de chêne, ornée de quelques motifs d'architecture très-bien sculptés. Deux ouvertures, percées dans la voûte, sur la porte d'entrée, indiquent qu'il y avait anciennement deux cloches, dans les deux fenêtres à plein cintre du clocher, où l'on voit encore une fort belle cloche.

Mais l'extérieur de l'église présente des singularités qui frappent et qui étonnent le visiteur. Ainsi on voit sur la porte du XIe siècle, quatre chapiteaux romans, d'une richesse incomparable. Ils sont jetés sans ordre dans les murs, à moitié cachés. Trois chapiteaux sont décorés à la base, de la belle corbeille d'achante du chapiteau corinthien, avec des volutes romanes, entremêlées de têtes grotesques. Le quatrième est de beaucoup le plus remarquable. Sur les deux faces visibles, on admire trois chameaux superposés, et les trois Mages avec de très-riches costumes, qui accusent le milieu du XIe siècle.

Il est probable que le château formait sous la dépendance du Couvent d'Alet, un prieuré, où les Moines, s'étaient bâti un refuge, pendant les guerres du Moyen-Age, pour se mettre à l'abri des incursions de toute

sorte, lorsqu'ils cultivaient ces terres si ingrates. De plus, les restes de la belle architecture romane dont nous venons de parler, et qui sont du même style que l'église abbatiale d'Alet, n'ont pu provenir que du ciseau des Moines-Architectes.

A l'extérieur de l'église, on est frappé de voir régner sous les tuiles saillantes, et aux quatre angles formés par l'intersection des deux bras de la croix, une corniche romane, en belle pierre, avec gorges, moulures et demi-boules ou demi-circonférences, régulièrement espacées. Ces pierres, mal raccordées, révèlent un emprunt à la chapelle primitive ou aux corniches du château. Le visiteur remarque, aux huit angles extérieurs, huit pierres saillantes, appelées, en terme d'architecture, *Corbeaux*. Ces huit pierres, plus longues que larges, représentent des têtes d'hommes et d'animaux, et un personnage en relief. Nous avons cru reconnaître la tête du bœuf avec ses cornes, celle du lion avec sa crinière, celle du chat avec ses petites oreilles. Les trois figures d'hommes, toutes contournées, avec de longs cheveux, semblent représenter des têtes de guerriers : par leurs attitudes martiales, on dirait que leurs yeux respirent le feu des batailles. Le personnage, en relief, a la poitrine et les bras découverts : un petit vêtement est ceint autour du milieu du corps, jusqu'à demi-jambe. Il porte une sorte de tiare, sur sa main droite on croit voir une forme de conque ou de plat.

Le service religieux de l'église de Saint-Salvaire était fait avant 1793, par le curé de Vendémies. Ce village

situé sur le versant Nord des montagnes sur lesquelles est bâti le hameau de Saint-Salvaire, est plus rapproché qu'Alet. L'église de Saint-Salvaire portait le titre de succursale, sur la carte de l'ancien diocèse d'Alet.

Mais les baptêmes, mariages et sépultures des habitants de Saint-Salvaire avaient lieu à l'église Saint-André d'Alet, comme cure primitive d'où dépendait Saint-Salvaire. Les dimanches et fêtes chômées, pour ne pas obliger tous les habitants de Saint-Salvaire et des campagnes voisines à se rendre à Alet, le curé de Vendémies venait célébrer les offices à Saint-Salvaire (1).

§ II. — Métairie de Bacou.

Cette métairie, à deux kilomètres au-dessus de Saint-Salvaire, porte le nom d'une divinité païenne, et atteste l'antiquité du culte rendu à Bacchus, sur cette

---

(1) Le *Compoix* de la ville d'Alet, pour 1769, page 168, nous apprend que M. Majorel-Duillac était curé de Vendémies : que le presbytère contenait quatre-vingt-quinze cannes et appartenait à la ville d'Alet (page 136) ; enfin que l'Œuvre de l'église possédait : 1° Un champ autour de l'église, contenant 2 coups 3/4, payant 1 sol 3 deniers 15/35, et 2° un champ et une vigne (page 383), payant 5 sols 7 deniers 1/2.

D'après le même *Compoix* (page 383), il est dit que le Purgatoire de Saint-Salvaire possédait un pré non arrosable et un ferrageal, payant 5 sols 8 deniers 1/2.

montagne. Nul doute que les vieilles peuplades celtiques de nos contrées n'aient honoré Bacchus, la divinité du vin, que l'on représentait couvert de pampres.

On trouve encore des noms de divinités celtiques qui sont restés attachés dans nos contrées à des hameaux ou à des maisons rurales, comme Arce, Véraza, Belcastel. Si on ajoute foi aux conjectures de quelques étymologies (1), le manoir de Belcastel aurait pris la place d'un petit temple, en l'honneur de Bel, l'un des dieux du polythéisme romain, ou bien de Bélénus, l'une des divinités de la Mythologie gauloise.

Pour nous borner à la métairie de Bacou, nous devons dire que l'on trouve dans les environs et près de Saint-Salvaire, un monument celtique du culte superstitieux de ces anciens habitants de nos contrées. C'est une pierre druidique, isolée sur une montagne déserte, à 720 mètres d'altitude, d'où l'on embrasse un immense horizon. Depuis plus de 2000 ans, elle semble protégée par un respect religieux de la part des habitants de ce pays.

Cette pierre druidique est un *menhir*, le plus simple des monuments gaulois, et peut-être le plus surprenant et le plus inexplicable dans son érection. (Men, *pierre*, Hir, *longue*.) Grossier monolithe, obélisque brut, le

---

(1) *Notices historiques sur les Châteaux de l'arrondissement de Limoux*, page 83, *Château de Belcastel*, par L. A. Buzairies, docteur en médecine.

menhir, appelé encore quelquefois *Haute-borne*, s'élève à une hauteur variant de un à 17 mètres. Il est implanté verticalement en terre et souvent, par une disposition bizarre, l'extrémité supérieure est la plus volumineuse (1). Telle est la position de celui de Bacou, qui est un peu incliné et qui mesure 1 mètre 45. La tradition dit qu'il s'enfonce dans le sol d'un mètre 50. On aperçoit au sommet une petite perforation, où l'on avait fixé jadis une croix de fer.

§ III. — Eglises champêtres situées dans les environs d'Alet.

L'abbaye d'Alet était environnée de petits sanctuaires échelonnés sur les crêtes des montagnes, et qui formaient autour d'elle, comme les fleurons de sa couronne.

Sur la rive gauche de l'Aude, on trouvait :

1° *L'église de Saint-Eloi à Saint-Gervais.* — Extrait tiré du *Compoix terrier* de la ville d'Alet, fait en l'année 1729, et de l'article de M. Cassagnau, Receveur à Limoux :

« Une métairie à Saint-Gervasy, consistant en maisons, courtals, patu, en vieilles masures, murailles de l'église Saint-Eloy..... »

Cette ancienne église dont l'emplacement avec le

---

(1) *Archéologie chrétienne,* par l'abbé Bourrassé, page 37.

sol de son ancien cimetière, est maintenant livré à la culture, était bâtie à moitié crête de la montagne de Saint-Gervais, entre la rivière d'Aude et le Pech de Brau. Elle était à un kilomètre environ, au-dessus de la nouvelle métairie de Saint-Gervais. Les vieilles masures dont il est question dans le *Compoix* de 1789, situées près de la voie romaine, qui passait au pied de Brau, formaient l'ancien hameau de Saint-Gervais, qui avait Saint-Eloi pour église paroissiale. Nous pensons que cette église a dû être ruinée par les Huguenots, vers 1577, puisqu'une personne nonagénaire que nous avons consultée, en 1877, nous a dit qu'elle a toujours habité Saint-Gervais, et que son père avait toujours vu les ruines de cette église.

2° *Eglise Saint-Rome.* — En suivant de Saint-Gervais, la voie romaine qui passait sur les crêtes des montagnes des détroits d'Alet, on rencontre, à un kilomètre, au Couchant de cette ville, dans le terroir de Saint-Rome, une petite construction champêtre, propriété de M. Noël Larade, Adjoint. Cette cabane est construite sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Rome, avec une partie des murailles de l'église qui était bâtie en belles pierres de taille, comme on le voit par les murs intérieurs et tournée vers le Levant, avec sa porte au Midi. Elle avait la forme d'un carré long. Au bas du rocher à pic, qui supportait le sanctuaire, on trouve parmi les pierres bien travaillées, un bloc avec une belle croix sculptée, qui supportait le bénitier ou la cuve baptismale. Car il est probable que cette église servait de paroisse au hameau de Saint-

Rome, dont l'existence est attestée par des amas de pierres, bien polies sur certaines faces, qui remplissent les environs, et dont on a construit, de toute part, des murs de soutènement. La proximité d'une source qui ne tarit jamais, fournissait l'eau nécessaire aux habitants de ce hameau qui devait être considérable.

3° *Eglise Saint-André.* — Cette chapelle était située au centre du hameau de ce nom : des monceaux de pierres marquent son emplacement sur la limite qui sépare la commune d'Alet de celle de Roquetaillade, au-dessus de la belle métaire de Bardichon. A l'endroit où la montagne de Brau semble prendre naissance au Couchant d'Alet, et à la source du ruisseau de Grannes, on voit les fondements de l'église Saint-André, qui était assez vaste, ce qui donne une idée de l'importance de ce hameau.

4° *Le Prieuré de Nouals.* — La voie romaine, avant de descendre aux roches de Cascabel, passe près d'un amas de pierres, appelé la *Gleissasso* ou *Vieille église,* faisant partie du domaine de Nouals. Cette métairie était un ancien Prieuré dépendant du Monastère d'Alet, et la *Gleissasso* était la chapelle du Prieuré, servant aux exercices religieux des Moines qui exploitaient la ferme de Nouals. Nous pensons que les trois églises de Saint-Rome, de Saint-André et de Nouals ont été détruites ou abandonnées, comme celle de Saint-Eloi, vers 1577, à cause des guerres de religion.

5° *Eglise Saint-Adrien à Bastide.* En partant d'Alet, et en cotoyant au Midi, le ruisseau de Grannes, on arrive au terroir de Saint-Adrien, où l'on trouve, à

un kilomètre, la métairie de Bastide, anciennement Saint-Martin-de-Nadès. Là se trouvait l'église de Saint-Adrien qui a été détruite pendant la Révolution, et après 1803, on donna la cloche de cette chapelle à l'église Saint-André. Lorsqu'on fondit la deuxième cloche, du poids de plus de sept quintaux, on jeta dans la fonte la petite cloche de Saint-Adrien. La construction actuelle de Bastide a été faite avec les matériaux de l'ancienne église, et sur son emplacement, on a bâti une bergerie. Pendant la construction de la métairie de Bastide, on trouva, à 15 mètres de l'église, quatre dalles qui recouvraient un squelette de six pieds de haut : les dents étaient parfaitement conservées. A 200 mètres de l'église, on voit l'ancien cimetière, sur le chemin d'Antugnac.

Nous pensons que cette église, dédiée à Saint-Adrien ou à Saint-Martin, était le Prieuré simple de Saint-Adrien dont il est question dans la *Vie de Mgr Pavillon*, et que ce Prélat donna au chanoine Larade, d'Alet. Son titre ecclésiastique de Prieuré simple, annonce un bénéfice, sans charge d'âmes, qui, par conséquent, ne formait pas une paroisse. Sa proximité d'Alet, rendait ce Prieuré facile à desservir.

Sur la rive droite de l'Aude, on avait bâti :

1° *L'Eglise de Rouines-Basses.* — En montant à deux ou trois kilomètres, au Nord d'Alet, on rencontre les métairies de Rouines-Basses et Hautes. Rouines-Basses a remplacé un hameau dont on trouve les

pierres entassées autour des ruines d'une vieille église, située, à 100 mètres environ, au-dessous de la métairie actuelle.

Cette église était bâtie sur le bord d'un petit ruisseau et contigue à un cimetière, où l'on trouve des ossements. Tournée vers l'Orient, elle avait la forme d'un carré long, avec la porte au Couchant. Sa longueur était de 8 ou 9 mètres sur 3 ou 4 mètres de large. Quoique les pans de mur qui subsistent encore n'accusent aucun style, nous avons trouvé des restes de chapiteaux et de corniches romanes, à l'escalier extérieur, qui conduit au premier étage de la bâtisse de Rouines-Basses, ce qui ferait remonter cette église au XIe ou au XIIe siècle. Cet édifice religieux servait de paroisse pour le hameau de Rouines et celui de Bentail-Haut, situé à demi-heure de distance, sur les détroits d'Alet, où l'on trouve les restes des maisons qui composaient ce hameau.

2° *Eglise des Aloïs.* — Dans le *Compoix* d'Alet de 1758, page 383, nous lisons :

« Le Purgatoire des Aloïs (près de Terroles), possédait deux champs, payant 7 sols, 0 denier, 3/8 de denier. »

Nous ne parlons pas de l'église de Véraza, succursale de Terroles, et qui devint cure avant la Révolution, quoique faisant partie du territoire de la ville d'Alet, page 403 du même *Compoix*.

Le Purgatoire de cette église possédait un champ qui payait de taille 3 sous 9 deniers (page 383).

3° *Croix du Moulin de Mandoul.* — Un peu au-dessous des Eaux-Chaudes, en face du moulin de Mandoul, on rencontre, sur un pilier en pierres de taille, une Croix, avec le millésime de 1718. Cette Croix a dû être élevée sur l'emplacement d'une ancienne chapelle. En effet, à 3 mètres de ce pilier, on trouve un reste de mur, en magnifiques pierres de taille, où l'on voit un chanfrein qui indique une porte, dont le seuil est de niveau avec la route. On nous a encore attesté qu'en élevant les constructions qui sont en face, on a trouvé des décombres, des tuiles, des ossements, qui indiquent un cimetière, devant cette église. Enfin, de temps immémorial, on se rend en procession à cette Croix, le second jour des Rogations, cérémonie religieuse qui semble rappeler l'ancienne station que l'on faisait à ce petit sanctuaire.

L'église paroissiale de Saint-André avait un presbytère pour le logement de l'Archiprêtre et de ses deux vicaires, qui contenait bâtiments et jardins, 239 cannes, d'après le même *Compoix*.

Cette église possédait une pièce de terre au-dessous de la métairie de Saint-Gervais, comme il conste, d'après le *Compoix* de 1729, déjà cité.

On y lit :

« La métairie de Saint-Gervais de M. Cassagnau confronte d'Auta, la rivière d'Aude..... *la pièce de l'Œuvre*, le grand chemin de Limoux, partie dans la dite pièce..... Midi, la rivière d'Aude, la dite pièce de l'Œuvre..... »

CHAPITRE XXX.

ÉTABLISSEMENT THERMAL D'ALET.

Les Sources Thermo-Minérales d'Alet furent connues des Romains, ainsi que nous l'avons rapporté au chapitre II. Pendant la période romaine, on créa les premiers Thermes, comme l'a toujours enseigné la tradition du pays, et comme le prouvent surabondamment des constructions et substructions de cette époque, qui sont dans un état parfait de conservation. Que le visiteur, ami de la science, demande à pénétrer jusqu'à la naissance des sources, et il admirera sous de vastes galeries voûtées, des murailles de deux mètres d'épaisseur, qui portent le cachet ineffaçable du génie constructeur du peuple roi. Il remarquera autour de la source primitive, un bassin, environné de marches de pierre, en forme d'escalier. Cette disposition permettait aux nombreux malades de se baigner assis, selon l'usage ancien. Les Bains-de-Rennes (17 kilomètres d'Alet,

possèdent un bassin identique à celui d'Alet, dans l'établissement du bain-fort.

Nous allons consacrer plusieurs paragraphes à décrire la position de l'Etablissement et ses agréments, les sources et leur composition, l'emploi de l'eau d'Alet, ses principales propriétés, et les avantages exceptionnels de ses bains.

§ Ier. — Position topographique et agréments des Bains.

On arrive aux bains d'Alet, situés à cent mètres des remparts de la ville, du côté du Midi, en suivant la grand'route, à travers des jardins potagers, et par une belle allée de sycomores. Depuis quelques années, les constructions anciennes ont été presque entièrement refaites, considérablement augmentées et appropriées aux exigences thérapeutiques d'une station thermale. Tout le confortable que l'on peut désirer a été ménagé dans le nouvel établissement, qui offre aux baigneurs un délicieux séjour. Elevée de trois étages, la maison se compose d'un grand nombre de chambres, meublées avec luxe, d'appartements pour famille, à la portée de toutes les bourses, d'une salle à manger, d'un vaste salon, d'une salle de jeu et autres dépendances. (1)

---

(1) On trouve encore dans la ville d'Alet des logements disposés pour recevoir les baigneurs. Malgré cela, les personnes prévoyantes feront bien d'écrire, à M. le directeur de l'Etablissement, pour indiquer l'époque de leur arrivée, et le nombre de pièces qui leur sont nécessaires. Toute facilité est accordée aux personnes qui désirent faire leur ménage : l'Etablissement possède une bonne table d'hôte, à des prix modérés.

La partie spécialement affectée au service des bains compte vingt cabinets, garnis de trente baignoires, alimentées par des sources, qui donnent par vingt-quatre heures 600,000 litres d'eau bicarbonatée, phosphatée calcique, à 30° centigrades, à l'émergence des sources. Les cabines sont confortablement installées avec un appareil hydrothérapique, de nature à satisfaire toutes les prescriptions médicales.

L'établissement est situé au milieu de jardins potagers et d'un vaste parc complanté d'arbres et d'arbustes de la manière la plus heureuse. Tantôt ce sont des bouquets de verdure ; tantôt des massifs, à travers les chemins qui serpentent ; tantôt des allées à perte de vue, ombragées par des arbres au feuillage touffu, qui sont arrosés, d'un côté par les eaux glaciales du Théron, et de l'autre par la rivière d'Aude (1).

C'est de ce lieu vraiment privilégié au pied d'une énorme roche calcaire, que viennent sourdre et s'épancher avec abondance, des sources thermo-minérales qui peuvent fournir chaque jour, plus de 3,000 bains.

Il résulte de ces conditions climatériques et topographiques, un bien être moral et physique pour celui qui stationne à Alet, pendant la saison d'été,

---

(1) Pour éviter les redites, nous engageons les lecteurs qui veulent se faire une idée exacte des agréments des bains, à lire le Chap. I, sur la position topographique d'Alet.

comme pendant le reste de l'année, et surtout pour les enfants, quelques jeunes et délicats qu'ils soient : le climat d'Alet a opéré sous ce rapport des cures merveilleuses, puissamment aidées par l'efficacité des eaux.

Quoique les Thermes d'Alet aient été fréquentés par les Romains, les sources n'ont été retrouvées, et exploitées d'une manière suivie que depuis quelques années. L'histoire de ces nouvelles découvertes dépasserait les bornes d'un simple chapitre.

§ II. — Des eaux d'Alet, de leur Composition et de leur Emploi.

Ces eaux sont tout-à-fait transparentes et limpides. Elles se transportent facilement sans aucune altération et il s'en fait une grande consommation en France et à l'étranger. L'eau d'Alet possède des qualités spéciales qui la rendent singulièrement précieuse parmi les eaux minérales destinées à être consommées loin des sources. Elle se conserve très-longtemps, même pendant plusieurs années avec toute la force de ses vertus curatives ; il suffit de la mettre à l'abri de la chaleur.

On peut la boire à tous les repas, mêlée ou non avec du vin.

Très-légère, limpide et d'une saveur des plus agréables,

elle est acceptée, par les personnes les plus difficiles et digérée par les estomacs les plus délicats. On emploie l'eau d'Alet, en boisson loin des sources ; en bains, douches et en boisson, aux sources mêmes, où leur application se fait dans un cercle très-étendu (1).

Analyses Chimiques.

Plusieurs analyses des eaux d'Alet ont été pratiquées à différentes époques par M. Oussian Henri, membre de l'Académie de médecine de Paris ; par MM. Durand, Fardel, médecins des bains de Vichy ; par M. Commaille, membre de la société hydrologique de Paris, et par MM. Diacou et Moitissier. Enfin par M. Filhol, le savant professeur de l'école de médecine de Toulouse, le chimiste distingué de la région du sud-ouest de la France, dont les travaux scientifiques sur les eaux des Pyrénées font autorité. Il résulte de l'ensemble de ces analyses, que l'eau d'Alet renferme en quantités diverses les matières suivantes :

---

(1) Prix de l'eau d'Alet rendue franco, par caisse de 50 bouteilles, en gare des villes ci-aprés :

Marseille	34 fr.		Dijon	37 fr.	
Montpellier	32		Orléans	36	50
Toulouse	31	50	Nantes	37	50
Bordeaux	32	50	Paris	38	
Périgueux	33	50	Rouen	40	
Lyon	35		Lille.	41	

On expédie également des caisses de 25 bouteilles.

S'adresser à M. le Directeur de l'Etablissement.

Les Acides carbonique, sulfurique, phosphorique chlorhydique, les sels de soude, de potasse, de chaux, de magnésie, de l'aluminium, de l'iodure de fer, de lithium, de l'arsenic.

La composition de ces eaux permet de les classer parmi les eaux minérales salines thermales, à côté de celles d'Ussat, de Bourbonne-les-Bains, de Saint-Amand, de Bagnères-de-Bigorre, etc., car elles ont avec les sources de ces établissements, plus d'un point de comparaison.

Nous avons voulu indiquer d'une façon générale la composition remarquable de l'eau d'Alet, quoique dans la pratique il faille plus s'attacher à la constatation clinique des effets thérapeutiques, qu'aux indications variables des analyses chimiques. En somme, lorsqu'il s'agit d'eaux minérales naturelles, le mieux est de s'en tenir aux démonstrations de l'expérience, constatée par des médecins honorables et instruits. Comme il est démontré que l'eau d'Alet ne produit jamais d'effets fâcheux, on peut en boire d'abord une petite dose, et augmenter graduellement : les effets seront toujours plus ou moins salutaires, selon les tempéraments et le genre de la maladie.

Les baigneurs trouveront à 1 kilomètre, en amont de l'établissement, près de l'usine Gabarou, une source riche en phosphate ferreux, qui produit d'excellents effets.

En résumé, pour bien faire comprendre les avantages exceptionnels présentés par l'eau d'Alet, nous devons insister sur les deux points qui suivent :

1° Prise pendant les repas, elle régularise les fonctions digestives en facilitant l'assimilation des aliments qu'elle permet, même aux estomacs délabrés, d'absorber progressivement en plus grande quantité ;

2° Elle rétablit et maintient l'équilibre de toutes les fonctions organiques.

Sa minéralisation légère, mais très-suffisante, permet d'en prolonger l'usage pendant plusieurs mois, sans jamais fatiguer l'estomac ni débiliter l'organisme. Aussi un grand nombre de malades qui n'avaient obtenu aucun résultat favorable des eaux de Vals, de Vichy, de Saint-Galmier, de Seltz, etc., se sont très-bien trouvés de l'emploi de celle d'Alet.

Avis aux Malades.

Quant à la manière de boire l'eau d'Alet et de combiner les bains, les lotions ou les injections, il est toujours bon de consulter un médecin ; on peut de cette façon obtenir des effets plus rapidement décisifs.

Cependant nous croyons utile d'indiquer que toute personne malade ou non, peut en boire sans inconvénient une bouteille par jour ; mais que pour les estomacs *très-délicats* il vaut mieux la diviser d'abord en petites doses souvent répétées ; il est des malades qui en prennent jusqu'à deux bouteilles sans être incommodés.

Généralement les malades peuvent en boire *à jeûn* le matin un ou deux verres à 25 minutes d'intervalle, sans préjudice de celle qu'ils boiront à tous leurs repas.

Pendant le traitement, on devra, autant que possible, ne boire que de l'eau d'Alet ; ses effets thérapeutiques pourraient être contrariés par l'emploi d'eaux minérales qui ne seraient pas composées des mêmes éléments.

Si on ne boit pas de l'eau d'Alet, à tous les repas, il faut en prendre un ou deux verres, dans l'après-midi.

§ III. — Principales Propriétés de l'Eau d'Alet.

Il a été démontré par des expériences multipliées durant plusieurs siècles, et par de nombreux rapports de médecins parmi lesquels figurent ceux des célébrités contemporaines de la Faculté de médecine et des hôpitaux de Paris, que les effets généraux de l'eau d'Alet sont les suivants :

Elle rétablit l'équilibre dans l'ensemble des fonctions organiques.

Elle a une action élective sur *toutes* les muqueuses, spécialement sur les gastro-intestinales.

Elle modifie favorablement, c'est-à-dire toujours dans le sens utile, les sécrétions générales.

Elle a un effet évidemment sédatif sur le système nerveux, particulièrement sur la partie cérébrale et sur la moëlle épinière.

Par son action sédative et antiphlogistique elle guérit un grand nombre d'ulcères et de maladies cutanées.

En effet, l'analyse clinique, qui est la plus impor-

tante, nous apprend que les eaux d'Alet, ont : 1° Une action élective sur la muqueuse gastro-intestinale ; 2° Une action éminemment sédative sur le système nerveux.

Ces deux propriétés générales, recueillies à la suite d'observations multiples, par M. le Docteur Edouard Fournier, de Limoux, ancien Inspecteur de l'établissement d'Alet, et aujourd'hui l'une des sommités médicales de Paris, lui permirent d'employer les eaux d'Alet, avec un succès sanctionné par l'expérience de tous les jours : 1° Dans la convalescence des maladies aiguës ; 2° dans les dyspepsies ; 3° dans la migraine ; 4° dans la chlorose ; 5° dans l'état nerveux.

Les eaux thermo-minérales d'Alet ont été employées avec succès dans les Convalescences des maladies aiguës, Gastralgies, Dyspepsies, Vomissements de toute nature, Etat nerveux, Chlorose, Diarrhée, Dyssenterie, d'après les docteurs Beau, Bope, Dupuis, Portarlier, L. Rousseau, Lunel, Rougé-Rieutort, Fournier, Payn, Ferrus, Duchesne-Dupary, Moreau, Gorgues, Médecin Inspecteur de l'établissement.

Ces heureux résultats, constatés par les rapports des hommes de l'art que nous venons de citer, et qui ont été insérés dans la *Gazette médicale*, la *France médicale*, etc..., viennent d'être publiés dans une Brochure, qu'il est facile de se procurer, en écrivant à M. le Directeur de l'établissement d'Alet-sur-Aude.

§ IV. — Avantages exceptionnels des Bains d'Alet Promenades — Excursions.

Nous avons parlé en détail de l'abondance, de la nature et des effets merveilleux des nombreuses sources d'Alet, des promenades et des jardins qui environnent et qui embellissent l'établissement, de la salubrité du climat, de la richesse du sol, de la beauté des sites, etc... A tous ces précieux avantages pour les baigneurs, viennent se joindre des agréments de toute sorte, qui sont les meilleurs auxiliaires du traitement médical, et un excellent remède contre l'ennui, pour les malades, comme pour les personnes qui les accompagnent par devoir ou par affection. Je veux parler des promenades dans les environs d'Alet, et des excursions dans le pays.

1° *Promenades* — Dans les diverses rues de la ville, où l'on trouve des maisons du XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles..., autour des remparts, célèbres par leur antiquité, leurs tours, leurs belles portes..... Visite des ruines de Notre-Dame et de la dernière cathédrale de Saint-Benoît, de l'ancien Cloître bénédictin, de l'Evêché, de l'église Saint-André, où l'on admire la Vierge miraculeuse du XIIe siècle, du cimetière où l'on voit le tombeau de Mgr Pavillon, etc... de la source du Théron, des eaux-chaudes, du pont du Diable, du via-duc ou pont en fer suspendu à 16 mètres d'élévation au-dessus de l'Aude, sur trois piles, distantes de 32 mètres chacune... Enfin, visite à la Croix de l'Impultus, près le via-duc, sur la rive droite

de l'Aude. Cette Croix fut érigée par Mgr de Pavillon, en souvenir d'une chute, où il faillit perdre la vie, et dont il fut préservé, comme par miracle. On a gravé au bas de la Croix, l'inscription « *Impulsus eversus sum, ut caderem, et Dominus suscepit me,* » paroles d'action de grâces, que le Prélat prononça aussitôt après sa délivrance.

La nouvelle Croix de l'Impultus a été bénite solennellement, le 9 mai 1877, troisième jour des Rogations, par M. le Curé d'Alet, assisté de M. J.-B. Danguien, son Vicaire, en présence d'un grand concours de fidèles. Au retour, on fit la station au milieu du pont en fer, et la procession s'engagea sous le tunnel, au chant des *Litanies des Saints* et de pieux Cantiques.

2° *Excursions dans le pays.* — Les montagnes qui dominent la ville d'Alet, peu explorées jusqu'à ce jour, offrent un vaste champ d'observations pour l'esprit et d'exercices propres à fortifier le corps. Le botaniste, le chasseur, l'antiquaire, le minéralogiste y trouvent d'amples moissons à recueillir. De la montagne de Brau, élevée de 700 mètres environ, on découvre le pic de Bugarach dominant tout le Roussillon, le Canigou, toute la chaîne des Pyrénées, de Port-Vendres à Bayonne, les montagnes de Bigorre et le pic du Midi, la montagne Noire et la Méditerranée, les villes de Limoux, Carcassonne, Toulouse, etc... Comme but d'excursions rapprochées, nous citerons : Saint-Salvaire, le roc de l'*Aglo*, où l'on voit les ruines de l'ancien château-fort, la pierre druidique, la Grotte de Foss à la Valette, près Véraza...

Enfin, les nombreuses excursions à faire dans les diverses localités qui entourent Alet, et dont l'intérêt historique ne le cède en rien à la beauté et à l'originalité du paysage, font de cette petite ville un séjour agréable et intéressant pour les baigneurs, comme pour les touristes.

Excursions à faire aux environs d'Alet.

Limoux-sur-Aude.—9 kil., chef-lieu d'arrondissement, ville de 6,000 habitants, située sur les deux rives de l'Aude, et entourée de coteaux plantés de vignes, qui produisent la fameuse *Blanquette de Limoux*. L'église à trois nefs de Saint-Martin, date du IXe siècle. Elle a été agrandie au XIIIe siècle, du côté du Couchant. A la même époque, on construisit les huit chapelles de la nef et les piliers. L'abside date du XVe siècle. Ce vaste édifice, qui mesure près de 80 mètres de long est percé de vingt-cinq fenêtres, ornées de magnifiques verrières, sorties des ateliers de M. Joseph Villiet, de Bordeaux. Le clocher, où l'on voit un bourdon du poids de plus de trente quintaux, fondu en 1582, est remarquable par ses trois rangées de fenêtres et la hauteur de sa flèche. — L'église de l'Assomption, ancienne propriété des Dominicains, n'est pas moins remarquable par ses vastes proportions. On y vénère une Vierge miraculeuse de Notre-Dame du Rosaire, dans la chapelle de ce nom, où l'on voit deux grands tableaux *ex-voto*, du XVIe siècle, qui rappellent deux miracles célèbres, opérés par Notre-Dame du Rosaire, en faveur de la cité de Limoux.

A un kilomètre et demi de la ville, s'élève, sur une petite éminence, la chapelle de Notre-Dame de Marceille, bâtie au XIVe siècle. On y trouve une fontaine dont l'eau est miraculeuse. Ce pèlerinage, le plus célèbre du diocèse de Carcassonne, attire, chaque année, pendant le mois de septembre, un nombre incalculable de pélerins qui viennent vénérer l'antique et miraculeuse statue de Notre-Dame de Marceille, dite la Vierge-Noire.

Saint-Polycarpe. — A 6 kilomètres de Limoux, vers le Levant, on trouve le village de ce nom, remarquable par l'église Carlovingienne, ancienne église de l'abbaye, devenue église paroissiale. On y admire les restes du Couvent des Bénédictins, fondé au commencement du IXe siècle, comme il a été raconté dans l'*Histoire d'Alet*. Après l'église, les objets les plus remarquables sont le cloître et le réfectoire du Couvent avec sa chaire d'un genre particulier, et l'aqueduc sur la rivière.

Couiza. — Chef-lieu de canton, 960 habitants, à 7 kilomètres d'Alet. On admire le château bien conservé du duc de Joyeuse (Renaissance) flanqué de quatre tours rondes, qui était entouré de larges fossés, alimentés par la rivière d'Aude.

Sur une montagne très-élevée, au Midi de Couiza, on aperçoit au sommet d'un rocher blanc, le village de Rennes-le-Château, ancienne résidence des Comtes du Razès. C'était autrefois une ville, et la capitale du Haut-Razès.

Rennes-les-Bains — A 9 kilomètres de Couiza, en remontant la vallée du Sals. Les bains de Rennes, comme ceux d'Alet, ont été fréquentés par les Romains. Dans l'église, de style byzantin, on lisait autrefois : « *C. Pompécus T. A. M. suo.* » De nombreux malades, atteints principalement de rhumathismes plus ou moins aigus, viennent chercher leur guérison aux eaux thermales de Rennes, dans les établissements du Bain-Fort, du Bain-de-la-Reine et du Bain-Doux. En remontant la vallée du Sals, on trouve, à 8 kilomètres, le village de Bulgrach, au pied du pic de ce nom, (1,231 mètres) qui est le sommet le plus élevé des Corbières.

Campagne-les-Bains. — A 5 kilomètres de Couiza, en remontant la rivière d'Aude, on arrive aux Bains-de-Campagne, qui possèdent deux sources d'eau ferrugineuses très-abondantes. Elles sont visitées annuellement par de nombreux malades qui en font usage contre les gastralgies.

A un kilomètre en amont, on trouve le village de Campagne, ancienne Commanderie de Malte. L'antique clocher roman, percé de meurtrières, est de même forme que celui de Sparguera en Espagne. L'église, entièrement reconstruite à neuf, depuis vingt-cinq ans, est une des plus belles du pays. Rien de plus fertile et de plus pittoresque que le vallon de Campagne. Les collines superposées qui l'abritent, du côté du Nord, sont couvertes de vignes, d'arbres fruitiers, d'oliviers et couronnées de bois, formant une magnifique ceinture, de 4 ou 5 kilomètres de longueur.

Quillan. — Chef-lieu de canton (2,600 habitants), à

5 kilomètres de Campagne, dominé par les ruines d'un Château, fait un grand commerce de bois. Les hautes montagnes qui le protègent du côté du Couchant, sont couvertes de belles forêts de sapins, visitées pendant l'été, par de nombreux touristes.

Ginoles. — A 1,500 mètres de Quillan, au pied des montagnes, jaillissent deux sources d'eaux froides salines sulfurées, calciques, utilisées dans un charmant établissement, environné de plantations.

Saint-Martin de la Pierre-Lys — A 8 kilomètres au-dessus de Quillan, en remontant la rivière d'Aude. Pendant 5 kilomètres la route est resserrée entre la rivière et des rochers perpendiculaires de plusieurs centaines de mètres de hauteur. C'est l'une des gorges les plus sauvages et les plus pittoresques de France. Cette route a été tracée par l'abbé Félix Armand, curé de Saint-Martin. Au-delà de la Pierre-Lys, on voit les ruines d'un ancien Couvent de Bénédictins, et presqu'en face, sur la montagne de Granit, le *Trou du Curé,* où M. Armand se cacha après 1793. Le tombeau de ce saint prêtre, qui fut un homme de génie, placé dans le cimetière de Saint-Martin, mérite d'être salué de tous les visiteurs. (*Voir l'Appendice II.*)

Axat et le défilé de Saint-Georges. — Axat, chef-lieu de canton, à 12 kilomètres de Quillan, est renommé pour ses prunes.

A peu de distance, en amont, dans un défilé plus grandiose encore que celui de la Pierre-Lys, on trouve les gorges de Saint-Georges, qui dominent de chaque côté, des montagnes granitiques taillées à pic, à une

hauteur vertigineuse, portant sur leurs terrasses supérieures de magnifiques forêts de sapins. On a dû prendre sur la rivière et sur le flanc de la montagne, pour tracer la route, au fond de ces gorges, où l'on ne voit le soleil qu'un instant, en plein midi. Plus loin, la vallée s'élargit un peu. Une nouvelle route qui suivra le cours de l'Aude, est en construction jusqu'aux bains d'Escouloubre et de Carcanière où jaillissent de nombreuses sources thermales, sulfureuses, alcalines, etc... Ces eaux bienfaisantes sont employées avec succès contre les maux de gorge, les maladies de la peau et les affections rhumatismales. En aval de ces bains, on trouve les Eaux-Chaudes, le château d'Usson aux ruines gigantesques. Ce château-fort, qui n'a jamais été pris par les ennemis, est l'ancien manoir des seigneurs du Donaizan. Des vandales-révolutionnaires l'ont malheureusement détruit en 1793. Peu après, on arrive aux bains d'Usson, dont les sources sont saturées d'arsenic. En face de ces bains, et dans le terroir d'Escouloubre, on voit les ruines de l'ancien Prieuré de Saint-Pierre en croix (*Sancti Petri ad Crucem*) qui dépendait de l'abbaye Bénédictine de Saint-Martin-en-Lys.

La Providence qui a fait jaillir ces nombreuses sources dans l'étroite vallée de l'Aude, l'un des sites les plus effrayants des Pyrénées, a voulu ainsi dédommager ce pays, dépourvu des autres dons de la nature. Il en est peu qui soient aussi richement dotés de sources thermales.

APPENDICE I.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-POLYCARPE PRÈS LIMOUX (780 A 1773).

Atala, seigneur espagnol, quitta sa patrie occupée par les Sarrazins, pour venir se réfugier en France, amenant avec lui des Serfs et des Affranchis. Il se fixa dans un lieu fort désert, et environné de montagnes à une lieue de la ville de Limoux. Il y jeta les fondements de l'église et du Monastère dont il fut le premier abbé. Protégé par Charlemagne, il défricha insensiblement les terres voisines, avec le concours de ses serviteurs. La fondation de ce Monastère eut lieu en 780, selon le P. Mabillon : en 787, d'après un *Mémoire* du dernier Prieur, et en 811, selon les lettres de Charlemagne, datées de la quarante-quatrième année de son règne.

Dans l'*Histoire de la Catalogne française*, page 65, on lit qu'en l'année 1644, il y avait à l'Archevêché de Narbonne, deux Chartes de Charlemagne, données en faveur des Espagnols réfugiés. Parmi les nombreuses personnes de condition qui sont citées dans l'une de ces Chartes, on lit le nom d'*Atila Miles, Chevalier*. Il est bien permis de supposer que quelque copiste a changé une lettre, et qu'il est question dans cette Charte, du Chevalier Atala, fondateur de l'abbaye de Saint-Polycarpe.

A partir du troisième successeur d'Atala, vers l'année 885, les Religieux qui vivaient sous la règle de Saint-Benoit, eurent le privilége de se choisir un Abbé régulier, comme fut Bernard qui assista au Concile de Pise, en 1405. Ses successeurs continuèrent à porter le titre d'Abbés réguliers, jusqu'à l'introduction des Abbés commandataires, époque où l'abbaye passa sous la juridiction des Archevêques de Narbonne.

La Réforme janséniste fut introduite dans cette abbaye, en 1705. A cette époque, les Religieux, Novices et Frères converts ne dépassaient pas en tout le nombre de quinze ou vingt personnes. Les pénitences et les austérités jansénistes furent si grandes, que la plupart des Frères mouraient coup sur coup, même avant la fin de leur noviciat. Pour ce qui regardait la Communion et l'Absolution, on les différait le plus possible, toujours sous le faux prêtexte de dispositions plus parfaites pour la réception de ces Sacrements.

En retour, on avait déposé dans l'église des reliques du fameux diacre Pâris, de l'Evêque d'Alet Pavillon,

et les restes d'autres personnages jansénistes auxquels on adressait des neuvaines. Les Archevêques de Narbonne, après avoir employé inutilement tous les moyens de douceur et de persuasion, pour convertir ces fanatiques, se décidèrent à supprimer cette abbaye en réunissant ses revenus à ceux du Grand-Séminaire de Narbonne, dirigé par MM. de Saint-Lazare, ce qui fut sanctionné par lettres patentes du Roi, le 14 août 1771. L'Ordonnance royale portait que l'église abbatiale pourrait être affectée à la paroisse de Saint-Polycarpe, dont la modeste église paroissiale était contigue à celle de l'Abbaye, du côté du Nord.

On effectua ce changement, et depuis lors cet antique édifice sert d'église paroissiale. Les trois derniers Moines résistèrent par tous les moyens possibles. Enfin, deux se retirèrent au Couvent de La Grasse, dans le diocèse de Carcassonne, et le dernier fut assassiné le 6 avril 1773, par le jardinier du Monastère, le Mardi-Saint, à deux heures du matin, comme il allait à l'église réciter son office.

Ainsi finit l'abbaye de Saint-Polycarpe, par l'obstination hérétique de ses derniers religieux qui refusèrent opiniâtrement de se soumettre aux décisions de la sainte Eglise romaine et à leurs Supérieurs hiérarchiques.

Notre but, en parlant de l'abbaye de Saint-Polycarpe, a été d'intéresser le lecteur, et de conserver le souvenir de cet antique Monastère, placé, un certain temps, sous la juridiction de l'Abbaye d'Alet, comme il a été rapporté. Nous allons essayer de faire la description des

bâtiments du Monastère de Saint-Polycarpe, ne serait-ce que pour donner une idée de l'Abbaye autrement importante d'Alet, dont les plans sont tout à jamais perdus. Ce récit, que le lecteur pourra compléter en relisant au Chapitre V, les exercices prescrits aux Moines par la règle de Saint-Benoît, lui permettra d'avoir pour ainsi dire sous les yeux, comme un tableau fidèle de l'Abbaye d'Alet et des trois cents Religieux qui l'habitaient au Moyen-Age.

Description du Monastère de Saint-Polycarpe.

Cet antique et célèbre Monastère est situé dans un vallon fort désert, à l'extrémité du village de ce nom, qui comptait, en 1775, une trentaine de maisons pauvres, et une église pour la paroisse. Des montagnes l'entourent presque de toutes parts. Celles qui sont au Midi, et qui se terminent au pied du Monastère, sont les plus hautes, et elles ont à leur suite plusieurs autres chaînes de montagnes, qui vont toujours en s'élevant jusques aux Pyrénées.

L'Abbaye était composée de quatre grands corps de bâtiments, disposés en carré, pour former le cloître du Monastère. Le premier est l'église, au Nord. Au-dessus des voûtes, on admire une galerie où les Religieux faisaient sécher le linge. Le second, à l'Orient, comprenait le Chapître, la chambre des outils pour le travail, la cuisine et le réfectoire. Le troisième, au Midi, était l'appartement abbatial, comprenant une salle fort

spacieuse, une grande chambre et un cabinet, ayant au-dessus les greniers, le dortoir et l'infirmerie des Frères converts, et au-dessous des granges. Enfin, le quatrième, au Couchant, comprenait la chambre des exercices, la bibliothèque, l'infirmerie et pharmacie, ayant au-dessus le dortoir des Religieux, et une salle au fond, ouverte par une arcade sans porte pour y faire apprendre le plain-chant.

Outre cela, il y avait l'appartement des étrangers, au Nord, à l'entrée du Couvent, un fort bel aqueduc, qui portait ses eaux dans un grand bassin de pierre, où les Religieux lavaient la lessive, et quatre ou cinq jardins qui entouraient presque le Couvent, et qui étaient arrosés tant par les eaux de l'aqueduc, que par celles d'un torrent.

Les eaux de l'aqueduc venaient d'une source qui jaillissait sur les montagnes méridionales, et les portait au Couvent en passant sur la petite rivière. Cet aqueduc était très-élevé vers le milieu, à cause de la profondeur du torrent, et il était supporté par une série d'arcades au style légèrement mauresque.

Les murs de cette église romane qui supportent une voûte de même style sont d'une épaisseur énorme. Cet édifice, tourné vers le Levant, est éclairé par trois fenêtres romanes, au chevet, qui est semi-circulaire. Les autres fenêtres, percées symétriquement dans le haut de l'église, répandent un jour mystérieux dans la nef, qui a la forme d'un carré long. Le saint ciboire était suspendu à une Crosse, et on lisait au-dessus : *Soli Deo.*

Sous l'autel principal étaient renfermées plusieurs châsses de corps saints qui étaient vues des religieux, en ouvrant l'autel, aux jours de solennité. C'était le seul ornement remarquable qu'il y eût. Excepté ces châsses et ces vases sacrés, il n'y avait pas d'argenterie.

Les chasubles étaient de laine, et les stalles du chœur avec le lutrin de bois. A droite et à gauche, il y avait une chapelle. Le chœur était séparé de la nef par une grille de fer, mais la porte de bois était surmontée d'un Christ tout à fait frappant. Enfin, l'église était pavée en briques, comme le cloître, qui était d'une moyenne grandeur.

Les colonnes qui le soutenaient étaient solides et sculptées avec goût. Au milieu du cloître était un préau avec un puits qui fournissait l'eau à la cuisine. Tout le long des murs, on voyait des images des Pères du désert, des croix de bois espacées, pour marquer la tombe des Frères décédés, car on n'enterrait personne dans l'église, mais dans le cloître. A partir de 1724, on les ensevelit dans un cimetière contigu à l'église.

La salle du Chapitre était belle quoique petite, bâtie et voûtée en pierres de taille.

La bibliothèque était assez vaste. A côté des Pères de l'Eglise et des *Traités monastiques*, on trouvait tous les ouvrages jansénistes de Port-Royal.

Le dortoir avait un parquet, et les cellules étaient fermées par des cloisons de bois, hautes de six à sept pieds, avec un rideau devant, de serge grise. Une lampe commune, allumée pendant la nuit, éclairait toutes les cellules.

Le réfectoire était propre et fort éclairé.

La tour qui servait de clocher et dont la base était devant la grande porte de l'église, n'avait qu'une cloche.

Tout dans le Monastère avait un air d'antiquité, qui portait au recueillement et à la prière.

Tel était l'état des lieux au XVIIIe siècle, sous la Réforme janséniste qui y fut introduite l'année 1705, et qui fut la cause de la suppression de cette antique abbaye, en 1773.

APPENDICE II.

FÉLIX ARMAND, CURÉ DE SAINT-MARTIN-LYS (AUDE).

Félix Armand naquit à Quillan, le 20 août 1742, de parents pauvres, mais sincèrement religieux. Son père remplissait les modestes fonctions de carillonneur. Après avoir fait ses études théologiques au Grand-Séminaire d'Alet, M. Armand fut ordonné prêtre le 28 mai 1768, et nommé vicaire de Quillan, où il se fit remarquer par ses talents oratoires.

Le jeune vicaire aimait à diriger ses promenades vers l'entrée de la Pierre-Lys, étroit et profond défilé, d'où les flots de la rivière d'Aude se précipitent dans le vallon de Quillan. Assis, de longues heures, sur un rocher solitaire, le jeune prêtre interrogeait de l'œil, les sombres détours formés par les montagnes de rochers qui s'élèvent comme une muraille cyclopéenne, à l'entrée de cette gorge, l'une des plus affreuses et des plus

pittoresques de France. Le défilé de la Pierre-Lys ne mesure que deux kilomètres et demi, et cependant il fallait, à cette époque, presqu'une journée, pour franchir la montagne du Quirbajou, au milieu de mille périls.

Pendant que le jeune vicaire cherche, sous l'inspiration du ciel, le moyen de rémédier à ce triste état de choses, Mgr de Chantérac, Evêque d'Alet, lui confie, dans le pays de Sault, la petite paroisse de Galinagues, dont les habitants gardent encore un précieux souvenir de son court passage et de la sainteté de sa vie.

Mais le nouveau pasteur apercevait le Quirbajou de son poste élevé, et cette vue réveillait dans son âme le désir, chaque jour plus ardent, de tracer sur ses flancs une route plus facile. Enfin, après trois ans de séjour à Galinagues, il obtint, à force d'instances, d'être nommé à la Cure de Saint-Martin-en-Lys, dépourvue de titulaire depuis longtemps.

Saint-Martin est un petit village, situé sur la rive droite de l'Aude, entre Axat et la Pierre-Lys, qui doit son origine aux travailleurs dispersés du Prieuré de Saint-Martin, détruit par les Huguenots, comme nous l'avons déjà rapporté (1).

---

(1) On voit encore au milieu des ruines du Couvent, du côté du Midi, l'arceau du sanctuaire, et dans la nef, il y a quatre ouvertures en voûte, du côté du Couchant, où étaient des chapelles. L'ancien Monastère est converti en champs. Le cimetière, où l'on a trouvé beaucoup d'ossements, était en deçà du chœur.

Il y avait encore, sur une montagne, au Levant, une chapelle de Saint-Michel, avec un cimetière.

Depuis cette époque, le hameau de Saint-Martin ne fit partie d'aucune paroisse, jusqu'au moment où Mgr Pavillon l'érigea en Cure, vers l'année 1643. Mais après la mort de ce Prélat, cette Cure fut réunie à l'église de Belvianes, annexe de Quillan. En 1775, Mgr de Chantérac rétablit le titre de cette Cure, en faveur de M. Félix Armand qui en prit possession le 15 novembre de la même année, comme l'atteste le Catalogue des Curés du diocèse d'Alet, publié à la page 240 (1).

A la vue des misères de ses nouveaux paroissiens, les entrailles du pasteur sont émues de compassion.

M. Armand demande dans la prière les lumières et les secours du ciel. Poussé par une inspiration irrésistible, qui vient d'en Haut, il se remet nuit et jour à l'étude du difficile problème de la rectification de la route du Quirbajou. Enfin le nouveau chemin est trouvé. La charité, en exaltant le génie du modeste Curé de Saint-Martin, l'a rendu ingénieur. Cette route, qui semble impossible, doit longer la rivière d'Aude, pour

---

(1) C'est par erreur que M. L. Amiel, auteur d'une excellente Monographie sur M. Armand, nous apprend, à la page 31, qu'il fut d'abord Curé de Belvianes, et en 1774, Curé de Saint-Martin (page 32). Car le volume des *Visites de Mgr de Chantérac,* commencé en 1780, indique à la page 5, que l''Evêque d'Alet se rendit le 24 avril, à Belvianes, annexe de Quillan, où il fut reçu par M. Fourié, vicaire de Quillan. Donc Belvianes n'était pas cure, mais église-annexe de Quillan, desservie par les vicaires de cette ville.

supprimer et les longueurs et les périls de la traversée par le Quirbajou.

L'abbé Félix Armand était à peine âgé de trente-cinq ans, lorsqu'il commença de réaliser ce gigantesque projet. Non, il n'est pas donné à une plume humaine de raconter les prodiges surhumains accomplis par la foi et le courage de cet humble prêtre, dans le tracé de la nouvelle route. Qu'il nous suffise de dire qu'un jour il se fit passer une corde sous les bras, et qu'il ordonna à trois de ses plus vigoureux paroissiens de le descendre sur le gouffre, à une profondeur vertigineuse, pour tracer le point précis de la route. Pendant six ans, que dura la première ébauche du nouveau chemin, la prodigieuse activité du Curé de Saint-Martin ne se démentit pas un seul instant. Il implore la charité à Alet, Quillan, Axat, Limoux, etc... Il est partout, frappant à toutes les portes des châteaux, des Monastères, des maisons opulentes... pour tendre la main, en faveur de sa pauvre paroisse, et pour la continuation de la nouvelle route, destinée à tirer de la plus profonde misère ses infortunés paroissiens.

Mais de toutes les sympathies, il en est une qu'il n'invoque jamais en vain : c'est celle de Mgr de Chantérac, occupé lui aussi à l'exécution du projet de la grand'route de Limoux à Quillan, œuvre gigantesque qui l'a fait surnommer par la reconnaissance de ses contemporains, « l'Evêque des chemins. »

Citons quelques pages de la belle *Vie de M. Armand*, par M. L. Amiel :

« Tous les ans, à la belle saison, pendant la tenue des conférences ecclésiastiques, à Alet, M. Armand faisait appel à la charité bien connue de M. de Chantérac.

« Eh bien, mon cher Curé, lui dit un jour l'Evêque, comment vont vos paroissiens ? — Fort mal, Monseigneur. Vous le savez, Saint-Martin est la paroisse la plus misérable de votre diocèse. — Que faudrait-il pour secourir vos paroissiens ?—Un chemin, Monseigneur, un chemin.—Mais ce chemin est impraticable, dit-on, et exigerait des sommes considérables. — Je m'en charge, si on me donne quelques mille livres : je commencerai, d'autres achèveront.

« Alors le Prélat, ayant pris dans sa poche une bourse, dit à M. Armand : Je veux vous aider dans votre entreprise ; tenez, et glissant dans la main droite de M. Armand un louis d'or (24 francs), puis un second, un troisième, un quatrième, il dit : Est-ce assez ? — Continuez, Monseigneur, puisque *vous y êtes*, et le Prélat continua à compter cinq, six, sept... quand Mlle de Chantérac, placée à côté de son frère, pinça la soutane du bienfaiteur, qui eut besoin de cet avertissement muet, pour serrer les cordons de sa bourse. »

Aussi, M. Armand ne quitte-t-il jamais le Palais épiscopal sans emporter quelques pièces d'or, qui, réunies à ses autres collectes, vont répandre un peu d'aisance à Saint-Martin, et ranimer les bras des travailleurs. Le lendemain, l'aube le retrouve à leur tête, sur les pentes de la Pierre-Lys, comme s'il n'avait pas fait la veille, dix grandes lieues.

Ainsi marchent les travaux, au milieu de tous les obstacles, sans que la persévérance de M. Armand en

soit ébranlée. Enfin, après cinq ans d'efforts, on arrive aux masses de rochers qui ferment l'entrée des gorges, du côté de Belvianes.

A cette vue, tous les bras tombent découragés. Seul, le Pasteur ne perd pas confiance : il fait une dernière violence au ciel. Toute la population de Saint-Martin, jeunes et vieux, femmes et enfants le suivent processionnellement, la croix en tête, vers le *Roc maudit*, appelé depuis par la Reconnaissance publique le *Trou du Curé*. Là, après une courte et énergique allocution, dans laquelle il leur rappelle que leur vie et celle de leurs familles dépendent de ce suprême effort, il implore la bénédiction du ciel, saisit un pic, et frappe le premier coup. Tous les assistants l'imitent avec un nouveau courage, la tranchée est ouverte.

Enfin, le roc est vaincu, et le soleil de mai de l'an 1781, pénètre dans ses flancs restés clos depuis la création. Désormais un muletier, assis sur sa monture, en passant sous cette voûte, peut faire en moins d'une heure et presque sans péril, le même trajet, qui demandait auparavant une demi-journée, au milieu de mille dangers.

Nous lisons à la page 108 du *Registre des visites de Mgr de Chantérac* « que le 9 mai 1774, l'Evêque d'Alet, après être parti d'Axat, vint faire sa visite à Saint-Martin de la Pierre-Lys. »

Le procès-verbal de la visite se termine ainsi :

« Après quoi, nous aurions témoigné au dit Curé notre satisfaction de l'ordre et de la décence qu'il a mis dans son

église et dans sa paroisse. Nous l'avons exhorté de continuer de tenir par sa vigilance et par son zèle, toutes choses dans les règles..... »

La vérité nous oblige à dire que nous avons rarement trouvé de semblables éloges dans ce volume *in-folio*.

M. Amiel rapporte au sujet de cette visite pastorale, que Mgr de Chantérac s'arrêta frappé d'admiration, en contemplant ce gigantesque travail. Il saisit vivement la main du jeune Curé : « Mon fils, lui dit-il, faisant allusion au peu d'or qu'il avait donné, comme notre divin Maître, vous avez multiplié les pains. »

Le même volume des *Visites*, nous apprend que le Curé de Saint-Martin jouissait de toute la confiance de son Evêque qui le délégua le 29 mai 1789, pour visiter en son nom, la cure de Cailla. Nous possédons le procès-verbal de cette visite écrit de sa main, avec la signature *Armand*, *commissaire*.

Le Curé de Saint-Martin continuait à être la Providence visible de ses paroissiens, par les secours de toute espèce que son intelligente charité leur procurait. Le premier de tous dans la contrée, malgré le préjugé qui repoussait la pomme de terre, récemment introduite par Parmentier, il en propagea la culture à Saint-Martin. Sa récolte, soigneusement emmagasinée au presbytère, devenait pendant l'hiver, un puissant auxiliaire contre la disette.

Mais hélas ! le règne de la Terreur sur la France, l'arracha bientôt à son cher troupeau, dont il était le père bien-aimé. L'émigration avait commencé. Placé

entre son serment devant Dieu, ou une abjuration solennelle, M. Armand n'avait pas hésité. A l'exemple de Mgr de Chantérac, il s'était rendu en Espagne, à Sabadell, où il eut la gloire d'être compté au nombre des vingt-un prêtres du diocèse d'Alet, qui eurent le bonheur d'assister à la mort et à la sépulture de leur saint Evêque, mort Confesseur de la Foi, le 27 avril 1793.

M. Armand arrosait de ses larmes le pain de l'exil; le cœur lui saignait d'être séparé de son troupeau et de sa route inachevée, lorsqu'un des meilleurs ouvriers, celui que le Curé de Saint-Martin affectionnait le plus, fut député au nom de ses compagnons et de toute la paroisse, pour lui porter une lettre qui contenait l'expression naïve des regrets de tout le pays, le suppliant de revenir au milieu de son troupeau. Ce touchant message était couvert de signatures et ceux qui ne savaient pas écrire, avaient tracé une croix à la place de leur nom.

Le noble proscrit n'hésita plus à rentrer en France, à l'époque du Directoire, en mai 1797.

Ce fut dans cette période de si triste mémoire qu'il put apprécier la grandeur de dévouement que sa charité avait fait éclore autour de lui. Tous les émissaires de la République seraient venus à Saint-Martin, que pas un seul n'eût pu découvrir sa retraite, tant il était bien gardé par l'amour et le dévouement de ses paroissiens, qui tous auraient donné leur vie, pour conserver les jours si précieux de leur insigne bienfaiteur. Les autorités révolutionnaires du District étaient de connivence avec la population, et on

ne manquait jamais de le prévenir à l'avance des visites inquisitoriales qu'elles étaient chargées de diriger contre sa personne. Aussitôt M. Armand, suivi d'un paroissien, chargé de quelques provisions et familiarisé avec l'inextricable dédale des rochers qui s'élèvent sur la rive droite, en face des ruines du Monastère, allait se réfugier dans une grotte cachée entre leurs pointes aériennes, et dont on aperçoit l'entrée, en passant sur la nouvelle route.

Le dimanche, les habitants de Saint-Martin et des villages voisins, se dirigeaient furtivement par petits groupes, vers une chapelle en ruines de Saint-Michel, située au-dessous de l'emplacement du Monastère : là, sur un autel improvisé au milieu des décombres, le prêtre proscrit offrait le saint Sacrifice, élevait dans les airs le Calice du Salut, comme les Confesseurs de la Foi de la primitive Eglise ! ! !

Lorsque les jours sanglants de la Révolution furent passés, M. Armand reprit son œuvre interrompue. Au mois d'août 1800, il se distingua au-dessus de tout éloge, dans le terrible incendie qui brûla 35 hectares de la forêt des Fanges. Sa noble conduite lui mérita une lettre de félicitation du Préfet de l'Aude, et un secours pour continuer la route. Pendant ces travaux, on avait mis le feu à une mine pour faire sauter un rocher que le nouveau chemin contournait brusquement. Soudain, on aperçoit un muletier sur sa monture, de l'autre côté du sentier. Les cris redoublés des travailleurs l'invitent à fuir : le muletier hésite épouvanté ; encore une seconde et c'est fait de lui. Aussitôt un homme s'élance et bondit sur la mèche enflammée qu'il étouffe du pied.

Cet homme, on l'a deviné, c'est M. Félix Armand, l'illustre curé de Saint-Martin.

En apprenant que l'œuvre colossale était presque accomplie, malgré le manque absolu de tous moyens humains, Bonaparte écrivit à M. Armand de sa propre main, honneur qu'il n'accordait que rarement aux têtes couronnées. Sa lettre était accompagnée d'un bon sur sa cassette. Dans une autre circonstance, Napoléon, qui était bon juge, disait : « Dommage que cet homme soit prêtre, j'en aurais fait un Général d'armée ! »

Comme Napoléon, Louis XVIII adressa à l'humble Curé, une lettre de félicitations, accompagnée d'un secours considérable, qui permit de terminer la route, et en novembre 1814, ce chemin que, quarante ans auparavant le jeune vicaire de Quillan, traçait par la pensée, se déployait en pente douce, le long des abîmes, sur les flancs domptés du terrible Quirbajou.

En vain le nouvel Evêque de Carcassonne, Monseigneur de La Porte, qui était aussi fier du curé de Saint-Martin que Monseigneur de Chantérac, le presse-t-il, maintenant que son œuvre est terminée, de venir prendre place dans son Chapitre. On était au milieu du défilé de la Pierre-Lys et l'Evêque donnait la main à M. Armand. Pour toute faveur, le modeste Curé prie le Prélat de le laisser mourir au milieu de son troupeau, en Lui disant avec un sentiment d'orgueil paternel : « Monseigneur, je ne changerais pas ma Cure contre votre Evêché. »

Enfin, en 1821, le chemin tracé par M. Armand fut classé parmi les routes départementales. Ce classement

eut lieu à la suite du rapport d'un des plus célèbres ingénieurs du département, M. Destrem (1), déclarant que l'homme le plus habile dans son art n'aurait pas mieux fait.

M. Armand après avoir légué à ses paroissiens le reste de son chétif patrimoine, reçut la croix d'honneur sur son lit de mort, arrivée le 17 décembre 1823. Ce bon pasteur voulut reposer au milieu de son troupeau, dans le petit cimetière de Saint-Martin. Espérons qu'un jour, le pays reconnaissant, élèvera une statue, ou au moins une colonne, au milieu des gorges si sauvages de la Pierre-Lys, à la gloire de cet homme de génie, de ce charitable Pasteur dont la mémoire comme celle du Juste, sera éternellement bénie dans nos contrées ! ! !

---

(1) M. Destrem était le père de M. Edmond Destrem, curé-archiprêtre de Saint-Martin de Limoux.

APPENDICE III.

L'ABBÉ JEAN D'ESPÉRONNAT, CURÉ D'ESCOULOUBRE (AUDE).

Le sillon lumineux tracé au milieu des inaccessibles montagnes des Pyrénées par le célèbre Curé de Saint-Martin-Lys, a été noblement continué de nos jours, par le saint Curé d'Escouloubre, l'Abbé d'Espéronnat, digne émule de M. Félix Armand.

Après avoir fait à Belcaire son pays natal, son noviciat pastoral, sous la sage direction de M. Bonnerie, l'Abbé d'Espéronnat fut nommé, en 1852, Curé d'Escouloubre, à l'âge de vingt-sept ans. A cette époque, par suite de circonstances malheureuses, la paroisse d'Escouloubre était réputée l'une des plus mauvaises.

Mais après quinze années d'un labeur incessant, dont Dieu et ses Anges ont pu seuls apprécier le mérite, le nouveau Curé eut la consolation d'avoir complètement transformé son troupeau.

Il commença la réforme de sa paroisse, en gagnant l'affection et l'estime de son peuple, par ses vertus, sa parole éloquente et une charité sans bornes.

Il entreprit ensuite la restauration de la pauvre et vieille église d'Escouloubre : son zèle pour la beauté de la maison de Dieu en fit bientôt le temple le plus riche de la contrée. L'infatigable pasteur eut avant tout à lutter contre les émigrations périodiques d'une partie de son troupeau. La pauvreté du sol obligeait tous les hivers, un certain nombre d'habitants à quitter leurs chaumières, pour aller demander l'aumône dans des pays plus riches. Or une triste expérience a malheureusement prouvé que cette absence du foyer paternel est peu favorable aux bonnes mœurs et à la pratique des devoirs religieux. Le zélé pasteur demandait à Dieu dans la prière et la méditation, un moyen, une inspiration pour rémédier à un mal si invétéré, qui menaçait de grandir chaque année, et d'envahir la partie la plus robuste de la paroisse, séduite par l'aspect tentateur d'une vie plus commode.

Sur ces entrefaites, l'Abbé d'Espéronnat entend dire d'améliorer le triste sort des habitants d'Escouloubre serait la construction d'un canal d'irrigation, pour féconder ce terrain granitique brûlé par les ardeurs du soleil de l'été.

Ce fut là pour le Curé d'Escouloubre, comme

un trait de lumière venu du ciel. Héritier du caractère entreprenant de Félix Armand et de ces anciens Moines du Moyen-Age qui ont porté partout avec le flambeau de la Foi, les progrès de la véritable civilisation, le jeune et infatigable pasteur, se mit sans retard à l'étude, et bientôt, avec la sûreté du coup d'œil de l'ingénieur le plus expérimenté, il reconnut la possibilité de l'exécution de ce gigantesque projet.

Quelques jours après, le lundi de Pâques 1856, l'abbé d'Espéronnat entraînait à sa suite, la population tout entière d'Escouloubre, électrisée par son éloquence. On le suit avec enthousiasme à plusieurs lieues du village, à peu près vers le milieu du parcours du canal projeté par l'humble pasteur, devenu tout-à-coup ingénieur hors ligne, sous le souffle divin de la Foi et du dévouement. L'homme de Dieu, toujours inspiré par des pensées surnaturelles, plante d'abord la croix en ce lieu sauvage, et offre le saint Sacrifice, comme jadis Félix Armand dans les gorges de la Pierre-Lys, pour attirer les bénédictions du ciel sur cette œuvre éminemment civilisatrice. Alors commencèrent les premiers travaux du canal d'Escouloubre, continués sans interruption jusqu'à la mort de l'Abbé d'Espéronnat, arrivée malheureusement avant la fin de cette grande entreprise, destinée à immortaliser sa mémoire.

D'autres plus éloquents ont raconté le genre de vie, presque incroyable, de l'Abbé d'Espéronnat, pendant ces dix longues années. Qu'il nous suffise de rappeler en peu de mots, que le Curé d'Escouloubre se levait

avant le jour, pour prier et dire la sainte Messe, qu'il était toujours le premier au travail, et qu'il donnait partout l'impulsion, se réservant les postes périlleux, comme de charger les mines, de les allumer de ses propres mains..... En un mot, il était l'âme de cette œuvre qui semble impossible. Mortifié comme un anachorète, il partageait la modeste nourriture des travailleurs, et couchait comme eux, sur la paille, à l'étage supérieur d'une bergerie, partagée en deux par un rideau. Avec l'approbation de l'Evêque de Pamiers, car cette construction était située dans l'Ariége, il offrait tous les matins le saint Sacrifice dans ce réduit, plus que modeste, afin de puiser à l'autel, la force de se dépenser dans ce rude labeur quotidien. Et c'est ainsi que s'écoulait la semaine tout entière, du lundi matin au samedi soir, comme le bon Curé se plaisait à nous le raconter dans des entretiens intimes.

L'Abbé d'Espéronnat avait jeté un si vif éclat dès les premières années de son ministère, à Escouloubre, que Mgr de Bonnechose, excellent juge en fait de mérite, voulait l'attacher à sa personne, pour l'élever aux plus hautes dignités ecclésiastiques. L'humble Curé sut modestement décliner tous les honneurs, disant avec une simplicité digne d'un saint : « Je me sauverai plus facilement à Escouloubre que dans un poste plus élevé !.... »

Enfin, un ordre formel de Mgr de La Bouillerie, l'arracha d'Escouloubre, en 1866. La Providence l'avait préparé à cette séparation, par les tribulations de toutes

sortes qu'il avait eu à supporter depuis quelques années. Son Evêque le plaçait à la tête de l'importante maison de Saint-Joseph de Cluny, à Limoux, avec la permission formelle de continuer l'œuvre de son cher canal. Malgré les multiples occupations de son nouveau ministère, l'Abbé d'Espéronnat trouvait le moyen de faire, tous les ans, plusieurs ascensions à Escouloubre. Ce fut au retour d'un voyage au canal, où il avait contracté une maladie mortelle, qu'il décéda au bout de trois jours, au Couvent de Saint-Joseph, le 9 mars 1874, à l'âge de 49 ans, avec la réputation d'un saint prêtre. Ainsi mourut l'Abbé Jean d'Espéronnat, Chanoine honoraire, l'une des gloires les plus pures du Clergé du diocèse de Carcassonne, après avoir édifié par des vertus héroïques la Communauté si fervente des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et la ville de Limoux, comme il avait embaumé du parfum de ses vertus sa chère paroisse d'Escouloubre, où la mémoire de ce Juste vivra éternellement.

Nous devons ajouter, à la gloire de l'Abbé d'Espéronnat, que Mgr Leuillieux, appréciant, comme ses deux illustres prédécesseurs, les mérites de l'ancien Curé d'Escouloubre, était au moment de le nommer Vicaire-Général du diocèse de Carcassonne.

Plaise au ciel que le canal d'irrigation d'Escouloubre soit un jour terminé pour le triomphe de la Religion qui l'a inspiré, pour le bien-être de cette commune et pour la gloire de l'humble pasteur qui a eu le courage

héroïque de l'entreprendre. Nul doute que le pays reconnaissant ne donne à ce canal le nom bien mérité « de Canal de l'Abbé d'Espéronnat, à Escouloubre » (1).

(1) Le canal d'irrigation d'Escouloubre mesure 15,720 mètres de longueur. Il doit fournir dix hectolitres d'eau par seconde pour l'arrosage de quatre cents hectares de terres arides, brûlées par le soleil. L'excédant du revenu annuel de ces quatre cents hectares sera, d'après l'évaluation donnée par MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées, de 26,000 francs, et la plus value foncière de 570,000 francs. Avec deux petites rigoles supplémentaires de 5,800 mètres, on pourra fertiliser six cents autres hectares auxquelles on étendra plus tard le bienfait de l'irrigation. Cette dernière étendue offrira annuellement 41,000 francs de plus de revenu et une valeur foncière de 845,000 francs. En total : 1,415,000 francs de valeur nouvelle acquise par l'effet du canal, et 67,000 francs de revenu nouvellement créé.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Approbation de l'Ordinaire.

Chapitre I. — Description topographique d'Alet : Climat. — Productions. — Statistique. — Armoiries..... 1

Chapitre II. — Alet pendant les périodes gauloise et romaine..... 5

Chapitre III. — Temple païen d'Alet dédié à Diane..... 10

Chapitre IV. — Le temple de Diane converti en temple chrétien, dès les premiers siècles de l'Eglise..... 18

Chapitre V. — Fondation de l'Abbaye d'Alet..... 27

Chapitre VI. — Restauration de l'Abbaye d'Alet, sous Charlemagne, par Béra Ier, comte du Razès..... 34

Chapitre VII. — Noms des Abbés d'Alet..... 41

Chapitre VIII. — Importance de l'Abbaye d'Alet (1000 à 1318)..... 46

Pages.

CHAPITRE IX. — Construction de l'Eglise romane (XIe siècle)..... 52

CHAPITRE X. — Description des parties principales de l'Eglise romane : Le Sanctuaire gallo-romain. — Les Transsepts. — Les fenêtres. — Les voûtes. — Les tours ou clochers. — Les portes. — Les peintures. — Résumé du Chapitre X..... 59

CHAPITRE XI. — Evêché d'Alet (1318). — Noms des trente-cinq Evêques d'Alet..... 91

CHAPITRE XII. — Abside orientale ajoutée à l'Eglise romane (fin du XIVe siècle)..... 103

CHAPITRE XIII. — Construction de l'Eglise Saint-André (XVe siècle)..... 110

CHAPITRE XIV. — Alet pendant les guerres de religion (1573-1596)..... 120

CHAPITRE XV. — Administration civile, judiciaire et financière de la ville d'Alet. — Armoiries des villes formant les diocèses civils d'Alet et de Limoux, représentées par des députés à l'Assemblée de l'Assiette..... 125

CHAPITRE XVI. — Etienne de Polverel, 28e Evêque d'Alet (1607-1637)..... 141

CHAPITRE XVII. — Nicolas II Pavillon, 29e Evêque (1637-1677)..... 149

CHAPITRE XVIII. — Alphonse de Valbelle, 30e Evêque. — Victor Mélian, 31e Evêque. — Nicolas III Taffoureau de Fontaines, 32e Evêque. — Jacques Maboul, 33e Evêque. — François de Bocaud, 34e Evêque..... 164

CHAPITRE XIX. — Charles de la Cropte de Chantérac. 35e et dernier Evêque d'Alet, mort en odeur

Pages.

de sainteté à Sabadell, en Espagne (1763-1793)..... 187

Chapitre XX. — La dernière Cathédrale de Saint-Benoît. — L'ancien Cloître Bénédictin. — Le Chapitre d'Alet..... 215

Chapitre XXI. — Division ecclésiastique du diocèse d'Alet. — Etat du Clergé en 1784 et 1789..... 231

Chapitre XXII. — Palais épiscopal. — Chapelle de l'Evêché. — Revenus de l'Evêque et emploi de ces biens..... 246

Chapitre XXIII. — Grand-Séminaire d'Alet..... 258

Chapitre XXIV. — Hôpital d'Alet..... 267

Chapitre XXV. — Les Régentes ou institutrices d'Alet..... 278

Chapitre XXVI. — Alet, sous le rapport ecclésiastique, depuis la suppression de l'Evêché..... 298

Chapitre XXVII. — Vierge miraculeuse du XIIe ou XIIIe siècle, religieusement conservée dans l'église d'Alet..... 298

Chapitre XXVIII. — Vierge d'ivoire de l'ancien Chapitre d'Alet. — Tableaux. — Cloches. — Objets remarquables conservés dans l'Eglise d'Alet..... 308

Chapitre XXIX. — Hameau de Saint-Salvaire. — Métairie de Bacou. — Pierre druidique. — Eglises champêtres..... 315

Chapitre XXX. — Etablissement thermal d'Alet. — Position topographique et agréments des bains. — Composition et emploi des eaux d'Alet. — Principales propriétés de l'eau d'Alet. — Avantages exceptionnels des bains d'Alet. — Promenades et Excursions..... 328

Pages.

Appendice I. — Histoire de l'Abbaye de Saint-Polycarpe de 780 à 1773..... 345

Appendice II. — Félix Armand, Curé de Saint-Martin-Lys..... 352

Appendice III. — L'Abbé d'Espéronnat et le Canal d'Escouloubre..... 363

Table des Matières..... 369

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 001309219b

CE DC 0611
.A923L3 1877
COO LASSERRE, JC RECHERCHES H
ACC# 1071162

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 07 18 02 8